DERNIÈRE ÉDITION 3
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – Nº 13627 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine SAMEDI 19 NOVEMBRE 1988

Le Brésil à gauche toute

La plus grande ville d'Amérique du Sud, sa plus grande place financière de surcroît, dirigée par une personnalité marxiste avouée : le terme de « tremblement de terre » s'impose pour qualifier la victoire, le 15 novembre, du candidat du Parti des travailleurs à Sao-Paulo. Que le vainqueur soit, dans ce sous-continent « machiste », une femme, Mme Luiza Erundina, liée au secteur le plus progressiste du catholicisme brésilien, voilà qui rajoute à la haute symbolique de l'événement.

Ce résultat s'inscrit dans une forte poussée à gauche des quelque 70 millions d'électeurs à l'occasion de ces municipales, dernier scrutin avant le rendez-vous majeur qu'est l'élection présidentielle de la fin de 1989. Rio-de-Janeiro, seconde ville du pays, échoit à un représentant du Parti démocratique travailliste : une formation populiste aux options fluctuantes dont le leader, M. Leonel Brizola, est l'un des candidats les plus notoires à la première magistrature de l'Etat. Belo-Horizonte, troisième cité brésilienne, sera gouvernée par le représentant d'une dissidence de gauche du parti gouvernemental PMDB, M. Pimenta da Veiga.

La déroute de la « situation », comme on qualifie traditionnellement le pouvoir en place au Brésil, est l'enseignement corollaire du 15 novembre. La formation du président José Sarney ne parvient guère à maintenir ses positions que dans ce Nordeste considéré comme le « poids mort » du Brésil. Des échecs économiques flagrants, symbolisés par une inflation filant sur les 1 000 % pour 1988 ; les turbulences sociales consécutives, illustrées par une vague de grèves sans précédent récent ; et de trop nombreuses affaires de corruption n'épargnant pas même la présidence : ce sont là, certes, de bonnes raisons au mécontentement ambiant exprimé par le scrutin municipal.

Le « ras-le-bol » des électeurs n'a pas épargné les hommes en place lors même qu'ils étaient de gauche ; ainsi les candidats soutenus par deux prestigieux gouverneurs du Nordeste, opposants résolus à l'ex-dictature militaire, MM. Miguel Arraes à Recife et Valdir Pires à Salvador, ont-ils été battus.

Comme ailleurs en Amérique latine, l'incrédulité envers la politique en général gagne du terrain – avec les risques d'anarchie, voire de nihilisme, qui peuvent s'ensuivre. Ceux qui seraient tentés de trouver de rassurantes explications à la défaite du parti au pouvoir à ces élections somme toute « locales » méditeront cette donnée.

Le scrutin du 15 novembre sera évidemment examiné attentivement au-delà même du Brésil. S'il est vrai que ce pays a ses particularités excluant toute transposition simpliste, le poids même de ce « géant » en fait un phare pour le reste de cette Amérique latine qui, globalement, vient de connaître l'une des pires décennies économiques, et partant sociales, de son histoire.

M 0147 - 11190 - 4,50 F
3790147004500 11190

La volonté d'autonomie des Républiques baltes

Moscou contraint de réexaminer les rapports entre nationalités

Le Kremlin a réagi, dès le jeudi 17 novembre, au défi lancé la veille par le Parlement de la République balte d'Estonie. Le Soviet suprême d'URSS examinerait les revendications baltes – c'est-à-dire, en fait, les rapports entre nationalités – dès sa prochaine réunion. Le président estonien a gagné Moscou pour y défendre ses positions. De son côté, le Parlement lituanien devait se réunir vendredi.

MOSCOU
de notre correspondant

Pas d'articles vengeurs, pas de procès en hérésie, pas la moindre inquiétude à Tallin, la capitale estonienne, et moins encore, bien sûr, de risque de recours à la force.

C'est la crise, une crise qui est sans doute, par ses enjeux, la plus sérieuse qu'ait eu à affronter M. Gorbatchev en trois ans de pouvoir, mais, au-delà des apparences, une crise d'un type totalement nouveau en URSS : une crise politique et institutionnelle.

A première vue, on pourrait se croire dans un schéma, connu de dirigeants communistes, d'un morceau de l'empire épousant soudain les aspirations de leur peuple et déclenchant une réaction brutale de Moscou qui les convoque avant de passer à la « normalisation ». En l'occurrence, la réaction du Kremlin a même été d'une rapidité foudroyante.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

Incarcérés après la mort de quatre gendarmes

Les indépendantistes canaques d'Ouvéa ont été libérés

Cinquante et un militants indépendantistes qui avaient été emprisonnés à la suite des violences survenues ces derniers mois en Nouvelle-Calédonie, dont vingt-six impliqués dans l'affaire d'Ouvéa, ont été remis en liberté, dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 novembre simultanément en métropole et à Nouméa, en application de la loi approuvée par les électeurs lors du référendum du 6 novembre.

Les vingt-six Canaques inculpés après l'attaque de la gendarmerie de Fayaoué, le 22 avril, au cours de laquelle quatre gendarmes avaient été tués et une vingtaine d'autres pris en otages, ont aussitôt regagné la Nouvelle-Calédonie à bord d'un avion spécial. Ils bénéficieront de l'amnistie prévue par la loi référendaire, à moins que le juge d'instruction en charge du dossier ne considère ultérieurement que certains d'entre eux font partie des *« auteurs principaux »* des meurtres commis à Fayaoué. Selon les avocats du FLNKS, tous les *« auteurs principaux »* figuraient parmi les dix-neuf militants tués le 5 mai au cours de l'assaut lancé par l'armée pour libérer les otages. Les familles des gendarmes tués à Ouvéa ont protesté contre cet élargissement.

Parmi les vingt-cinq indépendantistes élargis au même moment à Nouméa figurent quelques militants déjà condamnés à la suite de troubles divers survenus sur le territoire. Le procureur général du territoire a souligné que *« l'amnistie, c'est le choix du pardon, et le pardon, c'est la voie ouverte à l'espoir d'une réconciliation durable »*.

(Lire page 12 nos informations et le commentaire d'ALAIN ROLLAT).

La glissade du dollar
Intervention des banques centrales de douze pays.
PAGES 30 et 34

M. Gorbatchev en Inde
La « perestroïka » déconcerte les dirigeants de New-Delhi.
PAGE 7

Une première en Afrique du Sud
Un mouvement d'extrême droite mis hors la loi.
PAGE 6

Israël et l'OLP
Contre-offensive diplomatique de Jérusalem.
PAGE 3

« Nicomède » au Français
Corneille... en Turquie.
PAGE 22

Le sommaire complet se trouve en page 36.

Dix-sept ans de règne à la tête de la CFDT

Edmond Maire, le dérangeant

Après dix-sept ans de règne, M. Edmond Maire, cinquante-sept ans, quittera ses fonctions de secrétaire général de la CFDT, à l'issue du congrès confédéral qui se tiendra à Strasbourg du 22 au 26 novembre.

A l'heure du bilan, les images se bousculent, voire se brouillent. Existerait-il plusieurs Edmond Maire rassemblés dans le même personnage ? En dix-sept ans, il a donné souvent le tournis. A un moment ou à un autre, on l'a vu dans la peau d'un révolutionnaire incorrigible, d'un autogestionnaire utopique, d'un soixante-huitard rêveur, d'un intellectuel dérangeant, d'un syndicaliste à contre-courant, d'un visionnaire abstrait, d'un moderniste imprévisible. Ou encore d'un « patron » au pouvoir trop personnel semblant vouloir incarner la CFDT à lui tout seul.

A un moment ou à un autre, M. Maire a fasciné avant de s'aliéner ou il s'est aliéné avant de séduire le PS comme le PCF, la CGT comme le patronat, M. Mitterrand comme M. Chirac, M. Giscard d'Estaing comme M. Barre. A l'heure du départ, il sait qu'il a suscité des inimitiés aussi nombreuses que diverses et changeantes. Mais il part avec, en fait, bien peu d'ennemis. M. Maire est habité tout entier par l'ambition d'agir sur la société afin de la transformer en profondeur. Révolté par les inégalités et les injustices, au sein même du monde salarial, il a misé d'abord pour cela sur la rupture avec le capitalisme et la magie de l'autogestion avant de jouer l'action au quotidien et la *« resyndicalisation »*.

S'il y a bien une cohérence fondamentale dans une gestion, qui, à première vue, donne le sentiment d'une succession de politiques différentes, c'est sa volonté de faire du syndicalisme une force autonome de transformation sociale. C'est cette même volonté qui l'a fait passer d'une stratégie de harcèlement du pouvoir gouvernemental et patronal par les grèves à une stratégie de recherche du contrat et du compromis.

Ainsi, en dix-sept ans, c'est moins M. Maire qui a changé, sur le fond, que la société dans laquelle il a gouverné son syndicat et que la CFDT elle-même. Pourtant on pourrait aussi parler d'échec. M. Maire réaffirmait en 1982 son ambition de faire de sa confédération la force syndicale principale. Il la quitte alors qu'elle est, de fait, au même niveau que FO, derrière une CGT affaiblie. Quand il est arrivé à la tête de sa centrale, en 1971, la CFDT comptait 915 955 adhérents actifs, elle n'en recensait plus officiellement que 830 000 en 1985 et 900 000 en 1986, mais avec les retraités. Après une phase d'expansion continue de 1965 à 1976, sa centrale a vu ses effectifs décroître d'une manière continue à partir de 1978.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 31.)

Une sordide affaire d'héritage

Le gentilhomme et la morte

Instruite à Toulon depuis juin 1987, une affaire de captation d'héritage prend aujourd'hui une ampleur inattendue. Au cœur de cette ténébreuse histoire, un tableau de Murillo acheté en 1985 par le Louvre dans des circonstances aujourd'hui contestées.

Avocats, marchands d'art et Toulonnais : ces trois mondes sont en émoi. A cause d'une affaire de captation d'héritage. Ingrédients de ce roman de mœurs qui tourne à la série noire : d'inestimables tableaux des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, où se mêlent les signatures de Van Dyck, Titien, Watteau, Greuze, Rembrandt, Quentin de La Tour, Murillo et Boucher ; une vielle dame qui s'éteint lentement, maigre et misérable malgré sa fortune, séquestrée, à l'abandon, hurlant à en perdre la raison ; une ancienne tenancière de bar qui se dit à l'occasion artiste peintre mais semble plus versée dans le commerce d'art ; un avocat fortuné d'une bonne famille toulonnaise, âgé de cinquante-huit ans, face à un juge d'instruction de trente-six ans, lui-même natif de Toulon, qui s'était déjà fait remarquer lors de la meurtrière cavale de Roberto Succo, ce « tueur fou » venu de la péninsule ; et enfin un défilé de ténors du barreau parisiens – Me Francis Szpiner, pour la partie civile, Me Jacques Vergès, pour les inculpés, – mais aussi et surtout marseillais, avec Me Paul Lombard, écrivain à ses heures, dont le cabinet a été perquisitionné à trois reprises et qui se dit persécuté par une vilaine rumeur.

Au cœur de cette histoire se dresse un « Gentilhomme sévillan ». Il se nommait Inigo Melchior Fernandez de Velasco et fut peint, au dix-septième siècle, par Bartolomé Esteban Murillo, né et mort à Séville (1618-1682).

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 15.)

Les pharmaciens dans la rue

Dix mille d'entre eux ont manifesté à Paris contre la baisse de leur pouvoir d'achat.

Page 31

Le Monde SANS VISA
Jordanie : Les pierres vives de Jerash.
■ Escales. ■ Gastronomie. ■ Jeux.
Pages 17 à 20

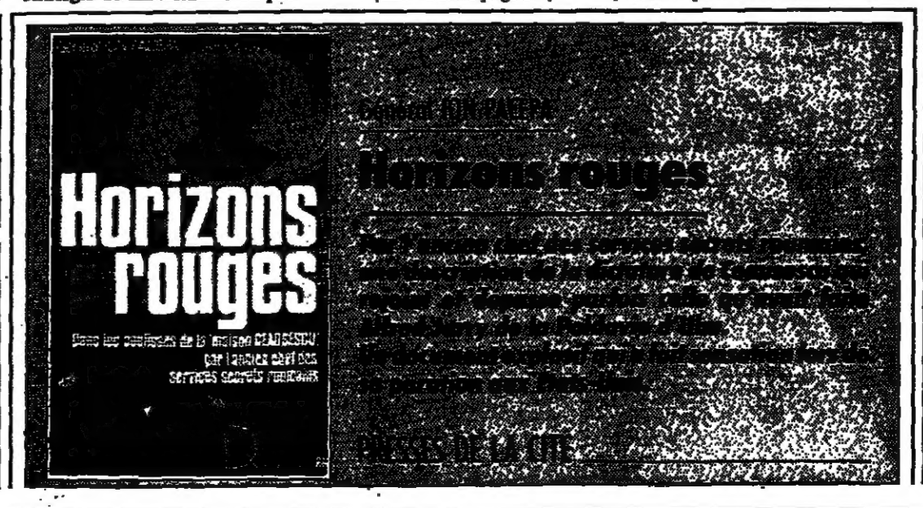

Un millier de victimes dans une escroquerie aux placements financiers

Cinq personnes ont été inculpées et écrouées au début de la semaine à Paris, dans une affaire d'escroquerie qui porterait sur plusieurs centaines de millions de francs. Les victimes seraient au nombre d'un millier. Parmi les inculpés figurent le PDG, le directeur et des démarcheurs d'une société parisienne, Finance Horizon, qui proposait de discrets placements financiers en faisant miroiter des intérêts tout à fait exceptionnels et... non déclarés.

Lire nos informations page 14

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 16 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 80 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL. ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Débats

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT

Dévalorisation : un mal européen

par NICOLE FONTAINE (*)

LE constat n'est pas discuté : au regard de leur formation, de l'importance de leur responsabilité, des servitudes de leur tâche, les enseignants sont, et depuis longtemps, mal rémunérés.

Cette situation est-elle propre à la France ou générale dans les pays de la Communauté européenne ? La question est d'autant plus actuelle que le Parlement européen vient d'approuver en seconde lecture la directive instituant la reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement supérieur qui ouvrira, dans deux ans au plus tard, la voie à la mobilité communautaire des professions, y compris celles de l'enseignement.

Sur la base d'études affinées, conduites à l'initiative de la Commission des Communautés européennes (1), il apparaît que la dévalorisation de la profession enseignante est un mal commun à l'ensemble des Etats de la Communauté.

Les deux catégories socio-professionnelles qui apparaissent les plus proches des enseignants, sous l'angle de la rémunération, sont celles des ouvriers et des employés de l'industrie.

D'une manière générale, un instituteur débute sa carrière au niveau du salaire moyen d'un ouvrier de l'industrie et la termine légèrement au-dessus du salaire moyen d'un employé. Dans le secondaire, la situation n'est pas significativement plus favorable.

Rythmes inégaux

En début de carrière, c'est en Angleterre que les traitements des instituteurs sont les plus bas (81 % du salaire moyen d'un ouvrier) et en Allemagne qu'ils sont les plus élevés (121 %), la France venant en second (111 %).

En cours de carrière, on observe des rythmes très inégaux : le Luxembourg a la progression de traitement la plus marquée. La France régresse de la deuxième à la cinquième position. Outre le Luxembourg, ce sont l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Irlande qui accordent la prime la plus importante à l'ancienneté. La même observation vaut pour le secondaire.

Fort significative est la situation des directeurs : la France se place « en queue de peloton », avec un traitement qui, pour les directeurs d'école, varie entre 72 et 109 % seulement du salaire moyen d'un employé de l'industrie. Dans le second degré, la fourchette est plus large, mais le seuil de démarrage est également le plus bas en Europe, avec l'Italie.

Quelles leçons se dégagent de ces quelques chiffres et comparaisons ? J'en relèverai trois :

— La première est que la dévalorisation de la profession enseignante, à travers l'ensemble des Etats de la Communauté, est évidente et malsaine, et il serait hautement souhaitable que le conseil des ministres de l'éducation s'en saisisse collégialement au niveau européen.

Il est manifeste, en effet, que dans toutes les professions le statut social reconnu dépend largement du niveau de rémunération, et la « démonétisation » des enseignants a des effets pervers : la démobilisation d'une partie importante de ce corps social ; la fuite vers des professions financièrement plus alléchantes en dépit de l'attrait que continue d'exercer sur les jeunes un métier particulièrement noble ; le déséquilibre du recrutement entre les hommes et les femmes ; l'affaiblissement de la considération portée aux enseignants et, par voie de conséquence, celui de leur autorité professionnelle ; la recherche par les enseignants de ressources compensatoires ; leur difficulté matérielle à accéder aux moyens d'une culture très large...

— La deuxième concerne plus particulièrement la France : alors qu'en début de carrière elle est en position médiane, sa politique de rémunération en cours de carrière est généralement moins incitative que celle de ses principaux voisins.

L'exemple le plus significatif est celui des directeurs : traduit en unités conventionnelles de pouvoir d'achat (SPA), le traitement des directeurs d'école en France est le plus bas en Europe, si l'on excepte la Grèce, l'Espagne et le Portugal, pour lesquels les statistiques manquent encore.

Unités et décimales

Quand on sait les contraintes et les responsabilités qui sont celles d'un directeur d'école, qui reste souvent également enseignant, on ne doit pas s'étonner que, au vu des faibles avantages dont la fonction est assortie, les candidats soient peu nombreux, alors que l'expérience montre que la qualité d'une école repose d'abord sur la personnalité de son directeur.

— La troisième, le problème de la revalorisation du traitement des enseignants, ne peut plus être abordée aujourd'hui d'une façon seulement globale et uniforme, sauf à se cantonner dans des discussions de simple rattrapage de pouvoir d'achat visant à gommer les effets de l'inflation. Un seul point de revalorisation conduit à des engagements massifs, eux-mêmes générateurs d'effets en chaîne sur l'ensemble de la fonction publique. Le problème n'est débattu qu'en termes de décimales, alors qu'il se pose en termes d'unités.

Cette approche égalitariste, tellement ancrée dans notre tradition française qu'elle paraît incontournable, bloque aujourd'hui toute solution au problème de fond : celui d'une authentique revalorisation de la profession enseignante.

Le mérite incontesté, l'initiative, le risque, la responsabilité, l'effort de formation ou de recherche, la mobilité... sont autant de critères qui demeurent, dans ce contexte, négligés. Tant que la profession enseignante restera aussi massive et compacte qu'elle l'est encore actuellement, avec ses règles générales et automatisées, elle ne pourra pas sortir de la situation inéquitable et néfaste qu'elle subit à l'échelle européenne et qu'elle déplore à juste titre.

(*) Député au Parlement européen.

(1) « *Les conditions de l'emploi des enseignants dans les Etats membres de la Communauté européenne* », par la Stichting Research voor Beleid.

Auront-ils encore des profs ?

par MONIQUE VUAILLAT (*)

ON dénombrait en 1974, 51 862 candidats ayant une licence ou une maîtrise aux 6 363 postes du CAPES, tous pourvus.

En 1988, les chiffres sont respectivement de 26 375 candidats aux 6 050 postes du CAPES et 2 597 postes non pourvus.

Dans l'intervalle, le nombre d'étudiants a augmenté de près de 50 %.

C'est dire la gravité de la crise des recrutements. Elle a des causes multiples, dont la fermeture des centres de formation, l'asphyxie des recrutements entre 1976 et 1981. Recréer des centres universitaires de formation est indispensable. Mais les causes essentielles sont dans la dévalorisation du métier d'enseignant.

∴

Il faut savoir que le salaire de fin de carrière d'un professeur titulaire d'une licence, voire d'une maîtrise et ayant réussi le concours du CAPES, avoisine le salaire d'embauche d'un ingénieur débutant. Comme le constate la commission des finances de l'Assemblée nationale, *« une augmentation moyenne de 25 % ne peut être considérée comme excessive, eu égard à l'ampleur du retard à rattraper (...), les salaires des enseignants sont aujourd'hui tels que leur niveau met en cause le fonctionnement même de l'appareil éducatif »*.

Faute d'une revalorisation immédiatement engagée et rapidement menée à terme, des régressions extrêmement dangereuses s'accéléreront.

Si les salaires des enseignants ne sont pas alignés sur leurs qualifications, il n'y aura pas d'autre choix pour trouver des candidats que d'aligner, en baisse, les qualifications des futurs enseignants sur les salaires qu'on leur proposera. Processus déjà engagé et qui retentira sévèrement sur les formations des jeunes.

∴

C'est au contraire, comme cela s'est fait dans toutes les autres professions, une élévation du niveau de qualification des futurs professeurs qu'il faut impérativement engager.

Ces constats et ces nécessités sont enfin de plus en plus largement reconnus. Encore faudra-t-il les traduire sans délai en actes. Le budget 1989 ne le prévoit pas.

Encore faudrait-il aussi cesser de vouloir « troquer » une progression des salaires contre un alourdissement de la charge de travail. Depuis des années, cette charge de travail augmente et le pouvoir d'achat des professeurs régresse.

Imagine-t-on qu'on va attirer des candidats dans l'enseignement en leur annonçant encore plus d'élèves par classe ? Encore plus de classes ? Encore plus d'heures de cours ? Cours, préparation, correction des copies, aide individualisée aux élèves, conseils et réunions, le point de rupture est atteint avec un horaire hebdomadaire de l'ordre de quarante-cinq heures. L'efficacité commande d'alléger cette charge de travail, le budget 1989 l'alourdit encore.

Recréer des centres universitaires de formation, mieux payer les professeurs, alléger leur charge de travail, le coût n'est pas mince ! Certes, mais plus les retards s'accumulent et plus le rétablissement est coûteux. Or c'est l'avenir des jeunes, la capacité du service public à maîtriser les évolutions en cours et à en préparer de nouvelles qui sont en jeu. La formation des jeunes est primordiale pour eux-mêmes mais aussi pour l'avenir économique, social et culturel du pays. Elle est source de richesses nouvelles. C'est donc l'intérêt de tous d'y consacrer des investissements financiers conséquents.

Le gouvernement s'affirme soucieux des grands équilibres. Il en est un qu'il faudrait aussi rétablir d'urgence, c'est l'équilibre entre les besoins de recrutement d'enseignants et le nombre des candidats qualifiés. Pour une large part, tous les autres en dépendent.

(*) Secrétaire générale du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FEN).

Au courrier du Monde

RÉPONSE

Médecins du monde et le Bangladesh

A la suite de l'article de Philippe Demasure (le Monde *du 17 novembre) sur l'aide humanitaire intitulé « Le fiasco », nous avons reçu la lettre suivante :*

L'association Médecins du monde, mise en cause parmi les ONG françaises intervenues au Bangladesh lors des récentes inondations, tient à apporter les précisions suivantes :

1. L'engin chenillé mis à disposition gratuitement et le personnel pour le conduire entièrement volontaire et bénévole ont permis de distribuer au nord de Dacca, dans le district de Netrokoma, 7 tonnes de nourriture à environ mille familles, soit cinq mille personnes sur une durée de six jours. Les accès habituellement construits sur des digues étaient coupés par des brèches rendant cette région inaccessible, autant par camion que par bateau.

2. Les petits hydravions type ULM, pilotés par des professionnels volontaires et bénévoles, n'ont pu être utilisés par l'équipe en raison de blocages administratifs, comme n'ont pu être utilisés pour les mêmes raisons quatre hélicoptères prêtés par l'Inde.

3. Les appareil ULM ne transportent pas 25 kilos mais 250 kilos de charge et sont, en raison de leur faible coût d'utilisation, une technique sans aucun doute d'avenir pour atteindre des régions inaccessibles.

4. Médecins du monde a mis à disposition des ONG locales 5 tonnes de soluté de réhydratation.

5. L'ensemble de cette mission Médecins du monde a coûté environ 300 000 F, soit 60 F par personne secourue.

6. Nos contacts avec les ONG locales et, en particulier SAVAR, laissent prévoir une collaboration dans la formation des personnels de santé.

L'action des ONG françaises en général a montré le premier élan de solidarité de la France, il est facile mais injuste de la critiquer.

Dr PATRICK AEBERHARD
Président de Médecins du monde.

0 F PENDANT 13 MOIS* CHEZ CITROËN.

Jusqu'au 19 décembre, Citroën vous offre tous modèles essence de sa gamme véhicules particuliers pour 0 F par mois pendant 13 mois. Vous possédez une voiture ? Laissez-la chez Citroën et si elle couvre l'apport initial de votre location avec option d'achat, vous pourrez repartir au volant de la Citroën neuve de votre choix sans rien payer de plus jusqu'en 1990.

L.O.A. sur 60 mois, sous réserve d'acceptation du dossier par Crédipar. Exemple pour 10 000 F TTC hors assurance : à la livraison, apport initial de 3000 F couvert par la reprise de votre véhicule (dépôt de garantie de 1500 F et 1er loyer de 1500 F), suivi de 13 loyers de 0 F, puis de 46 loyers à 245 F, option d'achat en fin de location : 1500 F couverts par le dépôt de garantie, coût total en cas d'acquisition : 14 270 F.

*Après versement de votre apport initial.

R500

Le Monde — 7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09 — Tél. : (1) 42-47-97-27 — Télex MONDPAR 650572 F — Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE SA — 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS — Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71 — Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens, PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437 — ISSN : 0395 - 2037 — Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-89-61

Le Monde TÉLÉMATIQUE — Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 507 09 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	594 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Localité : _____ Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BADMQ 86

ISRAËL : pour « réparer les dégâts » provoqués par l'OLP

Jérusalem lance une contre-offensive diplomatique

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Passé le tumulte d'Alger, voici le temps de la contre-offensive israélienne. Passablement secoués et mis sur la défensive par les commentaires favorables ayant suivi la réunion du Conseil national palestinien (CNP), notamment en Europe occidentale, les dirigeants israéliens s'efforcent de répliquer à ce qu'ils considèrent eux-mêmes comme un succès médiatique et diplomatique de l'OLP.

Le chef travailliste et ministre des affaires étrangères du gouvernement sortant, M. Shimon Pérès, l'a dit avec franchise jeudi 17 novembre : *« Il va falloir réparer les dégâts. »* Il entend mobiliser ses ambassades et lancer une campagne d'information pour tenter d'expliquer que, *« sous la bannière de la modération »*, l'OLP a, selon lui, *« adopté une position encore plus extrémiste »*. Le ministre avait convoqué la presse étrangère pour marteler que l'OLP avait réussi *« à créer une impression totalement injustifiée »* — notamment dans les médias occidentaux — *« et que, au lieu d'aller dans le sens de la modération, le CNP avait compliqué et rendu la situation encore plus difficile qu'avant »*.

Pour M. Pérès, le CNP ne fut qu'un *« écran de fumée »*. L'OLP n'y a pas reconnu implicitement Israël et encore moins accepté la résolution 242 de l'ONU. Celle-ci pose le principe de la paix en échange d'un retrait territorial et réaffirme pour *« chaque Etat de la région le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues »*. *« C'est une formule tout à la fois suffisamment précise et ambiguë pour permetre de négocier,* a dit M. Pérès. *Toute altération en anéantit la signification, bref ruine la résolution et nous prive de la base de négociation qu'elle constitue. »*

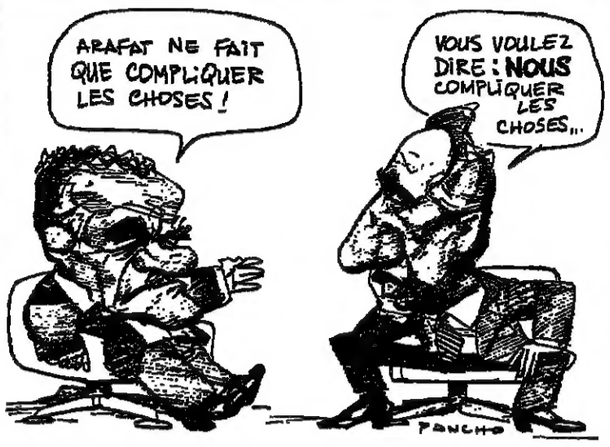

« Je ne suis pas Molière... »

Or, a poursuivi M. Pérès, l'OLP a assorti sa reconnaissance de la résolution 242 de *« conditions si lourdes qu'elles tuent la résolution »*. Il s'agit de l'acceptation des *« droits nationaux des Palestiniens »* et notamment de *« leur droit à l'autodétermination » : « Cela veut dire,* selon le ministre, *un « Etat palestinien indépendant dont les frontières ne sont pas fixées et que l'OLP entend créer par étapes. »* M. Pérès a réaffirmé son opposition à l'existence d'un tel Etat, estimant que le CNP *« n'avait pas voulu négocier mais imposer une solution* a priori ». Pas un instant, M. Pérès n'a expliqué comment il estimait possible pour l'OLP de reconnaître, telle quelle, une résolution qui n'envisage de traiter le problème palestinien que comme une question de « réfugiés » — et non en termes de revendication nationale. Lui faisait-on remarquer que nombre de pays ouest-européens avaient commenté positivement le fait que, pour la première fois, un document officiel de l'OLP mentionne la 242, il répliquait : *« Ils ont peut-être mal lu »* ou se sont prononcés sur *« des impressions »*.

Relevait-on que le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, avait déclaré que rien ne s'opposait *« en principe »* à ce que Paris reconnaisse la déclaration d'indépendance palestinienne, M. Pérès répondait en souriant : *« Je ne suis pas Molière mais en français « en principe » ne signifie pas « en réalité. »*

La tonalité est la même dans l'ensemble de la presse israélienne. *« L'OLP n'accepte ni la lettre ni l'esprit de la résolution 242 »*, estime *Haaretz*. *« A Alger, l'OLP n'a tout simplement ni reconnu Israël, ni renoncé au terrorisme, ni accepté la 242 »*, commentait le *Yedioth Aharonoth*. *« Il n'y a aucune percée substantielle, la 242 est nommément mentionnée mais assortie de conditions qui en vident la teneur »*, écrit *Maariv*.

Il n'y a que le groupe palestinien islamiste Hamas (Résistance islamique) pour prendre le CNP au sérieux. Condamnant ce qu'il considère comme une reconnaissance d'Israël par l'OLP, Hamas, qui veut *« un Etat musulman sur toute la Palestine »*, a appelé à trois jours de deuil dans les territoires occupés.

Incidemment, M. Pérès a souligné que, dans son rejet du sommet palestinien d'Alger, il était parfaitement en accord avec le chef du Likoud, M. Itzhak Shamir. Coïncidence ? Les deux partis ont constitué un groupe de négociation pour étudier l'éventualité de gouverner à nouveau ensemble — ce qui a suscité une minifronde de la base travailliste.

ALAIN FRACHON.

Vingt-six pays ont reconnu l'Etat palestinien

Depuis sa proclamation à Alger, vingt-six Etats ont officiellement reconnu l'Etat palestinien.

Il s'agit de seize Etats arabes : Algérie, Arabie saoudite, Bahrein, Djibouti, Etat des Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Mauritanie, Qatar, Tunisie, République démocratique du Yémen, République arabe du Yémen, Soudan. Les dix autres pays sont les suivants : Bangladesh, Cuba, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Nicaragua, Pakistan, Turquie et Yougoslavie.

● A Paris, M. Hamadi Essid, chef de la mission de la Ligue arabe à Paris, a estimé jeudi que *« la France reconnaissait le principe d'un Etat palestinien et a posé des jalons pour une évolution »*. *« Il faut donner le temps nécessaire aux gouvernements occidentaux de s'habituer à l'idée de l'inévitable : l'Etat palestinien »*, a ajouté M. Essid. Le Michmar, organisation des jeunes juifs de gauche, *« se réjouit des avancées réalisées par le Conseil national palestinien vers la reconnaissance de la légitimité internationale de l'Etat d'Israël et de son droit à vivre dans des frontières sûres et reconnues, tout en regrettant la persistance d'ambiguïtés sur ce point »*.

● Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) souhaite que la situation créée par la reconnaissance par le CNP des résolutions de l'ONU *« conduise à la convocation de la conférence internationale décidée par les Nations Unies »*.

● Le Cercle France-pays arabes demande, pour sa part, à la communauté internationale, et plus particulièrement au gouvernement français *« d'agir pour mettre en œuvre le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la formation d'un Etat »*.

M. Juppé : « la non-existence d'un territoire »

● M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a indiqué au cours de son point de presse du jeudi 17 novembre que *« la reconnaissance de l'Etat palestinien, contrairement à ce qu'a indiqué le ministre des affaires étrangères M. Roland Dumas, se heurte à un problème de principe considérable et rédhibitoire : la non-existence d'un territoire »*. M. Juppé a ajouté que l'OLP *« ne procédait à aucune reconnaissance explicite de l'Etat d'Israël »*, répétant que *« le RPR souhaite que la France joue un rôle d'apaisement dans la région et que se réunisse une conférence internationale pour instaurer un véritable dialogue »*.

SOUDAN : après l'accord de paix conclu avec le colonel Garang

Les islamistes menacent de quitter la coalition au pouvoir

Khartoum *(AFP)*. — La capitale soudanaise a accueilli, jeudi 17 novembre, en héros le chef du Parti démocratique unioniste (PDU), M. Mohamed Osmane El Mirghani, de retour d'Addis-Abeba, où il avait signé la veille un accord de paix avec le colonel John Garang, chef de la rébellion sudiste *(le Monde* du 18 novembre). Auparavant, des voitures munies de haut-parleurs avaient sillonné les rues en appelant la population à se rendre à l'aéroport pour y réserver un accueil triomphal au chef du PDU, salué par des banderoles comme le *« prophète de la paix »*.

En revanche, le dirigeant du Front national islamique (FNI), M. Hassan El Tourabi, a carrément rejeté l'accord d'Addis-Abeba, déclarant qu'il *« trahissait la charia islamique, les relations soudano-arabes et les forces armées »*. Il a affirmé qu'il s'opposerait avec force à la suspension des châtiments islamiques. L'accord stipule en effet le *« gel »* de l'application des lois islamiques — qui prévoient notamment des peines de flagellation, amputation et lapidation — jusqu'à la conclusion d'une conférence constitutionnelle qui se tiendrait le 31 décembre.

M. Tourabi a, en outre, affirmé qu'il était hostile à l'abrogation des pactes militaires conclus avec des pays arabes, stipulée également par l'accord d'Addis-Abeba. Il s'est déclaré opposé d'autre part au projet de fusion de l'Armée de libération du peuple du Soudan (APLS) avec l'armée soudanaise. Il a accusé sans les nommer certains pays étrangers *« d'être derrière »* l'accord d'Addis-Abeba et a averti que son parti se retirerait de la coalition gouvernementale et entrerait dans l'opposition si le parti Oumma, celui du premier ministre, M. Sadek El Mahdi, approuvait l'accord avec le PDU.

Pour sa part, M. Sadek el Mahdi a indiqué que son parti se prononcerait sur l'accord après que son contenu en aura été dûment évalué. Si l'examen du document révélait qu'il est positif et sert l'intérêt national, le gouvernement l'adopterait, a-t-il ajouté. Sinon, a-t-il précisé, nous, tâcherons de convaincre le PDU, *« car nous avons toujours voulu progresser vers les objectifs stratégiques du Soudan dans une démarche collective et unie, et nous ne permettrons à aucune instance de désintégrer notre volonté nationale »*.

Dans les milieux politiques, on évoque la forte probabilité d'une dissolution du gouvernement actuel, avec le passage du FNI à l'opposition et la formation d'un nouveau gouvernement constitué par l'Oumma et le PDU avec l'appui des partis sudistes légalistes.

LIBAN : après l'enlèvement de l'un de ses délégués

Le CICR n'envisage pas de « geler » ses activités

GENÈVE
de notre correspondante

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), réuni vendredi matin à Genève, a exclu pour l'instant un « gel » possible de ses activités au Liban après le rapt, jeudi, de l'un de ses délégués au Liban sud, M. Peter Winkler (*le Monde* du 18 novembre). Agé de trente-deux ans, ce dernier n'était délégué du CICR que depuis un peu plus d'un mois. Saïda était sa première mission. Auparavant, il exerçait la profession de journaliste et avait été à ce titre envoyé, en janvier 1985, au Liban pour « couvrir », en tant qu'envoyé spécial de l'Agence télégraphique suisse, l'enlèvement d'Eric Wehrli, secrétaire de l'ambassade de Suisse à Beyrouth.

Au siège du CICR, à Genève, on n'avance aucune hypothèse sur les raisons de l'enlèvement de ce délégué, qui circulait dans une voiture marquée d'un immense emblème de la Croix-Rouge, mais on n'en rejette aucune. En 1985, trois délégués du CICR avaient été « relâchés » peu de temps après leur enlèvement. Quant aux pillages de vivres et aux vols de voitures du CICR, ils ne se comptent plus.

Actuellement, 31 délégués suisses, dont six à Saïda, travaillent au Liban, aidés dans leur tâche par une centaine d'employés locaux.

I. V.

Expulsions réciproques de diplomates entre Bagdad, Washington et Londres

L'ambassade des Etats-Unis à Bagdad a confirmé jeudi 17 novembre l'expulsion du chef de la section politique de l'ambassade en raison de ses contacts avec la minorité kurde irakienne, jugés *« trop étroits »* par les autorités irakiennes.

Le haut fonctionnaire en question, M. Haywood Rankin, a quitté, mardi dernier, Bagdad à destination des Etats-Unis. Il était en poste à Bagdad depuis plus de deux ans.

La riposte américaine n'a pas tardé. Jeudi, les Etats-Unis ont déclaré un diplomate irakien *persona non grata*. L'ambassadeur d'Irak, M. Nizar Hamdoon, a été informé de la décision par le secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient, M. Richard Murphy. Selon des sources proches du département d'Etat, les Etats-Unis et l'Irak étaient tombés d'accord pour garder l'expulsion de M. Rankin secrète afin d'éviter d'envenimer les relations déjà très tendues entre les deux pays après plusieurs tentatives du Congrès de voter des sanctions contre Bagdad.

A la suite d'informations selon lesquelles l'Irak aurait utilisé des armes chimiques pour écraser une rébellion kurde en août dernier — ce qui est toujours démenti par Bagdad, — le Sénat et la Chambre des représentants avaient, en effet, demandé que des sanctions soient prises sans toutefois parvenir à se mettre d'accord sur un projet de loi commun.

A Londres, le ministère britannique des affaires étrangères a annoncé dans la nuit de jeudi à vendredi l'expulsion de trois membres de l'ambassade irakienne qui menaient des activités incompatibles avec leur statut, autrement dit se livraient à l'espionnage.

Trois membres de l'ambassade britannique à Bagdad ont été expulsés par mesure de représailles et ont déjà regagné la Grande-Bretagne. — *(AFP, AP.)*

Europe

ITALIE : mise en cause de l'armée, des alliés, de la Libye...

La polémique sur l'accident d'un DC-9 en 1980 sème le trouble

Qui a abattu le DC-9 civil de la ligne Bologne-Palerme ? Qui est responsable de la mort des quatre-vingt-une personnes, dont treize enfants, qui se trouvaient à bord ? Huit ans après la tragédie du 27 juin 1980, le mystère demeure à peu près entier. Relancée par une chaîne de la RAI et relayée quotidiennement par tous les médias sans exception, la polémique menace aujourd'hui non seulement la cohésion gouvernementale italienne, mais empoisonne le climat dans les plus hautes sphères de l'armée.

ROME
de notre correspondant

Comme disait l'autre jour M. Rino Formica, ministre socialiste en exercice (travail), après avoir claqué la porte du conseil des ministres à propos justement de cette affaire, *« l'Italie peut bien devenir un jour la première puissance de la terre, elle restera le pays des mystères »*.

De fait, une seule chose ressort plus ou moins clairement – et encore de manière officieuse ! – des diverses fuites échappées de l'enquête judiciaire ouverte il y a huit ans et toujours en cours : l'appareil civil qui appartenait à Itavia, une compagnie qui depuis a fait faillite, ne s'est pas abîmé tout seul dans les flots noirs d'Ustica, une petite île au large de la Sicile.

Il aurait bel et bien été abattu par un missile. Qui a tiré et pourquoi ? C'est là toute l'énigme qui déchaîne depuis trois semaines les passions de l'élite politico-militaro-journalistique de la Péninsule.

« Pas nous, pas nous », ont répondu les Français, les Américains et les Libyens, tour à tour mis en cause. *« Pas nous non plus »*, ont rétorqué avec une fureur offensée et même carrément menaçante les représentants de la gent politique locale les chefs d'état-major de l'armée italienne.

« D'après les éléments en notre possession, a fini par déclarer la semaine dernière le ministre de la défense, M. Valerio Zanone, *les forces armées italiennes ne peuvent pas avoir causé le désastre d'Ustica. »*

Les précautions de langage du démenti ne sont évidemment pas passées inaperçues. Si on comprend bien, a aussitôt affirmé la presse, les militaires n'ont pas tiré le missile criminel, mais rien ne dit qu'ils ne couvrent pas le ou les coupables. Retour à la case départ.

Pour M. Giuliano Amato, également ministre (du Trésor) (PSI), *« quelqu'un ment dans cette affaire, et il faudra bien qu'un jour la vérité éclate »*. L'armée s'est sentie encore une fois visée et a protesté. Mais, selon M. Stefano De Luca, un autre responsable gouvernemental (sous-secrétaire au Trésor) et appartenant au même parti que son collègue de la défense (libéral), ce n'est pas l'armée la coupable, ce sont les services secrets, qui *« ne peuvent pas ne pas savoir »*.

Alors la semaine dernière, au cours d'un grand conseil très agité présidé par M. Ciriaco De Mita, le chef du gouvernement, il a été décidé de créer une commission d'enquête qui aura pour tâche, *« sans interférer avec l'instruction en cours, de récolter toutes les données pouvant être acquises »*, notamment *« dans le champ international »*. En clair, *exit* la filière italienne, pleins feux sur la piste étrangère !

Démenti de la Royale

L'Italie va demander très officiellement à tous les suspects des éléments susceptibles de les... disculper. Les Français qui, la veille du drame, avaient deux porte-avions dans la zone en cause – le *Foch* et le *Clemenceau* – figurent à nouveau assez haut sur la liste. Le ministère de la défense avait fait savoir officiellement en octobre 1986 – quelques mois avant que le gouvernement italien ne se décide à faire repêcher par une société française (IFREMER) les débris du DC-9 – que les deux bâtiments de guerre étaient rentrés à Toulon et à Hyères au moment des faits. Il va devoir réitérer et expliciter sa position.

La presse italienne remet notamment l'accent sur une mystérieuse communication qui aurait eu lieu peu après la tragédie entre le chef du contre-espionnage italien, M. Santovito, et M. Alexandre De Marenches, son homologue français de l'époque. Paris a déjà démenti l'existence même de cet entretien qui aurait eu pour objet, selon la presse, de *« couvrir une tragique méprise de l'aviation française »*.

Tout le monde ici est en effet convaincu que, quelle que soit l'identité du coupable, celui-ci ne visait pas précisément l'avion Bologne-Palerme abattu dix-sept minutes exactement avant son atterrissage prévu en Sicile.

Au vu des enregistrements radars en possession du juge d'instruction, deux objets volants non identifiés se seraient trouvés dans les parages de l'infortuné DC-9 peu avant sa chute. D'où deux hypothèses : le premier engin sur l'écran est un petit avion-cible utilisé pour les manœuvres, et le second appareil est un chasseur – américain, français ou italien – chargé de l'abattre. L'avion de chasse lance un missile ; le DC-9 civil parti de Bologne avec deux heures de retard arrive sur ces entrefaites, et c'est lui, plus gros, plus chaud, qui prend le projectile dans son réacteur. Intellectuellement séduisant ! Mais l'OTAN a fait officiellement savoir qu'il n'y avait aucune manœuvre dans le secteur à cette époque.

Seconde thèse : l'appareil le plus proche du DC-9 est un Mig-23 libyen poursuivi par un autre Mig libyen ou par un chasseur italien ou un allié des Italiens. Le poursuivant tire sur le fuyard, celui-ci se cache derrière le DC-9, et c'est le civil qui reçoit la charge.

Cette thèse est évidemment démentie à Tripoli. Elle a eu, en revanche, la faveur d'un certain nombre de diplomates occidentaux. Pourquoi ? Parce qu'on a retrouvé, vingt jours après la chute du DC-9, le 18 juillet 1980, en Calabre l'épave d'un Mig libyen, précisément, et que, à l'intérieur du cockpit, il y avait le cadavre d'un aviateur, un as paraît-il, instructeur de pilotes à Tripoli. S'agissait-il d'un transfuge poursuivi ou d'un soldat en mission secrète ? Mystère.

Ce n'est pas fini. Officiellement découvert dans les montagnes de Calabre près de trois semaines après la catastrophe du DC-9, le Mig libyen serait en fait tombé le même jour que l'appareil civil. Qui l'affirme ?

Deux médecins légistes qui ont observé le corps « décomposé » du pilote de Tripoli. Mais un troisième, officiel celui-là, a signé un rapport d'autopsie affirmant que le cadavre était encore frais lors de sa découverte. Alors ? Ne peut-on faire une contre-expertise, examiner de près les débris du Mig libyen ? Non. Vingt jours après sa récupération, révélaient le week-end dernier les journaux italiens, tout a été remis à Kadhafi, qui avait gentiment insisté pour récupérer ses biens. C'est M. Cesare Romiti, administrateur général de la Fiat, qui, selon *L'Espresso* notamment, s'était chargé de transmettre le souhait du bouillant colonel aux autorités italiennes. A l'époque, le « guide de la Jamahiriya » était, c'est vrai, actionnaire important du fameux groupe transalpin.

Un seul pronostic sans risque pour conclure : les familles des quatre-vingt-une victimes d'Ustica ne sont pas près de connaître la vérité ni de recevoir compensation pour la perte des leurs.

PATRICE CLAUDE.

● **La prince Harald de Norvège a rencontré M. Dumas.** – Le prince héritier Harald de Norvège a rencontré mardi 15 novembre à Paris, où il effectue une visite privée, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas. Au cours de l'entretien, M. Dumas et le prince Harald ont notamment regretté la faiblesse des relations économiques entre la France et la Norvège, et évoqué le débat actuellement en cours dans ce pays sur l'opportunité d'une adhésion à la CEE. – *(AFP.)*

● **POLOGNE : M. Walesa à Varsovie pour des entretiens.** – M. Lech Walesa, le président de Solidarité, s'est entretenu, vendredi matin 18 novembre à Varsovie, avec le secrétaire de la conférence épiscopale, l'archevêque Dabrowski, et les principaux conseillers du syndicat illégal. Ceux-ci n'ont pas exclu la possibilité d'une nouvelle rencontre du ministre de l'intérieur, le général Kiszczak, avec M. Walesa, arrivé de Gdansk très discrètement jeudi soir. Depuis l'annonce de la fermeture des chantiers navals Lénine de Gdansk, l'impasse politique était devenue totale en Pologne.

YOUGOSLAVIE

• Manifestation albanaise au Kosovo
• Un dirigeant slovène rappelé à l'ordre

Près de 20 000 Albanais du Kosovo, selon l'agence Tanjug, défilaient vendredi 18 novembre dans les rues de Pristina, capitale de la province du Kosovo, en direction de l'immeuble du comité central provincial pour manifester leur soutien aux dirigeants albanais qui ont démissionné jeudi sous la pression du parti de Serbie. Les deux démissionnaires, Mme Kacusa Jasari, numéro un du parti du Kosovo, et M. Azem Vlasi, membre de la direction, sont tenus pour responsables de la détérioration des relations inter-ethniques dans la province, peuplée à 90 % d'Albanais.

Un dirigeant de la République de Slovénie a, par ailleurs, été rappelé à l'ordre pour des propos jugés « *inacceptables* » sur le nationalisme serbe.

BELGRADE
de notre correspondant

Les déclarations faites par M. Janez Stanovnik, président dela République fédérée de Slovénie, lors d'un récent voyage aux Etats-Unis ont suscité de très violentes réactions en Serbie, et accentué le fossé qui sépare les deux Républiques.

Ancien haut fonctionnaire des Nations unies, M. Stanovnik avait profité de cette visite privée pour rencontrer des personnalités politiques américaines, notamment le secrétaire d'Etat George Shultz, et tenir des conférences. Dans des exposés sur la situation intérieure en Yougoslavie, il avait spécialement dénoncé le *« nationalisme »* serbe et le chef du parti serbe, M. Slobodan Milosevic, auquel il a prêté l'ambition de devenir un second Tito.

La direction serbe, *« indignée »*, a qualifié ces propos d'*« erronés et tendancieux »*, et estimé qu'ils ne pouvaient servir que les *« intérêts des ennemis de la Yougoslavie »*. Elle a demandé à la présidence collégiale fédérale d'émettre un avis sur les déclarations de M. Stanovnik.

Réunie à Belgrade la présidence fédérale a publié, le 17 novembre, un communiqué qualifiant d' *« inacceptables certaines déclarations et allégations de Stanovnik sur la situation générale en Yougoslavie, sur la politique de la direction de la République de Serbie et de certains de ses dirigeants »*.

Par ailleurs, précise le communiqué, *« les déclarations de M. Stanovnik ont attisé les dissensions intérieures et aggravé la tension politique »*.

De son côté, la direction de la République fédérée de Slovénie a critiqué la *« tendancieuse campagne »* dont M. Stanovnik est l'objet et contesté le caractère *« anti-socialiste »*, *« anti-serbe »* et *« anti-yougoslave »* de ses déclarations. Elle a exprimé l'espoir que *« les traditionnels bons rapports avec le peuple serbe et sa direction seront maintenus »*.

En Yougoslavie, les divergences entre nationalités n'ont cessé de croître au cours des trois ou quatre dernières décennies et elles ont affecté notamment les relations entre les Slovènes et les Serbes, deux peuples qui, pourtant, ont toujours été liés au long de l'Histoire. Au cours de la dernière guerre, des milliers de Slovènes de la région de Maribor, annexée au IIIe Reich, ont été expulsés de leurs demeures et accueillis en Serbie – elle-même occupée par les Allemands. Nombreux sont ceux qui, d'un côté comme de l'autre, attribuent le conflit actuel non aux divergences entre les deux peuples mais aux querelles qui opposent leurs dirigeants.

PAUL YANKOVITCH.

La volonté d'autonomie des Républiques baltes

Moscou contraint de réexaminer les rapports entre nationalités

(Suite de la première page.)

Il s'est écoulé, en effet, moins d'une journée entre les votes, mercredi soir 16 novembre, du Soviet suprême d'Estonie et la publication, dans l'après-midi de jeudi, du communiqué de l'agence Tass annonçant la riposte du pouvoir central.

« Le 16 novembre 1988, dit ce communiqué, *une session du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Estonie a adopté un amendement à l'article 74 de la Constitution de cette République, stipulant que les organes suprêmes du pouvoir de la RSS d'Estonie peuvent, dans certains cas, suspendre ou limiter l'entrée en vigueur* (sur leur territoire) *des textes législatifs et autres de l'URSS.*

» Compte tenu du fait que cet amendement et quelques autres documents adoptés lors de cette session (...) divergent des dispositions de la Constitution actuelle de l'URSS, le présidium du Soviet suprême d'URSS a décidé d'examiner cette question lors de sa prochaine réunion et d'y inviter des représentants de la RSS d'Estonie. »

Les commissions des lois du Parlement fédéral sont chargées, ajoute le communiqué, de présenter au présidium *« des conclusions détaillées sur cette question touchant au principe de base de la structure et de l'unité de la Fédération socialiste soviétique »*.

C'est sec. L'affaire semble d'ores et déjà jugée puisque ce communiqué décrète, sans attendre le moindre examen contradictoire, que divergence il y a bel et bien entre l'amendement estonien et la Constitution soviétique. Et pourtant les dirigeants estoniens cachent à peine une intense satisfaction. Car, si Moscou fait preuve d'encore plus de fermeté qu'ils ne s'y attendaient, ils sont en train, eux, de réussir un coup politique mûrement réfléchi.

Responsables de parti local ou chefs de file du puissant Front populaire – l'organisation créée le mois dernier avec l'appui de M. Gorbatchev pour canaliser les aspirations nationales de la République – tous les dirigeants de l'Estonie sont en effet confrontés à un double et redoutable problème.

D'une part, ils devaient faire face à une formidable vague de mécontentement spontané provoqué par la publication des projets d'amendements à la Constitution soviétique. Comme tous les autres Baltes et beaucoup de Soviétiques, les Estoniens attendaient de ces textes qu'ils affirment l'autonomie des Républiques, alors qu'ils ne portent que sur les procédures électorales et la formation d'un nouveau Parlement. Le désenchantement de la population menaçait donc de favoriser une réelle percée des partisans de l'indépendance complète de l'Estonie, et il fallait prendre l'initiative sous peine de se laisser déborder.

Rapport de forces

D'autre part, il fallait commencer à instaurer un rapport de forces en vue des discussions qui s'amorcent sur la redéfinition de la nature de l'union entre les quinze Républiques d'URSS. Ce dossier est en effet à l'ordre du jour d'un plénum du comité central soviétique prévu pour le milieu de l'année prochaine. Mais, si M. Gorbatchev et son équipe sont convaincus de la nécessité de profondes réformes en ce domaine, ils ne sont certainement pas encore prêts à aller aussi loin – l'instauration d'une confédération – qu'on le souhaiterait en Estonie, y compris à la tête du parti.

La solution s'imposait donc : il fallait profiter du mécontentement populaire pour préparer le rapport de forces de demain, et c'est ce qui a été fait. Car, lorsque les dirigeants estoniens ont décidé d'affirmer que les lois soviétiques ne s'appliqueraient plus automatiquement sur leur territoire, ils savaient parfaitement bien que la Constitution soviétique a la primauté sur les Constitutions des Républiques.

C'est écrit noir sur blanc, mais il est écrit tout aussi clairement que les Républiques fédérées sont souveraines, et il y a donc là une contradiction patente. Elle ne posait aucun problème tant que les notions de gouvernement et de Parlement républicains relevaient de l'humour noir, mais, dès lors qu'on commence, et avec un soutien populaire massif, à prendre les textes au mot, il faudra évidemment trancher un jour ou l'autre.

Il est plus que probable que le désormais fameux amendement estonien sera déclaré anticonstitutionnel par le Soviet suprême, mais on est en période de révision de la Constitution soviétique, et rien ne dit que ce qui est anticonstitutionnel aujourd'hui le sera demain. *« Nous avons volontairement introduit*, déclarait ainsi jeudi M. Mart Tarmak, l'un des dirigeants du Front populaire, *une contradiction entre notre Constitution et celle de l'URSS. Si elle ne peut être résolue juridiquement, elle doit être discutée politiquement* (...) *Si la Constitution ne répond plus à l'esprit du temps, c'est elle qui doit être changée. »*

Sous contrôle

Même s'ils s'abstiennent de jouer aussi cartes sur table, les dirigeants du parti estonien ne disent pas autre chose, et cette crise est en fait beaucoup plus sous contrôle qu'il n'y paraît. Il y a bien rébellion d'une République, il y a bel et bien épreuve de force entre le pouvoir central et les autorités légales de cette République, mais chacun sait faire la part du feu et joue bien son rôle.

Vendredi matin, à l'heure où la plupart des dirigeants estoniens étaient déjà dans la capitale, la *Pravda* publiait une interview du président Lomonossov, de la commission du Soviet suprême chargée de centraliser les propositions de modification des projets d'amendements à la Constitution soviétique.

Lorsque ces propositions sont *« pesées et argumentées, nous cherchons à en tenir compte »*, déclare-t-il en notant que *« certains camarades ont vu un danger de centralisation dans le projet de nouvel article 113 portant sur les pouvoirs du futur Parlement fédéral »*. La commission va en conséquence proposer de rajouter l'expression *« dans les limites du ressort de l'URSS »* au paragraphe stipulant que le Parlement central définit les rapports de propriété et le système des prix et salaires.

On convoque, mais on discute.

BERNARD GUETTA.

RFA

Mme Süssmuth présidente du Bundestag

BONN
De notre correspondant

Le groupe parlementaire CDU-CSU a désigné, vendredi matin, 18 novembre, Mme Rita Süssmuth pour succéder à M. Philipp Jenninger dans la fonction de président du Bundestag. Le chancelier Helmut Kohl a surpris son monde en choisissant Mme Süssmuth et en faisant entériner ce choix par les députés de son groupe.

Née en 1937, professeur de pédagogie, elle a fait son entrée, déjà à la surprise générale, au gouvernement fédéral en 1985 comme ministre de la jeunesse, de la famille et de la santé. Habile et convaincante, elle s'est rapidement taillé une excellente réputation dans le monde politique. Elle est aujourd'hui une des personnalités les plus populaires d'Allemagne fédérale.

(Interim.)

ODOUL AGENT DE demeco
Garde-meubles
42 08 10 30
16, rue de l'Atlas-75019 Paris

Acquittement de Modest von Korff ancien chef de la Gestapo de Châlons-sur-Marne

BONN
de notre correspondant

« Assassins ! », « Justice nazie ! » : la fureur s'est emparée des juifs français qui avaient fait le voyage à Bonn en compagnie de l'avocat des parties civiles, Me Serge Klarsfeld, à l'énoncé du jugement acquittant au bénéfice du doute Modest von Korff, soixante-dix-neuf ans, ancien capitaine SS.

Découvert en 1985 par Serge Klarsfeld dans sa retraite de Bad-Godesberg, où il jouissait de sa pension d'ancien haut fonctionnaire du ministère de l'économie, le comte von Korff était accusé d'avoir organisé en 1942 et 1943 la déportation vers Auschwitz de deux cent-vingt juifs de la région de Reims et de Châlons-sur-Marne. Quarante-cinq audiences et quatorze mois de procès, un voyage des juges à Lyon pour rencontrer Klaus Barbie dans sa cellule, ont forgé une intime conviction chez les magistrats : ils n'ont pas acquis la certitude que Modest von Korff connaissait le destin des personnes, hommes, femmes, vieillards et enfants, qu'il envoyait vers les camps de la mort.

Le président Martin Lickfett, qui ne put lire les attendus qu'après avoir fait évacuer le public de la salle d'audience, avait bien conscience que son jugement intervenait dans une période où l'opinion publique nationale et internationale est particulièrement sensibilisée sur la question des crimes du nazisme.

« *Mais*, poursuivit-il, *il ne nous appartient pas de procéder à la* Vergangenheitsbewältigung [la mise au net du passé]. *Nous devons prouver ici la culpabilité d'un accusé, et le tribunal est contraint, dans sa recherche de la vérité, de s'en tenir strictement aux règles du droit.* »

Comme beaucoup de ses semblables, l'ancien capitaine SS von Korff avait toujours nié savoir la signification exacte de cette « *solution finale* » qu'il était chargé de mettre en œuvre. Le tribunal de Bonn, au contraire de celui de Cologne qui condamna en 1982 les officiers de Drancy Lischka, Hagen et Heinrichsohn à des peines allant de six à douze ans de prison, n'a pas estimé suffisantes les lourdes présomptions pesant sur lui. Le procureur, qui avait requis six ans de prison contre l'accusé appuyé par Me Serge Klarsfeld, a décidé de se pourvoir en appel.

LUC ROSENZWEIG.

La prochaine nomination du cardinal Meisner suscite des remous dans le diocèse de Cologne

Le cardinal Joachim Meisner, cinquante-cinq ans, archevêque de Berlin, devait être nommé par Jean-Paul II, de manière imminente, le vendredi 18 novembre, à la tête du diocèse de Cologne, le plus riche du monde catholique. Il succède ainsi, après un suspense de quatorze mois, au cardinal Josef Hoffner, décédé en 1987.

BONN
de notre correspondant

Mgr Joachim Meisner, né en 1933 en Silésie, a passé sa jeunesse en Thuringe où sa famille s'était réfugiée en 1945. Son ordination sacerdotale en 1962, à vingt-neuf ans, est le résultat d'une vocation tardive. En revanche, sa carrière épiscopale est rapide. Il est sacré évêque en 1975 à quarante-deux ans, et cinq ans après nommé à Berlin, à la tête du diocèse « *le plus difficile du monde* », comme on a coutume de dire.

Pour les catholiques, la ville est, en effet, restée unie, et l'archevêque, qui réside à Berlin-Ouest, passe une partie de son temps dans la partie orientale de la ville. Il est simultanément membre des deux conférences épiscopales, celle de RFA et celle de RDA. Les relations entre le Vatican et l'Allemagne démocratique ne sont régies par aucun accord, la RDA ayant, contrairement à l'Allemagne fédérale, dénoncé le concordat de 1929. Le cardinal Meisner, fort de la confiance du pape, avait déjà été nommé à Berlin en dépit de l'opposition du chapitre local.

Classé parmi les « conservateurs » au sein de l'épiscopat ouest-allemand, il n'est, c'est le moins qu'on puisse dire, pas le bienvenu pour la majorité du clergé de son futur diocèse. Les quatorze mois de vacance du siège épiscopal de Cologne sont la conséquence de la mauvaise volonté du chapitre à accepter de choisir parmi les trois noms qui lui étaient proposés par Rome, parmi lesquels ne figurait aucun des prélats qui avaient leur faveur.

Jusqu'au dernier moment, les ministre-présidents de Rhénanie-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat, sur lesquels s'étend le diocèse de Cologne, MM. Johannes Rau et Bernhard Vogel, ont tenté de persuader Rome de ne pas effectuer de nomination en opposition ouverte avec le chapitre. Ils se sont entretenus à ce sujet avec le nonce apostolique en Allemagne fédérale, Mgr Josip Uhac, sans succès semble-t-il.

L. R.

Idée forte IBM :

courez le Grand Prix sur PS/2, un micro de compétition.

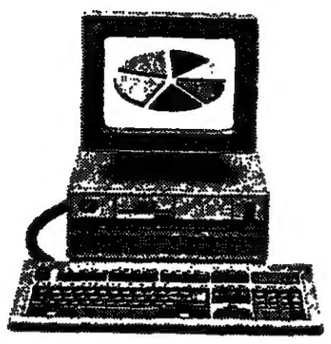

Faites un essai sur PS/2 de compétition, vous allez courir pour notre Grand Prix. Et découvrir comment, dans la course aux affaires, ces bolides vous feront partir en bonne position : celle qui a mené déjà plus de trois millions d'utilisateurs à la victoire.

Vitesse, souplesse, performance : les PS/2 modèle 70 ou 80 font prendre à l'informatique d'entreprise un tournant décisif. Que vous soyez garagiste, avocat, entrepreneur ou médecin, vous entrerez dans la grande compétitivité.

Conduisez sur tous les circuits d'affaires. Faites évoluer votre PS/2 au rythme de votre entreprise, sans jamais tomber en panne de solutions : logiciels, périphériques, connexions à d'autres systèmes et services IBM.

Vous avez jusqu'au 16 décembre pour gagner votre Grand Prix PS/2. Jusqu'au 30 décembre, pour obtenir un remboursement de 1 500 F pour tout achat d'un PS/2 modèle 70 ou 80. Ne manquez pas le départ. Contactez dès aujourd'hui l'un des 500 Distributeurs Agréés IBM.

Appel gratuit : 05.02.03.03
Liste des Distributeurs Agréés IBM par minitel : 3614 IBMFOL.

Offre spéciale Grand Prix, valable jusqu'au 16 décembre.

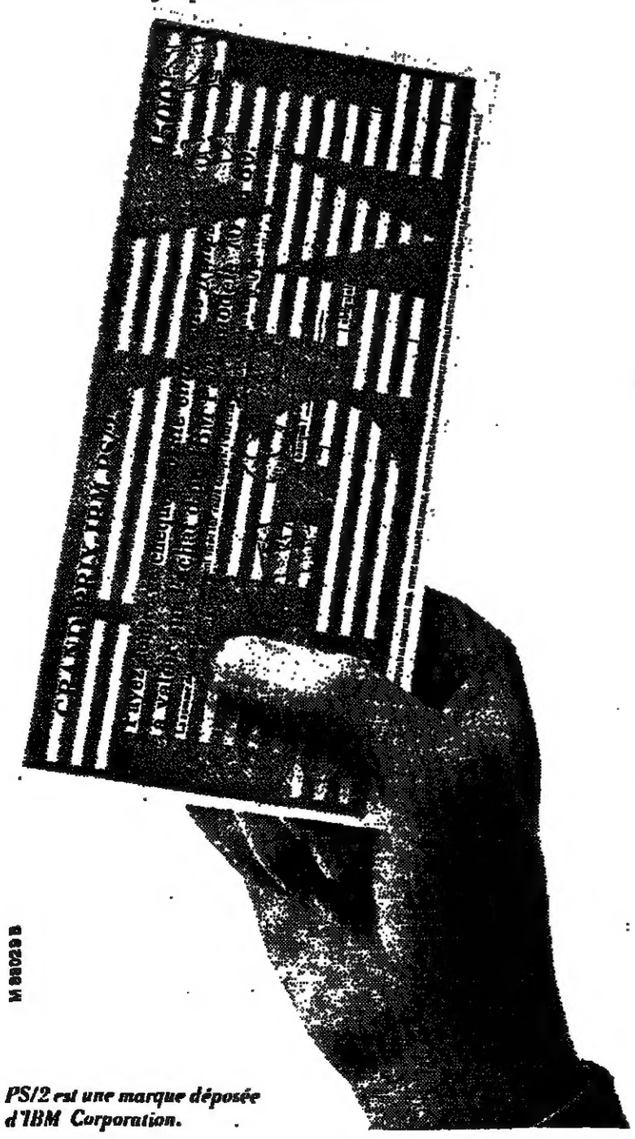

PS/2 est une marque déposée d'IBM Corporation.

IBM

Amériques

ÉTATS-UNIS : la constitution de la future équipe présidentielle

En nommant M. Sununu secrétaire général de la Maison Blanche M. Bush affirme son autorité

WASHINGTON
de notre correspondant

Prenant à rebrousse-poil une bonne partie de la classe politique, M. George Bush a annoncé, jeudi 17 novembre, le choix de M. John Sununu, actuellement gouverneur du New-Hampshire, comme futur secrétaire général de la Maison Blanche, poste d'importance majeure.

Le président élu a ainsi coupé court à la campagne qu'avaient commencé à orchestrer les adversaires de M. Sununu, dans le but de faire pression sur M. Bush pour qu'il révise son choix. Le principal « rival » du futur secrétaire général, M. Craig Fuller, qui dirige actuellement l'équipe de transition du président élu, a manifesté son dépit en annonçant jeudi qu'il refuserait tout autre poste dans l'administration et entrerait au mois de janvier dans le secteur privé. C'est l'épilogue de la première bataille politique post-électorale, qui a permis à M. Bush d'affirmer son autorité, quitte à prendre le risque de susciter des méfiances ou de réveiller des animosités.

Deux reproches essentiels étaient faits à M. Sununu : son tempérament et ses origines (*le Monde* du 17 novembre). Gouverneur depuis 1982 du New-Hampshire, où il a obtenu de remarquables résultats dans le domaine économique, ingénieur formé au Massachusetts Institute of Technology (MIT), M. Sununu est considéré comme un homme très brillant, mais au caractère tranchant et aux réparties parfois fort sèches (il lui est arrivé de dire à un journaliste qu'il était « *stupide* »). Au cours de la campagne, il n'a pas été tendre avec son « voisin », le gouverneur du Massachusetts, Michael Dukakis ; et, pendant les primaires de son propre Etat, il a mené avec efficacité le combat contre M. Robert Dole, alors rival de M. Bush et qui passe pour avoir la rancune tenace.

M. Sununu est aussi considéré comme un conservateur résolu en matière fiscale, c'est-à-dire qu'il est hostile aux augmentations d'impôts — sujet sur lequel des accrochages entre la Maison Blanche et le Congrès démocrate sont plus que probables. Mais, au cours d'une conférence de presse donnée aussitôt après sa nomination, il a pris soin d'annoncer qu'il s'attacherait à travailler en collaboration avec le Congrès, où il « *compte des amis, aussi bien parmi les démocrates que parmi les républicains* ». Et à propos de son caractère, il a répondu par une chatterie : « *I am a pussycat* » (« je suis un gentil minou »).

Autre handicap majeur de cet homme de quarante-neuf ans, père de huit enfants : il est d'origine arabe (libano-palestinien) par son père (sa mère est salvadorienne). Et, pour aggraver les choses, il a refusé de signer une pétition présentée par une organisation juive alors que les quarante-neuf autres gouverneurs l'ont fait : il s'agissait de dénoncer une résolution de l'ONU assimilant le sionisme à une forme de racisme. M. Sununu s'était retranché derrière ses principes : un gouverneur n'ayant pas, selon lui, à prendre de positions de politique étrangère.

Opposition de la communauté juive

Dès que la rumeur de sa prochaine nomination a commencé à courir, plusieurs dirigeants de la communauté juive ont fait connaître par divers canaux leur opposition, et aussi bien lui-même que M. Bush ont dû faire face à de nombreuses questions à ce sujet au cours de la conférence de presse. M. Sununu y a répondu en expliquant que, sur le fond, il trouvait tout à fait inadmissible la résolution en question. Il a aussi rappelé qu'il avait joué un rôle majeur dans l'élaboration du « programme républicain » (avant la convention de La Nouvelle-Orléans) et avait pris la précaution de s'assurer que la condamnation de cette résolution de l'ONU figurait dans ce programme, par ailleurs très favorable à Israël. M. Sununu a aussi pris grand soin de souligner qu'il considérait la sécurité et l'intégrité d'Israël comme « *l'une des clefs de la tranquillité et de la paix au Moyen-Orient* ». Mais de toute évidence M. Sununu, qui ne craint pas de se définir lui-même comme un

« *Arabo-Américain* », sera tenu en ce domaine à une très grande prudence. Il a d'ailleurs lui-même laissé entendre que ses compétences s'exerceraient avant tout en matière de politique intérieure.

Le poste qui va lui être confié est d'une grande importance - le président élu a lui-même expliqué que M. Sununu serait chargé de « *diriger l'équipe Bush* ». Le secrétaire général de la Maison Blanche contrôle par exemple l'emploi du temps du président, et c'est par lui que doivent passer ceux qui veulent avoir accès au président (à l'exception du chef du Conseil national de sécurité, qui a un accès direct). C'est aussi lui qui dirige le travail de « l'entreprise » Maison Blanche, et est donc largement responsable de son efficacité.

Cette fonction est de création relativement récente - elle a été instituée par le général Eisenhower - c'est pourquoi son titulaire porte le nom de « chief of staff » (chef d'état-major). Mais ni le président Kennedy ni son successeur Lyndon Johnson n'ont eu de « chief of staff », et le président Carter lui-même a essayé pendant un temps de s'en passer.

Pendant le premier mandat de M. Reagan, la tâche a été répartie entre les trois membres d'une troïka (Jim Baker portant officiellement le titre). Après la réélection du président, on en revint à un responsable unique, Donald Regan, dont l'appétit de pouvoir et la maladresse ont largement contribué aux errements du second mandat.

Au plus fort de l'« Irangate », et alors que sa propre popularité était en chute libre, le président Reagan fit appel à l'ex-sénateur Howard Baker, qui sut raccommoder un peu les choses avec le Congrès et fit régner une atmosphère plus sereine, avant de confier les rênes, pour les derniers mois de l'administration, à M. Kenneth Duberstein (l'actuel titulaire).

Futur pivot de l'administration, M. Sununu aura donc de lourdes responsabilités. Mais en le choisissant, M. Bush a au moins montré qu'il savait prendre les siennes. Sa présidence s'annonce moins atone que certains ne le supposaient.

JAN KRAUZE.

La visite de Margaret Thatcher à Washington

Deux hommes et une femme...

WASHINGTON
de notre correspondant

Des adieux sincèrement émus à Ronald Reagan, des encouragements et quelques conseils à George Bush : Mme Margaret Thatcher s'est chargée à sa manière d'assurer la transition entre l'actuel et le futur président des Etats-Unis, tout en jouant avec maestria son rôle de doyen des dirigeants occidentaux.

En un peu moins de quarante-huit heures, le premier ministre britannique a trouvé le temps de sacrifier longuement aux cérémonies officielles d'une visite d'Etat, d'avoir des entretiens avec le président élu George Bush, de recevoir l'académicien Andrei Sakharov, qui lui-même achevait sa visite à Washington, et M. Allan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, d'accorder une bonne demi-douzaine d'interviews et de donner une conférence de presse, sans oublier d'écouter les enfants des écoles lui chanter sa chanson préférée, *Accentuate the positive* : c'est peu de dire que sa visite a complètement éclipsé celle du chancelier Kohl, qui l'avait immédiatement précédée à Washington.

Encourager les Palestiniens

Mercredi 16 novembre fut le jour du retour ému sur le passé, de la célébration d'une vieille amitié avec Ronald Reagan, d'une vieille complicité idéologique aussi. Au début de la présidence Reagan, Mme Thatcher avait été la première à venir en visite d'Etat à Washington, et elle se devait d'être aussi la dernière. Coups de canon, honneurs militaires, fifres et tambours, amabilités, compliments, et une petite larme sur le passé : « Ronnie » et « Maggie » ont donné l'impression de passer une merveilleuse journée.

Le premier ministre britannique a notamment évoqué la joie qu'elle avait éprouvée le jour de l'élection du président américain, « *sachant à quel point nous pensions de la même manière, croyions en beaucoup de choses semblables et étions convaincus qu'ensemble nous pourrions remettre nos pays sur leurs pieds, restaurer leurs valeurs et créer un monde plus sûr et, oui, un monde meilleur* ».

L'heure n'était donc pas à la modestie, mais à la réflexion sur le passé — « *Nous regardons en arrière, et voyons à quel point le monde a changé depuis que nous avons commencé* » — et aussi, naturellement, sur l'avenir.

Cela, c'était, jeudi, pour M. Bush, auquel Mme Thatcher a décerné les plus vifs compliments : « *Il a des connaissances très profondes, très étendues, et n'aura pas besoin d'être préparé à la présidence.* » Et encore : « *Les alliés ont beaucoup de chance* » que le futur président des Etats-Unis soit George Bush. Mme Thatcher a ensuite poussé l'amabilité jusqu'à prononcer des paroles aimables à propos ...de l'économie américaine, « *très solide* », et à s'employer à calmer les inquiétudes causées par le déficit budgétaire : M. Bush « *réglera ce problème calmement et de manière responsable* ».

Mais le premier ministre britannique, comme elle l'a fait bien souvent dans le passé, s'est aussi employée à tenter d'infléchir la position américaine, et, au moins sur un point, de manière publique : à propos des récentes prises de position de l'OLP, auxquelles le département d'Etat avait réagi la veille de manière très négative, elle a déclaré : « *Si on n'encourage pas* [les Palestiniens], *ils ne bougeront plus.* » Elle avait abordé ce sujet avec le président Reagan, elle l'a fait à nouveau avec M. Bush, qui, a-t-elle déclaré, estime comme elle qu'un « *nouvel effort* » est nécessaire pour tenter d'avancer vers une solution au Proche-Orient. Sur ce, Mme Thatcher, aimable, sûre d'elle et remarquablement à l'aise, a quitté Washington, laissant derrière elle deux hommes comblés.

J. K.

Le premier ministre britannique et la fin de la guerre froide

La guerre froide qui a duré des décennies entre l'Est et l'Ouest étant terminée grâce à la politique de M. Mikhaïl Gorbatchev, l'Ouest doit prendre de nouvelles initiatives importantes, a déclaré, en substance, Mme Margaret Thatcher, jeudi 17 novembre, dans une interview au *Washington Post* et à *Newsweek*.

« *Nous ne sommes pas en situation de guerre froide* », a estimé le premier ministre britannique, l'Est et l'Ouest doivent désormais entretenir « *des relations beaucoup plus ouvertes* » qu'elles ne l'ont jamais été pendant la guerre froide. Mme Thatcher estime que l'Ouest doit être prêt à faire plus pour aider le numéro un soviétique, quitte à faire marche arrière s'il venait à se trouver dans une impasse ou à être évincé du pouvoir. La « Dame de fer » a cependant fait part de ses doutes quant à l'opportunité de la conférence sur les droits de l'homme que Moscou veut organiser en 1991, et s'est lancée dans une diatribe contre l'idéologie marxiste.

A quelques semaines de la visite de M. Gorbatchev à Londres, les déclarations de Mme Thatcher laissent cependant entendre qu'elle serait prête à s'engager plus avant pour favoriser le changement en Union soviétique.

● **PÉROU : Un prêtre français arrêté clame son innocence.** — Le Père Jean-Marie Mondet, arrêté le 11 novembre dernier par la police antiterroriste péruvienne, a envoyé, jeudi 17 novembre, aux médias de la capitale une lettre manuscrite dans laquelle il clame son innocence. Il avait été interpellé après la destruction partielle, par une bombe, de son domicile à Lima. Le Père Mondet avait déjà été arrêté à Ayacucho en 1984. La police le soupçonnant d'être lié au Sentier Lumineux, il avait été expulsé du Pérou et n'y était retourné qu'en 1986. — *(AFP.)*

(Publicité)

LES JUIFS DU MAROC
HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Concert exceptionnel de musique andalouse avec la participation de : l'Orchestre Chekara de Tétouan et le Rabbin Haïm LOUK

le SAMEDI 19 NOV. 1988 à 20 h 30

Journées du judaïsme marocain organisées les 19-20-21 novembre 1988 par le centre Rachi et Identité et Dialogue

Pour tout renseignement, s'adresser au centre Rachi 20, bd de Port-Royal, 75005 PARIS Tél. : 43-31-75-47.

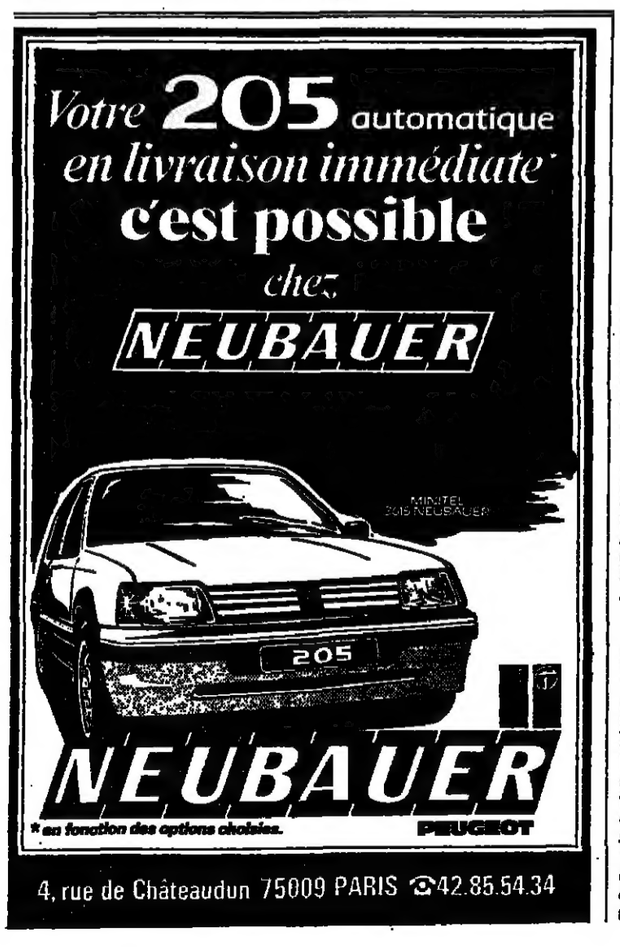

Afrique

ALGÉRIE : le plan d'action du gouvernement

Bras de fer entre M. Merbah et le Parlement

ALGER
de notre correspondant

La partie de bras de fer entre M. Kasdi Merbah et les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) n'est pas terminée. Le nouveau premier ministre se représentera, samedi 19 novembre, devant le Parlement avec un programme « *enrichi* », un compromis ayant été trouvé *in extremis* pour éviter un vote-sanction au premier chef de gouvernement responsable de sa politique devant l'Assemblée nationale.

Quand M. Merbah a affronté les parlementaires, ceux-ci ont fait valoir qu'ils auraient dû prendre connaissance de son plan d'action avant de l'écouter, pour pouvoir se prononcer le jour même (*le Monde* du 15 novembre). Ils eurent gain de cause en obtenant quarante-huit heures de réflexion, avant de débattre du programme gouvernemental. Le 14 novembre, dès la reprise de la séance, cent soixante-quinze députés, sur les deux cent quatre-vingt-quinze que compte l'APN, s'inscrivaient pour s'exprimer.

Le chômage

Le 17 novembre, près de cent cinquante d'entre eux étaient intervenus avant que la parole revienne au premier ministre. Celui-ci estimait aussitôt, selon la radio algérienne, que le débat avait été « *long, fructueux et de haut niveau* » et qu'il « *en tiendrait compte* ».

Les députés mirent surtout en exergue les « *insuffisances* » du plan d'action du gouvernement. Ils soulignèrent son « *caractère général, le défaut d'échéancier, le manque de chiffres précis et l'inexistence d'objectifs à atteindre* ». Devant aussi peu de « *consistance* », estima un parlementaire, « *l'Assemblée est dans l'impossibilité d'exercer son contrôle sur le gouvernement* ».

Les orateurs critiquèrent le manque de précision dans l'« *évaluation des moyens nécessaires* », et l'identification des « *sources de financement* » pour mener à bien les projets gouvernementaux.

Ils demandèrent que la loi, qu'ils votèrent eux-mêmes, sur la réforme des domaines agricoles socialistes (1), fût réellement appliquée : « *La terre à ceux qui la travaillent.* » Ce qui nécessiterait « *un réexamen des conditions de la redistribution des terres, qui s'est souvent faite de manière népotique, au détriment des travailleurs du secteur* ». A propos de l'agriculture, qui doit constituer « *la priorité des priorités* » car elle peut contribuer à « *réduire le chômage* » et « *résorber les déséquilibres régionaux* », les parlementaires suggérèrent d'encourager les « *cultures stratégiques* » plutôt que les « *cultures spéculatives* ».

La situation de l'emploi et la lutte contre le chômage occupèrent une place prépondérante dans les interventions des députés, qui furent nombreux à remarquer que « *le nombre exact des chômeurs n'est pas connu* » et à souligner que « *le nombre des postes à créer l'est encore moins* », avant de proposer un abaissement de « *l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans* » et la mise en place d' « *une allocation de chômage pour les jeunes ayant reçu une formation* ».

D'une manière générale, les parlementaires ont reproché au gouvernement de n'avoir pas suffisamment explicité sa façon de concilier « *croissance économique* » et « *justice sociale* ».

En obtenant de représenter son programme « *enrichi* » par les interventions de la semaine passée, M. Merbah a évité à la fois le camouflet de se voir refuser la confiance de l'Assemblée nationale et le blocage des institutions. Un vote négatif aurait eu la fâcheuse conséquence de maintenir l'Algérie sans gouvernement actif, alors que la situation économique et sociale continue de se dégrader, avec une extension rapide des mouvements sociaux à l'intérieur du pays. Le compromis trouvé avec les parlementaires devrait permettre au chef du gouvernement de faire adopter son plan d'action une semaine avant le VIe congrès du FLN, qui se déterminera sur le futur candidat à l'élection présidentielle de janvier 1989.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) Les députés adoptèrent l'an passé une loi régissant la parcellisation et la redistribution des grands domaines agricoles socialistes aux travailleurs du secteur.

● **RECTIFICATIF.** — Contrairement à l'information parue dans notre précédente édition (*le Monde* du 18 novembre), la grande mosquée de Paris nous signale qu'elle n'a jamais autorisé dans ses lieux la veillée funèbre annoncée pour le vendredi 18 novembre par le Comité de soutien aux mères algériennes et la Coordination de solidarité avec le peuple algérien à la mémoire des morts du mois dernier en Algérie. « *Une telle veillée funèbre est contraire aux enseignements mêmes de l'islam* », a déclaré Cheik Abbas, recteur de la grande mosquée de Paris.

AFRIQUE DU SUD : une première à Pretoria

Un mouvement d'extrême droite est mis hors la loi

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Pour la première fois dans l'histoire politique sud-africaine, le gouvernement a interdit, jeudi 17 novembre, toute activité politique à un groupuscule afrikaner d'extrême droite. Cette organisation, qui ne compterait au plus que quelques centaines de membres, n'a fait parler d'elle qu'à de rares occasions. Le BBB (Blanke Bevrydings Beweging, « Mouvement de libération des Blancs ») s'est illustré par des prises de position antisémites et anti-Noirs, d'un racisme forcené.

Son chef, Johan Schabort, ancien professeur de biochimie à l'université, revendique la supériorité de la race blanche, qui « *a le droit et le devoir de protéger la planète entière du déchaînement destructeur des races boueuses* ». Il accuse celles-ci de « *pollution génétique de la race blanche* » et propose de les rapatrier dans le centre de l'Afrique, « *de la jungle d'où elles viennent* », car il s'agit d'une « *force d'invasion parasite* ». Quant aux juifs, ils sont accusés de « *vouloir briser la civilisation blanche occidentale* » et d'être « *des profiteurs* ».

Le gouvernement a donc décidé, en vertu de l'état d'urgence, de mettre un terme aux agissements de ce mouvement aux réminiscences nazies. Cette mise hors la loi est en relation avec la tuerie de mardi dernier à Pretoria, au cours de laquelle un ancien policier d'extrême droite avait tué six Noirs qu'il avait pris pour cible (*le Monde* du 18 novembre). Cet homme avait pourtant reconnu être membre d'une autre organisation, également d'extrême droite, l'AWB, le Mouvement de résistance afrikaner, qui a été épargné. Officiellement, une enquête est toujours en cours concernant cette organisation foncièrement raciste, dont les liens avec le Parti conservateur sont de notoriété publique. Quatre députés conservateurs ont d'ailleurs reconnu en faire partie.

Le pouvoir n'a sans doute pas voulu s'attirer les foudres de l'opposition de droite et s'en est pris à un groupuscule sans véritable importance. Il était nécessaire de démontrer, comme l'a déclaré, mardi, le ministre de la loi et de l'ordre, M. Adriaan Vlok, que le gouvernement est disposé à lutter contre les extrémismes de droite comme de gauche. Vingt-trois organisations anti-apartheid ont été interdites d'activités depuis le début de l'année.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● **Pendaison de six condamnés à mort à Pretoria.** — Deux Blancs, deux métis et deux Noirs, condamnés à mort pour des crimes crapuleux (meurtres et viols), ont été pendus, le vendredi 18 novembre, à l'aube, à la prison de Pretoria, a annoncé un porte-parole du ministère sud-africain de la justice.

● **Afrique du Sud : l'explosion d'une bombe à Durban fait trois morts.** — Trois personnes ont été tuées, vendredi matin 18 novembre, par une bombe qu'elles étaient apparemment en train de transporter vers une gare de chemin de fer dans la ville portuaire de Durban, a annoncé la police sud-africaine.

● **TCHAD : formation d'un parti d'opposition.** — Un groupe d'exilés tchadiens, parmi lesquels figure le fils de l'ancien président, Ngarta Tombalbaye, a annoncé, mercredi 16 novembre, la formation d'un nouveau parti politique, le Mouvement pour la démocratie et le socialisme au Tchad, opposé au régime de parti unique du président Hissène Habré. — *(Reuter.)*

Asie

INDE : la visite de M. Gorbatchev

La «perestroïka» déconcerte les dirigeants de New-Delhi

NEW-DELHI
de notre correspondant

L'accueil que le numéro un soviétique reçoit vendredi 18 novembre dans la capitale indienne sera à la mesure de l'« *amitié profonde* » qui lie les deux pays, mais il ne sera pas dénué d'arrière-pensées. L'époque où les intérêts de l'Inde et de l'URSS convergeaient strictement, et où leurs économies étaient complémentaires, est révolue. L'Union soviétique a puissamment contribué au développement indien mais, en raison même des carences de son économie, elle ne peut plus être un partenaire privilégié. L'Inde a « décollé » dans de nombreux domaines, et ses nouvelles ambitions exigent une coopération plus efficace.

Sur les plans politique et diplomatique, d'autre part, la rapidité des changements de l'ère gorbatchévienne impose aux dirigeants indiens un effort d'adaptation quant à leur perception du rôle de l'URSS, auquel ils ne sont pas toujours préparés et qui les inquiète. Au fond, si New-Delhi demande à être traité différemment (Moscou est prié d'accepter la coopération américano-indienne), l'Union soviétique, elle aussi, demande à ses principaux partenaires d'accepter la « différence », c'est-à-dire la « perestroïka ».

Le numéro un soviétique était venu à New-Delhi en novembre 1986. Depuis, le rythme des échanges et des visites s'est accéléré.

En novembre 1987, le premier ministre soviétique s'était rendu en Inde, jetant les bases d'une série d'accords prévoyant un accroissement de 25 % du volume des échanges commerciaux bilatéraux en 1988, soit 50 milliards de roupies (1).

Les relations entre MM. Gorbatchev et Gandhi n'ont pas toujours été dépourvues de méfiance. L'URSS a même vu d'un œil assez critique l'arrivée au pouvoir du fils, apparemment très occidentalisé, d'Indira Gandhi. Puis elle a assisté avec inquiétude aux déclarations de ce jeune premier ministre préoccupé avant tout des classes moyennes, et dont l'ambition déclarée est de faire sauter à son pays quelques étapes, grâce à la technologie occidentale.

La nouvelle « lune de miel »

M. Gandhi s'est certes rendu à Moscou en mai 1985 et en juillet 1987. Mais le succès de sa dernière visite avait été éclipsé par celui de son séjour à Washington en octobre de la même année. Visite utile, mais décevante aussi : « *Rajiv est très bien « passé » à Washington et il s'est très bien entendu avec Reagan,* résume ce diplomate occidental. *Mais dès que l'on a commencé à parler de transferts de technologie un peu trop pointus, le Pentagone a hurlé sur le thème « c'est comme si » nous livrions directement aux » Russes* ».

L'URSS s'est accommodée de cette volonté de diversification pro-occidentale, ainsi que des références de plus en plus espacées de New-Delhi au « socialisme ». L'Inde est de plus en plus, pour les Soviétiques, un pays « *à orientation capitaliste* » qui « *favorise la coopération avec les pays socialistes* ». Bien des raisons militaient en faveur de la réaffirmation des liens entre les deux pays. Moscou continue de penser qu'il n'y a aucune alternative crédible en Inde au parti du Congrès et à l'actuel premier ministre, et cela justifie que les deux partis communistes indiens n'aient qu'une très faible influence dans les rapports bilatéraux.

Une dépendance militaire accrue

En Inde, l'intelligentsia reste dans l'ensemble reconnaissante envers l'URSS pour l'aide que celle-ci a apportée depuis l'indépendance de 1947. Ce rôle « historique » a consisté, outre à promouvoir une industrie lourde indienne, à permettre à New-Delhi de devenir une puissance régionale, notamment grâce à l'édification de ce qui est aujourd'hui la quatrième armée du monde.

Si l'objectif affiché est de porter le volume des échanges à 100 milliards de roupies d'ici à 1992, c'est surtout pour sortir d'une situation de déséquilibre chronique, l'Inde ayant de plus en plus de mal à « acheter soviétique », soit parce qu'elle est devenue elle-même productrice, soit surtout parce qu'elle ne trouve pas sur le marché soviétique de quoi satisfaire ses besoins technologiques.

Les industriels indiens ont reçu pour consigne de se fournir autant que faire se peut sur le marché soviétique. Moscou qui, de son côté, ne peut se passer des biens de consommation indiens, multiplie les propositions de « joint-ventures » au secteur privé indien. Pour autant, le marché soviétique reste très commode pour les industries privées et surtout publiques, car il ne nécessite aucun effort de compétitivité ni de qualité.

Dans le domaine essentiel des armements, la coopération demeure sans nuage. Bien que, là aussi, New-Delhi s'efforce de diversifier ses approvisionnements, la dépendance indienne envers l'URSS est considérable, et elle a tendance à s'accroître. L'Inde continue à recevoir les matériels les plus sophistiqués, souvent avant les pays du pacte de Varsovie, comme ce fut le cas pour le Mig-29. Deux escadrons de ces appareils ont déjà été livrés et la question de savoir si l'Inde va en commencer la production sous licence (2) devrait être réglée au cours de la visite de M. Gorbatchev.

S'agissant de la marine, la proportion de bâtiments d'origine soviétique, qui était d'environ 75 % depuis début 1980, s'est accrue avec la livraison de nouveaux sous-marins soviétiques à propulsion nucléaire, et devrait encore augmenter avec la livraison future de nouveaux sous-marins de la classe « kilo » et celle de trois porte-avions.

Vladivostok (juillet 1986), Krasnoyarsk (septembre 1988) : pour les Indiens, ces deux discours de M. Gorbatchev ont constitué de réels facteurs d'inquiétude : en remettant au goût du jour le vieux concept brejnevien de « *pacte de sécurité en Asie-Pacifique* », en faisant du « *dialogue avec la Chine* » l'un des axes de leur nouvelle diplomatie, en insistant sur le thème de « *zone dénucléarisée* », dans l'océan Indien, les Soviétiques bousculent un *statu quo* simplificateur mais commode. Dans cette situation, l'axe Pakistan-Etats-Unis était équilibré par l'axe URSS-Inde.

L'opinion indienne reste encore traumatisée par le conflit sino-indien de 1962. Mais en même temps, New-Delhi cherche – avec une grande prudence – à normaliser ses relations avec Pékin. M. Gandhi y fera une visite à la fin de l'année. Mais on annonce déjà qu'il ne faut pas en attendre trop. En raison du voisinage chinois (et pakistanais), la position de New-Delhi sur la question nucléaire reste inconciliable avec la notion de « *zone dénucléarisée* », et donc hostile à toute inspection internationale de ses propres installations nucléaires.

Jusqu'ici, l'Inde « payait » sa coopération militaire très avantageuse avec l'URSS par un suivisme diplomatique, l'Afghanistan et le Cambodge étant les exemples les plus flagrants. Pour l'avenir, la « nouvelle diplomatie indo-soviétique » reste à inventer.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Une roupie indienne vaut environ 0,50 FF.

(2) Les Indiens hésitent beaucoup, en raison de leur projet d'avion de combat LCA.

AFGHANISTAN

Le vice-ministre des affaires étrangères demande l'asile politique aux Etats-Unis

Le numéro deux de la diplomatie afghane a fait défection et a demandé l'asile politique aux Etats-Unis, a-t-on confirmé de source officielle américaine jeudi 17 novembre. M. Abdul Ghafar Lakanwal, vice-ministre des affaires étrangères, se trouvait aux Nations unies pour son assemblée générale annuelle. Il a décidé de ne pas rentrer dans son pays le 7 novembre, alors qu'il aurait dû quitter New-York dans le même avion que le premier ministre du régime de Kaboul, M. Mohammad Hassan Sharq. Un troisième secrétaire de la mission afghane à l'ONU a également fait défection.

C'est la première fois depuis l'intervention soviétique en Afghanistan, en 1978, qu'une personnalité afghane de rang gouvernemental aussi élevé passe à l'Ouest ; le propre frère du président Najibullah avait récemment fait défection au Pakistan.

L'étoile de M. Lakanwal avait pâli sérieusement depuis un an. Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire depuis 1982, il avait été relevé de ses fonctions en 1987 et avait perdu son poste de membre du comité central du Parti démocratique populaire (PDPA, communiste). Sa défection, estiment les spécialistes, pourrait permettre aux services de renseignement américains d'avoir une idée plus précise de la lutte interne opposant les deux factions (Parcham et Khalq) du PDPA. – *(AFP.)*

CAPEL prêt-à-porter hommes grands hommes forts
• 74, boulevard de Sébastopol Paris 3e
• 26, boulevard Malesherbes Paris 8e
• Centre Com. Maine-Montparnasse Paris 15e
• 13, rue de la République, 69001 Lyon
• 27, rue du Dôme, 67000 Strasbourg

Diplomatie

La visite à Paris du numéro un hongrois

M. Karoly Grosz évoque la coopération paneuropéenne

Une note résolument paneuropéenne a été donnée, de part et d'autre dès le début de la visite officielle en France du numéro un hongrois, M. Karoly Grosz, jeudi 17 novembre. Recevant M. Grosz à l'Elysée, M. Mitterrand a souhaité que « *l'Europe ne se rétrécisse pas face à l'apparition des grandes masses non européennes* ». Le président a voulu rassurer son hôte qui s'inquiétait des conséquences de la création d'un grand marché ouest-européen en 1992 : « *L'unification économique n'est pas faite pour écraser les moins puissants que nous, mais pour concurrencer les plus puissants* », a-t-il dit.

Au cours du dîner donné en son honneur au Quai d'Orsay par M. Michel Rocard, le secrétaire général du PC hongrois a jugé « *très proches* » les positions des deux pays sur « *le développement de la coopération paneuropéenne.* » M. Grosz a prôné « *l'épanouissement de la réforme* » dans son pays, qui a « *épuisé toutes les possibilités offertes à notre développement politique et économique par les cadres antérieurs du socialisme* ». Un discours somme toute très gorbatchévien, comme en témoigne l'emploi d'une expression chère au leader soviétique : la volonté de mettre en place un « *Etat socialiste de droit* ».

« *Etat de droit européen* », a plaidé, pour sa part M. Rocard, après avoir assuré les Hongrois de l'appui de la France à tout ce qui peut « *contribuer à réduire les fossés qui séparent l'est et l'ouest du continent* » européen.

Le premier ministre français n'a pas manqué de noter le trop modeste niveau des échanges franco-hongrois. Dans sa volonté de voir s'ouvrir « *une autre dimension* » pour cette coopération, M. Rocard s'est d'ailleurs quelque peu avancé en affirmant que la France participait à l'enseignement dispensé par le tout nouveau Institut hongrois de gestion (*le Monde* du 18 novembre), alors que ces possibilités n'en sont encore qu'au stade exploratoire.

Par ailleurs, M. Grosz nous a confirmé que les déclarations de son ministre de la justice, la semaine dernière, sur les perspectives du multipartisme en Hongrie, n'avaient rien de contradictoire avec ses propres prises de position publiques : « *Sur le fond, nous disons exactement la même chose* », a-t-il ajouté. C'est-à-dire : pour le véritable multipartisme, les Hongrois devront attendre encore.

S. K.

CAPEL prêt-à-porter hommes grands hommes forts
• 74, boulevard de Sébastopol Paris 3e
• 26, boulevard Malesherbes Paris 8e
• Centre Com. Maine-Montparnasse Paris 15e
• 13, rue de la République, 69001 Lyon
• 27, rue du Dôme, 67000 Strasbourg

PAKISTAN : n'ayant pas obtenu la majorité absolue aux élections

Mme Benazir Bhutto tente de s'assurer le soutien de députés indépendants

KARACHI
de notre envoyé spécial

Non, elle ne s'est pas encore entretenue avec M. Ghulam Ishaq Khan, le chef de l'Etat par intérim ; non, elle n'a pas parlé au général Aslam Beg, le chef d'état-major de l'armée pakistanaise ; enfin – elle se corrige – disons qu'elle n'a pas eu avec eux d'« *échanges formels* ».

Pour le reste, oui, après de premières négociations avec les nouveaux élus « indépendants », elle est sûre d'avoir une majorité suffisante, une « *majorité absolue* » à l'Assemblée nationale et elle s'attend à être appelée par le président de la République pour former un gouvernement. Malheureusement, elle ne peut encore donner « *aucun détail* » sur ces négociations parce que, en l'état actuel des choses, ce ne serait pas « *sage* ».

Ainsi est apparue Mme Benazir Bhutto, très prudente, jeudi soir 17 novembre, à son arrivée à Karachi, au lendemain de la large victoire remportée par son Parti du peuple pakistanais (PPP).

Coiffée comme à l'accoutumée d'un voile blanc, le regard un peu fatigué derrière de grosses lunettes, Benazir a eu le triomphe modeste en se présentant devant une meute de journalistes venus l'accueillir à son retour de Larkana, le fief familial des Bhutto. On a vu alors le « leader politique » supplanter « Benazir » : non, elle ne voit « *aucun affrontement* » possible entre le PPP et les forces armées, celles-ci ayant réalisé que « *l'unité du pays est mieux servie par un gouvernement démocratique* ».

Et puis celle qui « *représente le peuple pakistanais* » est partie, un peu abruptement, parce qu'elle s'est rendu compte que, en ces temps encore incertains, le silence était son meilleur allié. Certes, mathématiquement, Benazir sera, est presque déjà, le nouveau premier ministre du Pakistan. Mais les « détails », la « finalisation » de ce qui va sanctionner la fin de l'ère Zia et – c'est le point le plus délicat – celle de la suprématie institutionnelle des forces armées, doivent être réglés avec une grande prudence. Les chiffres d'abord : le PPP a obtenu à lui seul 92 sièges contre 54 pour l'Alliance démocratique islamique (IDA) des partisans de Zia.

La majorité absolue à l'Assemblée nationale étant de 109 sièges (1), il manque 17 sièges au PPP pour être majoritaire, ce qui signifie qu'il a besoin du soutien d'une part importante des quelque quarante élus sous l'étiquette « indépendants ».

L'IDA, pour sa part, aurait besoin d'un appoint de 55 sièges, ce qui représente une tâche irréalisable. Le deuxième vainqueur de ces élections, le MQM ou Parti des mohajirs (*le Monde* du 18 novembre), qui est arrivé en tête dans treize circonscriptions de la province du Sind et qui contrôle entièrement la ville de Karachi, occupe une position charnière. M. Altaf Hussain, chef du MQM, profite de la situation et déclare que « *la balle est dans le camp* » des deux principales formations, le PPP et l'IDA. En réalité, c'est ici un secret de Polichinelle, le MQM se ralliera, comme le dit M. Hussain, à celui qui prendra des mesures concrètes pour apporter une solution au problème des mohajirs.

Enfin, outre que, parmi les petites formations, beaucoup appartiennent au Mouvement pour la restauration de la démocratie (MRD), ce regroupement anti-Zia, à l'origine duquel avait puissamment contribué le PPP, plusieurs des quelque vingt-sept autres candidats indépendants ont déjà approché le PPP pour demander leur adhésion. A l'évidence pourtant, l'IDA, que dirige plus que jamais M. Nawaz Sharif, le chef ministre du Pendjab, n'a pas concédé sa victoire au PPP, et il entend lutter jusqu'au bout pour convaincre un à un les nouveaux parlementaires indépendants. Tant pis pour « *l'esprit démocratique* » : beaucoup d'argent va circuler dans les jours qui viennent au Pakistan.

Que va faire l'armée ?

Deux hommes, mais surtout un, le général Aslam Beg, détiennent la clé de l'avenir politique du Pakistan. Le second, le chef de l'Etat par intérim qui a jusqu'à présent réalisé un « *sans faute* » en adoptant une attitude parfaitement impartiale, est soumis à de très fortes pressions, à la fois des chefs de l'IDA et de l'establishment militaire.

Si M. Ghulam Ishaq Khan demande à M. Nawaz Sharif de former un « *gouvernement d'union nationale* », cela signifie clairement que l'armée ne veut en aucun cas de Mme Benazir Bhutto, et que celle-ci n'aura plus la possibilité de jouer un rôle politique majeur au Pakistan. Dans ce cas, la position des partisans du PPP sera telle qu'une période de violences et d'affrontements, avec son corollaire, la loi martiale, risque de s'ouvrir.

Si Benazir devient premier ministre, cela voudra dire que les chefs militaires acceptent – pour une période indéterminée – une « *expérience Benazir* » et que celle-ci sera sous haute surveillance. Le chef de l'Etat attendra vraisemblablement les résultats des élections provinciales (qui auront lieu samedi 19 novembre) pour prendre sa décision. Enfin, les Etats-Unis ont réaffirmé vendredi qu'ils s'attendaient à maintenir de bonnes relations avec le Pakistan, quel que soit le prochain gouvernement.

Certains diplomates occidentaux, évidemment non américains, insistent depuis longtemps à Islamabad sur le jeu stratégique Est-Ouest et, à cet égard, sur le rôle de rempart joué par le Pakistan face à l'expansionnisme soviétique dans cette région (en raison du conflit afghan). Selon cette analyse, le Pentagone préférerait de beaucoup un régime « *fort* » soutenu par les militaires à une « *démocratie à connotation socialiste* » dont le chef de file (Benazir Bhutto) est réputé peu « *sûr* ». Mais, outre que c'est faire un mauvais procès à Washington, il ne s'agit que de « spéculations diplomatiques »...

L. Z.

(1) L'Assemblée nationale compte 207 sièges auxquels s'ajoutent dix sièges pour les non-musulmans (qui ne sont pas encore pourvus) et vingt sièges pour les femmes qui seront attribués plus tard, à la proportionnelle des partis représentés à l'Assemblée.

L'HISTOIRE
CHEZ FAYARD

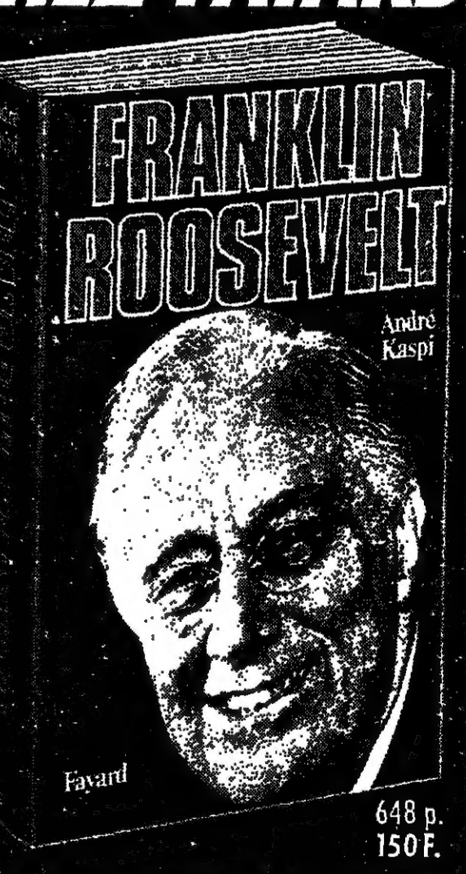

648 p.
150 F.

Par son rayonnement personnel, par la coalition politique qu'il a rassemblée autour de lui, Franklin Roosevelt a donné à la Maison Blanche un rôle qu'elle n'avait encore jamais tenu et qu'elle a conservé depuis. Bref, il a incarné une Amérique dynamique et généreuse.

Politique

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Abstention

La décision du Parti communiste de diffuser sous forme de tract, à trois millions d'exemplaires, la lettre qu'il avait adressée au Parti socialiste, réuni en convention nationale, le 12 novembre, a amené les dirigeants du PS à changer de ton. Dès lors que le PCF se lançait dans une offensive de propagande pour tenter de faire vibrer à son avantage la fibre unitaire d'une partie de l'électorat de gauche, alors même que les positions communistes vont à l'encontre de la conclusion d'accords entre les deux partis pour les élections municipales, le PS devait riposter, lui aussi, publiquement. C'est ainsi que, après la réunion du bureau exécutif du PS, le 16 novembre (*le Monde* du 18 novembre), M. Pierre Mauroy a dénoncé le *« double langage »* du PCF, celui-ci prétendant faire l'union, dans les municipalités, avec un PS dont il dénonce la politique et qu'il combat nationalement.

Le premier secrétaire du PS a lié l'attitude du PCF au Parlement, dans les conflits sociaux et dans les municipalités, et a annoncé une *« évaluation globale »* de cette attitude lors d'une réunion des premiers secrétaires fédéraux et des chefs de file municipaux socialistes le 11 décembre. D'ici là, le PS ne conclura aucun accord avec le PCF pour les élections municipales et il refusera même toute discussion au niveau local (ce que demandent les communistes), les socialistes exigeant des rencontres entre les fédérations départementales des deux partis.

Cette volonté de tenir la dragée haute au PCF, après ce que certains socialistes avaient dénoncé comme une absence de réaction de la part des dirigeants de leur parti lors de la convention nationale du week-end, est mise au compte, par les mêmes, de l'entretien que le président de la République avait eu avec M. Mauroy, le 15 novembre, à l'Elysée. Cette interprétation surprend à la direction du PS, où l'on affirme que, bien qu'il y ait été question des élections municipales, la discussion entre M. Mitterrand et M. Mauroy n'a pas porté sur la question de l'attitude à adopter face au PCF. Le peu de succès rencontré par le mouvement de grève de la CGT, le 15 novembre, semble avoir encouragé le PS à reprendre l'initiative, au moment où le PCF ne réussit pas sur le « front des luttes » et où, tout en essayant d'entretenir l'incertitude, il s'apprête à s'abstenir sur le budget.

Cette abstention, dans la nuit de vendredi à samedi, devrait permettre au gouvernement de ne pas recourir à l'article 49-3 de la Constitution (engagement de responsabilité) pour faire adopter, sans vote, son projet de loi de finances pour 1989. Le porte-parole du gouvernement, M. Claude Evin, avait toutefois pris la précaution de prévenir les députés de la détermination du premier ministre à utiliser ce « joker » en cas de conjonction des contraires sur son projet de budget.

Certains socialistes, y compris au gouvernement, auraient vu d'un bon œil l'utilisation de cette arme contraignante qui aurait repoussé l'Union du centre (UDC) dans le camp d'une opposition de droite soudée dans le vote d'une motion de censure de riposte. L'affrontement bloc contre bloc aux élections municipales de l'année prochaine n'en aurait été que plus clair, estimaient ces réfractaires à l'ouverture.

Le premier ministre souhaitait, au contraire, pouvoir passer « en douceur », sans avoir, toutefois, l'air de céder devant les exigences du PCF. Le président de l'UDC, M. Pierre Méhaignerie, qui a réuni, jeudi, ses troupes à l'Assemblée nationale, estimait, quant à lui, qu'il était urgent de ne plus parler de cette éventuelle motion de censure, la perspective du 49-3 s'éloignant. La cohésion du groupe UDC aurait pu en souffrir et M. Méhaignerie craignait de voir réduite à néant sa politique d'opposition constructive par le vote d'une motion de censure dont le RPR se serait servi comme boutoir contre le gouvernement.

L'abstention des députés communistes devrait donc permettre aux uns et aux autres de passer ce cap difficile. Si elle est effectivement acquise, M. Michel Rocard peut compter sur 276 voix pour voter son budget, contre 271 à l'opposition de droite. Encore faudra-t-il que personne ne se trompe au moment du maniement des clés de vote.

Fonction publique : la bonne journée de M. Durafour

Les députés ont adopté jeudi 17 novembre le budget du premier ministre concernant les services généraux, le secrétariat général à la défense nationale (SGDN), le conseil économique et social, le Plan, la fonction publique et les journaux officiels. Seuls les socialistes ont voté pour. Les communistes et l'UDC se sont abstenus. Le RPR et l'UDF ont voté contre.

L'abstention du groupe communiste sur ces crédits – et tout particulièrement sur ceux de la fonction publique – est apparue comme un signe important à quelques heures du vote sur l'ensemble du budget, qui devrait intervenir vendredi 18 novembre dans la soirée. L'abstention du groupe communiste sur ce vote final pourrait donc éviter au gouvernement le recours à l'article 49-3 (engagement de responsabilité). Le symbole était d'autant plus fort que le même jour, à 13 heures, la CGT avait refusé de signer l'accord salarial intervenu entre cinq des sept organisations syndicales représentatives des agents de l'Etat et M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

« M. le ministre, qu'êtes-vous venu faire dans cette galère ? » Cette doucereuse sollicitude de M. Hervé de Charette (UDF, Maine-et-Loire) pour son ancien collègue devenu ministre de la fonction publique dans un gouvernement de gauche, n'a guère plu à l'intéressé. Soucieux tout de même de le rassurer, M. Durafour lui répondit qu'il croyait *« avoir atteint l'âge de (s') assurer comme un grand »*.

« Votre arrivée rue de Varenne a apporté un soulagement à vos partenaires naturels, les représentants des organisations syndicales », déclarait M. Roland Huguet (PS, Pas-de-Calais), rapporteur de la commission des finances, soulignant que l'accord intervenu jeudi était le premier de ce type depuis trois ans. A son tour, M. Jacques Mahéas (PS, Seine-Saint-Denis), rapporteur pour avis de la commission des lois, rendait hommage au ministre, se félicitant de *« l'heureuse conclusion des négociations salariales et des nombreuses créations d'emplois »*. Au nom des députés socialistes enfin, M. Jean Le Garrec (PS, Nord) insista à trois reprises sur le soutien inconditionnel de son groupe à l'action passée et à venir de M. Durafour.

Cette belle unanimité n'empêcha toutefois pas les orateurs socialistes d'exprimer des souhaits à propos de la politique de la fonction publique. Evoquant la rémunération au mérite défendue par le précédent gouvernement, M. Huguet déclara qu'il vaudrait mieux *« assurer le maintien du pouvoir d'achat pour tous avant de songer à attribuer ainsi des suppléments de rémunération à certains fonctionnaires (...). Vouloir introduire dans l'administration des habitudes propres au secteur privé paraît relever, sous couvert de recherche d'efficacité, de considérations idéologiques fort éloignées du souci de mieux faire fonctionner nos services publics »*.

M. Le Garrec exprima la même conviction et proposa en ce sens plusieurs mesures : relancer l'idée de *« service public de l'information aux usagers »* ; organiser, comme en 1986, un Salon de l'administration moderne ; reprendre la question de l'ENA et celle de la troisième voie en élargissant la base du recrutement ; développer à nouveau l'action contre l'anonymat engagée par le précédent gouvernement socialiste. A long terme, il faut, selon M. Le Garrec, *« organiser la mobilité professionnelle »* et créer un *« conseil national du service public »*, comme le souhaitent certains syndicats.

Au nom de l'UDF, M. de Charette dénonça *« une bataille politicienne indigne et médiocre »* qui consistait à faire croire que *« les fonctionnaires étaient malheureux parce que pendant deux ans ils avaient été méprisés et maltraités par les libéraux »*. M. de Charette reprocha au ministre d'être revenu, par son accord salarial, sur la désindexation des rémunérations entamée en 1983 par M. Jacques Delors et poursuivie par le gouvernement de M. Jacques Chirac. Même déception sur la gestion des effectifs : *« Hormis les armées et les finances, les effectifs ont recommencé à croître. Il n'y aura donc pas de gain de productivité en 1989. »*

Le droit de grève

Moins sévère, M. Gérard Vignoble (apparenté UDC, Nord), qui se réjouit de l'accord salarial signé par M. Durafour, estima que l'enjeu essentiel pour la fonction publique était maintenant celui de *« l'intéressement des fonctionnaires à l'amélioration de la productivité et des méthodes de travail »*.

Si l'orateur du groupe communiste, M. Pierre Goldberg (Allier), prenait lui aussi acte des négociations menées par M. Durafour, c'était pour préciser aussitôt qu'elles ne constituaient même pas un *« rattrapage »* par rapport à l'inflation. *« Les agents de l'Etat savent que l'argent existe. Ce sont les entreprises elles-mêmes qui le proclament (...). Est-ce que de Chirac à Rocard la même politique d'austérité doit durer ? Les électeurs du 8 mai n'ont pas voté pour s'entendre promettre le bout du tunnel dans six mois comme M. Chirac le faisait il y a quinze ans. »*

Enfin, M. Goldberg demanda au ministre de la fonction publique s'il avait l'intention, comme le souhaitaient les communistes, de supprimer l'amendement Lamassoure (qui aggravait les retenues salariales en cas de grève). Rappelant qu'il avait personnellement voté contre cet amendement, *« persuadé qu'il ne résoudrait rien »*, M. Durafour observa : *« Je l'avais dit en tant que sénateur, je le répète en tant que ministre, la négociation vaut mieux que la contrainte. Il convient d'assurer à la fois le respect du droit de grève dans la fonction publique et en accord avec les organisations syndicales la continuité du service public »*. Il a précisé qu'un groupe de travail commun allait être mis en place sur ce sujet. *« Des difficultés juridiques existent et il nous faut tenir compte des observations formulées par le Conseil constitutionnel »*, a observé le ministre qui s'est engagé à l'issue de la réflexion avec les organisations syndicales à déposer un projet de loi *« vraisemblablement lors de la prochaine session »*.

Cette réponse devait entraîner l'abstention du groupe communiste. Expliquant son vote, M. Goldberg estima que *« l'engagement pris par le gouvernement était déjà un succès »*, mais le groupe communiste veillera *« jusqu'au bout »* à l'abrogation de l'amendement Lamassoure.

P.-R. D.

Economie et finances : dans l'attente du collectif

Les députés ont adopté, dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 novembre, les crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget. Seuls les députés socialistes ont voté pour, les communistes et les centristes se sont abstenus, le RPR et l'UDF ont voté contre.

Le budget du ministère de l'économie, des finances et du budget comprend les charges communes (36,5 milliards de francs, soit une progression de 13,29 % par rapport à 1988, qui représentent 28,37 % du budget général de l'Etat) et les services financiers (3,6 milliards de francs, en hausse de 3,9 % par rapport à 1988, soit 2,8 % du budget de l'Etat).

Les députés ont également adopté la ligne budgétaire relative aux comptes spéciaux du Trésor et celle concernant les taxes parafiscales.

M. Michel Charasse, ministre délégué chargé du budget, a déposé, au nom du gouvernement, un amendement tendant à créer, au budget des charges communes, le chapitre consacré au financement des partis politiques, conformément à la loi du 11 mars 1988.

La semaine dernière, députés et sénateurs étaient allés déclarer, sous le sceau du secret, au bureau de leur Assemblée respective, à quel parti ils appartenaient. Seuls les parlementaires communistes, qui ont décidé de refuser ce financement public, avaient renoncé à cette déclaration. Le montant du financement étant fixé proportionnellement au nombre de parlementaires, les bureaux des deux Assemblées devaient faire parvenir des propositions au gouvernement.

Faute de propositions, la ligne budgétaire était restée, jusqu'à jeudi soir, sans crédits. Le gouvernement a donc décidé de lui affecter 114 millions de francs, gagés sur le chapitre des « dépenses éventuelles ». Les groupes communistes et RPR ont voté contre cet amendement. Le PS l'a approuvé, tandis que l'UDC et l'UDF s'abstenaient.

● Secteur public, noyaux durs : des « pôles de contrôle ».

Rapportant le budget du secteur public au nom de la commission des finances, M. Jean Le Garrec (PS, Nord) est intervenu sur le problème des noyaux durs. Estimant qu'il était *« indispensable »* de réviser les durées de détention des titres acceptées par les membres des noyaux durs, M. Le Garrec a proposé au gouvernement de *« restituer au plus tôt leur liberté à tous les actionnaires au moyen d'une disposition législative annulant de tels pactes ainsi que les mentions relatives aux durées et aux modalités particulières de détention figurant dans les arrêtés ministériels et dans les cahiers des charges »*.

A plus long terme, le rapporteur souhaite que soient assignés aux formes obligatoires de publicité les accords d'actionnaires concernant des sociétés cotées, et que soit proscrite *« toute entente de cette nature représentant des fractions trop importantes du capital »*. Enfin, M. Le Garrec propose que la Commission des opérations de Bourse (COB) *« énonce des règles d'application en ces matières et renforce sa surveillance, afin de détecter les franchissements de seuil non révélés ou tardivement déclarés »*.

Il se s'agit pas, a déclaré M. Le Garrec, de procéder à des *« nationalisations rampantes, voire de provoquer des affrontements, mais de rééquilibrer des pôles de contrôle »*.

Répondant à ces suggestions, M. Charasse a souligné qu'elles correspondent « à [sa] *conception d'un Etat non partisan* ». Elles nécessitent toutefois *« une étude juridique approfondie »*, a précisé le ministre du budget, ajoutant que M. Bérégovoy et lui-même examineront les propositions et feront part de leurs conclusions.

● Collectif budgétaire : l'« héritage ».

Interrogé sur le collectif budgétaire, M. Charasse a répondu que celui-ci n'était pas encore prêt. Aux députés de l'opposition, qui l'avaient interpellé sur son financement grâce à l'« héritage » laissé par le précédent gouvernement, – dont le bénéfice des privatisations – le ministre du budget a déclaré qu'il avait aussi reçu en *« héritage »* des crédits sous-évalués, dont le rattrapage coûtera 16 milliards de francs. *« Nous sommes en outre menacés d'une charge COFACE sur 1988 de 10 milliards de francs. Or 2 milliards seulement avaient été prévus dans le budget 88 »*, a observé M. Charasse.

● Commerce extérieur : le déficit.

« La France ne se donne ni les moyens de ses ambitions, ni les moyens de son déficit », a déclaré M. Francis Saint-Ellier (UDF, Calvados), rapporteur pour avis de la commission de la production pour le commerce extérieur. Avec un déficit prévisible de 30 milliards de francs en 1988, le pays connaît, selon M. Saint-Ellier, *« une situation catastrophique »* que le projet de budget pour 1989 ne semble guère pouvoir améliorer (1).

Au nom de la commission des affaires étrangères, M. Charles Millon (UDF, Ain) constata lui aussi les résultats *« médiocres »* de 1988, estimant que les efforts à l'exportation étaient *« insuffisants »*. L'Etat doit, selon M. Millon, mener une politique de *« soutien aux exportateurs »*, tout en simplifiant les dispositifs d'aide à l'exportation, dans la perspective de 1993. *« La dévaluation ne peut plus être considérée comme un remède au déficit »*, conclut le député de l'Ain. Pour M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur, *« le taux des importations n'a rien d'anormal »*, mais la France a perdu des parts de marché, notamment dans les pays industrialisés, et un déficit industriel est apparu. Il s'agit, selon le ministre, d'un *« problème structurel »*. *« Notre appareil d'exportation est trop concentré, cinq mille entreprises seulement réalisent 90 % de nos exportations. »* L'effort passe essentiellement par la formation.

● Consommation : rééquilibrage.

« Mon budget est tout petit – 238 millions de francs, – *mais il concerne beaucoup de monde »*, – observa Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances. *« C'est un budget de rééquilibrage, en faveur des associations de consommateurs tout d'abord, les subventions passant de 32 à 41 millions, – et en faveur d'une politique active de la concurrence. »*

PASCALE ROBERT-DIARD.

(1) Le commerce extérieur n'a pas de ligne budgétaire propre dans la loi de finances. Il n'est donc pas voté séparément et dépend des crédits du ministère de l'économie et des finances.

● MUNICIPALES : « Aucun fait nouveau » selon le PCF. – *L'Humanité* du vendredi 18 novembre a publié une déclaration de M. Paul Laurent dans laquelle celui-ci indique : *« Le rapprochement fait hier par la direction du PS, au moment où elle déclarait vouloir geler les accords d'union, avec le soutien du PCF aux luttes sociales actuelles apparaît totalement artificiel. Notre soutien aux revendications des travailleurs et aux luttes revendicatives est, chacun le sait, une constante de notre action, et aucun fait nouveau ne s'est produit de ce point de vue dans les trois derniers jours »*. M. Laurent souligne que la direction du PS a décidé de reporter au 11 décembre l'éventuelle décision de constitution de listes d'union dans les villes de plus de vingt mille habitants *« trois jours après avoir demandé à ses fédérations de rencontrer les fédérations communistes en vue de la préparation des élections municipales »*.

M. Jack Lang invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire de la Révolution, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 20 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Jack Lang, qui a été élu en 1986 et en 1988 député socialiste de Loir-et-Cher et qui est conseiller de Paris (troisième arrondissement) depuis 1977, répondra aux questions d'André Passeron et d'Emmanuel de Roux du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Jean-Pierre Tison de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Pour PROSPECTER une clientèle
OPTIMISER un réseau de distribution
IMPLANTER un commerce,

L'INSEE vous propose
L'INVENTAIRE COMMUNAL 1988

UNE SOURCE D'INFORMATION UNIQUE
POUR CHACUNE DES 36 000 COMMUNES FRANÇAISES

- 200 types d'équipements répertoriés
- Les relations intercommunales, les pôles d'attraction
- La clientèle potentielle
- La localisation des commerces

QUELLE QUE SOIT LA ZONE ÉTUDIÉE, DES SUPPORTS VARIÉS ADAPTÉS A VOTRE PROJET.

DÉCOUVREZ L'INVENTAIRE COMMUNAL
en téléphonant au : (1) 45.40.01.43
ou en renvoyant ce bon à INSEE B208 -IC- 18 Bd Adolphe Pinard 75675 Paris Cedex 14

Nom : ..... Activité : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....
souhaite recevoir une documentation gratuite sur l'INVENTAIRE COMMUNAL 1988
INSEE - Institut National de la Statistique et des Études Économiques
studio-insee LM

Politique

les relations PC-PS et la préparation des élections municipales

Budgets à la carte

Sachant que l'Assemblée nationale comprend cinq groupes parlementaires qui ont la possibilité de voter « pour », « contre » ou de s'abtenir, combien y a-t-il de combinaisons possibles, compte tenu que tous les députés ne respectent pas toujours les consignes de vote de leur groupe ?

Cette question aurait pu paraître totalement incongrue, il y a encore peu de temps : l'opposition votait systématiquement « contre » les projets du gouvernement, la majorité votait « pour » au canon. Depuis le début de la discussion budgétaire, chaque vote sur les crédits d'un ministère est un cas particulier. Il est de plus en plus fréquent de voir quelques députés voter différemment de leurs camarades. C'est ainsi que, sur le budget du travail de M. Jean-Pierre Soisson, dix-sept élus UDC (parmi lesquels M. Barre) ont voté « pour », tandis que le reste du groupe choisissait l'abstention. Ici ou là, quelques députés UDF et RPR ont également suivi cette voie non conformiste.

Le RPR détient sans conteste la palme de la constance dans le refus systématique. A l'exception du budget de la défense, sur lequel il s'est abstenu, le groupe de M. Bernard Pons a repoussé tous les budgets mis au vote (14 sur 15). Le PS a toujours voté pour, tandis que l'UDF, l'UDC et le PCF étaient plus partagés. Les amis de M. Jean-Claude Gaudin se sont abstenus sur 6 budgets (défense, travail, équipement, DOM-TOM, recherche et environnement). Ils ont repoussé tous les autres. Les députés communistes n'ont également voté aucun budget, préférant s'abstenir sur 10 d'entre eux (agriculture, affaires étrangères, culture, éducation nationale, DOM-TOM, recherche, intérieur, environnement, fonction publique et finances). Les députés de l'Union du centre (UDC) se sont également abstenus sur 10 budgets (affaires étrangères, travail, transports, équipement, DOM-TOM, recherche, solidarité, environnement, fonction publique, finances). M. Pierre Méhaignerie et ses amis ont voté les crédits de la défense et ont voté contre les autres budgets.

Cinq budgets se sont trouvés sous la menace d'une hostilité conjointe de tous les groupes d'opposition : leur vote a donc été réservé (justice, P et T, anciens combattants, industrie-aménagement du territoire-commerce-artisanat et tourisme, jeunesse et sports).

A « Questions à domicile »

M. Bérégovoy invite les communistes à « ne pas trop tirer sur la ficelle »

Invité, jeudi 17 novembre, de l'émission « Questions à domicile » sur TF 1, M. Pierre Bérégovoy a incité les centristes et les communistes *« à clarifier »* leur attitude en précisant qu'il faut, dans le même temps, que les socialistes soient eux-mêmes : *« Nous agissons dans la ligne que nous croyons juste pour la France et, à partir de là, les uns et les autres doivent se déterminer par rapport à nous »*, a-t-il dit. M. Bérégovoy a ensuite souhaité que la majorité du 8 mai *« se retrouve au Parlement ainsi qu'à l'occasion des élections municipales »*. Il a précisé sur ce point : *« Il faut que le rapport des forces tel qu'il a évolué au sein de la gauche depuis 1983 soit pris en compte dans la composition des listes aux élections municipales. Il faut que ces listes soient ouvertes à ceux qui ont voté pour François Mitterrand le 8 mai. Je souhaite qu'on se mette d'accord. Si on ne se mettait pas d'accord, il y aurait des primaires. »* Le ministre de l'économie a également demandé au PC *« de ne pas trop tirer sur la ficelle »* à propos des mouvements sociaux car, selon lui, *« elle risquerait de casser »*.

En ce qui concerne le centre, M. Bérégovoy a indiqué : *« Quand le centre est dans la droite, il n'y a pas de centre. Si un jour il y a un centre autonome... j'attends de voir pour juger. Si Raymond Barre et ses amis se distinguent du RPR et de l'UDF, peut-être y a-t-il alors une chance pour que le centre existe en France. Quand le président de la République a été candidat, il a appelé au rassemblement des Français. Le 8 mai, les Français se sont rassemblés. Est-ce que l'on peut additionner à cette majorité du 8 mai l'autre force ? Pourquoi pas ? Mais on ne peut le faire que sur la base des orientations définies par le président de la République. Additionner, oui. Soustraire, non. Elargir, oui. Amputer, non... Le Parti socialiste, qui est aujourd'hui le premier parti de France, doit d'abord être lui-même. Ceux qui voudront nous aider à réussir l'Europe, à développer une vraie démocratie sociale seront bien accueillis. Mais, d'abord, soyons nous-mêmes... Ce que je souhaite, c'est que les socialistes développent leur unité, parce que notre force, c'est notre unité. Si nous devions être atteints par le virus de la division, notre influence diminuerait. »*

MM. Gaudin et Vigouroux s'opposent à un nouveau découpage de Marseille

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Alors que reste entier le conflit qui oppose le maire (PS) de Marseille, M. Robert Vigouroux, au candidat socialiste officiel, M. Michel Pezet, la préparation des élections municipales à Marseille est l'occasion d'une nouvelle polémique portant sur un éventuel redécoupage électoral de la ville (*le Monde* du 17 novembre). Celui-ci, voulu par M. Pezet, est vivement combattu par M. Jean-Claude Gaudin, qui doit conduire la liste UDF-RPR, mais désapprouvé, aussi, par M. Vigouroux.

La venue à Marseille, jeudi 17 novembre, de M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la présidence de la République, a par ailleurs donné lieu à des rumeurs concernant une intervention de l'Elysée pour éviter un affrontement entre M. Vigouroux et M. Pezet. M. Bianco, qui conduisait une tournée du conseil d'administration de l'Office national des forêts - qu'il préside - dans le massif des Calanques, a opposé un démenti tout en indiquant que le chef de l'Etat était *« préoccupé »* par l'imbroglio marseillais. M. Vigouroux, de son côté, sera reçu, lundi 21 novembre après-midi, par le président de la République. Interrogé sur sa position au cas où M. Mitterrand lui demanderait de se retirer de la compétition, il a déclaré que *« les Marseillais ne le comprendraient pas »*. Depuis plusieurs mois, M. Pezet souhaite que Marseille soit soumise au même régime que Lyon et Paris dans le sens d'un redécoupage de la ville en seize secteurs correspondant aux seize arrondissements au lieu de huit regroupant chacun deux arrondissements définis dans la loi PLM votée par le Parlement en 1987 à l'instigation de M. Gaudin.

« Vote de nuit »

Une réunion de travail s'est tenue, à ce sujet, mercredi 16 novembre à l'Assemblée nationale, à laquelle ont participé tous les parlementaires socialistes marseillais ainsi que des membres du cabinet du premier ministre et des collaborateurs du président du groupe PS, M. Louis Mermaz. L'intention de M. Pezet est de déposer un amendement au projet de loi portant réforme de la procédure de vote et du fonctionnement des conseils municipaux - qui vise, essentiellement, à lutter contre la fraude électorale - dont les députés sont appelés à débattre le jeudi 24 novembre. L'homme fort de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône est également partisan d'une autre modification rendant obligatoire à Marseille, mais aussi à Paris et à Lyon, le dépôt des listes de candidats dans tous les secteurs de la ville et non pas dans certains d'entre eux, seulement, comme l'autorise actuellement, la loi PLM.

« Toute majorité a la possibilité de revenir sur la loi, a déclaré, jeudi 16 novembre, à Marseille, M. Jean-Claude Gaudin. *Dans ce cas il faut le faire au grand jour par le biais d'une proposition de loi. Mais on ne peut pas modifier le découpage, de nuit, subrepticement, en longeant les murs, sans l'avis du gouvernement et à la faveur d'un amendement à une loi ayant un tout autre objet. J'avais moi-même proposé cette modification par un amendement à la loi Defferre en 1982. Le ministre de l'Intérieur de l'époque m'avait alors convaincu et avait convaincu ses amis socialistes et communistes qu'elle était inopportune. Les arrondissements de Marseille sont en effet trop peu peuplés et l'on aurait un trop petit nombre de conseillers municipaux dans chacun pour qu'il y ait une vie démocratique tout à fait normale. J'ajoute que le découpage adopté au printemps 1987 et que nous avons connu en 1965, 1971 et 1977 avait été soumis par les socialistes à l'appréciation du Conseil constitutionnel, lequel l'avait déclaré conforme avant que le président de la République ne promulgue la loi. Il serait quand même étonnant qu'une loi votée il y a un an et demi dans ces conditions soit aujourd'hui remise en cause. M. Pezet a suffisamment de problèmes à régler avec les socialistes sans qu'il ait besoin de s'en procurer d'autres avec l'opposition UDF-RPR... »*

Interrogé sur le même sujet, M. Vigouroux a déclaré, pour sa part, s'en tenir, lui aussi, *« à la loi Defferre »*. L'initiative de M. Pezet pouvant semble-t-il lui créer des difficultés pour établir des listes représentatives dans seize secteurs alors qu'il lui faut déjà, pour les huit secteurs actuels, présenter (avec les conseillers d'arrondissement) trois cent cinquante candidats.

M. Gaudin approuve, en revanche, l'autre modification à la loi *« qui constitue une mesure de clarification et de morale car, lorsqu'on se présente pour être maire de Paris, Lyon ou Marseille il faut être présent dans tous les secteurs de la ville. Sinon c'est une manoeuvre politique »*. Cette réforme empêcherait, au demeurant, M. Pascal Arrighi, ancien patron du Front national à Marseille – qui s'est auto-exclu du parti lepéniste, – de présenter, comme il projetterait de le faire, des listes de candidats aux municipales dans deux secteurs de la ville (les 7e et 8e situés dans les quartiers nord où l'extrême droite bénéficie de sa plus forte audience).

D'autre part, alors qu'il avait manifesté la volonté de rencontrer rapidement M. Vigouroux, M. Pezet paraît avoir décidé de laisser la situation se décanter. *« Nous attendons que le jeu se calme »*, a confirmé M. Yves Vidal, premier secrétaire de la Fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. M. Pezet semble, en effet, miser sur le réflexe légitimiste de certains élus ou responsables du P.S, liés, jusqu'ici, au maire de Marseille, mais qui n'envisageraient plus de le suivre dans la dissidence. Une véritable guerre des nerfs s'est ainsi instaurée entre les deux camps, au centre de laquelle se trouve notamment un cacique du PS, M. Charles-Emile Loo, l'un des soutiens présumés et des plus précieux de M. Vigouroux, qui n'a pas encore pris publiquement parti depuis le maintien de la candidature du maire de Marseille.

M. Loo, qui milite au Parti socialiste depuis 1936, a simplement indiqué, jeudi, qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat de député européen - qu'il détient depuis 1979, - « ce qui, a-t-il expliqué, *exclut toute espèce de marchandage* ».

GUY PORTE.

(Publicité)

Rueil prépare déjà l'an 2000

Jacques BAUMEL, député-maire de Rueil-Malmaison.

Une ville de province aux portes de Paris : c'est ainsi que Rueil-Malmaison aime à se présenter.

A l'ombre de La Défense et toute proche de la capitale, Rueil semblait condamnée, il y a quelques dizaines d'années, à devenir une banale cité dortoir, comme tant d'autres communes des Hauts-de-Seine.

En fait, tout en préservant soigneusement son prestigieux passé, la nature qui l'entoure et son art de vivre, elle a su se tourner résolument vers l'avenir, développer une économie hautement performante et multiplier des initiatives si ingénieuses que bon nombre ont fait école. Son secret : un souci constant d'innover.

C'est ce mélange de ville provinciale, calme et sûre, et d'activités d'avant-garde qui fait à la fois son originalité et son charme.

Aujourd'hui il ne faut pas se contenter de gérer la ville à la petite semaine et de reboucher les trous des trottoirs. Il faut prévoir des investissements pour l'avenir.

C'est ainsi qu'a été conçu le projet de Rueil 2000, c'est-à-dire d'un nouveau quartier de la ville, sur les bords de Seine, situé à douze minutes de l'Etoile grâce au R.E.R. Il ne s'agit pas d'une Défense-Bis mais d'un nouveau morceau de la ville, avec ses sièges sociaux et bureaux, ses boutiques, ses deux hôtels, son front de Seine d'immeubles résidentiels, son mail vert, son Centre de conférences et ses équipements techniques.

Ces jours-ci commence la construction d'un pont d'un modèle nouveau, bordé de deux immeubles de bureaux, véritable "Ponte Vecchio Florentin" des temps modernes.

Au-delà, sur des terrains libres et sur des friches à l'abandon, va surgir au fil des années un urbanisme moderne, original dont l'horizontalité va s'opposer aux tours verticales de La Défense voisine.

Une centaine d'entreprises, de commerces et de services vont créer des milliers d'emplois et apporter à la ville une prospérité nouvelle.

La réussite de Rueil 2000 repose sur le respect de quelques règles prioritaires pour la défense de la qualité de vie :

— Maintenir l'équilibre entre les espaces de verdure et les constructions.

— Anticiper le développement urbain par la mise en place de moyens de transports rapides et aisés : la ligne A du R.E.R. met Rueil à 12 minutes de l'Etoile.

— Privilégier une architecture plus humaine et moins dense. Aucune tour n'est prévue à Rueil 2000.

— Harmoniser et rapprocher les lieux de travail de commerces et d'habitations : à Rueil 2000 est prévue la création de 1.300 logements, 12.000 m² de surfaces commerciales, 130.000 m² de bureaux mais aussi tous les équipements publics et de loisirs nécessaires à la vie agréable d'un tel quartier.

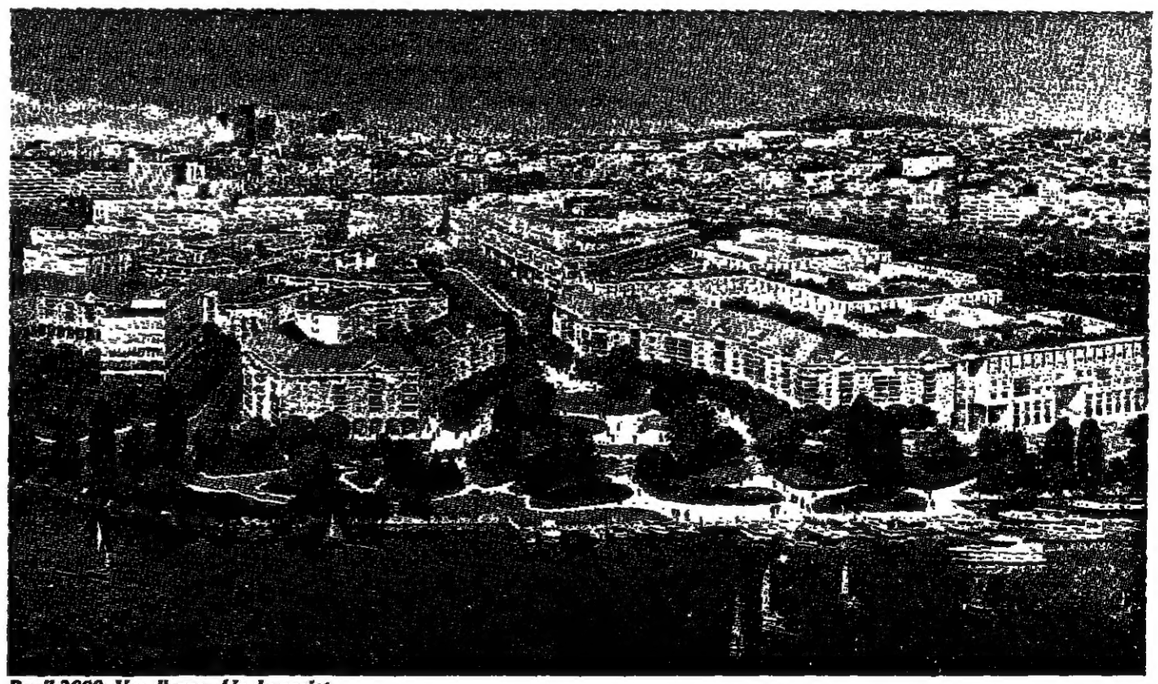

Rueil 2000. Vue d'ensemble du projet.

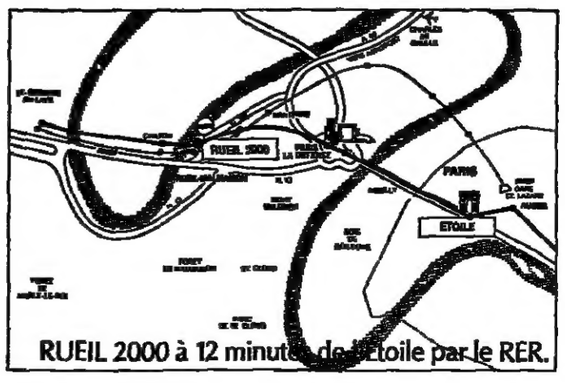

RUEIL 2000 à 12 minutes de l'Etoile par le RER.

Ainsi, à côté du vieux Rueil historique va s'édifier sur un emplacement exceptionnel, un ensemble architectural qui, à l'aube du XXIe siècle, conciliera la beauté et l'efficacité, la qualité de vie et la créativité.

Jacques BAUMEL

EXPOSITION-JEU

dans les magasins **Le Temps de vivre**

PLANTU

LA BONNE LEGENDE

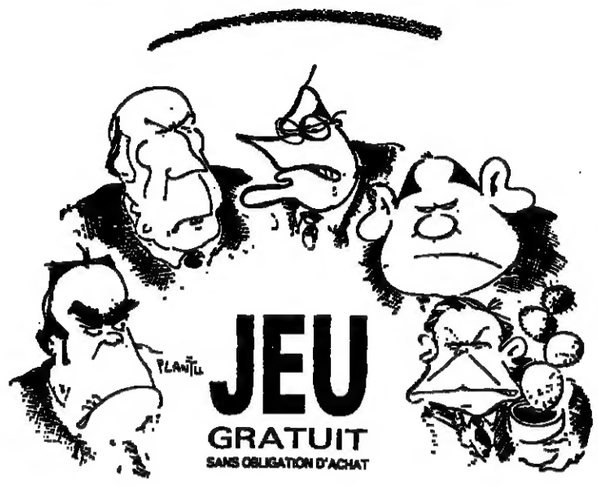

DU 7 NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 1988

Visitez l'exposition des grands dessins de Plantu. Jouez et trouvez la bonne légende de cinq dessins sélectionnés.

GAGNEZ deux voyages de quinze jours en bateau pour deux personnes le long des côtes de Turquie et de nombreux albums de Plantu.

VISITEZ L'EXPOSITION ORGANISÉE PAR

ET JOUEZ DANS LES MAGASINS

Pour consulter la liste des magasins LE TEMPS DE VIVRE sur minitel : tapez 36.15 LEMONDE

Politique

Présentant la Convention libérale, européenne et sociale

M. Raymond Barre distingue la « social-démocratie » du « libéralisme social » dont il se réclame

M. Barre a présidé, le jeudi 17 novembre, la présentation à la presse de son nouvel outil politique, la Convention libérale, européenne et sociale (*le Monde* du 18 novembre). Il s'est livré aux desiderata des photographes pour fixer sur la pellicule l'équipe dirigeante de cette organisation et a offert à ses hôtes, journalistes et amis, le beaujolais venu tout droit de sa circonscription lyonnaise. Le « Barre nouveau » est arrivé !

La nouveauté ne peut être, malgré tout, le seul guide de l'action de M. Raymond Barre. Son propos fixant le programme de travail de la Convention a donc fortement ressemblé à ses discours de la campagne électorale. Il a souligné deux lignes de force. D'abord s'efforcer de réveiller l'opinion publique « *habitée par l'individualisme et le désenchantement* » en la mobilisant autour d'une « *idée d'une France forte dans une Europe qui doit s'affirmer* ». Ensuite, l'établissement « *d'un dialogue dans une société ouverte et pluraliste* », et cela à tous les niveaux, en privilégiant « *les projets concrets* » pour éviter « *les considérations générales dans lesquelles ont refait le monde sans jamais changer le monde* ».

Règle de base : « *Le manichéisme est redoutable.* » Mais elle est corrigée par un ajout, qui devrait réjouir ceux qui s'inquiètent d'une « dérive » du député de Lyon : « *Cela ne veut pas dire qu'il faille un salmigondis où personne ne se reconnaît plus* » ; dans une démocratie, « *il faut une majorité et une opposition* », mais leurs raports « *peuvent être civilisés* », car ce n'est pas « *l'idéologie qui doit les séparer* ».

Expectative vigilante

Conséquence pratique, M. Barre a expliqué, en répondant à des questions, qu'il voterait contre le budget car il n'approuvait pas l'ensemble de la politique économique qu'il traduit, notamment parce que les privatisations sont arrêtées et parce que l'harmonisation fiscale européenne ne va pas assez loin. Mais aussi parce que voter la loi de finances reviendrait à « *rentrer dans la majorité parlementaire* », or, précise-t-il, « *moi, je n'y suis pas, je suis en état d'expectative vigilante* ». Cela peut-il l'amener à voter une motion de censure si le gouvernement engage sa responsabilité ? Inutile de se bousculer pour répondre à une question qui ne se pose pas encore : « *Ma doctrine n'est pas faite* », pour le moment « *Il est inutile d'en rajouter* ».

Ce choix tactique est justifié par une réflexion théorique. Car si M. Barre veut créer une force entre le « *parti de l'ordre* » et la gauche, il a aussi détaillé longuement la différence entre « *le libéralisme social* », qu'il prône, et « *la social-démocratie* ». La deuxième a comme point « *de départ la répartition des richesses* », alors que le premier privilégie « *leur création, tout en reconnaissant l'importance d'une juste répartition* ». De même, le libéralisme social accorde à l'Etat un rôle « *d'incitation et d'orientation* » pour aider les individus à faire preuve « *de dynamisme et de créativité* », alors que, selon M. Barre, la social-démocratie donne « *à l'Etat distributeur un rôle spécifique* ».

Les points sont mis sur les « i » : à ceux qui faisaient semblant d'en douter, M. Barre répond clairement qu'il n'est pas à gauche. Et s'il créé une organisation qui se veut étrangère aux considérations partisanes, il se félicite de l'attrait manifesté pour lui par les étudiants à travers le sondage IPSOS-*le Monde* (*le Monde* du 17 novembre). Le nouveau M. Barre est fidèle à son image ancienne.

Th. B.

L'intervention rentrée des « reconstructeurs » du Doubs

Alors que la conférence nationale du PCF allait se réunir le lendemain à Paris, les « reconstructeurs » de la fédération communiste du Doubs ont rendu public le texte de l'intervention qu'ils auraient faite s'ils y avaient été admis. Les responsables fédéraux du Doubs s'efforcent de croire en effet que le conflit qui les oppose aux instances de leur parti pourrait s'apaiser. Après une évocation des mouvements revendicatifs qui « *ont besoin d'un PCF plus actif, plus ouvert aux formes nouvelles d'action, d'organisation* », leur texte assure : « *Nous tiendrons compte des décisions, des orientations de la conférence pour renforcer le combat anti-capitaliste dans les formes et la stratégie du 26e congrès que les communistes du Doubs ont mises en œuvre.* » Il met ensuite l'accent sur le « *déphasage* » entre la référence permanente du PCF à la démocratie et, « *son fonctionnement monolithique et autoritaire* ».

Enfin, la fédération du Doubs demande à la conférence nationale de revenir « *sur la décision injuste du comité central et de prendre position pour que toutes les cellules aient à leur disposition les cartes 1989 en décembre, afin d'éviter toute exclusion* ». — (*Corresp.*)

(Publicité)

● L'AFFAIRE SCHWARTZENBERG

● LA GRÈVE DES INFIRMIÈRES

● LES OUBLIÉS DE LA RÉFORME DU 100 %

● LES PHARMACIENS BOUCS ÉMISSAIRES POUR FAIRE AVALER LA PILULE DE LA RIGUEUR AUX FONCTIONNAIRES

Les invalides, les infirmières et les pharmaciens vous remercient, monsieur Claude Evin :

● POUR CE QUE VOUS AVEZ FAIT

● POUR CE QUE VOUS N'AVEZ PAS FAIT

LE PRÉSIDENT VOUS REMERCIE AUSSI.

Maurice Sesquin
président de l'ANAPHAR
Les pharmaciens qui ont appelé à voter pour François Mitterrand.

LA PERFORMANCE, ÇA SE CONSTRUIT

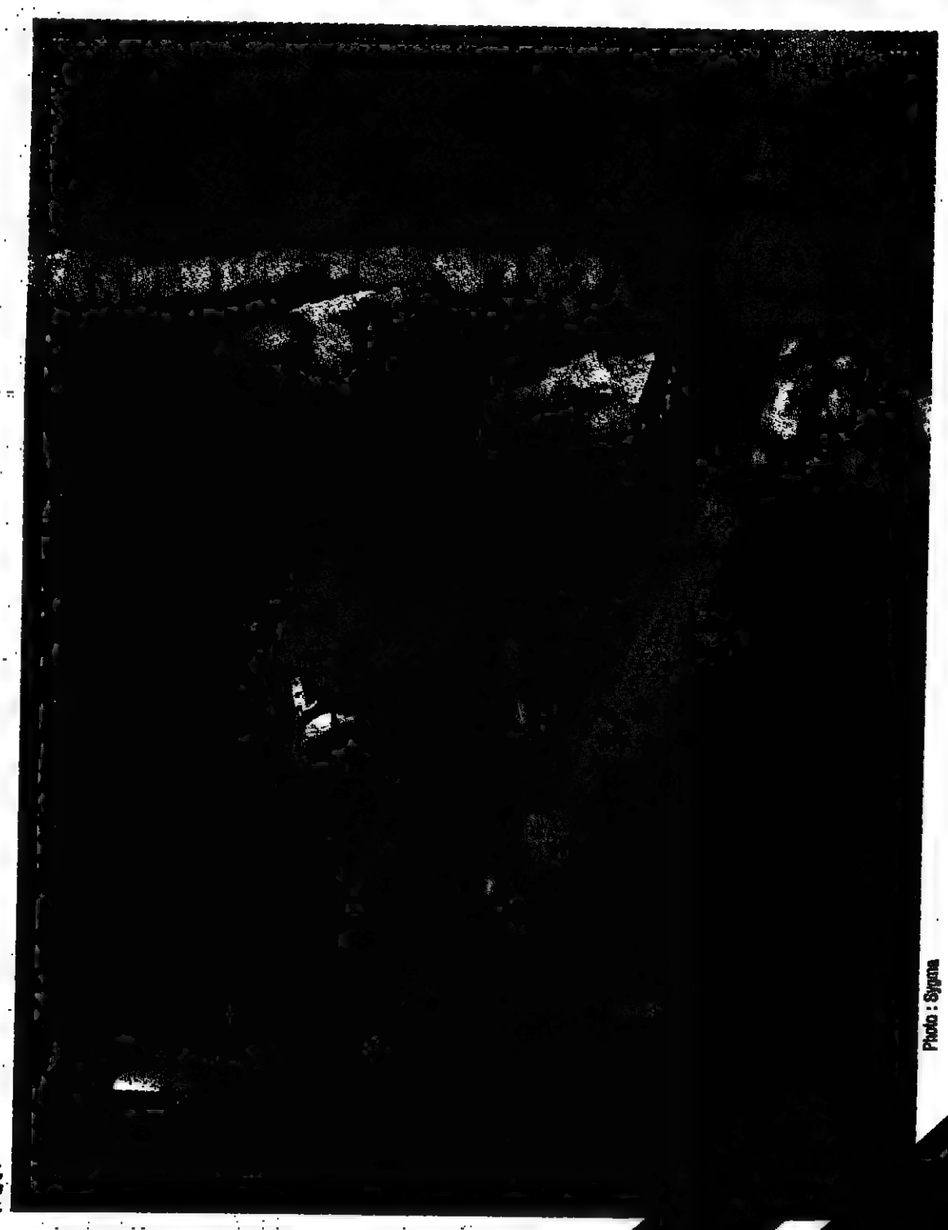

Photo : Sygma

le 23 août 1988, Stéphane Peyron atteint le Pôle Nord Magnétique.

Vaincre, comme Stéphane Peyron, le Pôle Nord en planche à voile, cela exige rigueur et imagination.

Devenir l'un des premiers promoteurs immobiliers français en moins de 15 ans, être le partenaire privilégié des collectivités locales demandent les mêmes qualités de rigueur et d'imagination.

Au-delà de sa compétence démontrée de constructeur de logements et de bureaux, COPRA innove.

Avec "Actimart", COPRA crée des ensembles de bureaux pour les jeunes entreprises ; avec "Villas Corèse", elle impose un nouveau concept de résidences avec services ; avec le concours "Idées Vives", elle lance la recherche architecturale du logement de demain ; avec ses opérations rue Cambon et aux Champs-Elysées, elle rénove des sites prestigieux.

Partout, COPRA relève les défis et prépare déjà demain.

copra®
L'ART DE CONSTRUIRE
13-15, rue des Sablons - 75116 Paris - Tél. : (1) 45 05 13 50
AIX-EN-PROVENCE - ANTIBES - LYON - MONTPELLIER - PARIS - TOULOUSE

Politique

En métropole et à Nouméa

Cinquante et un militants du FLNKS libérés en application de la loi référendaire

En application des articles 80 et 81 de la loi du 9 novembre *« portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 »*, approuvée lors du référendum du 6 novembre, parue au *Journal officiel* du jeudi 10 novembre en métropole et dans une édition spéciale du *Journal officiel de Nouvelle-Calédonie* du vendredi 18 novembre, cinquante et un militants du FLNKS emprisonnés au cours de ces derniers mois ont été libérés. Il s'agit, d'une part, des vingt-six Canaques qui demeuraient incarcérés en métropole dans le cadre de l'instruction judiciaire ouverte après l'attaque de la gendarmerie de Fayaoué, le 22 avril, et l'assaut militaire du 5 mai contre la « grotte sacrée » de Gossannah, sur l'île d'Ouvéa ; d'autre part, de vingt-cinq militants qui étaient détenus à la prison de Nouméa. Ces libérations sont intervenues simultanément : jeudi à 22 heures en métropole alors qu'il était vendredi 8 heures à Nouméa.

En métropole, comme à Nouméa, ces remises en liberté on été effectuées avec célérité et discrétion. Le juge d'instruction parisien Jean-Louis Mazières ayant signé, jeudi, les ordonnances nécessaires, les vingt-six militants canaques d'Ouvéa, qui étaient détenus dans trois prisons différentes – à Fresnes, à Fleury-Mérogis et à la Santé – ont aussitôt été transportés en car à Orly, où ils ont été embarqués à destination de la Nouvelle-Calédonie à bord d'un avion spécial d'Air France. Leur transfert a eu lieu en présence de deux représentants du FLNKS, MM. Yeiwéné Yeiwéné et Franck Wahuzue, et du maire indépendantiste d'Ouvéa, M. Hoséa Ohwane, qui étaient arrivés à Paris il y a quelques jours pour organiser leur retour en concertation avec le gouvernement.

L'avion a décollé d'Orly à 23 h 05 et, dès leur arrivée à l'aéroport de La Tontouta, samedi, ces vingt-six militants devaient être immédiatement transférés dans un autre appareil pour regagner Ouvéa.

Cette précipitation a un peu surpris les représentants parisiens du FLNKS, dont l'un des porte-parole, M. Jimmy Ounei, s'est étonné de ce *« départ en catimini »*, tout en soulignant que cette libération constituait *« un grand jour pour le peuple canaque »*.

En revanche, la veuve de l'un des quatre gendarmes tués le 22 avril à Fayaoué, Mme Linda Zawadski, a exprimé, jeudi soir, sur TF 1, son *« profond dégoût »* à l'annonce de ces remises en liberté. *« La politique a sorti de prison des gens que la chambre d'accusation avait décidé de maintenir en détention devant la gravité des faits qui leur étaient reprochés »*, a-t-elle souligné en parlant d'*« injustice »* et d'*« ingérence de l'Etat dans les affaires judiciaires »*.

A Nouméa, le *Journal officiel de Nouvelle-Calédonie* publiant la loi référendaire venait tout juste de sortir des presses administratives, indique notre correspondant Frédéric Bobin, que les portes du Camp Est s'ouvraient discrètement, remettant en liberté 25 détenus indépendantistes (1). Le convoi – un fourgon de gendarmerie, un car de CRS flanqués de deux voitures de police – démarrait alors en trombe en direction du siège du FLNKS, l'Avenir calédonien, situé dans la banlieue populaire de la vallée du Tir. Là des véhicules privés prirent en charge les militants amnistiés, filant sans tarder vers les différentes tribus de brousse d'où ils sont originaires.

Afin de parer à tout risque d'incident, les forces de l'ordre avaient reçu des consignes d'une extrême fermeté, exécutées avec une extrême nervosité. Les gendarmes dressèrent ainsi un barrage sur l'itinéraire du convoi, empêchant notamment Me François Roux, avocat du FLNKS, de suivre ses clients. On échangea quelques « mots », mais ce fut là la seule fausse note.

Dans leur majorité les militants libérés à Nouméa étaient impliqués dans les troubles politiques qui ont secoué l'archipel durant les mois d'avril, de mai et de juin derniers à l'exception du dossier d'Ouvéa, uniquement traité à Paris. Parmi eux figurent certains responsables indépendantistes de Canala, instigateurs du climat de guérilla qu'a connu à l'époque cette commune. Mais l'élargissement s'étend également aux militants inculpés dans des affaires plus « sensibles », tel Jean-Luc Vayadimoin, interpellé après l'assassinat sur les hauteurs de Voh (côte ouest) de José Lapetite, l'un des auteurs – acquittés – de la fusillade de Hienghène de décembre 1984.

D'autres libérations pourraient intervenir à Nouméa ces prochaines semaines. C'est en tout cas ce que réclament les avocats du FLNKS dans des affaires comme celle de Koné, où trois gendarmes trouvèrent la mort – en mars, puis en septembre 1987 – lors d'opérations de police judiciaire dans des tribus de la chaîne montagneuse. Les autorités s'étaient alors employées à dépolitiser ces accès de violence, relevant selon elles du simple droit commun. *« Il s'agit de réactions de jeunes harcelés par les forces de l'ordre dans un contexte de militarisation du territoire »* rétorquent les avocats du FLNKS, qui estiment que les incidents de Koné doivent pouvoir être couverts par l'amnistie. *« Après la justice à deux vitesses, on ne voudrait pas être amenés à dénoncer l'amnistie à deux vitesses »*, a dit Me Roux.

« Je souhaite que les actuelles dispositions dérivées de la loi soient bien comprises par l'ensemble de la population calédonienne. L'amnistie, c'est le choix du pardon, et le pardon, c'est la voie ouverte à l'espoir d'une réconciliation durable. » Ainsi s'est exprimé, pour sa part, le procureur général, M. Gilles Lucazeau, dans une déclaration lue à la presse.

(1) Une incertitude entoure toutefois le nombre des personnes effectivement libérées vendredi matin à Nouméa. Il s'agirait, en vérité, selon nos sources locales, de vingt-deux personnes auxquelles il conviendrait d'ajouter trois autres militants déjà remis en liberté les jours précédents et directement concernés par la loi.

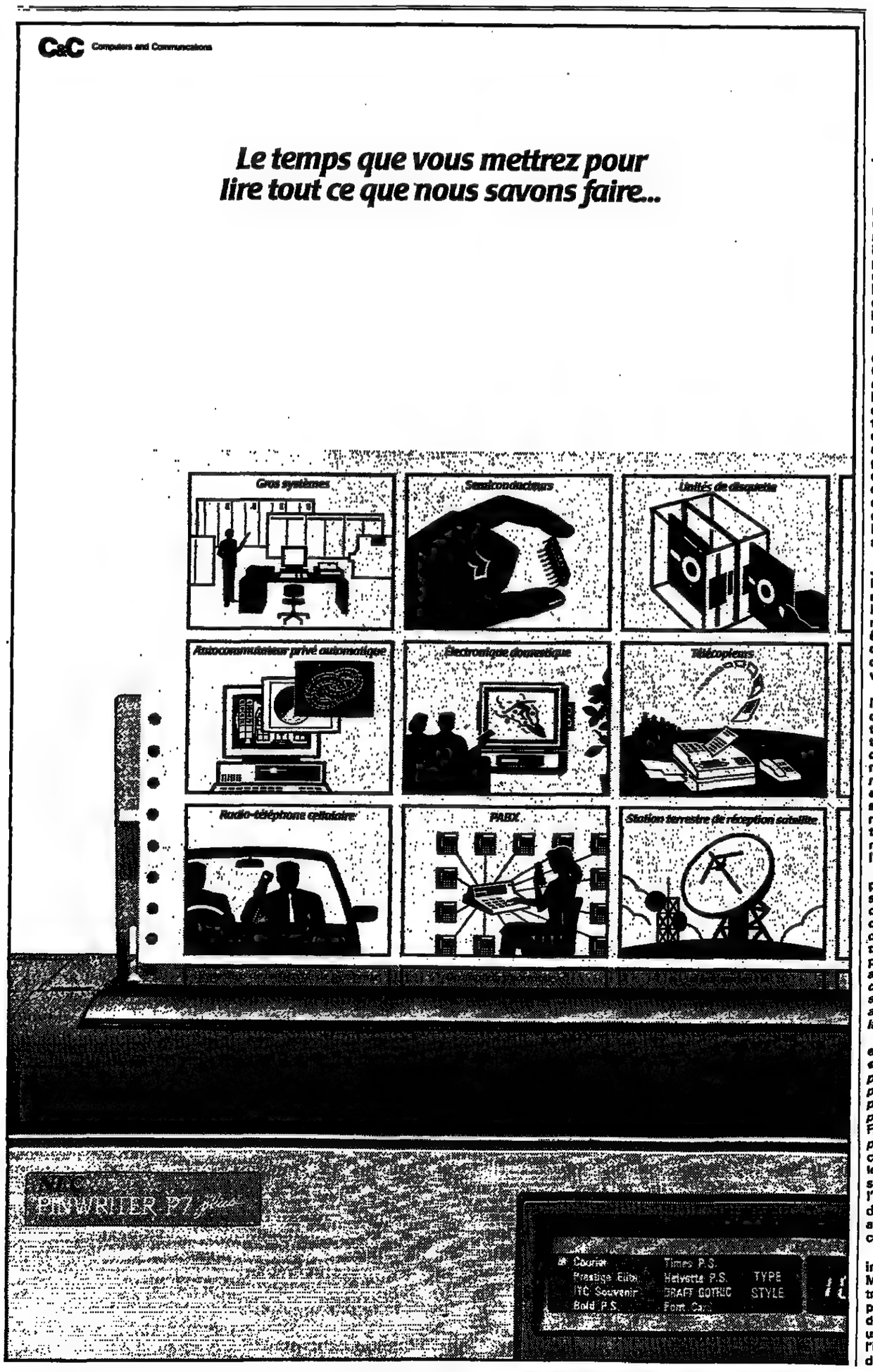

Le grand pardon

Le gouvernement l'avait promis à M. Tjibaou et la souveraineté nationale a approuvé par référendum la loi intégrant cette promesse : tous les militants canaques impliqués dans l'affaire d'Ouvéa passeront Noël chez eux, de même que leurs camarades de Canala, Hienghène et d'ailleurs, impliqués dans d'autres affaires liées aux violences politiques de ces dernières années en Nouvelle-Calédonie.

Sans doute en résultera-t-il, d'abord, une certaine détente à Ouvéa même, où le nord de l'île vit depuis sept mois en état de choc et hors la loi. Les compagnons des dix-neuf militants indépendantistes tués au cours de l'assaut du 5 mai contre la grotte de Gossannah accepteront peut-être de rendre aux gendarmes les trois fusils d'assaut et les deux pistolets mitrailleurs qu'ils cachent encore, selon la gendarmerie, depuis le vol d'armes commis le 22 avril à la brigade de Fayaoué où leur « commandot » a abattu ce jour-là quatre gendarmes.

Autour des villages de Saint-Joseph, Gossannah, Téouta, Ognat, la vie retrouvera peut-être un cours normal. Sur l'ensemble du territoire le FLNKS et ses nouveaux « partenaires » du RPCR pourront peut-être se consacrer à la préparation de l'échéance du 14 juillet 1989, qui verra l'entrée en vigueur du nouveau statut calédonien.

La libération de Chanel Kapoéri, l'ancien conseiller régional FLNKS d'Ouvéa (qui avait joué un rôle politique dans la préparation de l'opération de Fayaoué, avant d'être débordé, semble-t-il, par les preneurs d'otages), celle d'Hilaire Dianou (le frère d'Alphonse, le chef du « commando », mort le 5 mai des suites de brutalités officiellement reconnues par les enquêteurs militaires) et de leurs camarades ne met pas un terme, pour autant, à l'instruction judiciaire.

Tous ont été remis en liberté parce que la loi référendaire, dans son article 81, a prévu, au terme des négociations du mois d'août, que les dispositions du code de procédure pénale relatives à la détention provisoire ne s'appliqueraient pas *« aux infractions commises avant le 20 août 1988 à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie »*.

Toutefois, l'article 80 de la loi exclut du bénéfice de l'amnistie *« ceux qui, par leur action directe et personnelle, ont été les auteurs principaux du crime d'assassinat prévu par l'article 296 du code pénal »*. Selon les avocats du FLNKS, tous les *« auteurs principaux »* du quadruple assassinat commis par les militants du FLNKS le 22 avril à la brigade de Fayaoué sont morts au cours ou après l'assaut du 5 mai contre la grotte de Gossannah. Il appartient encore au juge d'instruction de se prononcer sur ce point.

Les militants libérés restent inculpés et si M. Jean-Louis Mazières estimait, au terme de son travail, que certains d'entre eux font partie des *« auteurs principaux »* des quatre meurtres et y ont pris une part *« directe et personnelle »*, l'instruction de l'affaire pourrait déboucher en principe sur un procès. Voilà pourquoi le premier ministre déclarait, le 4 novembre, à Lille : *« Les auteurs d'assassinat seront jugés. »* Seul le cas d'Hilaire Dianou semble concerné par ce doute dans le dossier du juge d'instruction.

Volonté d'apaisement

Mais à supposer qu'un procès ait lieu un jour et qu'une condamnation intervienne, le président de la République aurait toute latitude pour user de son droit de grâce afin que le pardon ne souffre pas d'exception dans ce dossier où l'élargissement des militants indépendantistes a pour contrepartie implicite la fin des poursuites contre les militaires soupçonnés d'être les auteurs des exécutions sommaires commises le 5 mai, après l'assaut qui a coûté la vie à dix-neuf Canaques et à deux soldats du 11e choc. Ainsi, l'amnistie générale ne sera ainsi, pour reprendre l'expression de l'un des avocats du FLNKS : *« une victoire pour personne »*.

L'extrême discrétion dans laquelle les libérations sont intervenues, simultanément en métropole et à Nouméa, et la rapidité avec laquelle les vingt-six militants d'Ouvéa ont été renvoyés en Nouvelle-Calédonie traduisent clairement la volonté d'apaisement du gouvernement. Elles empêcheront toute exploitation médiatique, conformément au souhait exprimé cet été par le président du RPCR, M. Jacques Lafleur, soucieux de ne pas heurter la sensibilité de la communauté européenne. Il avait été initialement prévu que le retour des prisonniers à Ouvéa serait étalé dans le temps, par petits groupes, et jusqu'à jeudi après-midi les militants FLNKS de Paris se préparaient à fêter leurs camarades, samedi, en présence du « comité de parrains » constitué à leur initiative.

La « charter » collectif décidé jeudi après-midi par le gouvernement a l'avantage politique de régler complètement la question en limitant sans doute les réactions. La perspective de la prochaine manifestation du Front national en faveur du rétablissement de la peine de mort, prévue le 26 novembre à Paris, n'a pas été étrangère à ce changement de programme décidé en accord avec le numéro deux du FLNKS, M. Yeiwéné Yeiwéné.

Rien de tout cela n'atténuera l'émotion douloureuse des familles des gendarmes tués à Fayaoué. Une émotion analogue à celle qu'éprouvèrent les familles des victimes de l'embuscade de décembre 1984 à Hienghène après l'acquittement collectif des meurtriers par la cour d'assises de Nouméa.

Tout cela n'effacera pas non plus les atteintes portées aux exigences de la démocratie au cours des opérations militaires menées à Ouvéa entre le 22 avril et le 5 mai.

Dans la logique des accords de Matignon, il était pourtant nécessaire que le temps du grand pardon précède en Nouvelle-Calédonie celui de la réconciliation. Et surtout, il faut l'espérer, de la réconciliation de tous les Calédoniens avec le fonctionnement de la justice.

ALAIN ROLLAT.

MÉDECINE

La progression de l'épidémie de SIDA

M. Claude Evin a lancé la campagne nationale pour l'utilisation des préservatifs

La campagne nationale pour l'utilisation du préservatif débutera le vendredi 25 novembre, d'abord à la télévision pendant trois semaines, puis au cinéma jusqu'au 4 janvier. Neuf spots de huit secondes chacun, réalisés par l'agence Bélier sous l'égide du Comité français d'éducation pour la santé (CFES), seront diffusés cent quarante fois sur cinq chaînes de télévision – la Cinq exceptée – et trente-cinq mille fois dans les salles de cinéma. Sur le thème *« aujourd'hui les préservatifs préservent de tout, même du ridicule »*, cette campagne a été présentée à la presse le vendredi 18 novembre par M. Claude Evin, le ministre de la santé.

M. Evin a d'autre part annoncé le retrait du marché de deux nouvelles marques de préservatifs (Durex Coral Fetherlite et R 3 lubrifié) et indiqué qu'à compter du 1er décembre il n'y aurait plus en vente en France que des préservatifs estampillés de la norme NF.

9 % d'utilisateurs

Banaliser le préservatif. En parler pour vaincre les réticences qui rendent, aujourd'hui encore, son utilisation peu fréquente. Selon une enquête inédite réalisée par l'Institut BVA pour le compte du CFES et de l'INSERM, 9 % des Français âgés de dix-huit à quarante-neuf ans déclarent utiliser des préservatifs (1). En Ile-de-France, 20 % des jeunes âgés de dix-huit à vingt-quatre ans disent y avoir recours, de même que 47 % – 10 % systématiquement et 37 % de temps en temps – des personnes ayant un comportement dit « à risque » (dans l'enquête du CFES, était considérée comme à risque, une personne ayant eu au moins deux partenaires différents au cours des six mois précédant le sondage). Fait plus encourageant, 37 % des actuels utilisateurs de préservatifs n'en n'avaient jamais utilisé avant l'apparition du SIDA.

Pour autant, à la différence des Allemands et surtout des Japonais, les Français, dans leur majorité, ne ressentent pas vraiment la nécessité d'utiliser des préservatifs. Ainsi, selon l'enquête BVA, 53 % des personnes dont on sait qu'elles ont un comportement sexuel potentiellement à risque n'en utilisent jamais. Bien souvent elles se considèrent elles-mêmes comme susceptibles de contracter le virus du SIDA mais rien n'y fait, ni l'information sur les modes de transmission de la maladie ni la connaissance du danger ne suffisent à modifier leur comportement sexuel.

Pourquoi ces réticences ? L'enquête de BVA le fait clairement apparaître. Tout d'abord un quart de la population émet des doutes sur l'efficacité du préservatif comme moyen de protection contre le SIDA. Et ce n'est pas la récente enquête de l'Institut national de la consommation qui, de ce point de vue, devrait arranger les choses...

D'autre part, et c'est sans doute là que se situe le principal « blocage », l'image du préservatif n'est pas neutre, principalement dans l'esprit des jeunes. *« Dépassé »*, *« vieux jeu »*, *« démodé »* il gâche la spontanéité de l'acte sexuel. On le voit bien dans l'enquête de BVA : *« proposer un préservatif donne l'impression qu'on a tout préparé »* ; *« ça tue le romantisme »* ; *« c'est l'amour sous cellophane »*.

Pour 34 % des personnes interrogées, proposer un préservatif, c'est carrément mettre en doute le partenaire. C'est le soupçon, l'aveu de la peur de la maladie, et la peur aussi de faire fuir l'autre.

Et puis, dit-on parfois est-on sûr de la gravité du SIDA ? *« On nous raconte des salades »*, pensent certains, tandis que d'autres veulent croire *« qu'on va trouver un vaccin »*. Sans parler des fatalistes – *« mourir de ça ou d'autre chose... »*, et des optimistes – *« j'ai réduit le nombre de mes partenaires, et donc mon risque »* etc... Autant de raisons de ne pas utiliser de préservatif. Du moins le croit-on...

Vaincre le « ridicule »

Dans un tel contexte, il n'était pas facile de mettre au point une campagne en faveur de l'utilisation des préservatifs. D'autant que les précédents étrangers n'étaient guère encourageants. Ainsi la campagne anglaise *« AIDS : don't die of ignorance »* (SIDA : ne mourez pas d'ignorance) dont tout le monde a reconnu le fort impact, n'a pas eu les effets escomptés. A force de faire peur aux gens, il s'est produit un « SIDA-ras-le-bol » et, en définitive, une absence de modification du comportement.

Forts des résultats de leur enquête, les spécialistes du CFES et de la direction générale de la santé ont donc préféré, plutôt que d'agiter le spectre du SIDA, banaliser l'image du préservatif en l'associant à des notions de liberté, de respect de l'autre, de tendresse, de plaisir. Et, de fait, les spots qui seront diffusés dès la semaine prochaine à la télévision visent, d'une certaine manière, en jouant sur la dédramatisation, à rendre le préservatif tout simplement « à la mode ». Dans ces spots, c'est l'homme – enfin ! diront certains – qui parle de préservatif. Avec difficulté, avec gêne : *« Il paraît que les femmes ont horreur de ça »* ; *« Il paraît que c'est difficile à mettre »* ; *« Il paraît que ça coupe tout »*, etc. A chaque fois, en guise de réponse, leur compagne se met à rire avec tendresse et complicité. Et une voix *off* conclut : *« Aujourd'hui, les préservatifs préservent de tout, même du ridicule. »*

Mis à part le lancement de cette campagne, M. Evin a annoncé des mesures nouvelles destinées à favoriser l'utilisation du préservatif. Réagissant à l'essai comparatif publié par *50 millions de consommateurs* : il a rappelé que la norme de qualité française, NF, était l'une des plus exigeantes au monde. A cet égard, le ministre de la santé a indiqué qu'à compter du 1er décembre les préservatifs en vente en France devront obligatoirement être estampillés NF. D'ores et déjà, deux nouvelles marques vont être interdites à la vente, Durex coral fetherlite et R3 lubrifié. Ce qui porte à sept le nombre de marques de préservatifs retirées du marché. Pour l'instant du moins...

D'autre part, après accord avec les principaux exportateurs de préservatifs, des distributeurs automatiques vont être installés dans les toilettes de toutes les collectivités et entreprises. Leur gestion sera assurée quotidiennement par les entreprises chargées du nettoyage. En outre, la distribution des préservatifs dans les grandes surfaces va être élargie. Enfin, le prix des préservatifs va baisser, le taux de la TVA passant de 18,6 % à 5,5 %.

FRANCK NOUCHI.

(1) Enquête réalisée en septembre 1988 sur un échantillon national de mille personnes de dix-huit à quarante-neuf ans.

L'immobilisme des évêques

LES choses sont claires. Après les directives maintes fois formulées et la toute récente condamnation par le cardinal Decourtray, les précisions apportées par Mgr Jullien dans l'entretien qu'il nous a accordé (*le Monde* du 18 novembre) ne laissent plus place au moindre doute. L'Eglise catholique a choisi de se prononcer de manière définitive contre les campagnes préventives anti-SIDA incitant à l'utilisation systématique des préservatifs masculins.

Parce qu'elle coïncide avec le lancement par le ministre de la santé de la campagne nationale sur ce thème ; parce qu'elle survient au moment où l'opinion publique commence seulement à prendre conscience des dimensions de la catastrophe à venir et enfin, parce qu'elle concerne deux sujets fondamentaux (la sexualité et la survie individuelle et collective), l'obstination ou plus exactement l'immobilisme de l'Eglise a, pour reprendre l'expression d'un célèbre médecin catholique, *« quelque chose de criminel »*.

Tout se passe encore comme si les responsables de l'Eglise ne pouvaient appréhender le problème de la prévention du SIDA qu'au sein du système « anti-interventionniste » qu'ils défendent contre vents et marées dès lors que l'on aborde la sexualité et la procréation. Ils disent ainsi non aux préservatifs comme ils avaient hier dit non aux méthodes artificielles de contraception ou à l'avortement. Ils défendent, disent-ils, un système cohérent reposant sur des principes intangibles. Un système dans lequel on ne peut, selon eux, céder sur un point sans avoir au total tort sur l'ensemble. On se retrouve ainsi aux prises avec un enchaînement : l'information sur les moyens de lutte préventive contre le SIDA (la facilitation de l'accès aux préservatifs et les conseils pratiques concernant leur utilisation) ne peut être qu'une invitation à la multiplication des rapports sexuels précoces et donc, en définitive, un nouvel et puissant outil au service de la dégradation des mœurs et de la perte de toute morale sexuelle.

On n'épiloguera pas sur les raisons qui peuvent expliquer l'échafaudage d'un tel scénario. Mais on ne peut que souligner la profonde erreur qu'il y a à vouloir inscrire préservatif et SIDA dans la même réflexion. On pouvait comprendre les motivations de l'Eglise lorsqu'elle mettait en garde contre les risques qu'il y a à dissocier la sexualité de la procréation (avec les différentes méthodes contraceptives jugée non naturelles) ou contre la légalisation de l'avortement, interruption médicalisée d'un processus de développement d'une personne humaine potentielle. Or, il en va tout autrement avec le SIDA et les considérables enjeux qu'il soulève. Il ne s'agit plus de se prononcer sur l'idéal vers lequel doit tendre le chrétien (chasteté avant le mariage et fidélité conjugale) ou sur la définition du début de la vie ou du statut de l'embryon. Il s'agit, ni plus ni moins, de pandémie et de survie de l'espèce.

S'il n'est pas le « châtiment de Dieu » comme certains extrémistes continuent de le dire et de l'espérer, le SIDA oppose de fait les responsables de la santé publique aux responsables catholiques. Ces derniers font comme s'ils refusaient d'admettre, au moins publiquement, que si rien d'efficace n'est, au plus vite, mis en œuvre, le Sida sera à l'origine d'une véritable hécatombe et de multiples bouleversements internationaux démographiques économiques et politiques.

Tout cela ne semble pourtant pas suffisant pour que l'Eglise catholique accepte – non pas de remettre en cause ses principes fondamentaux – mais de participer à sa manière à l'effort collectif indispensable en matière d'éducation et d'information sexuelle.

JEAN-YVES NAU.

Mis au point par Pasteur-Vaccins

Un vaccin antirabique à visée préventive

Un nouveau vaccin protégeant l'homme contre la rage sera commercialisé avant la fin de l'année par la société Pasteur-Vaccins, filiale de l'Institut Mérieux. Le nouveau vaccin Véro ne sera pas destiné au seul traitement curatif, comme les précédents, mais aussi à la prévention. La nouvelle a été rendue publique lors des « Premières rencontres antirabiques » organisées par Pasteur-Vaccins à Paris le 18 novembre.

L'autorisation actuelle de mise sur le marché du Véro maintient un protocole de vaccination curative classique de cinq injections (une le jour de la contamination présumée, puis à J 3, J 7, J 14 et J 30). Cependant, le professeur Pierre Saliou, directeur médical de Pasteur-Vaccins, affirme que *« les études sur le pouvoir immunogène du Véro permettront de simplifier le protocole à quatre injections seulement »* (deux le premier jour, puis une les deux mois suivants). De plus, Pasteur-Vaccins préconise désormais une vaccination préventive, non seulement pour les professions classiquement exposées (forestiers, vétérinaires et personnels de laboratoire), mais aussi pour les voyageurs, *« y compris de court séjour en pays exposés »*, par deux injections à un mois d'intervalle et un rappel tous des deux ans.

Le dernier-né de la nouvelle génération vaccinale est cultivé sur des cellules Véro auxquelles il doit son nom. Révolutionnant la biotechnologie vaccinale depuis 1984, ces cellules rénales de singe vert permettent d'obtenir des vaccins hautement purifiés quasiment dépourvus d'effets secondaires, contrairement à ceux plus généralement commercialisés et qui représentent les deux tiers du marché mondial (fabriqués à partir de cellules de souriceaux nouveau-nés). De plus, les cellules Véro, immortalisées sans risque cancérigène, permettent une production industrielle à grande échelle, impossible pour le vaccin antirabique purifié actuellement commercialisé par l'Institut Mérieux et produit à partir de cellules diploïdes humaines.

...c'est plus qu'il n'en faut à votre Pinwriter NEC pour imprimer toute une page de courrier.

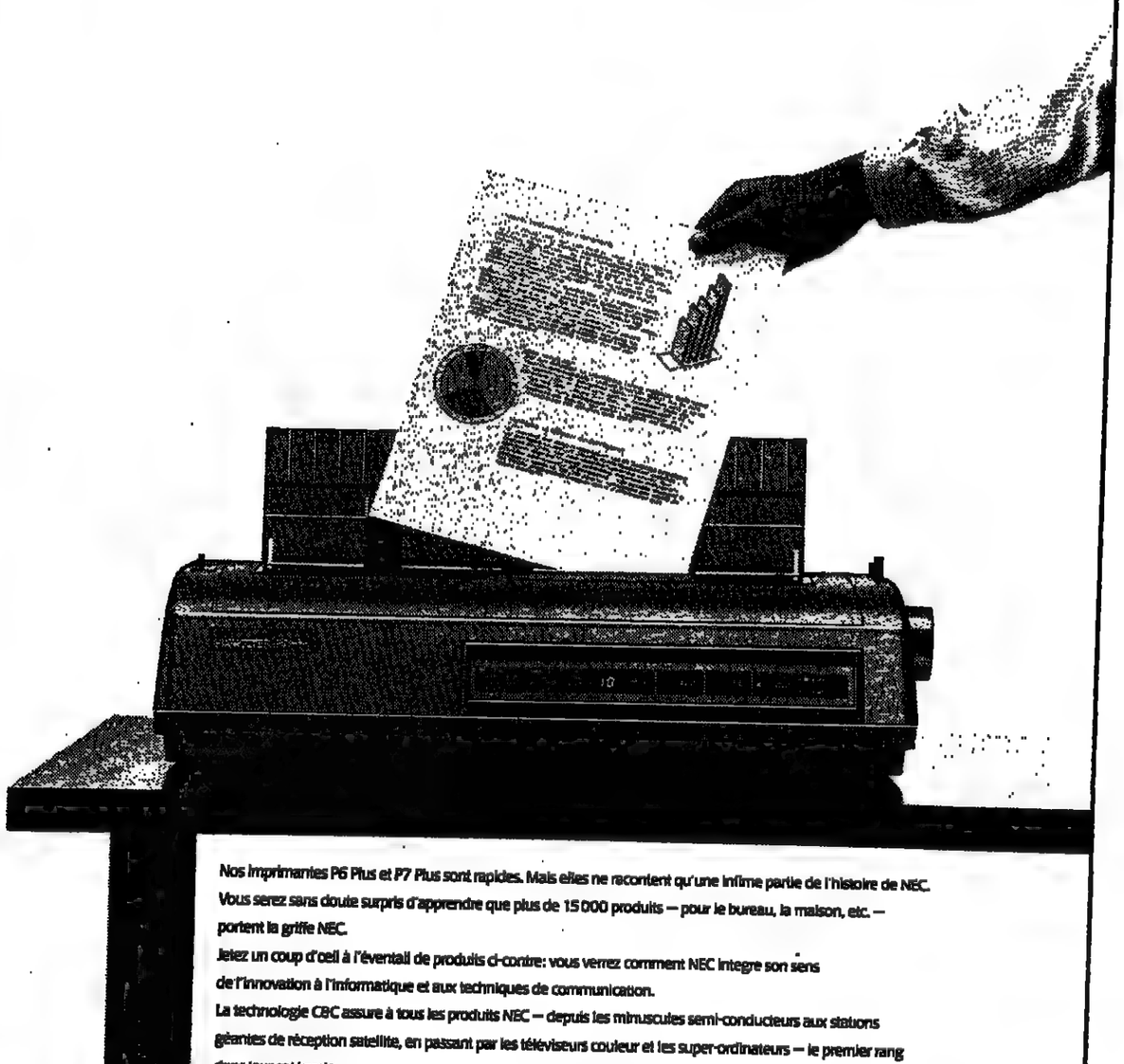

Nos imprimantes P6 Plus et P7 Plus sont rapides. Mais elles ne racontent qu'une infime partie de l'histoire de NEC.
Vous serez sans doute surpris d'apprendre que plus de 15 000 produits – pour le bureau, la maison, etc. – portent la griffe NEC.
Jetez un coup d'œil à l'éventail de produits ci-contre: vous verrez comment NEC intègre son sens de l'innovation à l'informatique et aux techniques de communication.
La technologie C&C assure à tous les produits NEC – depuis les minuscules semi-conducteurs aux stations géantes de réception satellite, en passant par les téléviseurs couleur et les super-ordinateurs – le premier rang dans leur catégorie.
Aucun doute, NEC est vainqueur sur tous les fronts !

NEC

N'hésitez pas à nous contacter: NEC Business Systems (France) Tour GAN - Cedex 13 - 92082 PARIS - LA DEFENSE
NEC Electronics (France) S.A. 9, rue Paul-Doumer - BP 187 - 78142 Velizy-Villacoublay Cedex.

Société

ÉDUCATION

La préparation de la rentrée 1989

M. Jospin obtient 1 800 postes supplémentaires pour les lycées et les écoles

Mille emplois dans les lycées et 800 dans les écoles primaires seront créés pour la rentrée 1989, en plus de ceux prévus par le budget. L'octroi de moyens nouveaux, dont le principe avait été annoncé le 7 novembre par M. Lionel Jospin à l'ouverture du débat budgétaire sur l'éducation nationale, a fait l'objet de négociations serrées à Matignon. L'ampleur de l'effort finalement consenti par le gouvernement a été annoncé, vendredi 18 novembre, par le ministre de l'éducation nationale. Il est loin d'être négligeable, puisqu'il s'ajoute aux 4 200 nouveaux postes déjà ouverts pour les lycées dans le budget 1989 et qu'aucune création n'était initialement prévue dans le primaire. Pour l'enseignement supérieur, M. Jospin avait déjà annoncé devant les parlementaires la création de 500 postes de maîtres de conférences s'ajoutant aux 550 nouveaux emplois d'enseignants déjà inscrits dans le budget (*le Monde* du 8 novembre).

Le ministre a donc en partie réussi à convaincre le gouvernement qu'il ne « passerait » pas sans dégâts la rentrée prochaine sans un peu d'oxygène supplémentaire. En partie seulement, car les 1 800 emplois créés le sont par un mécanisme budgétaire habituel, mais peu satisfaisant, l'autorisation de recruter en surnombre, ce qui consiste à créer des emplois sans véritable support budgétaire, quitte à les régulariser plus tard avec un collectif ou lors d'un exercice ultérieur. Le fait que l'éducation nationale soit contrainte de vivre ainsi « à crédit » plaide une fois de plus en faveur d'une programmation sur plusieurs années du volume de recrutement d'enseignants.

Les 1 800 emplois nouveaux ne pourront en effet être occupés en totalité par des enseignants recrutés selon les procédures normales. Les concours d'accès aux écoles normales d'instituteurs sont terminés pour cette année, et il faudra puiser dans les listes complémentaires, c'est-à-dire parmi les candidats qui n'ont pas atteint la barre fixée pour l'admission, mais qui peuvent être, en cas de besoin, envoyés directement dans les classes sans formation professionnelle. Ils ne débutent leur scolarité en école normale qu'un an plus tard.

Pour les lycées, le ministère souhaiterait limiter le recours aux maîtres auxiliaires – ils sont déjà 30 000 – et devrait inciter les enseignants titulaires à faire des heures supplémentaires et à prolonger leur carrière.

Des contrats à durée déterminée pourraient être proposés à des « *vacataires de haute qualification* », des préretraités ou de jeunes retraités par exemple. Les postes créés en 1989 dans le second cycle le seront en partie par prélèvement sur les collèges, où les effectifs augmentent moins. Au total, 5 200 nouveaux moyens supplémentaires concerneront donc les lycées, où plus de cent mille élèves supplémentaires sont attendus.

La rallonge obtenue par M. Jospin, même si elle ne règle pas tous les problèmes de la rentrée, en facilite la préparation, qui débute en ce moment. Elle devrait être aussi bien accueillie par les syndicats, à quelques semaines de l'ouverture très attendue des négociations sur un dossier clé : la revalorisation de la condition enseignante.

PHILIPPE BERNARD.

JUSTICE

L'affaire Luc Tangorre

Le difficile recours à la technique des « empreintes génétiques »

M. Christian Lernould, juge d'instruction, a procédé, le jeudi 17 novembre à Nîmes, à un long – et difficile – interrogatoire de Luc Tangorre, condamné en 1983 pour une série d'agressions sexuelles, libéré en 1988 et incalpé, à nouveau, de viols depuis le 24 novembre. Il apparaît aujourd'hui que le recours envisagé, dans l'instruction de cette affaire, à la technique des « empreintes génétiques » pourrait ne pas se révéler aussi fructueux qu'on l'espérait, à cause des mauvaises conditions de conservation des échantillons de sperme prélevés sur les deux victimes.

Après avoir réclamé que l'on mette en œuvre la technique des « empreintes génétiques », qui, expliquait-il, permettrait de l'innocenter, Luc Tangorre avait, ces derniers jours, refusé qu'on procède sur lui à un prélèvement de sang. Il a, en définitive, accepté ce prélèvement ainsi que celui d'un échantillon de salive, qui ont été effectués le mercredi 16 novembre. Deux autres échantillons sanguins ont été joints à celui de Luc Tangorre, de manière que les experts désignés dans cette affaire, ne sachant pas *a priori* lequel est celui de l'inculpé, puissent travailler en toute objectivité.

Le travail des experts consistera donc à comparer les empreintes génétiques identifiées dans le patrimoine génétique héréditaire des cellules de Luc Tangorre et à les comparer aux empreintes génétiques des spermatozoïdes retrouvés sur les deux jeunes Américaines violées, le 23 mai dernier, sur l'autoroute A 9 dans le département du Gard. Si ces empreintes étaient identiques, on obtiendrait en principe la preuve quasi irréfutable de la culpabilité de l'inculpé. Si elles ne l'étaient pas, on disposerait, de la même manière, de la quasi-certitude de son innocence.

En réalité, les choses pourraient être plus complexes qu'on ne l'avait imaginé jusqu'à présent. Il semble, en effet, que, si les deux jeunes Américaines ont bien été examinées par un médecin du centre hospitalier de Nîmes, dans les heures qui ont suivi l'agression, et si du sperme a bien pu être retrouvé, celui-ci n'a pas été conservé dans des conditions satisfaisantes. On indique, en effet, de bonne source, que les spermatozoïdes ont été fixés sur des plaques de verre et colorés. Ce procédé de fixation n'a pas permis, indique-t-on encore, de réaliser le « groupage » du sperme, technique qui, par comparaison, permet, avec le groupe sanguin, d'avoir une première série d'indices quant à l'identité du suspect.

Toute la question est donc aujourd'hui de savoir si les experts et le laboratoire spécialisé, français ou étranger (1), qui seront commis dans cette affaire, pourront extraire suffisamment d'ADN des quelques spermatozoïdes ainsi conservés. Selon les spécialistes que nous avons interrogés, la technique des empreintes génétiques, dans de telles conditions, risque fort de ne pouvoir apporter de réponse indiscutable, sauf, peut-être, à mettre en œuvre une série d'expérimentations préalables, coûteuses et sophistiquées. Déjà, en février dernier, dans une affaire de viol commis dans le département de la Seine-et-Marne, la société anglaise Cellmark, spécialisée dans la technique des empreintes génétiques, eut, en raison des conditions de prélèvement, des difficultés à répondre clairement au premier juge d'instruction du tribunal de Melun, qui avait fait appel à ses services.

Il semble, d'autre part, que diverses investigations criminalistiques complémentaires soient actuellement menées à partir de prélèvements effectués dans la voiture de l'inculpé, placée sous scellés. Luc Tangorre qui, indique-t-on, a refusé de signer le procès-verbal de son interrogatoire, fait actuellement l'objet d'une expertise psychiatrique.

J.-Y. N.

(1) Contrairement à certaines informations, la société strasbourgeoise Appligene, qui dispose des droits exclusifs pour la France d'une technique belge d'identification par empreintes génétiques, n'a pas été commise dans l'affaire Tangorre.

SOLIDARITÉ

Des associations s'inquiètent des conséquences de l'« amendement Coluche »

Si l'ensemble des associations se réjouissent des nouveaux avantages fiscaux prévus par l'amendement Coluche (*le Monde* du 23 octobre) actuellement examiné au Sénat, beaucoup s'inquiètent des effets pervers qu'il pourrait engendrer. Le projet, tel qu'il a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, prévoit, en effet, une déduction directe sur l'impôt (en complément des déductions sur le revenu imposable) de 50 % des dons versés (dans la limite de 400 F par an), mais seulement si ces dons ont servi à financer « *la fourniture gratuite, en France, de repas à des personnes en difficulté* ».

Un certain nombre d'associations – dont Action internationale contre la faim, ATD quart-monde, l'Armée du salut, Médecins du monde (MDM), Médecins sans frontière (MSF)... – ont demandé aux sénateurs d'étendre ses avantages aux dons accordés à l'ensemble des œuvres humanitaires françaises exerçant en France et à l'étranger.

« *Jusqu'à présent, tous les aménagements fiscaux intervenus dans ce domaine profitaient à toutes les œuvres humanitaires d'intérêt général*, expliquent-elles dans un communiqué commun. *Le législateur n'avait jugé ni souhaitable ni possible de privilégier telle ou telle forme d'aide humanitaire. Pourquoi, au nom de quoi, choisir entre nourrir ceux qui ont faim et soigner ceux qui souffrent, si l'on peut lutter contre ces deux maux en même temps ?* » Il est par ailleurs impossible que le législateur n'ait pas pensé à la portée politique d'un tel texte. Est-ce que le gouvernement désire réellement mettre l'accent exclusivement sur l'urgence alimentaire alors qu'actuellement toutes les associations soulignent que l'insertion nécessite une aide dans tous les domaines pour avoir une chance de succès.

L'UNIOPS comme l'Armée du salut ou Médecins du monde trouvent paradoxal que la France, « *qui veut être l'un des pays à l'avant-garde de l'aide au tiers-monde* » et qui n'avait jamais voulu faire de distinction ou de discrimination entre ceux qui aident les Français dans la misère et ceux qui soulagent les hommes en détresse dans les pays les plus démunis, « *transgresse pour la première fois cette tradition* ».

Pour ces associations, « *il est clair que les donateurs seront nombreux à se tourner vers les rares œuvres qui, à intérêt général égal, leur permettront de bénéficier d'un traitement fiscal plus favorable* ». Or bon nombre d'associations (MDM et MSF notamment) vivent grâce aux appels de fonds. Elles pensent que la perte financière se fera sentir dès cette année, car le texte s'appliquera aux versements effectués en 1988.

Le Paris-Dakar passera par la Libye

Pour la première fois de son histoire, le rallye Paris-Dakar ne passera pas par l'Algérie. Après les vérifications techniques, organisées du 21 au 23 décembre au Palais des expositions de la porte de Versailles, puis le prologue disputé le 26 à Barcelone, les concurrents embarqueront pour Tunis. Une épreuve spéciale sera organisée en Tunisie le 28, puis deux en Libye, qui n'avait plus accueilli aucune grande épreuve automobile ou motocycliste depuis douze ans, avec le « Côte-côte » (Abidjan-Nice), précurseur des rallyes-raids.

M. Duverger obtient la condamnation d'« Actuel »

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Alain Lacabarats, a rendu jeudi 17 novembre un jugement par lequel elle condamne solidairement M. Jean-François Bizot, directeur de la publication du mensuel *Actuel*, et le journaliste Michel-Antoine Burnier, dit Roger Sacrain, à verser 30 000 F de dommages et intérêts à M. Maurice Duverger, en réparation du préjudice causé par la publication d'un article dans le numéro de mois de décembre 1987 (*le Monde* daté 22-23 octobre).

L'article, intitulé « Avez-vous lu les œuvres complètes de Duverger ? », publié dans la rubrique « Vipère politique », mettait en cause le professeur de droit en l'accusant d'avoir fait preuve d'antisémitisme dans un commentaire paru en 1941 dans la *Revue de droit public et de sciences politiques* et consacré aux lois du 3 octobre 1940 et 2 juin 1941 portant statut des juifs, promulguées par le gouvernement du maréchal Pétain. S'estimant diffamé, M. Duverger avait engagé des poursuites en demandant au tribunal de condamner *Actuel* à lui verser 500 000 F de dommages et intérêts.

Après avoir constaté que les faits étaient amnistiés sur le plan pénal, le tribunal relève dans son jugement que l'article présente l'universitaire comme « *ayant commis l'infamie d'avoir, dans un commentaire publié par ambition personnelle, fait preuve de bienveillance à l'égard de dispositions législatives excluant de la fonction publique certaines personnes en raison de leur race et de leur religion. En insistant sur la froideur du ton employé et l'absence, dans ce commentaire, de la moindre critique des textes analysés, Michel-Antoine Burnier suggère que Maurice Duverger s'est accommodé d'un système politique préconisant des mesures d'exception contre les juifs et a, en définitive, approuvé ces mesures* ».

Aussi, les juges constatent que « *ces allégations, qui mettent à la charge de Maurice Duverger (...) des actions contraires à la morale ou à la probité, sont incontestablement de nature à nuire à son honneur et à sa considération* ». Toutefois, les magistrats observent que les imputations diffamatoires peuvent être justifiées par la bonne foi, et ils en examinent successivement tous les éléments susceptibles de l'établir.

Bonne foi et objectivité

En premier lieu, le tribunal considère que le but poursuivi par le journaliste était légitime car, « *en l'espèce, c'est à l'occasion de la candidature de Maurice Duverger à l'Académie française que le journal* Actuel *a publié l'article poursuivi. L'honorabilité faisant nécessairement partie des qualités que doit posséder un candidat à l'Académie française, le journaliste était, dès lors, en droit de révéler des faits, même anciens, qui étaient de nature à entacher gravement l'honneur du postulant et à entraîner le rejet de sa candidature* ».

Le jugement se penche ensuite sur la sincérité des journalistes pour noter que M. Duverger avait lui-même reconnu qu'un lecteur non averti, prenant les mots dans leur sens courant, pouvait juger antisémites certains passages de l'article paru en 1941. De son côté, le tribunal estime : « *Il convient à cet égard de relever que le lecteur non averti pouvait d'autant plus déceler dans ce texte les indices d'une adhésion au système législatif commenté, au moins dans ses dispositions concernant les juifs, que les seules véritables critiques formulées contre le statut des fonctionnaires instauré par la « révolution » de 1940 apparaissent à propos du sort réservé aux femmes* », avant d'ajouter : « *Le lecteur moyen, sans connaissances juridiques particulières, pouvait avoir une perception du texte de Maurice Duverger tout à fait différente de celle revendiquée par son auteur ...). Il faut admettre que les journalistes d'*Actuel *ont pu croire à la vraisemblance de leurs allégations.* »

Enfin, les magistrats examinent « *la prudence et l'objectivité* » nécessaires à la reconnaissance de la bonne foi des journalistes pour déclarer : « *Il convient (...) de souligner que, pour aucune des imputations diffamatoires retenues, le journaliste ne justifie avoir mené une enquête complète et objective (...). Certes, objectivité ne signifie pas approbation, mais la nature du sujet, la gravité des accusations, la technicité du texte incriminé imposaient aux journalistes de recueillir ou de tenter de recueiller les explications de Maurice Duverger et d'en faire état afin de livrer au public une information impartiale et respectueuse des droits des tiers, sauf ensuite à critiquer le point de vue ainsi exprimé au moyen des autres éléments d'enquête rassemblés.* »

Aussi les juges concluent : « *L'article du journal* Actuel *incriminé ne contenant donc pas toutes les précisions ou réserves que le devoir de prudence et d'objectivité du journaliste commandait d'y insérer, Jean-François Bizot et Michel-Antoine Brunier ne peuvent bénéficier du fait justificatif de la bonne foi* ».

MAURICE PEYROT.

Un millier de victimes dans une escroquerie aux placements miracles

Les policiers du dixième cabinet de délégation judiciaire, agissant sur commission rogatoire, ont interpellé dix-sept personnes en début de semaine, à Paris et dans différentes régions de France, dans le cours d'une enquête sur une vaste escroquerie, qui aurait fait plusieurs centaines de victimes.

Au terme de leur garde à vue, cinq de ces personnes, Claude Moisson, cinquante ans, PDG de la société parisienne Finance Horizon ; Gilles Pinto, trente-trois ans, directeur financier de cette société ; Didier Lamour, fonctionnaire ; Charles André, quarante-neuf ans, et Alain Gaulerne, trente-sept ans, tous deux démarcheurs pour le compte de Finance Horizon, ont été écrouées sous les inculpations d'escroqueries et d'exercice illégal de l'activité de banquier qui leur ont été notifiées par Mme Dominique de Talancé, juge d'instruction à Paris.

Selon les premières informations, le mécanisme de cette escroquerie, qui porterait sur plusieurs centaines de millions de francs, aurait été fort simple, fondé sur l'effet « boule de neige ». La société Finance Horizon, qui a son siège social dans la tour Maine-Montparnasse à Paris, et dispose d'un statut tout à fait légal, s'occupait, dans un premier temps, de démarcher sa clientèle, essentiellement rurale, en proposant des contrats d'assurance-vie et diverses opérations financières conventionnelles. Une fois les clients mis en confiance, les démarcheurs de Finance Horizon leur auraient proposé des affaires plus « discrètes », des placements « off-shore », c'est-à-dire non déclarés, en faisant miroiter des intérêts hors du commun, 120 % l'an ou 10 % par mois.

A partir de là, afin de prouver la réalité de ces superbes placements, les responsables de Finance Horizon versaient effectivement, pendant quelques mois, une partie des intérêts correspondant aux placements-miracles. Mais, pour ce faire, il leur fallait sans cesse élargir leur clientèle, en faisant appel aux relations et amis des premiers clients.

Ce n'est pourtant pas sur plaintes des victimes – fort discrètes – de cette escroquerie que la police devait ouvrir une enquête, mais à partir d'un renseignement obtenu sur des mouvements de fonds suspects entre la France et la Suisse. Les enquêteurs du dixième cabinet de délégation judiciaire, aidés des douanes et des policiers du SRPJ de Versailles, ont, au cours d'une perquisition, saisi toute une comptabilité occulte de la société mise en cause. Cette comptabilité, sur disquettes, est en cours de déchiffrage et devrait permettre de démonter le mécanisme de cette importante escroquerie aux placements illégaux.

Société

Une sordide affaire d'héritage

Le gentilhomme et la morte

(Suite de la première page.)

Un tableau qui, depuis 1985, appartient au Musée du Louvre et qui, aujourd'hui, embarrasse fort l'Etat s'il se confirme, comme le soupçonne le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Bernard, que les circonstances de sa vente furent douteuses.

La fatalité s'acharnerait-elle sur les relations du Louvre avec Murillo, ce mal-aimé du Siècle d'or ? Achetée en 1855 pour 615 000 F par ce musée, l'*Immaculée conception* du même artiste avait déjà été acquise dans des conditions discutables par le maréchal Soult lors de l'occupation napoléonienne en Espagne. Mais, à l'époque, aucun héritier n'était venu réclamer son dû.

Tout a donc commencé par une histoire d'héritage. Le 16 septembre 1986 meurt à Toulon, au domicile d'une amie, Joëlle Pesnel, Suzanne de Canson, qui allait sur ses quatre-vingts ans. Ce n'est que plusieurs mois après que son unique sœur, Mme Jeanne Deschamps, apprend son décès. Et elle découvre, à cette occasion, qu'aucun héritage ne lui revient : tout le patrimoine de Suzanne est à la disposition de Joëlle Pesnel. Aussi, le 9 juin 1987, Mme Deschamps dépose-t-elle une plainte avec constitution de partie civile contre X pour non-assistance en personne en danger et vol.

Car les deux sœurs sont riches. Leur père, décédé en 1958, Louis-René François Barou de la Lombardière de Canson, héritier de la dynastie des papeteries du même nom, était un antiquaire parisien, propriétaire de nombreuses œuvres d'art. A sa mort, les deux sœurs se partagent équitablement l'héritage puis se perdent de vue. Distinguée et bohème, Suzanne de Canson vivait de manière itinérante, séjournant dans un hôtel de Monte-Carlo, louant une villa de la région niçoise ou se déplaçant en Suisse. Ses revenus proviennent alors de la vente sporadique d'œuvres d'art, de pièces d'argenterie ou d'antiquités régulièrement engagées, mais, durant toutes ses pérégrinations, elle manifeste un attachement constant pour les tableaux les plus prestigieux hérités de son père. Au point que ces œuvres, parmi lesquelles des portraits de femmes du Titien et de Rembrandt, consignées et entreposées dans des conditions précaires, en subiront quelques dommages.

Convoitise et sollicitude

Cette héritière pittoresque suscitait la convoitise. Ainsi, en 1973, son amie de toujours, Laurence Paul, s'éclipsait en emportant plusieurs toiles que Suzanne de Canson lui avait seulement confiées. Une longue instance judiciaire devant le tribunal de grande instance de Toulon devait, en janvier 1983, confirmer le droit de propriété de l'héritière. Suzanne de Canson était alors représentée par Me Robert Boissonnet, avocat au barreau de Toulon, passionné de peinture, qui devait d'ailleurs héberger à son domicile sa cliente, *« par pitié pour cette vieille dame à l'allure de clocharde »*, dira par la suite son épouse, Yolande de Slizewicz.

Me Boissonnet est donc plein de sollicitude pour cette femme âgée qui, selon les témoins entendus par le juge d'instruction, était déjà *« misérable »* bien que fortunée, *« sénile »* et n'avait pas *« toute sa raison »*. Plus qu'un avocat, Me Boissonnet était devenu un ami, un protecteur.

A la même époque, il avait aussi parmi sa clientèle Joëlle Pesnel, ancienne tenancière du Kandice Bar, dans la basse ville de Toulon. Se disant restauratrice en tableaux, voire artiste peintre, sous le pseudonyme de Kandice Kandy, cette belle et jeune femme est aussi, sinon surtout, versée dans le commerce d'art, recevant de nombreux visiteurs, se déplaçant souvent en Suisse. Durant ses toutes dernières années de vie, Suzanne de Canson ira loger dans le Gard chez cette toute nouvelle amie, au domicile de laquelle elle mourra.

Une amitié bien plus ancienne, prétend Joëlle Pesnel, qui assure que Suzanne de Canson connaissait depuis vingt-cinq ans sa grand-mère, Jeanne Chapuis, citoyenne française résidant en Suisse, décédée le 4 octobre 1979. Mais ni Mme Deschamps, la sœur de Suzanne, ni la fille de la grand-mère, la tante de Joëlle, n'ont souvenir de ces liens.

Or voilà qu'à la mort de Suzanne de Canson, Joëlle Pesnel s'affirme sa légataire universelle. D'une double manière. D'abord, parce qu'elle serait la seule héritière de sa grand-mère, dans la succession de laquelle elle aurait trouvé plusieurs tableaux – dont le Murillo – donnés par Suzanne de Canson à Jeanne Chapuis, avant le décès de celle-ci, en 1979. Ensuite, parce qu'elle serait l'héritière de Suzanne de Canson, comme en fait foi un testament authentique du 26 mars 1986 reçu en l'étude de Me Jourdan, notaire à Toulon.

Séquestration

M. Bernard, le juge chargé d'instruire la plainte de Mme Deschamps, qui évalue l'héritage dont elle aurait été spoliée à 300 millions de francs, ne semble pas du même avis. Le 17 juin dernier, il a inculpé et écroué Joëlle Pesnel pour *« vol, escroqueries, faux, non-assistance en personne en danger »*. Le 14 octobre, il a fait de même – les chefs d'inculpation sont identiques – pour Me Robert Boissonnet. Et, le 8 novembre, Joëlle Pesnel, défendue par cinq avocats, pas moins – Me Paul et Bruno Lombard, Marc Rivolet, Louis Bernardi et, depuis peu, Jacques Vergès, a été également inculpée de *« séquestration »*.

L'affaire devient plus grave : de simples délits, on en vient au crime, la séquestration relevant d'une cour d'assises. Le juge d'instruction paraît estimer que Suzanne de Canson n'était plus en situation de manifester librement sa volonté, non seulement en raison de son état de santé mais aussi des traitements qui lui auraient été infligés au domicile de Joëlle Pesnel. Divers témoins assurent que la vieille dame était cloîtrée en permanence dans une pièce verrouillée sur instruction de sa protectrice, qui conservait les clefs de sa chambre. Sonia Bezokiny, l'une des employées de maison de Joëlle Pesnel, va jusqu'à assurer que, dans son délire, Suzanne de Canson, atteinte d'incontinence, mangeait ses couches et ses excréments !...

Une autre employée, femme de ménage, Mme Bentounsi, décrit ainsi la scène du 26 mars 1986 où Suzanne de Canson signa le testament en faveur de Joëlle Pesnel : *« Cette vieille dame disait très timidement oui. Elle semblait absente et hésitante, comme si elle était contrainte.* (...) *Au moment de signer, Mme de Canson a longtemps hésité. A plusieurs reprises, le notaire lui a demandé si elle était d'accord. Elle demeurait hésitante. Elle a fini par signer, mais j'ai senti nettement qu'elle signait contre son gré. Je peux préciser que c'est Mme Pesnel qui a poussé Mme de Canson à aller chez le notaire.* (...) *A notre retour de chez le notaire, Mme Pesnel était toute heureuse et nous a offert le champagne. »*

Trois testaments bizarres

Bizarres aussi – aux yeux du juge – les trois testaments olographes, datés de mars, août et septembre 1979, par lesquels Joëlle Pesnel aurait hérité de tableaux donnés par Suzanne de Canson à sa grand-mère, Jeanne Chapuis, dans les mois précédant le décès de celle-ci. Ils n'ont été enregistrés par Joëlle Pesnel auprès de Me Tornare, notaire à Genève, que le 13 novembre 1985, soit six ans après la mort de sa grand-mère. Pour sa défense, Joëlle Pesnel assure avoir inopinément découvert ces documents en 1983 ou 1984. Surtout, sa tante, fille de Jeanne Chapuis, n'a jamais eu connaissance de ces trois testaments et assure que Joëlle Pesnel est restée de longues années sans rendre visite à sa grand-mère. Veuve d'un cordonnier, mère d'un enfant handicapé, percevant de son vivant une pension de la Sécurité sociale, Jeanne Chapuis est morte, de l'avis de tous, dans la pauvreté.

C'est ici qu'intervient, comme dans un jeu de poupées gigognes, l'affaire dans l'affaire. Parmi les tableaux censés avoir été donnés à Jeanne Chapuis par Suzanne de Canson, il y a donc le *Gentilhomme sévillan* de Murillo. Or, plusieurs mois avant l'enregistrement des trois testaments par Joëlle Pesnel, le tableau fut confié par celle-ci à Christie's Londres et présenté, en juin 1985, dans le catalogue de cette maison pour une vente fixée au 5 juillet 1985, sous le label *« succession Chapuis »*. A cette occasion, Joëlle Pesnel fait appel aux services de Me Paul Lombard et d'une collaboratrice de son cabinet marseillais, Me Marie-Françoise Pestel-Debord. Me Lombard est ainsi cité dès le 14 février 1985 par Christie's, dans une lettre où cette maison s'inquiète de l'attitude de l'Etat français.

Le tableau a, en effet, été apporté à Londres en provenance de Suisse. Or il appartenait, à l'origine, à une collection française. Aussi la Direction des musées de France (DMF) du ministère de la culture et le conservateur en chef du Louvre s'en émeuvent, dès que leur parvient le catalogue de Christie's. Ils souhaitent que ce tableau revienne en France et disposent, pour ce faire, d'un argument de poids : ayant illégalement quitté le territoire français pour être déposé chez un antiquaire suisse, le *Gentilhomme sévillan* est sous le coup d'une constante infraction douanière. Des négociations s'engagent donc entre les hauts fonctionnaires de la DMF et les deux avocats marseillais, conseils de Mme Pesnel. Tout s'arrange pour le mieux : comme cela se fait souvent dans ce domaine, l'Etat fermera les yeux sur l'infraction douanière, mais le tableau sera retiré de la vente et cédé au Musée du Louvre à un prix moindre que celui qu'il aurait atteint aux enchères.

En octobre 1985, le Louvre devient donc propriétaire du Murillo pour 5 millions de francs. La DMF fait confiance à Me Lombard et à sa collaboratrice : le tableau est tenu pour appartenir à Joëlle Pesnel, qui est en train de régler la succession de sa grand-mère. L'argent lui sera versé en Suisse, auprès du notaire liquidateur chez qui elle enregistrera, mais un mois plus tard, les trois testaments de Jeanne Chapuis. Me Lombard reçoit, nous a-t-il confirmé, 400 000 F d'honoraires.

Mais le juge d'instruction n'entend pas en rester là. Il a engagé une partie de bras de fer avec le célèbre avocat marseillais, qui est toujours le défenseur de Joëlle Pesnel. Perquisitionnant les 21 et 28 octobre, et encore le 9 novembre, au cabinet de Me Lombard, il veut savoir sur quels documents l'avocat s'appuyait pour être convaincu du titre de propriété de Mme Pesnel, aujourd'hui quelque peu contesté. Il s'intéresse notamment à des notes d'hôtel de sa cliente payées par Me Lombard, ainsi qu'à un dossier de l'avocat dans lequel se trouverait une note manuscrite décrivant le mécanisme de la succession. Me Lombard nous a simplement déclaré : *« J'ai agi dans cette affaire dans le cadre strict de ma mission d'avocat. Je suis tenu au secret professionnel et au secret de l'instruction. Je le respecterai. »*

EDWY PLENEL.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

Mercurey

ALLER à Lyon et y retrouver la Chine, quittée il y a tout juste un mois, ce n'était pas le but de ce déplacement, qui en avait un tout autre et non moins séduisant. Mais la surprise n'était pas pour déplaire – en soi et grâce à la qualité de ce qui était exposé.

C'est, en effet, à vue d'œil, près d'une centaine de bronzes du XVIIIe au IIIe siècle avant Jésus-Christ qui sont rassemblés (jusqu'au 4 décembre) au Musée gallo-romain de Lyon, par l'obligeance du Musée de Shanghaï et le concours de quelques mécènes. Pour ceux que désole le caractère inévitablement fugace de semblables manifestations, un catalogue a été édité, qui mérite l'achat.

Parce qu'il faut, lorsqu'on voyage en groupe, toujours se hâter, Shanghaï avait laissé un goût de trop peu. Comme par un fait exprès, il s'est produit la même chose à Lyon. Alors qu'il est si agréable de traîner chez soi les jours de vacances (même si ce chez-soi est un chez-les-autres amical), pour, la matinée finissant, aller effleurer la beauté puis se trouver à mâchonner sur le coup de 15 heures, à Lyon, on ne le peut.

Entre midi et 14 heures, le musée ferme ; et afin que les portes soient vraiment closes à 12 heures sonnantes, l'exposition temporaire est évacuée un quart d'heure auparavant. Le visiteur, qui était arrivé avec le sourire, repart avec la grimace. Beau résultat.

Bon. Ne boudons pas plus longtemps ces morceaux de Chine, même si Monsieur le Conservateur est avare à les laisser voir alors qu'il a dû être si difficile de les apporter où ils sont.

Chacune de ces pièces ne suscite-t-elle pas cette émotion qui vient du ventre et que la tête enregistre ? Ce récipient à riz, par exemple, vieux de trois mille ans, et dont le lissé est si parfait qu'on le croirait passé à l'encaustique, la ligne si dépouillée qu'elle semble un morceau d'horizon, l'éclat si pur qu'on y verrait un moment de l'aube ?

Cette splendeur n'était-elle pas, d'ailleurs, déjà tenue pour telle au moment de sa fabrication, pour que des idéogrammes gravés sur le couvercle indiquent : *« Cette pièce précieuse a été faite par Shu Cang Fu » ?*

Non moins fascinant, autrement dit capable d'arrêter dans sa marche l'amateur perdu par tant de merveilles, ce vase à aliments *Dun*, qui approche les deux mille cinq cents ans (époque des Royaumes combattants), composé de deux hémisphères de formes identiques, que seuls distinguent de légers appareils de décoration, chacun reposant sur un tripode. Comme on le volerait si ce n'était à bon endroit interdit !

Limpide au point de paraître de verre, cette coupe *Gu*, vieille de trente-cinq siècles, dont l'évasé est une invitation à boire ; rougi par l'érosion du temps, ce vase *Ding* à couvercle, remontant aux Royaumes combattants, massif et gracieux à la fois. L'œil s'en empare et le transporte par la pensée jusque chez soi où il serait un bonheur incessant et secret. Mais on ne touche pas. Seul le rêve est permis, jusqu'à 11 h 45.

∴

COMME cette exposition est installée à l'étage le plus bas du musée, dont l'entrée est à son haut (puisqu'il est enchâssé dans la colline qui surplombe les monuments du règne d'Auguste), les salles permanentes font, inévitablement et heureusement, l'objet d'une visite, à tout le moins d'un regard.

Pour n'être pas, et de loin, la première, une telle visite n'en est pas moins passionnante (dans les limites d'ouverture de l'établissement, si ce n'a pas déjà été dit).

D'abord par la conception du bâtiment qui, grâce à son principe héficoïdal, évite que le regard ne se perde sans cependant jamais le casser. C'est un musée en pente douce que celui-là, qu'on le descende ou qu'on le gravisse.

Musée accessible ensuite (sous réserve de ces heures de fermeture qu'il ne faut pas oublier de signaler) par la qualité pédagogique des notices qui accompagnent chaque objet. Il est permis d'être attiré par cette période historique et les objets qu'elle a suscités sans en être un spécialiste ; il est permis et même fatal d'entrer pour la première fois dans un musée.

Enfin, la richesse des collections, leur diversité, les bronzes (notamment les plus petits d'entre eux figurant des divinités masculines), les mosaïques fines (que surplombent des ouvertures dans le plafond pour qu'elles soient aussi admirées d'en haut), les sculptures de pierre (en particulier la représentation de Plancus, qui fonda Lugdunum en 43 avant l'ère chrétienne) ; les maquettes, aussi, qui montrent comment, déjà par d'habiles machineries, le rideau *montait* devant la scène de l'amphithéâtre : cette profusion ordonnée est un enchantement que seules les contraintes d'horaires empêchent de regarder plus longtemps (car, réflexion faite, il fallait bien relever cette défaillance).

∴

LE temps était donc venu de descendre Fourvière, légèrement penché à contresens pour balancer l'accentué de la pente, puis de traverser le quartier Saint-Jean afin d'admirer cette merveille de restauration urbaine qui n'exalte pas que les nippes et les bistrots, mais en se gardant de gaspiller ses économies dans le superbe magasin Haryana ; de franchir ensuite le quartier Saint-Georges qui attend d'être pareillement traité, c'est-à-dire autrement que ne furent, horreur absolue, crimes contre le temps et le goût, la Part-Dieu et Perrache ; enfin, rentré « chez-soi », de déguster un saint-nicolas-de-bourgueil 1966 tiré de la cave de Robert Guillaumond, sublime à tomber par terre (de bonheur), mais dont l'apparition n'était pas fortuite.

∴

LA veille, en effet, alors que s'effectuaient les achats de l'après-vendanges, deux Belges avaient été rencontrés chez un viticulteur – qui n'était manifestement pas leur premier hôte de la journée.

Cela expliquant ceci, l'un d'eux avait proclamé que le bourgueil n'était *« rien de plus qu'un côtes-du-rhône primeur »*. Même le viticulteur des côtes de Beaune avait levé le sourcil dans le fond de son cellier et c'était la preuve contraire, s'il en était besoin, qui était apparue le lendemain sur la table du quai Maréchal-Joffre. Vivent les Belges.

Les propos entendus durant cette équipée acheteuse et quelque peu goûteuse ne furent heureusement pas tous de la même... eau. Ainsi, étape parmi d'autres, à Mercurey, dans les côtes chalonnaises, M. Laborde en raconte de bien terribles sur ce village si bien peigné qu'on ne lui devinerait pas d'embarras.

Son embarras à lui et à une partie des villageois qui se sont groupés en association, c'est le remembrement. Le remembrement de la vigne ! Du blé, du pré, passe encore ; mais de la vigne ! Va-t-on comparer un plant de quatre ans et un de trente ?

Non, précisément, et c'est pourquoi il faut verser des soultes. Mais pourquoi, s'interroge M. Laborde, *l'ouvrée* (428 m², précise-t-il avec un geste d'excuse) que nous donnons nous est payée quatre-vingt-dix mille anciens francs et celle que nous sommes obligés d'acquérir, un million trois cent mille ?

Tout ça, dit-il, c'est la faute de ce Satan de géomètre de Chalon, celui à cause de qui un vieux de quatre-vingt-trois ans va être obligé d'échanger son bois d'acacia, dont les coupes le chauffent l'hiver, contre une vigne dont il n'a que faire puisqu'il n'en a jamais cultivé, en devant de surcroît payer un million trois cent mille. Et de citer encore cette femme qui va devoir avec son fils verser vingt-huit millions d'anciens francs *« alors qu'ils n'en ont pas la queue d'un »*.

Puis M. Laborde s'inquiète du rôle des banques suisses dans les transactions. Par leur intermédiaire, des gens d'Arabie Saoudite viennent d'acquérir une exploitation de soixante-cinq hectares. Le viticulteur craint que ce ne doive être bientôt le sort de toutes les propriétés d'importance.

Mais l'homme n'est nullement aigre. Il constate, il s'inquiète, tout en contant comme personne des anecdotes et des morceaux de chronique locale. Il est, pour ces visiteurs qu'il reçoit pour la première fois mais dont l'un revient sur les lieux de son enfance, plein de sollicitude, ouvrant avec générosité ses belles bouteilles, faisant goûter et goûter encore, mais refusant de céder, d'un cru qui avait abondamment séduit, la moindre douzaine : *« J'ai aussi des bouteilles pour offrir, mais pas pour vendre. »*

Dehors, contrairement à tous les usages de novembre, le ciel est clair. Mais comme il fait cependant frais, le temps du vin est revenu ; effacé l'été trop chaud qui exalte trop, tue la bouche et le nez ; à venir l'hiver de bise qui renfrogne les parfums. Sur les vignes, de nombreux « conscrits » sont demeurés, que grapillent les enfants et les maraudeurs d'un jour. Autrefois, dit-on, ces « conscrits » avaient leurs glaneuses qui, avec eux, faisaient le vin des pauvres sur cette terre riche.

∴

P. S. 1. – Parfaite coïncidence, la *Revue française de droit administratif* publie une étude, savante mais compréhensible, sur la grève dans les services publics. Un service de presse est suggéré au bénéfice de certains. Dalloz, 35, rue Tournefort, 75420 Paris Cedex 5, tél. : 43-31-04-85.

P. S. 2. – Dîner de SOS-Racisme le 28 novembre. Le couvert est à mille francs. Ça devient chic d'être « pote », façon campagne pour la Maison-Blanche. Cravate noire ou cravate blanche ?

(Publicité)

Les 2 et 3 décembre sur Antenne 2
La plus grande fête TV de l'année

TELETHON 88

- Parce qu'il ne doit plus y avoir de handicap sans recherche, de malades sans soins.
- Parce que pour nos enfants, nos amis, chaque minute compte.
- Parce que vous nous avez confié de nouvelles responsabilités avec le Téléthon 87.

SITUATION DES TRAVAUX OCTOBRE 1988

	Octobre 1988	Obervations
SECTEUR SCIENTIFIQUE		
Subventions et allocations :		
• appel d'offres janvier 1988	18258	- entièrement attribué
• appel d'offres octobre 1988	8838	- entièrement attribué
	11000	- reporté sur autre appel d'offres en cours d'élaboration
Centre médico-scientifique	28375	- ouverture prévue fin 1991 phase
SALPÊTRIÈRE	3500	- transitoire *(accord avec A.P. en cours de négociation)*
Aménagement d'espaces consacrés à la recherche dans divers hôpitaux :		
• COCHIN	4000	- début des travaux début 1989
• SAINT-LOUIS / C.E.P.H.	4088	- Bâtiment terminé, aménagement en cours opérationnel décembre 1988
Programme recherche des gènes	4338	- engagement sur 3 ans
• NECKER	3066	- opérationnel décembre 1988
Programme Myasthénie	12000	- programme sur 3 ans
Mise en place d'une équipe européenne de coordination des travaux	1290	- recrutement en cours : 3 postes par an
Programme franco-tunisien de recherche des gènes de l'Amyotrophie Spinale	1500	
Centre de documentation	3000	- dotation provisoire *(étude technique en cours)*
SOUS-TOTAL *	103163	

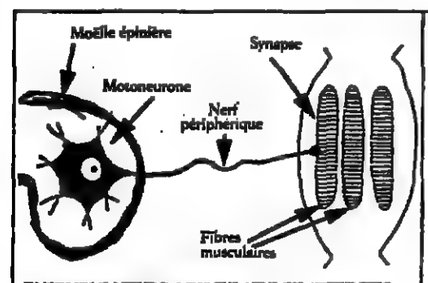

ENSEMBLE NEURO-MUSCULAIRE ET ATTEINTES DE LA MOËLLE ÉPINIÈRE
Biochimie et régénération cellulaire.

• Participation à la recherche des gènes des maladies neuro-musculaires et maladies connexes

La génétique inverse : un progrès pour l'analyse du génome

SERVICE CENTRAL D'AIDES AU MALADES	24784	- financement sur 5 ans mise en place terminée
Équipes Régionales		- financement sur 5 ans
1re tranche PARIS	7190	- lancement : avril 1988
BORDEAUX	7630	- lancement : juin 1988
SAINT-BRIEUC	6210	- lancement septembre 1988
MONTPELLIER	7080	- lancement : septembre 1988
ANGERS	6020	- lancement : octobre 1988
TOULOUSE	7570	- lancement : novembre 1988
Fonds d'Aide Personnalisée	3000	
Aides Techniques / Robotique	1000	- dotation provisoire *(diverses études en cours)*
Investissement SAINT-BRIEUC (Centre de soins)	3000	
SOUS-TOTAL	73484	
TOTAL GÉNÉRAL*	176647	*en milliers de francs.

TELETHON 87 : LES ENGAGEMENTS

11 mois déjà

11 mois déjà depuis TELETHON 87. 11 mois seulement pour combler un siècle de silence et d'oubli.
Cependant, du geste ou de la communication dont la maladie prive l'individu jusqu'à la limite des connaissances humaines, l'AFM se bat sur tous les fronts et nombreuses sont déjà les retombées pour notre société.
Le comportement des médecins évolue. "Pour mes malades, il n'y a plus de maladie incurable."
La "force de frappe" française dans le domaine de la recherche médicale et de la santé se trouve renforcée.
Le regard que l'on jette sur le handicapé sera-t-il modifié ?
On ne guérit toujours pas les grandes maladies neuro-musculaires.
Où va l'argent du TELETHON ?

TELETHON 88 : DES OBJECTIFS FONDAMENTAUX

Persévérer

Continuité des programmes scientifiques : biologie, médecine, immunologie, biochimie cellulaire, pharmacologie, génétique.
125 laboratoires et 250 programmes exécutés en 1988.

Aider les hommes

- 6 équipes régionales médico-sociales couvrent aujourd'hui 40 départements.
8 autres équipes restent à créer pour les malades de 55 départements qui attendent.
- Développement de l'aide individuelle pour de grands accidentés de la vie.

Changer les mentalités

- Former et informer les professions de santé et les familles de malades.
- Chasser le fatalisme, la résignation, la stratégie de la mort programmée.

Les collaborations

- Tout en maintenant notre appui aux organismes tels que : Assistance Publique, Hôpitaux, Inserm, CNRS, Universités, Grandes Écoles...
nous engagerons des programmes lourds avec l'Institut Pasteur.
- Nos recherches sur les maladies du motoneurone impliquent que nous aidions ceux qui travaillent sur la moelle épinière et la myéline, et nous croisons une fois de plus le destin d'autres grands drames : accidents de la colonne vertébrale, sclérose en plaques. Nous devons unir nos efforts.
- Les résultats exceptionnels obtenus en génétique humaine sur la myopathie de Duchenne nous conduisent naturellement (sur les mêmes paillasses de laboratoire avec les mêmes chercheurs, dans les mêmes disciplines, avec les mêmes techniques) à soutenir certains travaux fondamentaux :
- La rétinite pigmentaire, l'ostéogénèse imparfaite, la chorée de Huntington, l'ataxie de Friedreich, la mort subite du nourrisson, l'hyperthermie maligne, la sclérose latérale amyotrophique.
Une coopération particulière s'installe avec l'Association Française de lutte contre la Mucoviscidose.
Pour cela, nous négocions avec chaque organisme ou association des accords de collaboration.

L'action internationale

Une constellation de maladies (120 maladies neuromusculaires) oblige, pour les études génétiques, à coopérer avec les pays européens et nous ouvrons un relais sur le Tiers Monde avec "Handicap International".

La transparence

- 29 juin, communication à la presse des orientations AFM.
- 10 novembre, conférence de presse A2 - AFM.
- 16 novembre, conférence de presse médicale, scientifique et sociale.
- 20 novembre, ouverture du Minitel 36-15 TELETHON.
- 21 novembre, A2 et Mireille Mathieu consacrent une journée à l'AFM pour rendre compte et annoncer le TELETHON 88.
- Mois de novembre, 15 conférences de presse en province.
Placé sous contrôle de Monsieur DUVERDIER, Commissaire aux comptes, le bilan sera clôturé le 31 décembre et un document détaillé sur les chiffres et les actions paraîtra en avril 1989.

Il faut que force reste à la vie !

ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES

13, PLACE DE RUNGIS 75013 PARIS - C.C.P. 8440 E PARIS.

En qualité de gestionnaire des fonds collectés par l'AFM lors du TELETHON 1987, la BNP est heureuse, conjointement avec LE MONDE, de permettre aux dirigeants de l'AFM de rendre compte de l'utilisation des sommes ainsi recueillies.

BNP C'EST GAGNER

Le Monde
SANS VISA

Les pierres vives de Jerash

« Qu'on laisse mourir les ruines en paix », disait Valéry. En Jordanie, l'antique Jerash, elle, continue de faire vivre ses ruines.

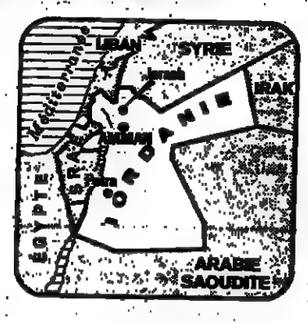

par Olivier Barrot

« *AVEC un gramme d'or prélevé au masque des Atrides, il refaisait Homère* », écrivit un jour Roger Vitrac pour définir l'art de Jean Giraudoux. Rêverait-on jugement plus subtil et plus adéquat, plus « lapidaire » ? Lapidaire, monde de la pierre. Si Manaos l'Amazonienne fait éprouver au plus cru le règne végétal, si l'austral parc Kruger dévoile quelques lignées de la profusion animale, Jerash en Jordanie, l'ancienne Gerasa décapolitaine, décline comme une offrande à l'imaginaire la pérennité des civilisations minérales.

Pour un peu cependant, l'arc romain ne nous surprendrait plus. Rome a couvert le monde connu d'elle de ses édifices identiques, afin que dans les siècles nul n'ignore sa suprématie. De cet empire incarné dans l'impérissable pierre façonnée, Jerash conserve la trace édifiée, tandis que sur le règne minéral se greffait peu à peu une aussi durable végétation. Parti d'Amman, l'antique Philadelphie, au gré d'une route colorée au printemps des jaunes de l'acacia et des violets de l'iris, on accède par son arc de triomphe à Jerash, cette autre cité de la Décapole du premier siècle avant notre ère.

Enrichies par le commerce caravanier venu d'Inde en route vers le *Mare Nostrum*, ces dix villes libres unies en ligue, comme plus tard celles de la Hanse affirment quatre siècles de suprématie romaine. Le triomphe, c'est celui de l'empereur Hadrien qui, un matin de l'année 129, voit le soleil monter derrière l'arc ocré qui le célèbre. Trois arches restent encore dressées, leurs piliers décorés de feuilles d'acanthe. Alentour, le vert souligne le brun, les mousses et les herbes rehaussent le grain de la pierre posée, mais l'hippodrome détruit, enfoui, n'est plus qu'un moment du silence.

« *Plus je m'enfonçais dans ces affaires d'Orient, plus j'admirais le génie politique de Pompée, cet éternel vaincu du Grand Jules. Il s'efforça de mettre de l'ordre dans ce monde incertain de l'Asie, et me semblait avoir œuvré plus effectivement pour Rome que César lui-même* », confie Hadrien à Marguerite Yourcenar. De fait, c'est Pompée qui donne la liberté à Gerasa, d'où jaillit sa durable ferveur édilitaire. Car passée la porte méridionale de la ville, c'est la cité, large et fière de ses dix monuments toujours debout, qui s'impose.

Des fontaines et des échoppes

Comme Palmyre et Damas, Gerasa appartenait à la province romaine de Syrie. Cette ville moyenne d'une vingtaine de milliers d'habitants s'arpente à pied aisément, elle parle encore la langue des hommes plus qu'elle ne bruisse du murmure des dieux.

C'est de cette humanité que naît à Jerash le sentiment de familiarité, si propice à l'imaginaire : pour admirable que demeure le forum oblong et pavé, bordé de sa colonnade ionique, on y convoque sans mal les citoyens d'autrefois, empressés vers les thermes et les boutiques, bousculés par les chars, harangués par les tribuns. On y décèlerait presque l'odeur de la cuisine à l'huile d'olive. « *Notre art*, poursuit Hadrien, *a choisi de s'en tenir à l'homme. Nous seuls avons su montrer dans un corps immobile la force et l'agilité latentes ; nous seuls avons fait d'un front lisse l'équivalent d'une pensée sage.* » Dans la solitude tellement humaine du forum à présent déserté, seuls deux amis conversent dans l'ombre nécessaire.

De la place publique part vers le Nord la plus grande artère rectiligne, longue de près de 1 kilomètre. Le pavage intact s'est seulement creusé de la trace des chars qui le martelaient, dans l'incessant trafic d'un marché provincial. Bâtés d'épices et d'essences rares, chevaux et chameaux enfilent la rue, bordée des deux côtés de cinq cents colonnes toujours dressées. Les fontaines alternent avec les échoppes, les temples avec les trophées. Du monde des hommes, celui des dieux n'est jamais éloigné.

Comme d'autres monuments de Gerasa, le temple de Zeus a cédé devant les séismes. Mais celui d'Artémis demeure ceint de ses onze colonnes corinthiennes hautes de 14 mètres, et précédé de grandioses propylées qui portent jusqu'à nous la prééminente autorité de la déesse. Il faut alors poser la main sur la pierre, éprouver la trompeuse dureté des pièces de 7 tonnes qui forment la colonnade : le minéral poli n'est pas rude, et le plomb coulé par l'architecte à l'intérieur des colonnes fait que celles-ci frémissent au gré des vents. Si l'on glisse une lame à leur pied, on la verra osciller nettement, on comprendra l'éternité de la construction.

L'art de la scène aussi est celui des dieux. Gerasa érigea trois amphithéâtres, dont l'un, vieux de dix-neuf siècles, adossé au temple de Zeus, reçoit de nos jours encore quelque cinq milliers de spectateurs, semés au long de ses trente-deux rangs numérotés. C'est le lieu de la pierre publique, de l'apostrophe et du rire. Les inscriptions en grec sur les rostres rappellent à nos oublieuses récapitulations sur le passage de citoyens remarquables. Autour du bâtiment de scène en calcaire rose orné de ses niches à fronton, s'ordonnaient les acteurs que, même chuchotant, l'on entend distinctement jusqu'au dernier gradin.

La roue du temps

Etaient-ils à Jerash les « *vastes portiques* » et « *leurs grands piliers, droits et majestueux* » dont se souvenait le poète en sa « *vie antérieure* » ? A Rome a succédé Byzance, et sous Justinien Gerasa, naguère dédiée aux nymphes et chargée de statues, s'est couverte d'églises et de mosaïques. Les bienheureux Côme, Damien, Théodore, Georges sont les nouveaux protecteurs de la ville, que les Perses puis les Arabes mettront à bas à leur tour : le carrousel des dieux.

Ces vicissitudes ne sont plus rien pour nous que les traces à peine visibles de la roue du temps. Les cultures successives, pourtant séparées par siècles et décennies, s'additionnent puis s'annihilent en nos mémoires profanes : qu'est-ce qu'un demi-millénaire au regard de l'éternité si manifestement promise à Gerasa ?

La grandeur de ce site ne doit pas tout à ce qu'a été sa splendeur passée : tout l'Orient regorgeait de préfectures romaines conçues à l'identique à partir du seul modèle, l'*Urbs* capitale. Alexandrie, Carthage, Ephèse, Antioche, Smyrne, Jérusalem et tant d'autres : l'Orient s'est couvert de moindres Rome, leur passé s'est fondu sans mal dans les normes impériales. Gerasa, par sa taille au fond modeste, bornée par ses puissantes voisines Palmyre et Pétra, convainc par sa raison architecturale.

A Jerash, le forum ouvre la ville et clôt le *cardo maximus*, la grand-rue. Il est en lisière des murs et des portes, les sanctuaires des dieux comme les théâtres des hommes sont plus centraux. C'est cependant à ce forum ovalé qu'aboutit toute la vie de la cité, à son pavage couvert de sable, à sa double rangée de piliers ombragée servant aussi à signifier l'heure, toujours changeante. Jerash trahit un insatiable tressaut, une frénésie marchande de tous les instants. Si la sérénité romaine n'était qu'un leurre acheminé par les lettrés ?

Puisque les roues des chars ont creusé de leur orbe la pierre, celle-ci n'était pas si dure, elle s'est usée aussi selon le pas des hommes. Les blocs inertes de Jerash n'ont pas été modelés par le seul ciseau du sculpteur, de l'architecte ou du tailleur de pierre : ils ne sont pas intacts, et s'ils nous parlent tant, c'est qu'un Gérasséen, devant nous, vient à l'instant de traverser la rue. ■

Carnet de route

● **Le voyage**

— *Air France* et *Alia* (lignes jordaniennes) desservent Amman depuis Paris. L'aller-retour vaut 5 825 F en classe économique (séjour de 10 à 35 jours).

— *Jumbo*, filiale d'Air France, offre un aller-retour à 3 490 F et un circuit de 9 jours en voiture à travers la Jordanie pour 5 800 F (avec hôtel et petit déjeuner).

— *Nouvelles Frontières* propose un aller-retour à 2 990 F et deux circuits de 12 et 15 jours dans le pays à 6 000 F tout compris.

● **Lectures**

— Pour imaginer le monde romain à l'apogée de Jerash, lire ou relire les *Mémoires d'Hadrien* de Marguerite Yourcenar (Gallimard).

— Austère, passionnant, *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, de Michel I. Rostovtseff, enfin traduit en français (Laffont, 1988), évoque la colonisation en Orient.

— Et aussi : le Guide bleu *Jordanie* (Hachette, 1986) ; *Jerash and the Decapolis*, de Iain Browning, en anglais (Londres, Chatto et Windus, 1982).

LISBONNE
OFFRE-SPECIALE
POUR LES AMOUREUX DU TAGE
à partir de 1.995 F
Ce prix comprend le transport A/R par avion, le séjour en chambre double (pour un week-end dans un Hôtel de 3*) avec petit-déjeuner et les transferts aéroport/hôtel/aéroport.
Consultez votre Agence de Voyages,
la TAP AIR PORTUGAL Tél.: (1) 42 96 16 09 ou le Centro de Turismo de Portugal em França Tél.: (1) 47 42 55 57
Inoubliable LISBOA

GASTRONOMIE

Alexis
Déjeuner - Dîner - Souper
28, rue de l'Exposition, 75007 PARIS
Réservation : 47-05-80-39

OUVERT TOUTE LA NUIT
CARAVELLE
Bar-Restaurant
Spécialités Russes et Françaises
La mode est aux jeux. La nôtre consiste à vous faire GAGNER 40% de votre addition de restaurant sur présentation de ce texte.
4, rue Arsène Houssaye 8e
43.59.14.35 - Fermé dimanche

VACANCES-VOYAGES

HÔTELS

Campagne

CHAUMONT-SUR-THARONNE

HOTEL*** RESTAURANT****
LA CROIX BLANCHE
41600 CHAUMONT-SUR-THARONNE
Tél. 54-88-55-12
Relais gastronomique.

Côte d'Azur

06160 CAP-D'ANTIBES

MOTEL ROI SOLEIL
153, bd Kennedy. A 500 m de la mer. STUDIOS tt cft. Park., piscine. 2 pers. 1150 F la sem. 1780 F 2 sem. 3100 F 4 sem. t.c. (sauf juin, juil., août, sept.).
Tél. 93-61-68-30.

NICE

HOTEL LA MALMAISON
Best Western ***NN
Hôtel de charme près mer, calme, grand confort.
50 CH. INSONORISÉES ET CLIMATISÉES
TV COULEUR PAR SATELLITES
Restaurant de qualité.
48, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE
Tél. 93-87-62-56 – Télex 470410.
TÉLÉCOPIE : 93-16-17-99.

HOTEL VICTORIA***
33, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE
Tél. 93-88-39-60
Plein centre-ville, calme.
Petit parking, grand jardin, chambres TV couleur.
tél. direct, minibar.

Montagne

05350 MOLINES-EN-QUEYRAS

Ski alpin, stages ski de fond, rando. peau de phoque.
HOTEL LA MAISON DE GAUDISSART
05350 MOLINES. Tél. (16) 92-45-83-29.

05350 SAINT-VÉRAN
(Hautes-Alpes, Queyras)

Parc régional. Site classé. Stat. village. Piste, fond. Plus hte comm. d'Europe, 2040 m.
LE VILLARD, tél. 92-45-82-08
GRILL ET CHAMBRES-STUDIO
Appart. Depuis 650 F pers./semaine.
BEAUREGARD, tél. 92-45-82-62
1/2 pens. 1029 F à 1680 F la sem.
Pension compl. 1316 F à 1925 F la sem.
Spécial Noël 12 j. 2500 F.

04110 REILLANNE

Au seuil des Alpes de lumière chères à Giono, la chaleur d'une vieille bastide provençale en pleine campagne, le coin du feu, des chambres avec tout le confort, des livres, le luxe de l'espace du dehors et du dedans.
Une cuisine de cuisinière qui aime mitonner ou improviser selon votre humeur ou la sienne.
Gourmet ou amoureux, on peut apporter sa thèse, son manuscrit, son violon et même son chien.
Il vous en coûtera, à l'auberge de REILLANNE
1650 F pour une semaine seul (seule), 3150 F à deux, du 1er décembre au 15 mars.
Pour la réservation, écrire ou téléph. au 92-76-45-95.

Provence

DROME PROVENÇALE

4 heures de Paris par TGV (Montélimar). Site except. Microclimat. Idéal repos, promenades, sports. Cuis. à votre goût. On ne fume pas à table. Bibliothèque. Chbre grand confort. Séminaires. Prix d'hiver.
AUBERGE DU VIEUX VILLAGE D'AUBRES
26110 NYONS. Tél. 75-26-12-89.

Paris

SORBONNE

HOTEL DIANA**
73, rue Saint-Jacques
Chambres avec bain, w.-c., TV couleur. Tél direct.
De 250 à 350 F. - Tél. 43-54-92-55.

Suisse

LEYSIN 1400 m. Alpes Vaudoises

HOTEL SYLVANA***
Skis aux pieds devant la porte. Situation panoramique. Chambres tout confort. Pens. compl. dès 75 FS (env. 310 FF). Fam. BONELLI, CH-1854 LEYSIN. Tél. 19-41/25/34-11-36.

TOURISME

SKI DE FOND HAUT-JURA
3 HEURES DE PARIS PAR TGV
Yves et Liliane vous accueillent (14 pers. maxim.) dans ferme du XVIIe s. confortablement rénovée, chamb. av. s. de bains, w.-c., table d'hôtes, cuis. mijotée et légère, pain maison cuit au feu de bois. Ambiance sympathique.
De 2050 F à 2590 F par pers. et sem. tt compris, pension complète + vin, moniteur et matériel de ski.
Tél. (16) 81-38-12-51 ou écrire :
LE CRET L'AGNEAU
25650 MONTBENOIT

LA TABLE

La piperade

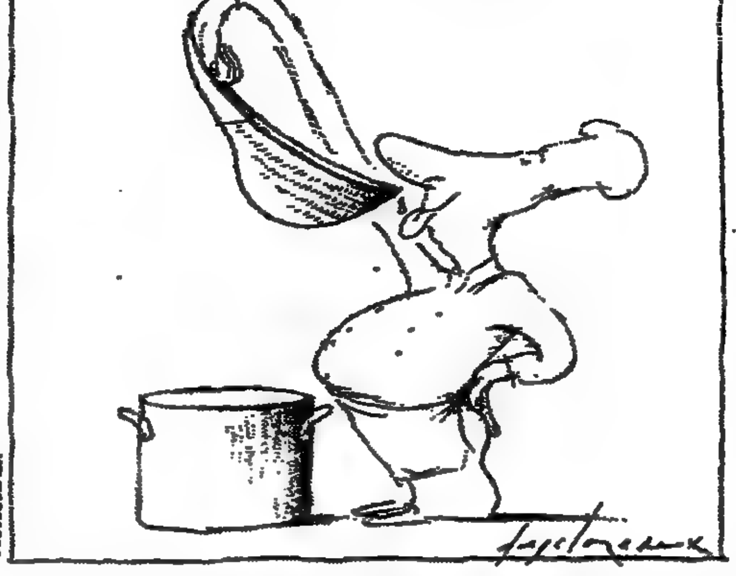

C'EST, en quelque sorte, la ratatouille du Sud-Ouest. Son nom vient du poivre, ou plus exactement du poivron doux qui, avec les piments, sont des « piperacées ». Presque tous ces noms : *piper nigrum* en botanique, *pepper* en anglais, *pimiento* en espagnol et *peperone* en italien, viennent du sanscrit *pilpali* (il figure dans les antiques Védas). D'où le nom de piperade pour cette sauce épaisse, typiquement basquaise, où figurent tomates, poivrons, piments, oignons et ail émincés.

Très simplement voici sa recette de base : faire revenir oignons et ail dans du saindoux ou de la graisse d'oie, ajouter des poivrons en lanières, quelques piments forts et laisser cuire et fondre. Ajouter des tomates épépinées grossièrement hachées, des herbettes ciselées, et continuer la cuisson jusqu'à bonne consistance. Rectifier l'assaisonnement.

La voilà la « vraie » piperade : une sauce épaisse ! On la retrouve dans le poulet, le thon, ou la morue « à la basquaise ». Et sur les cartes, en entrée, avec de l'œuf et quelquefois du jambon (de Bayonne). Mais alors il conviendrait de dire et d'écrire : piperade aux œufs brouillés, piperade aux œufs frits, piperade aux œufs et jambon, omelette à la piperade. Ce qui est rare, surtout à Paris !

Mieux encore que le jambon de Bayonne, la ventrèche, plus rustique. Raymond Oliver proposait de couper le jambon en dés, de faire revenir ceux-ci dans leur gras, puis d'y faire dorer oignons et ail, avant d'ajouter les poivrons verts et rouges (pelés après avoir été grillés au four, épépinés et émincés) puis les tomates. A ce moment, il versait dans la piperade les œufs bien battus puis, hors du grand feu, remuait avec une cuillère de bois.

Mais, encore une fois, sur une carte, on doit indiquer comment sera présentée la sauce piperade. C'est ainsi que sur celle du *Relais Miramar*, à Biarritz, il est précisé « *piperade basquaise aux piments d'Espelette et sa tranche de jambon poêlée* », tandis qu'au *Grand Siècle (Hôtel du Palais)*, toujours en veine de douteuse originalité, on vous proposera une « *piperade de langoustine royale en papillote de lard et frisson de jambon de Bayonne* » (*sic*).

A Paris, voici quatre adresses où on vous servira de la piperade :

– *L'Auberge de Jarente*, 7, rue de Jarente, 75004 Paris, tél. : 42-77-49-35 (fermé dimanche et lundi). Petite auberge basque avec tout un tas de menus de 94 à 150 F et la carte. Continuité, sérénité et gentillesse. La piperade figure entre le cassoulet et le boudin basque, arrosée d'irouléguy.

– *Le Relais basque*, 11, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, tél. : 48-78-29-27 (fermé le samedi et le dimanche). Ttoro, piperade comme à Macaye, chipirons à la luzienne ou à l'encre, boudin du pays et paella, avant le gâteau basque et le « secret de la Chambre d'amour » ou la glace à l'izarra. Compter 200 F. Service avant le théâtre à 19 heures.

– *L'Auberge Etchegorry*, 41, rue Croulebarbe, 75013 Paris, tél. : 43-31-63-05 (fermé le dimanche). Ici la piperade est « *comme en pays de Soule* » et participe du menu à 110 F comme du menu gastronomique. A la carte, avant le foie gras et son verre de jurançon moelleux, le ttoro ou la paella aux crustacés, on s'en régale.

– *Le Relais des Pyrénées*, 1, rue du Jourdain, 75020 Paris, tél. : 46-36-65-81 (fermé le samedi). M. Jean Marty, ariégeois d'origine, navigue à l'aise entre piperade et ttoro, poulet santé basquaise et saucisson de Morlaas, garbure et cassoulet. Belle cave de bordeaux pour arroser tout cela, dans un cadre provincial cossu adéquat.

LA REYNIÈRE.

P.-S. – Impardonnable, j'allais oublier l'omelette à la piperade de *La Poularde landaise* (4, rue Saint-Philippe-du-Roule, 75008 Paris, tél. : 43-59-20-25) où, avant le cinéma (on sert dès 19 heures), je me régale de cette piperade landaise, d'un cœur de filet à la compote d'échalote et d'un sorbet arrosé du madiran de la maison.

MIETTES

● **De grandes dames pour ces dames d'ARC.** – Aux éditions RMC vient de paraître un petit livre des recettes des cuisinières de l'ARC. A cette occasion, ces dernières ont offert un dîner dont chaque plat, classique de la table, a été dédié à sa création à une femme célèbre. Voici le menu : crème Du Barry, saumon à la George Sand, carré de veau Agnès Sorel, salade Rachel, soufflé Camargo, bombe Otero.

● **Un champagne familial.** – C'est celui de la maison Boizel. Fondée en 1834 par Auguste Boizel, à Epernay, animé aujourd'hui par Evelyne et Christophe Boizel, ce champagne vient d'être salué d'un « Coup de cœur » dans le *Guide Hachette* 89 des vins.

● **« L'Amour du champagne ».** – C'est le titre d'une belle revue (trimestrielle) qui enchantera les amateurs du « vin blond » et ses bullissimes fans. Dans le numéro 2, une interviouve de Jean-François Revel ; une étude sur le fameux rosé des Riceys ; le champagne dans les ventes publiques depuis 1700, etc. (7, rue d'Auteuil, 75016 Paris, tél. : 45-27-19-25).

● **Un ami du vin.** – C'est ce lecteur, en Bourgogne, qui part légitimement en guerre contre les stabilisateurs, qui estime que les vins blancs doivent s'oxyder (dans le verre) une dizaine de minutes avant d'être dégustés, qui voudrait que, sur la note, l'indication détaillée de la bonne bouteille soit indiquée avec le prix (comme chez Loiseau à Saulieu, chez Lameloise à Chagny). Et qui, enfin, me signale à Monliot (près de Châtillon-sur-Seine), *Chez Florentin*, une bonne petite maison : cadre et service simples, cuisine saine, copieuse et bien faite. Je ne la trouve dans aucun guide.

● **Bonnes adresses des lecteurs.** – A l'ordre du jour, *Le Chandelier* (3, rue Leenhart, 34100 Montpellier, tél. : 67-92-61-62), dont le pot au feu de homard a enchanté un correspondant fidèle. *La Poste* (rue Thiers, 42430 Saint-Just-en-Chevalet, tél. : 77-65-01-42) et son excellent petit menu à 55 F. *Le Bistroquet* (97, route Nationale, 54940 Belleville, tél. : 83-24-90-12), cuisine de femme qui a du reste mérité une étoile tant au *Michelin* qu'au *Bottin gourmand*. En Irlande, *le Rosleague Manor* (à Letterfrack, dans le Connemara, tél. : 095-41101) : du smoked chicken salad (salade de poulet fumé) à l'escalope de porc aux pommes et calvados, la cuisine de Patrick Foyle est savoureuse, me confirme un lecteur qui s'est régalé du « rendez-vous de fruits de mer » (langouste, sole, turbot, John Doré, en sauce au vermouth). Et encore, à Rochecorbon (37210), près de Tours : *L'Oubliette* (34, rue des Clouets, tél. : 45-52-50-49), un ancien de chez *Barrier*. A Fontevraud-l'Abbaye (49590), *La Licorne* (allée Sainte-Catherine, tél. : 41-51-72-49), une étoile au *Bottin gourmand* d'ailleurs, dont le menu (entrée, un plat, fromage et dessert) à 145 F est, tout comme la carte, très remarquable.

● **« Relais desserts ».** – C'est un petit guide de l'association internationale des maîtres pâtissiers (4, rue de Hanovre, 75002 Paris). Il peut être utile aux gourmands sucrés en voyage avec ses soixante-dix adresses en France (huit à l'étranger, dont le célèbre *Wittamer* de Bruxelles et un à Tokyo).

● **Au tableau d'honneur.** – La carte des whiskies et whiskeys (dont vingt-six pure malt) du *Repaire de Cartouche* (9, boulevard des Filles-du-Calvaire, 75011 Paris, tél. : 47-00-25-86).

L. R.

New York 2 990 F A/R SANS RESTRICTION Direct de LUXEMBOURG Acheminement compris
ICELANDAIR
9, Bld des Capucines
Tél. : (1) 47.42.52.26
ou chez votre agent de voyages

RÉSIDENCES CAMPAGNE MER MONTAGNE

COTE D'AZUR
MENTON – LOCATIONS MEUBLÉES ÉTÉ – HIVER
Demandez notre catalogue photos
Agence Amarante
BP 175 06505 MENTON CEDEX
Tél. : 93-57-69-69.

MEGÈVE/MONT-D'ARBOIS
près du trou no 2 du golf
à vendre APPARTEMENT
magnifique 2 pièces 50 m², terrasse + jardin + garage + cave + casier à skis. Cuisine équipée. Prix : 950 000 F.
Tél. : 50-93-07-31.

Aux quatre coins de France

Vins et alcools

VINS DU BEAUJOLAIS :
Brouilly, Beaujolais-Villages, cubi. 22 l. et bout.
Tarif : GAEC BERTRAND-CARDIN, viticulteur, « La Grand' Grange »,
CHARENTAY, 69220 BELLEVILLE.

SAUTERNES 1er GRAND CRU
« CHATEAU LA TOUR BLANCHE »
BOMMES 33210 LANGON
Tél. : 56-63-61-55
Tarifs sur demande — *Vente directe*
Nouveau millésime en vente 1986
Seront présents au Xe Salon des caves particulières qui se déroulera du 2 au 5 décembre à l'Espace Champerret.

Victoria-Lauberhorn Wengen Berner Oberland

Au centre de Wengen, hôtel de famille de première catégorie. Séjour agréable garanti, grand confort assuré, restaurants, bar et café accueillants. Chambres avec bain, douche/w.c., sèche-cheveux, téléphone direct, radio, trésor, T.V. sur demande. Demi-pension avec buffet riche de petit déjeuner, menus de choix 85/120 FS, selon site, séjour et saison, ainsi que divers buffets aux chandelles. Arrangements de ski avantageux : demi-pension, bain, douche/w.c., menus de choix, incluant abonnement de ski (valable pour 22 remontées mécaniques), à partir de 749,50 FS ou bien à partir de 1 370 FS pour 14 jours. Arrangements forfaitaires en été.
Famille S. + H. [illegible]
Hôtel Victoria-Lauberhorn, CH-3823 Wengen. Tél. 19/41/36/56/51/51. Fax : 55/33/77. Télex 923232.

(PUBLICITÉ)

INDEX DES RESTAURANTS
Spécialités françaises et étrangères

AUVERGNATES
ARTOIS ISIDORE 42-25-01-10
13, r. d'Artois, 8e, F. sam. midi, dim.

BOURGUIGNONNES
CHEZ PIERROT, 18, rue E.-Marcel, 45-08-05-48/17-64. F. sam., dim. Cuisine bourgeoise.

BRETONNES
TY COZ 35, r. St-Georges, 48-78-42-95. Fermé dim., lundi soir. POISSONS, COQUILLAGES, CRUSTACÉS.

PAELLA
EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 43-87-28-87. F/lundi-mardi. Env. 180 F. Cité G. Millau 1988 et B. Gourmand

FRANÇAISES TRADITIONNELLES
RELAIS BELLMAN, 37, r. François-Ier, 47-23-54-42. Jusqu'à 22 h 30. Cadre élégant. Fermé samedi, dimanche.

LE PROCOPE, Carrefour de l'Odéon, 13, rue de l'Ancienne-Comédie, 6e. 43-26-99-20. Fruits de mer. Cuisine de tradition. Accueil jusqu'à 2 h.

FRUITS DE MER ET POISSONS
A LA BONNE TABLE 45-39-74-91 F. sam., dim. 42, r. Friant. PARKING. Spéc. POISSONS.

CHARLOT, Roi des Coquillages, 12, place Clichy, 9e, 48-74-49-64. Tous les délices de la mer réunis dans un cadre « Art déco ». T.l.j. jusqu'à 1 h.

LYONNAISES
LA FOUX, 2, rue Clément (6e). F. dim. 43-25-77-66. Alex aux fourneaux.

SARLADAISES
LE SARLADAIS, 2, r. de Vienne, 8e, 45-22-23-62. Dîner périgourdin 130 F s.c.

SUD-OUEST
LE REPAIRE DE CARTOUCHE, 47-00-25-86, 8, boulevard des Filles-du-Calvaire (11e). F. sam. midi, dim.

DANOISES ET SCANDINAVES
142, av. des Champs-Elysées. 43-59-20-41. COPENHAGUE, 1er étage.
FLORA DANICA et son agréable jardin.

ETHIOPIENNES
ENTOTTO 45-87-08-51. F/dim. 143, r. L.-M.-Nordmann, 13e. Dorowott, Beyayenatou av. l'Indjera.

INDIENNES-PAKISTANAISES
MAHARAJAH 43-54-26-07 7 jours sur 7
72, bd St-Germain. Mo Maubert.
SCE NON-STOP j. 23 h 30.
Vend., sam. j. 1 h. Cadre luxueux. Salle climatisée.

ITALIENNES
L'APPENNINO, 61, rue Amiral-Mouchez, 13e. 45-89-08-15. F/dim., lundi. EMILIE-ROMAGNE.

PORTUGAISES
SAUDADE, 34, rue des Bourdonnais, 1er (Châtelet), 42-36-30-71. Serv. j. 22 h 30. F. dim. Spéc. portugaises. PÉRENNITÉ. PRIX MARCO POLO CASANOVA 88.

SUD-AMERICAINES
INCARI, 19, r. Pierre-Lescot, 1er. F/dim. 42-33-19-98. Pr. Forum des Halles.

VIETNAMIENNES
NEM 66, 66, rue Lauriston (16e), 47-27-74-52. F. sam. soir et dim. Cuisine légère. Grand choix de grillades.

ESCALES

GEORG GERSTER/RAPHO

Trésors du Siam

Pour faire découvrir *l'authenticité de la Thaïlande présente dans sa philosophie, son intégrité sociopolitique — seul pays d'Asie du Sud-Est à ne jamais avoir été colonisé — et le culte de ses traditions ancestrales »*, Cosmovel a mis au point un circuit de douze jours baptisé « Les trésors du Siam ».

Il passe par Bangkok — le Grand Palais et sa chapelle, le marché flottant et les temples du Bouddha d'Emeraude, du Bouddha couché, du Bouddha d'Or notamment, — Ayutthaya, résidence d'été des souverains, Phitsanuloke, Sukhothai, première capitale du Siam. En allant vers le nord, on visitera le Wat Hariphunchai de Lamphun, l'un des plus prestigieux monastères de la région, d'influence birmane, Chiang-Maï, deuxième ville de Thaïlande, et Chiang-Raï. Descente en bateau sur la rivière Mae-Kok et visite des villages des minorités du nord, de Mae-Sai, puis de l'ancienne Chiang-Saen, le long du Mékong, à la frontière du Laos. Retour à Bangkok en train-couchette. Direction Pattaya, la station balnéaire sur le golfe du Siam et excursion à l'île des Coraux.

Départs tous les mercredis de Paris, Lyon, Nice, Marseille et Bordeaux. Deux formules : en voiture privée avec chauffeur et guide parlant français pour 11 900 F par personne en chambre double avec petit déjeuner américain ; en car, donc en groupe, et en pension complète : 10 980 F. Vols Paris-Bangkok-Paris inclus. Dans les agences de voyages.

Le Mali des Dogons

Un spécialiste du voyage en reconnaissance profonde, Explorator (16, place de la Madeleine, 75008 Paris, tél. : 42-66-66-24), reprend, dans son catalogue d'expéditions 1989, les grandes destinations ont fait son succès.

Organisateur des plus sûrs, il propose à sa clientèle, depuis de nombreuses années, une approche originale des contrées qui fascinent encore le monde occidental. Grand Nord, Moyen-Orient, Sahara, Inde, Amérique latine, rien n'a vraiment échappé à ses enquêteurs pour mettre au point des expéditions dont on sortira peut-être fourbus mais l'esprit dépoussiéré.

Parmi elles, ce circuit au Mali, en pays dogon, d'une durée de treize jours, proposé pour 12 900 F. Une semaine de parcours sur routes et pistes, deux jours de promenade en pays dogon et deux journées de navigation sur le fleuve Niger. Nuits en hôtel et bivouac. Repas à base de produits frais ou déshydratés, importés et préparés par un cuisinier. Encadrement français et malien.

Un week-end chez Bacchus

Il est des sciences qui, par leur mystère, inquiètent ou intriguent, d'autres qui ravissent. C'est particulièrement vrai du vin dont on ne se lasse pas d'écouter les chantres en vanter les mérites et nous en expliquer toute la savante alchimie. Devant ces érudits on ne peut que se taire et... boire leurs propos.

Comment apprendre le vin, comment apprendre à déguster et à reconnaître un vin ? Il faudrait une vie mais un week-end peut suffire pour commencer à s'y mettre, si l'on ose dire. C'est ce que propose l'Université du vin à Suze-la-Rousse, dans la Drôme, qui organise des stages de deux jours durant lesquels sont expliqués quelques grands rudiments qui vous permettront de ne pas rester sec devant un lourd bordeaux ou un alsace léger.

Au programme de cette fin d'année et pour le début de 1989 retenons les stages consacrés aux vins de Loire (28-29 novembre, 1 509 F), de Provence (1er-2 décembre, 1 509 F), de Champagne (5, 6 et 7 décembre, 1 684 F), du Languedoc-Roussillon (8-9 décembre, 1 509 F), de Bordeaux (12, 13 et 14 décembre, 1 964 F), du Sud-Ouest (15-16 décembre, 1 509 F) et enfin de Bourgogne (9, 10 et 11 janvier 1989, 1 666 F). Ces prix ne comprennent que le stage. Les repas, déplacements et hébergement sont à la charge des stagiaires.

Renseignements directement à l'Université du vin (M. Avril, Le Château, 26790 Suze-la-Rousse, tél. : 75-04-86-09).

MARTINE FRANCK/MAGNUM

Mexique à petit prix

Une offre intéressante qui allie détente et culture et émane de Carrefour du Mexique (5, place André-Malraux, 75001 Paris. Tél. : 42-96-87-15).

Ce spécialiste offre deux semaines à Cancun pour le prix d'une, soit 4 980 F par personne. Une date : du 10 au 24 décembre prochain. Ce prix comprend les vols directs et l'hébergement en chambre double avec petit déjeuner. L'hôtel, le Fiesta Inn Golf, est situé au cœur d'un golf de dix-huit trous, sur une partie abritée de la langue de terre qui a peu souffert du cyclone Gilbert.

Précisons à ceux qui ne connaissent pas encore le Mexique que Cancun est situé sous les tropiques, dans la presqu'île de Yucatan précisément, face à la pointe nord de Cuba, au bord de la mer des Caraïbes. La pratique des sports nautiques y va de soi.

Autre attrait de cette offre : la proximité des sites mayas de Mérida, Uxmal, Kabah, Labna et Sayil, situés à 60 km et 180 km. On peut louer une voiture sur place ou auprès de Carrefour du Mexique. Un jour : 185 F environ ; sept jours : 1 105 F environ.

De Paris à Londres

La concurrence a du bon. Quand deux voyagistes rivalisent sur une destination, il en résulte des prix réduits à l'extrême pour le candidat au voyage. Ainsi Londres. Ce n'est pas loin mais le dépaysement est grand : une autre appréhension de la réalité, des « tics », des manies sympathiques dont nous sourions quand les Anglais, eux, s'étonnent des nôtres.

Londres, donc, on peut y aller pour une poignée de francs. Paris-Londres en car et aéroglisseur coûte 420 F par personne. On quitte Paris à 10 h 30 et l'on est à Victoria Station à 17 h 20. Autre horaire : 12 h-18 h 50. Pour un week-end, le forfait aéroglisseur et deux nuits d'hôtel à Londres avec petit déjeuner anglais pour un automobiliste et sa voiture personnelle coûte 1 000 F. Ajouter 530 F pour un passager. Le même forfait, sans voiture et donc avec trajet en car : 800 F. Réservation : Hoverspeed, 11, rue de Surène, 75008 Paris, tél. : 47-42-03-03.

Propositions semblables chez Big Ben Tours (9, place de la Madeleine, 75008 Paris, tél. : 42-66-40-17 et agences de voyages). Forfait Le Havre ou Cherbourg-Londres à 451 F, comprenant la traversée maritime, le trajet en train et une nuit d'hôtel à Londres avec petit déjeuner continental. Même forfait mais en car : 422 F. Pour un voyageur avec sa voiture particulière, le forfait coûte 324 F. Traversée maritime au départ de Calais, Boulogne, Le Havre ou Cherbourg.

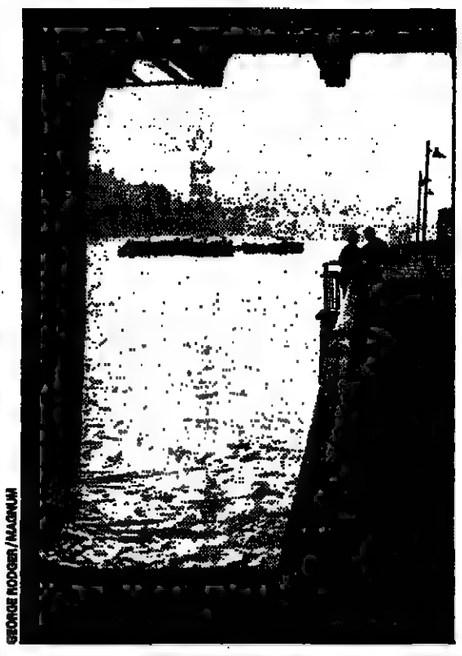

GEORGE RODGER/MAGNUM

Plein air pour la petite classe

Sortie du Guide national 1988-1989 des gîtes d'enfants. Il répertorie les cinq cents familles d'accueil qui reçoivent des enfants à la mer, à la campagne ou à la montagne pendant les vacances scolaires. Formule de vacances portant la garantie « Gîtes de France », le gîte d'enfants permet de profiter de la vie au grand air et de pratiquer diverses activités manuelles, sportives ou culturelles dans une ambiance familiale.

Structuré en trois parties, le guide présente les gîtes d'enfants (ils peuvent accueillir onze enfants de 6 à 13 ans maximum), les séjours en centres de vacances et les propositions de séjours à thèmes (forfaits classés par périodes de vacances scolaires comprenant la pension complète, les activités et le plus souvent le voyage accompagné aller-retour).

Ce guide est disponible dans les maisons de la presse et à la Maison des gîtes de France (35, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris, tél. : 47-42-20-20) au prix de 40 F (50 F par correspondance).

En vente chez votre libraire
ASSiMiL
Le don des langues
ASSIMIL B.P. 25 — 94431 CHENNEVIÈRES-sur-M. Cedex — Tél. : 45.76.88.99
CHEZ VOUS — PAR VOUS-MÊME — 23 LANGUES SUR LE BOUT DES DOIGTS.

COMITÉS D'ENTREPRISE, ASSOCIATIONS, CLUBS...
FRANTOUR TOURISME VOUS PROPOSE POUR 1989
CROISIÈRES DE 8 JOURS : L'EGYPTE
1. — AU PAYS DES PHARAONS. 2. — AU FIL DU NIL
Les départs sont échelonnés entre le 16 décembre 1988 et le 9 juin 1989. Prix par personne à partir de 5 980 F pour un groupe de 30 personnes au départ de Paris, Metz, Strasbourg, Mulhouse, Lyon, Nice, Marseille, Clermont-Ferrand, Toulouse, Bordeaux, Pau, Limoges, Nantes.
CROISIÈRES EN MEDITERRANÉE
1. — WEEK-END DU 1er MAI 1989
Embarquement à Cannes, escale à Barcelone, Palma de Majorque, Ibiza, Tunis, retour par avion.
2. — WEEK-END DE L'ASCENSION 1989
Aller France-Tunisie par avion, embarquement à Palermo (Sicile), escales à Naples, Civita Veccia (Rome), Cannes.
Prix par personne à partir de 2 950 F par croisière pour un groupe de 30 personnes au départ de Paris, Mulhouse, Nantes, Chateauroux, Lyon, Bordeaux, Marseille.
RENSEIGNEZ-VOUS :
— dans les agences « FRANTOUR TOURISME »
— par correspondance : BP 62-08 75362 - PARIS CEDEX 08
— par téléphone : SOPHIE (1) 45-63-03-14.

FOIES GRAS
PROMOTION ART VILLAGE
Pour mieux nous faire connaître, nous vous offrons le Port entièrement Gratuit et en Cadeau le Guide Gascon 1988 pour l'achat de :
1 bloc de Foie Gras de Canard 65 g net (2 parts)
1 bloc de Foie Gras de Canard 100 g net (3 parts)
2 blocs de Foie Gras de Canard 200 g net
(6 parts par bloc) soit 565 g pour le prix total de 290 F.
(Conservation garantie 4 ans) (1).
A notre tarif normal, ce colis vous reviendrait à 360 F + 39 F pour les frais d'envoi.
Nous sommes une petite équipe (9 personnes) installée dans un tout petit village du Gers.
Nous expédions toute une gamme de spécialités savoureuses. Nos clients sont très fidèles et très exigeants : pour les satisfaire, nous améliorons sans cesse la qualité des produits que nous sélectionnons. Art Village, c'est d'abord l'art de bien choisir.
Nous proposons chaque année, depuis plus de 10 ans, une promotion très avantageuse qui encourage les gastronomes à faire connaissance avec notre Maison.
Nous joindrons à votre colis l'édition 1988 de notre Guide de la Gascogne à tout petits prix : une sélection de restaurants artisanaux et de fermes-auberges... Un tourisme de découverte autour de 40 clochers gascons. Et une sélection des meilleurs vins de notre Région, commentés par notre œnologue. Une lecture passionnante et utile.
GARANTIE TOTALE - ASSURANCE EXCEPTIONNELLE
Commencez par déguster en tête-à-tête le plus petit de vos quatre blocs (65 g) (mettez-le au frais deux jours avant dégustation).
Si vous n'êtes pas enthousiasmé par sa qualité, il vous suffit de nous renvoyer les trois autres blocs.
Nous vous rembourserons la totalité de votre achat (290 F) par retour.
SI VOUS RÉPONDEZ VITE, nous glisserons dans votre colis un deuxième cadeau : un délicieux pâté de Gascogne à l'Armagnac 65 g (2 parts). Une délicate entrée où un soupçon d'Armagnac souligne la saveur des autres ingrédients : porc, foie de porc, foie d'oie, œufs, vin blanc, oignons, sel, épices.
BON DE DÉGUSTATION à retourner à ART VILLAGE - SARRANT 32120 MAUVEZIN. Adressez-moi votre colis contenant les quatre blocs de Foie Gras de Canard décrits ci-dessus et vos Cadeaux pour le prix total de 290 F port gratuit.
Mon nom _____ 20MD
Mon adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Ci-joint 290 F par ☐ chèque bancaire ☐ CCP ☐ mandat-lettre ☐ Je préfère contre-remboursement (+35 F)
Êtes-vous déjà client? ☐ oui ☐ non Signature _____
(1) Ingrédients : foie gras de canard reconstitué : 98,8%, sel, poivre. Le prix de notre promotion correspond à 51,33 F pour 100 g.

Pour tous ceux qui recherchent des vacances "hors traces"...
"POUDRE BLANCHE et SALLES OBSCURES"
Sevrés sur un plateau, au cœur des Hautes-Alpes, des sports d'hiver pas comme les autres, où ski de fond, ski alpin et séjours lires se retrouvent tous les soirs autour d'un Ciné-club
Brochure sur demande au :
RENARD VAGABOND
30, Galerie des Baladins,
38100 Grenoble
Tél : 76.40.18.60.

TOSCANE - OMBRIE SICILE

Séjournez cette année dans l'une des 1500 fermes, villas, résidences sélectionnées au cœur des plus belles régions d'Italie, et aussi en Provence-Côte d'Azur.
Demandez vite le catalogue de 288 pages tout en couleurs à : Destination CUENDET - M7 - 10, rue Vauvilliers - 75001 PARIS - Tél. 40.28.02.07
OUI, envoyez moi le catalogue CUENDET 1989. Je joins un chèque de 40 F (à l'ordre de Destination CUENDET)
Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code Postal _____ Tél. _____
Ville _____
CUENDET 10, rue Vauvilliers 75001 PARIS M7

JEUX

échecs

N° 1307

SPASSKY CHANGE D'HUMEUR

(Coupe du monde de Reykjavik, 1988)

Blancs : B. SPASSKY
Noirs : A. BELIAVSKY

Partie espagnole

1. e4	e5	22. Fxh3(o)	Fa3
2. Cf3	Cc6	23. Dd3 !	Txd1 +
3. Fb5	a6	24. Tdx1	Cc6(p)
4. Fa4	Cf6	25. Cxg6 !! (q)	hxg6
5. Cc3(a)	b5(b)	26. Dh6 (r)	Cf7(s)
6. Fb3	Fe7 (c)	27. Fc7 !(t)	Cf5(u)
7. d3(d)	d6	28. exf5	Fxf5
8. Cd5(e)	Cxd5(f)	29. g4 !	Fe4(v)
9. Fxd5	Fd7	30. Te1 !	Fc1(w)
10. c3	0-0	31. Dxc1	Dc6
11. d4	Dd8(g)	32. Dd3	Fh1
12. 0-0(h)	Td8	33. Dh3(x)	Dxc7
13. dxe5	dxe5	34. Rxh1	Td8
14. Dd2	Fd6(i)	35. Dh6(y)	Dc6 +
15. Cd4 !(j)	Cf7	36. Rg1	Df6
16. Fh3	c5	37. Td1	Dc6
17. Fe3	c4	38. Td3	Dd4
18. Fc2	Fc8 (k)	39. Th3	Dd1 +
19. Fb6 !(l)	Td7	40. Rg2	Dd4 +
20. Tf-d1	g6(m)	41. Rg3	abandon.
21. h3!(n)	gxh3		

NOTES

a) La défense du pion 64 (5. Cc3 ; 5. d3 ; 5. Dd2) a aujourd'hui pratiquement disparu, le roque étant la continuation généralement observée. Cependant, ce développement du C-D a connu une grande vogue entre 1850 et 1900 ; dénommée « attaque Blackburne », elle fut jouée par tous les grands joueurs de l'époque, de Morphy à Tarrasch, à l'exception de Lasker ; elle fut réintroduite juste avant la deuxième guerre mondiale par Kérès, notamment contre Euwe (match de 1939), et contre Spassky (Tournoi des candidats de 1956). Cette suite ne pose, en principe, aucun problème aux Noirs, selon la théorie actuelle.

b) Ou 5...Fc5 ; 6. d3, d6 ; 7. Fd3, Fb4 ; 8. 0-0, Fg4 ; 9. Cd2, 0-0 ; 10. c3, Fe5 ; 11. Cg3 comme dans la partie Mason-Schiffers, Hastings, 1895.

c) 6...Fc5 est faible : 7. Cxc6, Cxc6 ; 8. d4, Fd6 ; 9. dxe5, Fxe5 ; 10. f4!, Fxc3+ ; 11. bxc3, 0-0 ; 12. f5, c5 ; 13. Fa3!, Da5 ; 14. 0-0, Dxa3 ; 15. fxf6, c4 ; 16. Dd5! (Alekhine-Réti, Vienne, 1922). Si 6...b4 ; 7. Cd5, Cxf4 ; 8. Df2, Cd6 ; 9. Cxe5, Cd4 ; 10. Df3, Cd4-f5 ; *11. Df4!* ou encore 6..., *Fb4* ; 7. *Cd5, 0-0* ; 8. 0-0, Fb7 ; 9 ; d4! (Janosevic-Forintos, 1966).

d) Si 7. Fd5, b4 ; 8. Fxc6, dxc6 ; 9. Cd2, Cxf4 ; 10. Cxf5, Fd6 ; 11. Cc4, 0-0 ; 12. 0-0, Td8 avec un bon jeu pour les Noirs (Schlechter-Vidmar, Karlsbad, 1911). La ligne généralement suivie consiste en 7. 0-0, d6 ; 8. Cd5. Les Blancs choisissent ici un coup neutre comme s'ils n'avaient pas envie de jouer pour le gain.

e) Dans la variante classique 7. 0-0, d6 ; 8. Cd5, Ca5 ; 9. Cxf7, Dxf7, les Blancs attaquent le centre par 10. d4. Ici, cette avance sera préparée et soutenue par le pion c.

f) Ou 8...Ca5 ou aussi 8...Fb7.

g) 11...Tb8 est jouable, mais les Noirs veulent céder la case d8 à la T-D.

h) A ce moment, Spassky propose la nullité à son adversaire, qui est obligé de la refuser puisqu'il se bat pour la première place, *ex aequo* ou non avec le champion du monde, G. Kasparov :

i) Il n'y a pas d'autre moyen de défendre le pion f5 menacé par 15. Fxc6.

j) Profitant de ce que la case b4 n'est plus surveillée, Spassky oriente ses forces en direction de l'aile-R.

k) Peut-être fallait-il choisir un autre plan : f6-F f6-Dc6-a5-b4 ?

l) Après la subtilité psychologique de la proposition de nullité, une finesse qui laisse les pièces noires dans un curieux enchevêtrement.

m) Ou 20...Fh8 ; 21. Fc5!

n) 21. F f3 semble fort, mais les Blancs commencent, à juste titre, par donner à leur F espagnol une belle diagonale.

o) Avec des coups simples, Spassky a obtenu une position dans laquelle ses pièces possèdent une grande activité, alors que son adversaire est quelque peu embouteillé ; à ce moment, Spassky a, sans doute, mis de côté ses intentions pacifiques et changé d'humeur.

p) Prévoyant de se libérer par 25...Ff6.

q) Un joli sacrifice de C !

r) Menaçant 27. Dxg6+, Rh8 ; 28. Dh6+, Rg8 ; 29. Td3.

s) Si 26...Ff6 ; 27. Td3!

t) Menace calmement 28. Fxf5 suivi du mat.

u) Rendre la pièce est nécessaire à la défense, mais l'attaque des Blancs n'est pas terminée.

v) Si 29...Fc8 ; 30. Td3!

w) Maintenant, les Noirs doivent sacrifier une pièce pour ne pas succomber immédiatement : si 30...Fa8 (b7-f3) ; 31. Fxe5 suivi du mat.

x) Menace toujours de gagner par 34. Fxe5.

y) Le reste ne pose aucun problème aux Blancs, mais les Noirs attendent le contrôle du temps au quarantième coup.

SOLUTION DE L'ÉTUDE n° 1306
B. ANUFRIEV et V. GUSEV, 1986

(Blancs : Rg7, Fh2, Pg6 et h7. Noirs : Rd4, Fa1, Pa2. Nulle.)

Si 1. Ff4?, R64+ et si 1. Fd6?, Rd5+.

1. Rg8!, R64! ; 2. Fd6!, R f5! ; 3. Ff8!, Fh8!! ; 4. g7?, a1=D ; 5. g×h8=C, Da2+ ; 6. Cf7, Rg6 ; 7. h8=C+ nulle.

Si 1...Rd5 ; 2. Ff4!, Fb2 (ou 2...R66 ; 3. Fh6!, Fh8! ; 4. g7!) ; 3. Fc1!, Fc3 ; 4. Fd2!, Fd4 ; 5. Fe3, Ff5 ; 6. Ff4!, Ff6 ; 7. Fg5!, Fb2 ; 8. Fc1! et le F blanc manœuvre éternellement sur la diagonale c1-h6.

Si 2...Fb2 ; 3. Fa3!, Fc3 ; 4. Fb4!, Fd4 ; 5. Fc5! Ff5 ; 6. Fd6!, Ff6 ; 7. Fe7!, Fb2 ; 8. Fa3 ! avec jeu éternel symétrique sur la diagonale a3-f8.

Et non 3..., Rxg6 à cause de 4. h8=D !, Fxh8 ; 5. Fg7! Fxg7 ; pat.

Si 4. Rxh8?, a1+D+ ; 5. g7, Rg6 ; 6. Rg8, Da2+ ; 7. Rh8, Db2 ; 8 ; Rg8, Db3+ ; 9. Rh8, Dc3 ; 10. Rg8, Dc4+ ; 11. Rh8, Dd4 ; 12. Rg8, Dd5+ ; 13. Rh8, Dé5 ; 14. Rg8, Dh5! ; 15. h8=C+, Rf6 ; 16. Fb4 (a3), Dd5+ ; 17. Rh7, Dé4+ (d3) suivi de 18...DxF, et les Noirs gagnent.

Et non 5. gxh8=D?, Da2+ ; 6. Rg7, Db2+ ; 7. Rg8, Db3+ ; 8. Rg7, Dc3+ ; 9. Rg8, Dc4+ ; 10. Rg7, Dd4+ ; 11. Rg8, Dd5+ ; 12. Rg7, Dé5+ ; 13. Rg8, Dé6+ ; 14. Rg7, Dg6 mat.

Et non 6. Rg7?, D66!

Un premier prix justifié.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE N° 1307
E. DOBRESCU et V. NESTORESCU (1986)

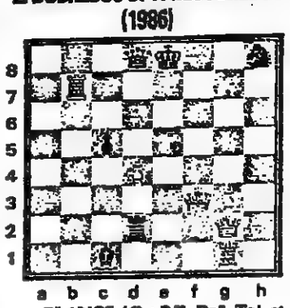

BLANCS (6) : Rf3, Dg2, Tg1 et b7, Pd4, g3.
NOIRS (6) : Rf8, Dd8, Td2, Fc1, Ch8, Pc5.
Les Blancs jouent et font nulle.

bridge

N° 1305

L'ART DE LA DÉFENSE

Pour bien jouer en flanc il est essentiel de bien raisonner et d'imaginer une main du déclarant avec laquelle la chute est possible. La donne suivante du match France-Espagne au Championnat d'Europe de 1985 est un exemple typique :

Nord : ♠ R D 9 ♡ D 7 3 ◊ 10 8 6 3 ♣ D V 8
Ouest : ♠ 10 6 5 ♡ A 9 8 4 ◊ A V 7 5 ♣ 4 3
Est : ♠ V 4 2 ♡ 10 5 ◊ R D 9 ♣ 10 9 6 5 2
Sud : ♠ A 8 7 3 ♡ R V 6 2 ◊ 4 2 ♣ A R 7

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Gruupers	Covo	Llopart	Paladino
1 SA	passe	3 SA	passe...

Ouest a entamé le 4 de Cœur pour le 3 du mort, le 10 d'Est et le Valet de Sud qui a continué avec le 6 de Cœur. *Quelle carte Covo, en Ouest, a-t-il fourni* pour prendre la meilleure chance de battre TROIS SANS ATOUT ? Quel a été son raisonnement ?

Réponse :

Sud, qui a ouvert de 1 SA, a certainement le Roi de Cœur (pour avoir rejoué Cœur) et environ 16 points. On peut alors se poser deux questions :

1. Si le déclarant, qui a fait le Valet de Cœur, réalise maintenant la Dame de Cœur du mort, peut-il avoir sept autres levées sans rendre la main ?

2. Comment la défense peut-elle espérer faire cinq levées ?

Si Sud a l'As de Pique et As Roi de Trèfle et s'il a quatre Piques ou quatre Trèfles, il « alignera » 3 SA avec sept cartes noires et deux levées à Cœur...

Si Sud n'a pas le Roi de Trèfle, mais le Roi de Carreau, il lui suffira sans doute de faire l'impasse à Trèfle pour gagner (avec au besoin un placement de main à Cœur sur Ouest pour l'obliger à livrer le Roi de Carreau)...

Si Sud n'a qu'un des deux As noirs, alors il aura Roi Dame de Carreau et on voit mal comment faire chuter le contrat.

Conclusion : le meilleur espoir est qu'*Est ait lui-même le mariage à Carreau* et pour cette raison Covo s'est précipité sur l'As de Cœur puis a contre-attaqué un petit Carreau pour la chute...

La valeur d'un neuf

On a tendance à sous-estimer la valeur des cartes intermédiaires et notamment des 9. Ils sont pourtant quelquefois l'élément décisif pour gagner un contrat. Ce fut le cas dans cette donne d'un match entre l'Islande et la Suède.

Nord : ♠ 8 7 6 ♡ A 10 9 ◊ R 10 7 ♣ A 10 9 3
Ouest : ♠ 10 5 4 3 ♡ V 8 6 5 ◊ V 8 2 ♣ 8 2
Est : ♠ D V 2 ♡ R 7 4 3 2 ◊ D 5 4 3 ♣ 7
Sud : ♠ A R 9 ♡ D ◊ A 9 6 ♣ R D V 6 5 4

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Flodqvist	Jorgensen	Gothe	Sigurds.
Passe	1 ◊	passe	2 ♣
Passe	3 ♣	passe	4 ♥
Passe	5 ♣	passe	6 ♣...

Ouest ayant entamé le 4 de Pique pour le Valet d'Est, *comment Sigurdsson en Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A TREFLE contre toute défense, les atouts étant 2-2 ?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 1 Carreau » dans le système du Trèfle de Précision indiquait moins de 16 H, pas de majeure de cinq et une couleur qui pouvait n'être que de deux cartes. Le saut à « 4 Cœurs » était un « splinter » (singleton à Cœur et invitation au chelem dans la couleur agréée).

A l'autre table, les annonces avaient été :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Asb.	Hallberg	Simon	Berglund
Passe	passe	2 ♡ !	contre
4 ♡	contre	passe	5 ♣...

L'ouverture de « 2 Cœurs » faible avec cette horrible couleur a sans doute empêché le chelem, car Nord n'a pas eu le courage de dire « 6 Trèfles » sur « 5 Trèfles ». Au contrat de « 4 Cœurs » la chute aurait été de 900, mais on comprend que Sud ait dit « 5 Trèfles »...

Un nouveau magazine

Un nouveau magazine bimensuel, *la Lettre du bridge*, vient d'être lancé par le champion Michel Lebel, un des promoteurs de la Majeure par Cinq. La présentation en couleur est attrayante, les exercices sont nombreux et l'actualité est complète. Tous les bridgeurs ne pourront qu'apprécier cette *Lettre* de huit pages écrite par d'excellents rédacteurs. *La Lettre du bridge*, 9, rue Valentin-Haüy, 75015 Paris. Prix : 15 F le numéro. Abonnement (un an) : 290 F.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

N° 341

PARCOURS INSOLITE

Championnat des Pays-Bas, Juniors, 1987

Blancs : J. GEVEKE
Noirs : DIJK
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	18-23	25. 33×24	20×29
2. 38-32	12-18 (a)	26. 39-33	14-20
3. 43-38 (b)	7-12	27. 28×14	9×20
4. 49-43	1-7	28. 33×24	20×29
5. 31-27	20-24	29. 43-39	15-20
6. 34-29 (c)	23×34	30. 40-34	29×40
7. 40×29	15×24	31. 45-34 (l)	28-24
8. 45-40 (d)	17-21	32. 34-30	2-8
9. 40-34 (e)	21-26	33. 48-43	8-12
10. 34-30	10-15	34. 31-27 (m)	12-18
11. 37-31 (f)	26×37	35. 39-34	4-9
12. 42×31	18-23	36. 43-39 (n)	9-14
13. 47-42 (g)	15-20	37. 30-25	17-21
14. 38-25	5-10	38. 34-30	3-8
15. 31-26	10-15 (h)	39. 39-34	8-12 (o)
16. 41-37	11-17	40. 34-29! (p)	24×31
17. 37-31	17-21	41. 30-24	19×30
18. 26×17	12×21	42. 28×37! (q)	30-34
19. 50-45	21-26	43. 22×13	34-39 (r)
20. 27-22! (i)	26×37	44. 13-8	39-43
21. 42×31 (j)	8-12	45. 8-3! (s)	14-19
22. 46-41	7-11	46. 3-8!	19-23
23. 41-37	12-17	47. 8-30!!	Abandon (t)
24. 44-40	24-29! (k)		

NOTES

a) Ou 2. ...(13-18) ; 3. 35-30 (20-24) livre un coup direct aussitôt avec tout nouveaux amateurs. 3. 31-27 [l'exploitation du temps de repos sur attaque intempestive]. 3. ...(24×35) ; 4. 28-22 (17×28) ; 5. 33×24 B+1.

b) Classique est aussi 3. 31-27 (17-21) ; 4. 37-31 (7-12) ; 5. 31-26 perd le pion sur un coup très simple, accessible après quelques mois d'initiation. 5. ...(20-24) [temps de repos] ; 6. 26×17 (11×31) ; 7. 36×27 (16-21) ; 8. 27×16 (23-29) ; 9. 34×23 (18×27), N+1.

Au troisième temps 3. 31-27 conduit parfois, chez les débutants, au coup VANBYCK, dont le mécanisme s'apparente, à ce stade, à une petite torture de l'esprit. 3. ...(17-21) ; 4. 37-31 (7-12) ; 5. 42-38 (21-26), alors B+1 en huit temps ; 6. 33-29! (26×37) ; 7. 27-22! (18×27) ; 8. 29×7 (1×12) ; 9. 32×21 (16×27) ; 10. 41×21 et l'attaque 10. ...(11-16) pour rétablir l'égalité numérique est réfutée par 11. 38-33 (16×27) ; 12. 28-23 (79×28) ; 13. 33×31, B+1.

Toujours au troisième temps 3. 42-38 peut s'ouvrir sur une variante ponctuée par le coup DAMBRUN en neuf temps, d'une haute technicité, mise en œuvre pour la première fois par ce maître en 1910, et inédite dans la rubrique : 3. 42-38 (7-12) ; 4. 47-42 (1-7) ; 5. 31-27 (20-24) ; 6. 34-30 (17-21) ; 7. 37-31 (14-20) ; 8. 30-25 (10-14) ; 9. 40-34 (4-10) ; 10. 44-40, les Noirs dament en neuf temps : 10. ...(24-30)! ; 11. 35×24 (19×30) ; 12. 28×19 (14×23) ; 13. 25×14 (10×19) ; 14. 34×25 (23-28)! [la seconde phase du mécanisme, complexe] ; 15. 32×14 (9×20) ; 16. 25×14 (21×32) ; 17. 38×27 (13-19) ; 18. 14×23 (18×47)!!, Dame, +. Nous sommes très loins, à travers cette combinaison de haut niveau, des quelques lettres de l'alphabet données dans les deux premiers exemples ci-dessus.

c) Un échange qui donne, après la fermeture 2. 38-32, un caractère semi-ouvert à ce début.

d) Retour à l'alphabet sur 8. 44-40, les Noirs gagnent en quatre temps : 8. ...(24-29) ; 9. 33×24 (19×30) ; 10. 35×24 (18-22) ; 11. 27×18 (13×35), rafle cinq pions, N+2 et +.

e) Le jeune conducteur des Blancs recherche un travail technique et non la très provisoire simplification par le deux pour deux 27-22 (18×27) ; 28-23 (19×28) ; 33×31.

f) Introduit un plan délicat, considéré même comme hasardeux par des experts.

g) Sur 13. 48-42, les Noirs peuvent damer de deux manières, dont il faut voir les conséquences.

Première manière : 13. ...(24-29) ; 14. 33×24 (13-18) ; 15. 24×22 (12-17) ; 16. 28×10 (17×48) [dame] ; 17. 31-26 (5×14) ; 18. 36-31, et les Noirs se trouvent sans défense contre 47-42 (48×37) ; 41×32, B+1 après la prise de la dame.

Deuxième manière : 13. ...(24-29) ; 14. 33×24 (15-20) ; 15. 24×15 (14-20) ; 16. 15×24 (13-18) ; 17. 24×22 (12-17) ; 18. 28×19 (17×48) [dame] ; 19. 31-26, etc., B+ après la prise de la dame par 27-21 puis 41-37.

h) Les Noirs maîtrisent mieux le terrain et se dotent d'une colonne d'attaque contre l'aile droite des Blancs.

i) Le jeune conducteur des Blancs se signale une seconde fois par sa recherche d'un jeu basé sur l'imagination et l'audace.

j) Il convient de marquer le pas pour bien décoler l'autodestruction qui suivrait 21. 32×41 (23×32) ; 22. 38×27 (24-30)! ; 23. 25×34, j1 (13-18) ; 24. 22×24 (20×47)!, rafle cinq pions, dame, +.

jj) 25. 35×24 (20×40), rafle quatre pions, +.

k) Une attaque dans l'air depuis le quinzième temps.

l) Chasse l'attaquant de pointe et, opération bénéfique à ce stade de l'affrontement, dans cette position, gagne des temps.

m) Sur 34. 39-33, nouveau schéma de coup de dame : 34. ...(24-29) ; 35. 33×24 (23-29) ; 36. 24×33 (19-23) ; 37. 28×8 (17×48) ; 38. 8×17 (48×25), mais les Blancs obtiennent un avantage positionnel peut-être décisif dans le final : 39. 31-26 (11×22) ; 40. 35-30 (25×31) ; 41. 36×18, prend deux pièces dont la dame.

n) Situation explosive.

o) Alors tout explose.

p) Ce sacrifice massif est la clé du mécanisme.

q) Rafle cinq pions selon un parcours insolite, inédit bien sûr dans la rubrique.

r) Le sprint rageur est lancé.

s) Encore le coup juste.

t) Les Noirs sont mat! Si (43-49), + immédiat par 30-43, prise de dame et débordement par 25-20, etc. Et si (43-48), 30-2 (48×22...) puis 32-27, etc., +.

Les Blancs jouent et gagnent. Application élégante dans sa relative simplicité de la règle de la prise majoritaire et de l'obligation de n'enlever les pièces qu'après l'exécution complète de la rafle.

● SOLUTION : 42-37 (36×47) [les Noirs dament] 29-23! [collage et pointe de cette petite combinaison] (47×49) [la dame noire rafle trois pions] 23×11! [les Blancs dament] (49×46) 1×5!, + assez simple sur le thème des deux pôles.

JEAN CHAZE.

PROBLÈME
M. LEBLANC (Canada)
1984

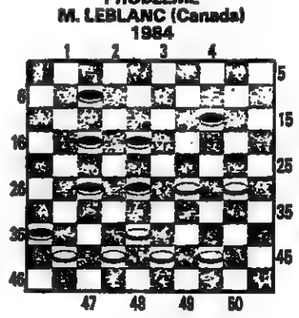

Les Blancs jouent et gagnent.

mots croisés

N° 535

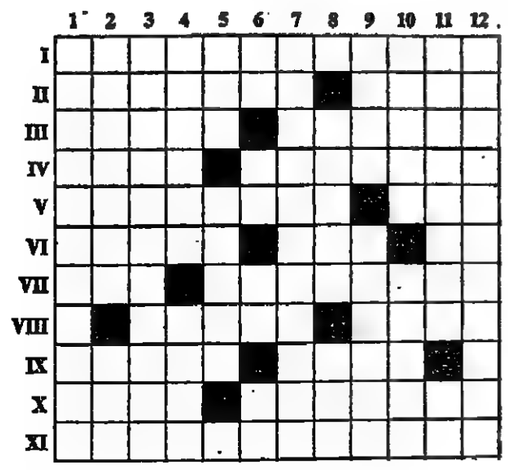

Horizontalement

I. Leur spécialité allie l'art à la science. – II. Il faut qu'elle soit en fin de course. Inutile pour lui de faire la course. – III. Un vrai requin. Une grosse sottise. – IV. Fût un vrai attachement. Vous mit à plat pour vous remettre d'aplomb. – V. N'aura rien appris. Ça peut paraître curieux, mais c'est ainsi. – VI. Pointilliste. On n'a pas cherché à le blanchir. Direction. – VII. Bien sûr, dans le veau. Si on veut tout effacer. – VIII. En paix. Dans le partage. – IX. Temps d'inertie très apprécié parfois. Marocaine. – X. Dames. Ça concerne les poulets. – XI. Bien souligoés par les I.

Verticalement

1. Sa spécialité allie la science à l'art. – 2. N'a plus autant de poids. Numéro 1. – 3. Font rêver d'amour. – 4. Qui se souvient encore qu'il fut dieu ? A toujours son château. – 5. N'en parlons plus. Fait appliquer la règle. – 6. Soldat. Pronom. Note. Note inversée. – 7. A peu d'attraits. – 8. Prenait des risques. En famille. – 9. Fait mieux. Dans le poème. – 10. Toujours pauvres. Chasseur chassé. – 11. En mit partout. Presque au lit. – 12. Lorsqu'elles sont comme ici savantes on peut en parler, sinon...

SOLUTION DU N° 534

Horizontalement

I. Soldat inconnu. – II. Abouti. Aisées. – III. Neurones. Tem. – IV. CD. Emotive. Er. – V. Tigré. Alnus. – VI. UER. Stylés. Ré. – VII. Anet. Bée. Oufr. – VIII. Icare. Ereinté. – IX. Remiai. Arrien. – X. Estourbissent.

Verticalement

1. Sanctuaire. – 2. Obéissances. – 3. Lou. Gréant. – 4. Durer. Trio. – 5. Atomes. Eau. – 6. Tino. Tu. Ir. – 7. Etayée. – 8. Nasillerai. – 9. CI. Vue. Ers. – 10. Ostensoirs. – 11. Née. Unie. – 12. Néné. Riten. – 13. Usurpèrent.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 536

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais impossibles sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

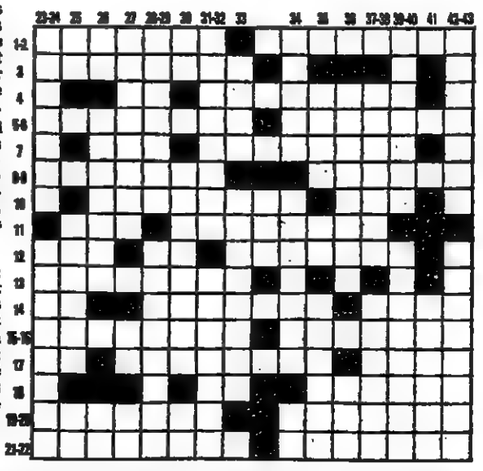

Horizontalement

1. AILOPRR. – 2. CDEEIINN. – 3. AEILLOSU. – 4. AEGIINNR. – 5. EFGGIINU. – 6. ACCENRS (+1). – 7. CEEEERS. – 8. EEMNNOY. – 9. ADEORT (+2). – 10. AEINTTUU. – 11. BEEELMNT. – 12. EHIOPRS. – 13. EUILLOTV. – 14. AEIILRS (+6). – 15. DEEEMNST. – 16. CEEENTU. – 17. AEEMRSST (+6). – 18. AEMSSU (+5). – 19. CEEFINO. – 20. EEILNSV (+1). – 21. EEEEINRT. – 22. AEEENSS.

Verticalement

23. DIMOPSU. – 24. CDEEEINV. 25. EINPSU (+1). – 26. AENOTUY. – 27. EIILMRTU. – 28. AFILNOT. – 29. AAILNNPT (+1). – 30. BEIILNTU. – 31. EEEGNNRR (+1). – 32. ACEEELO. – 33. EIILMOST. – 34. AEEMPRR. – 35. ESSSSU. – 36. EIIMNNOS. – 37. AACEETT. – 38. AEEILR. – 39. DEEENRS. – 40. CEEIMNPS. – 41. AEELTT (+1). – 42. ACEOSSS (+1). – 43. AAEEGLSS (+2).

SOLUTION DU N° 535

1. OESTRALE (OLEASTRE). – 2. ACADIEN. – 3. BOLIVAR. – 4. LUXMETRE. – 5. AFFINER (RAFFINE). – 6. TRUCIDAI. – 7. SERPULE, ver marin (PELURES, PLEURES). – 8. VELOUTAT (LOUVETAT). – 9. SPECULE (PECULES). – 10. CABERNET (BERÇANTE). – 11. VROMBIR. – 12. EGYPTIEN. – 13. ANALITE (AILANTE, ALIENAT). – 14. SHAMISEN, luth japonais. – 15. ISOGAME. – 16. LAUSES, dalle (SALUES, SAULES). – 17. EXULTES. – 18. PARSEMEE (EMPAREES, EMPESERA). – 19. OBLATIVE. – 20. CUEILLE. – 21. ETRANGLE (GRENELAT, REGALENT, REGELANT). – 22. SEXTUPLE. – 23. TEMPORAL. – 24. RHETIQUE. – 25. ENVIASSE (VANISEES, VEINASSE, VESANIES). – 26. HERESIES (HERISSEE). – 27. EBENISTE. – 28. ALBATROS. – 29. EBAHIRA. – 30. PATINAS (TAPINAS, PANSAIT). – 31. AVIFAUNE. – 32. ARAMONS, cépage (RAMONAS). – 33. IRONIE. – 34. UPERISA (PUERAIS, PUISERA, SURPAIE, EPURAIS). – 35. NOIRAUDE (DOUANIER). – 36. SENEVE.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Le financement des fédérations

Maille à partir

Les fédérations sportives en faillite ? A en croire les déclarations de Nelson Paillou, président du Comité national olympique (CNOSF), leur situation financière est catastrophique. La faute à qui ? A l'Etat qui gèle l'argent destiné aux sports, selon Nelson Paillou. Aux fédérations qui ont géré imprudemment leurs recettes, selon l'administration. Avec, en toile de fond, la discussion budgétaire pour 1989, la réélection des présidents de fédération et la nomination d'un nouveau directeur des sports au secrétariat d'Etat, la polémique est devenue aigre.

« *SURREALISTE* ». En quittant la tour Olivier-de-Serres, siège du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, un haut fonctionnaire, remis à la disposition de son corps d'origine, n'a eu que cet adjectif pour qualifier les relations actuelles de l'Administration et du mouvement sportif. Elles ont tout pour être idylliques ; elles sont orageuses.

Qui aurait pu imaginer qu'un responsable comme Nelson Paillou, le président du Comité olympique national, tout en rondeurs radicales-socialistes, appelle un jour ses pairs à boycotter une réunion de concertation avec un secrétaire d'Etat socialiste ? C'est pourtant ce qu'il s'est passé, le 15 novembre, à l'issue du conseil d'administration du Comité national olympique (CNOSF) qu'il préside. Après les hôpitaux, les postes et les transports, les stades vont-ils à leur tour être des points de fixation du mécontentement ? Dieu lui-même sera-t-il pris à témoin ?

En tout cas, le tableau de la situation financière du sport, brossé par ses plus éminents représentants, est bien surréaliste, six semaines après la fin des Jeux olympiques de Séoul. « *Le mouvement sportif est au bord de la faillite pour n'avoir perçu qu'une faible partie des subventions qui lui ont été promises en 1988* », clame Nelson Paillou pour justifier cet accès de mauvaise humeur. C'est le refrain d'une complainte entonnée par de nombreux présidents de fédération.

Henri Sérandour, président de la Fédération de natation, qui attend 6 millions de francs, soit 52 % du montant total de la subvention : « *Jamais un gouvernement n'a méprisé le sport comme cela. Je suis écœuré parce qu'on thésaurise sur le dos des bénévoles. Les clubs, dans certains départements, n'ont rien touché depuis un an. J'ai fait étudier la possibilité de mettre le personnel fédéral au chômage technique. Et, de toute façon, tous les stages et toutes les compétitions ont été annulés jusqu'à la fin de l'année. La cogestion du Fonds national du développement du sport est un leurre.* »

Emprunts

Pierre Abric, président de la Fédération d'escrime, auquel il manque 4 millions de francs et qui a dû payer 10 000 francs d'agios aux banques en septembre : « *J'attends désespérément 2,2 millions du secrétariat d'Etat qui ont prétendument été engagés en juin dernier. Pour régler Air France, qui refuse de nous transporter, il va falloir que la FFE contracte un emprunt de 500 000 francs. La banque ne nous autorise pas un découvert de plus de 1 million.* »

Philippe Lecot, président de la Fédération de canoë-kayak, qui a mis sous le coude des factures d'un montant total de 1 million en attendant de toucher 3 millions de francs de subventions : « *L'argent promis en juin arrivera dans un délai indéterminé. Toutes les actions sportives sont bloquées depuis le début de septembre.* »

A ces trois témoignages qui confirment les alarmes de Nelson Paillou, il est possible d'en ajouter beaucoup d'autres. Ils sont concordants et accablants. Trop pour être véritablement sincères ? Ils ont en tout cas l'inconvénient majeur d'être formulés par des présidents de fédérations qui vivent essentiellement de subventions. « *Nous ne sommes pas dans le rouge. Nous avons seulement subi une perte de niveau des produits financiers. Nous avons vendu des SICAV et des bons de caisse* », note Claude Saulay, directrice de la gestion à la fédération de judo, qui a reçu 75 % des subventions prévues. Rue des Plantes, comme aux sièges des fédérations de football, de tennis ou de rugby, on ne fait pas un drame parce que le versement des subventions du FNDS sont en retard. On s'y attendait, on a agi en conséquence.

Retards inhérents

Bref, on baigne bien en plein surréalisme. Ce n'est pas la faillite générale annoncée par Nelson Paillou. Il n'est même pas question de faillites particulières. « *Nous allons respecter la parole de l'Etat et payer ce qui est dû, au plus tard au premier trimestre 1989* », déclare Roger Bambuck, secrétaire d'Etat aux sports, lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale. Personne ne met en doute sa parole. Les retards dans l'attribution des subventions sont en effet inhérents au fonctionnement du FNDS.

Ce fameux fonds n'a pas d'existence matérielle autre qu'un décret de création. Il n'a pas de locaux, pas de directeur. C'est un compte du Trésor alimenté par quatre sources de recettes dont la principale est un prélèvement sur le montant des enjeux au Loto sportif. La Société nationale de la loterie et du Loto verse un tiers du montant des paris sur les matches de football au Trésor, qui affecte ces sommes au secrétariat d'Etat aux sports, celui-ci ventilant ensuite les subventions, définies en concertation avec le mouvement sportif, entre les différentes fédérations, directement ou par le canal des préfets. Les méandres de la procédure sont suffisamment complexes pour qu'entre le moment où un parieur engage son argent sur une grille et celui où une fédération reçoit son chèque, il s'écoule plus de trois mois.

Cela est sans conséquence tant que le rendement du Loto a été régulier. Mais la mécanique commence à s'enrayer à partir de 1987 quand les prévisions de recettes se révèlent exagérément optimistes. Les parieurs engagent de moins en moins d'argent dans un jeu où il est pratiquement impossible de gagner. Donc, la part qui revient au sport diminue de plus en plus. Ou plutôt devrait diminuer : calcul politique ou non, le secrétaire d'Etat en poste sous le gouvernement Chirac, Christian Bergelin, couvre le manque à gagner en utilisant les crédits non distribués les années précédentes. A la fin de l'année, il ne manque que 25 millions pour des engagements de 940 millions de francs. Toutefois, la sagesse aurait alors été de prévoir une baisse des subventions en 1988. Il n'en est rien pour des raisons évidentes : c'est l'année des Jeux olympiques. Au moment de l'élaboration du budget, fin 1987, tout se passe donc comme s'il allait être possible que le FNDS dispose de 1 milliard de francs. C'est tellement irréaliste, compte tenu de la désaffection persistante pour le jeu, que la direction des sports annonce dès le mois de février aux fédérations qu'elle ne devront compter que sur 90 % du montant des subventions qui leur ont été promises. Cette réduction s'accompagne d'importants délais dans les virements : il n'y a plus de réserve et les rentrées sont de plus en plus médiocres. Une modification du règlement du Loto sportif va relancer l'intérêt pour ce jeu et donc les entrées du FNDS. Mais des retards ont été pris dans les versements aux fédérations. Le changement de majorité politique, la proximité des Jeux olympiques, n'incitent guère à une rigueur qui aurait du s'imposer à chacun.

« *Un président de fédération a fait irruption l'autre jour au ministère avec son trésorier. Il prétendait qu'on l'acculait à la faillite en ne lui versant pas ses subventions. Il a été facile de lui démontrer qu'il confondait trésorerie et gestion : il avait déjà touché 90 % des subventions auxquelles il pouvait prétendre, mais il avait anticipé des dépenses sur des recettes qu'il n'avait pas eues* », note un conseiller de Roger Bambuck. Le calme qui règne, tour Olivier-de-Serres devant la tempête qui menace, indique en effet qu'on ne craint pas la polémique. Pourquoi, dans ces conditions, les responsables sportifs ont-ils pris le risque de l'engager ?

Les motivations sont complexes. Pour tel président proche de l'ancienne majorité politique, il s'agit de se démarquer, en l'embarrassant le plus possible, du gouvernement socialiste. Pour tel autre, dont le bilan financier, soumis à ses mandants, n'est pas très brillant, cette manière de poujadisme permet de trouver une excuse facile aux difficultés financières de sa fédération. Mais cela n'explique pas pourquoi Nelson Paillou prend la tête de ce combat douteux.

Homme de gauche reconnu, sinon déclaré, il a pris le pouvoir rue d'Anjou, siège du CNOSF, porté par l'état de grâce qui a suivi l'élection présidentielle de 1981. Il a déjoué sans peine les complots qui ont été ourdis dans les coulisses de la cohabitation. Le retour aux affaires des socialistes aurait dû conforter définitivement sa position. Or, d'entrée de jeu, il est entré en conflit avec Roger Bambuck.

Fronde ?

Une parole malheureuse serait à l'origine de cette bisbille : en s'installant au ministère, l'ancien champion de sprint déclara qu'il entendait désormais contrôler le sport de haut niveau, autrement dit enlever aux fédérations leurs prérogatives dans ce domaine. Cela pouvait passer pour le dérapage d'un homme peu familier de la dialectique du pouvoir. Mais c'est bien l'axe de la politique qu'entend mener le nouveau secrétaire d'Etat. Tout ce qu'il va faire et dire par la suite le confirme. Et c'est intolérable pour Nelson Paillou, qui a toujours été le chantre de la cogestion du sport entre les pouvoirs publics et le mouvement associatif.

Roger Bambuck n'en a cure : il place ses pions, marque des points. Au retour de Séoul, il remplace notamment son directeur de cabinet, Philippe Graillot, jugé trop favorable au président du CNOSF par son conseiller financier, Jean-Claude Champin, et dit clairement ce qu'il pense aux dirigeants du CNOSF réunis en séminaire à Clairefontaine. Il veut notamment rattacher la préparation olympique à ses services. Fonceur, le secrétaire d'Etat est-il allé trop vite en besogne ? Philippe Graillot a des amis à l'Elysée qui n'apprécient pas sa mise à l'écart. Puisqu'il n'est plus directeur de cabinet, il sera directeur des sports, poste auquel Christian Bergelin avait nommé Gilles Bouilhaguet. Nelson Paillou retrouve donc un ami, tour Olivier-de-Serres. Cherche-t-il à exploiter cet avantage en participant à la fronde contre Roger Bambuck ? Les enjeux seraient alors médiocres au regard des questions de fond posées : comment doit être financé et comment doit être géré le sport français ?

Récit de la rubrique des sports.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Corrida de Villejuif et cross du *Dauphiné*, du *Maine libre* et du *Méridional*. — Dimanche 20 novembre.

Automobilisme

Rallye du RAC. — Du lundi 21 au vendredi 25 novembre en Grande-Bretagne.

Basket-ball

Pologne-France. — Eliminatoires du Championnat d'Europe, jeudi 24 novembre à Torun (Pologne).

Football

Yougoslavie-France. — Eliminatoires de la Coupe du monde, le samedi 19 novembre à Belgrade (TF 1 à 18 h 55).

Rugby

Ecosse-Australie. — Samedi 19 novembre à Edimbourg (A 2, à 15 heures).

Championnat de France. — Dimanche 20 novembre.

Tennis

Masters féminin. — Jusqu'au dimanche 20 novembre à New-York.

FOOTBALL : avant la rencontre Yougoslavie-France

Platini pour redorer le blason

L'équipe de France de football dispute, samedi 19 novembre à Belgrade, son troisième match qualificatif pour la Coupe du monde 1990. Le nouveau sélectionneur, Michel Platini, sera sur le banc de touche. Les différentes pressions qui ont mené à son intronisation ne sont toujours pas clairement cernées. Il semble cependant que, pour la première fois, des facteurs économiques aient pesé sur une décision technique.

LE soleil est au beau fixe sur le centre technique national de Clairefontaine, dans la vallée de Chevreuse. Le calme est revenu autour de l'équipe de France. A peine remarque-t-on la silhouette de Claude Bez, le président des Girondins de Bordeaux, marchant lentement de long en large dans le hall.

Plus visible sur les survêtements et les T-shirts des joueurs et de l'encadrement, ainsi qu'autour du terrain d'entraînement, le logo de Canal Plus rappelle les événements du dernier mois : le contrat de sponsorisation entre la chaîne cryptée et la Fédération, le nul à Chypre, le limogeage d'Henri Michel, l'arrivée du trio des « sauveurs » Platini-Houllier-Bez. Et les questions demeurées sans réponses à propos de ce putsch de la Toussaint. Les rôles de Charles Biétry (Canal Plus) et de Jean-Claude Darmon (Médiafoot), notamment, n'ont pas été éclaircis. Le seront-ils un jour ?

Eux affirment qu'ils n'y sont pour rien. Mais tant de liens se sont tissés entre eux, les dirigeants du football en général et Claude Bez en particulier, qu'il est difficile de le croire. Jean-Claude Darmon, celui par lequel la publicité et l'argent sont arrivés dans le football, a beau affirmer : « *J'ai tellement foi en l'équipe de France que je réussirai toujours à vendre son image* », il n'en est pas moins évident qu'un Platini qui gagne se monnaie plus facilement qu'un Michel qui perd.

Le PDG de Médiafoot travaillait pour le compte du FC Nantes, à la fin des années 60, lorsqu'il réussit à convaincre Jean Sadoul, président du Groupement professionnel, des bienfaits financiers de la publicité.

Canal Plus est désormais plus visible sur les tenues de l'équipe de France qu'Adidas.

« *Je m'étais aperçu que nous étions encore à l'âge de la pierre en matière de sponsorisation* », raconte-t-il. A présent, sa société recherche des annonceurs pour quatorze clubs de première division et monte quelque opérations ponctuelles avec deux autres.

Son chiffre d'affaires est passé de 400 000 F à ses débuts à 340 millions de francs aujourd'hui. Devant de tels résultats, la Fédération française de football (FFF) et la Ligue nationale (LNF) lui ont conféré le titre de directeur de leur promotion et de leur publicité. Il est ainsi devenu l'interlocuteur principal des chaînes de télévision intéressées par des retransmissions. Et donc de Canal Plus, qui a franchi le cap des 2,5 millions d'abonnés en bâtissant son image sur le cinéma et le sport. Le football y tient une place privilégiée avec vingt à vingt-cinq retransmissions de matches de championnat de première division chaque année — la deuxième division sera à l'honneur le 3 décembre prochain, avec Le Havre-Lyon, — les Coupes d'Europe et les rencontres de l'équipe de France espoirs.

Les frais sont élevés (3,8 millions de francs par match de championnat actuellement) malgré le parrainage des retransmissions par une chaîne d'hypermarchés. Mais, à ce prix, Canal Plus s'est imposé comme l'une des composantes du football français, « *son allié inconditionnel* », comme le dit Jean Sadoul.

D'où l'idée de s'associer à l'équipe de France, dont la chaîne à péage est devenue dans les faits, et pour six ans, l'un des sponsors quelques jours avant le match de celle-ci à Chypre. En échange de quoi elle a obtenu une prolongation jusqu'à 1994 de son accord avec la LNF sur les matches de championnat.

Sur le papier, rien n'est encore fait. « *Non, mais la parole est donnée et elle suffit. On attend juste une occasion pour donner un peu d'éclat à la signature lors d'une retransmission télévisée* », explique Jean-Claude Darmon, qui fut bien sûr le négociateur de ce contrat. A Canal Plus, on justifie ce retard par les nombreux déplacements de Charles Biétry et par l'ampleur de l'opération : « *Un contrat de cette importance ne se rédige pas sur un coin de bureau.* »

Inflation

Ne faut-il pas y voir aussi l'embarras de Jean Fournet-Fayard, président de la FFF, à l'égard des autres sponsors ? Adidas, fournisseur officiel de la sélection nationale depuis vingt-cinq ans, apparaît en plus petit que Canal Plus sur les équipements des internationaux. Pierre-Yves Lenoir, directeur du marketing, a déjà fait savoir que cette « *dilution* » de l'image d'Adidas pousserait sa société à revoir les conditions d'un contrat qui expire en juin 1989 : « *Nous avons atteint notre investissement maximal dans le football. Ce dernier subit un phénomène d'inflation que nous ne pouvons pas suivre parce que le marché, lui, est stagnant.* »

Plus inquiétant encore pour la FFF, TF 1 a déclaré qu'il était hors de question de payer très cher (6 millions de francs, dont 40 % vont à la LNF) les droits de retransmission d'un match dans lequel tous les plans du banc de touche et des remplaçants montreront le sigle d'une chaîne concurrente. TF1 a affirmé ne vouloir verser que la moitié de la somme prévue dans le contrat qui la lie à la FFF.

On en vient à une idée exprimée dès 1986 par Bernard Poiseuil dans le premier tome de son étude *Football et télévision*. Il paraît aberrant que les chaînes de télévision paient de plus en plus cher pour diffuser des matches et qu'elles ne touchent rien de la part d'annonceurs dont elles relaient l'image dans des millions de foyers.

Le football français marche sur la tête, les salaires des joueurs étant hors de proportion avec les résultats des clubs au niveau international. « *Ce n'est pas rendre service au football que de le pousser à continuer de vivre largement au-dessus de ses moyens* », disait Christian Quidet, responsable du service des sports sur Antenne 2, en commentant le contrat de sponsorisation de Canal Plus, qu'on chiffre, officieusement, à 10 millions de francs par an. Il oubliait sans doute que lui-même avait versé 13 millions pour retransmettre les deux matches de coupe d'Europe du FC Metz, seul club à ne pas avoir traité avec Canal Plus pour cette compétition et — coïncidence ? — l'un des quatre clubs dont ne s'occupe pas Médiafoot.

Jean Sadoul avait cependant reconnu que le contrat avec la chaîne à péage était important « *pour aider des clubs souvent en difficulté* ». Avec la montée en puissance de personnes comme Claude Bez, Charles Biétry et Jean-Claude Darmon, dont les réussites économiques sont incontestables, deux voies s'ouvrent au football français : continuer d'être un tonneau des Danaïdes que ces trois-là trouveront toujours à alimenter ; ou bien perdre de son indépendance à l'égard de ceux qui détiennent l'argent. Le changement à la tête de l'équipe de France indiquerait plutôt la seconde direction.

THIERRY CERINATO.

OFFRE SPÉCIALE
Le Monde
réservée aux lecteurs
JUDO A BERCY
et un grand spectacle avec NICOLETTA
1789 JUDOKA FONT LA RÉVOLUTION
MASTER PRODUITS LAITIERS
16 MEDAILLES OLYMPIQUES
JUDO BERCY 10 DECEMBRE
Et sous le patronage du Bicentenaire
avec NICOLETTA
Konica Le Monde
Réservation au tarif spécial "Lecteurs du Monde" 80 F au lieu de 100 F
Retourner ce coupon à :
PROMOREP JUDO, réservation MASTER PRODUITS LAITIERS
43, rue des Plantes 75680 PARIS CEDEX 14
Dernier délai de réception 1er décembre 1988
Nom ____ Prénom ____
Adresse ____
CP ____ Ville ____
Je désire ____ place(s) au tarif spécial "Le Monde" à 80 F soit : ____
ajouter pour frais d'envoi en recommandé : + 20 F
Joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de PROMOREP JUDO

Culture

THÉATRE

« Nicomède » à la Comédie-Française

Un Normand perdu en Turquie

En avoir plein les bottes,
un jour, à qui cela
n'arrive-t-il pas ?
C'est arrivé à Corneille.
Il avait quarante-trois ans,
il avait donné
vingt grandes pièces.
Il décida d'écrire
une fumisterie
correctement vêtue.
Ce fut Nicomède.

Corneille prévenait le spectateur : *« Après avoir fait réciter quarante mille vers, il est bien malaisé de trouver quelque chose de nouveau sans s'écarter un peu du grand chemin et se mettre au hasard de s'égarer. »*

Corneille s'écarta, s'égara, carrément, et nous sentons qu'il y prit un plaisir fou. Ce n'est pas une tragédie. Pas non plus une comédie. Surtout pas une tragi-comédie. C'est une fantaisie, libre. Quelque chose comme une hérésie. *« Une pièce d'une constitution assez extraordinaire »*, annonce, l'œil en coin, notre auteur.

Cela se passe en Turquie, à Izmir, près d'Istanbul, mais comme nous sommes en 193 avant Jésus-Christ, du temps où les Romains font la loi outre-mer, la ville se nomme Nicomédie, et le pays la Bithynie.

La famille royale est assez ubuesque. Le roi de Bithynie fait semblant d'être à demi gâteux. La reine est folle amoureuse de son fils, Attale. Un fils du roi – d'un premier mariage – Nicomède, ne se sent respirer qu'une épée sanglante à la main : il conquiert bled sur bled, et rapporte à son père, qu'il adore, nombre de petites couronnes. Il aime aussi une belle jeune femme, qui le lui rend : Laodice, la reine d'Arménie, qui se trouve là un peu en pensionnaire, un peu en prisonnière. Très sombre manœuvre criminelle : la reine de Bithynie essaie d'avoir la peau de Nicomède, son beau-fils, en lui expédiant deux faux assassins. L'ambassadeur romain, Flaminius, excédé par Nicomède qu'il trouve tout fou, tout feu, tout flamme, essaie de le boucler, sur une galère en partance pour Ostie. La jeune reine d'Arménie ameute le peuple. Happy end : *« Tout le monde sont là »*, en vie, presque copains. Et le roi, réaliste, demande aux dieux, *« pour comble de bonheur, l'amitié des Romains »*.

Un peu cocorico

Ils sont tous un peu tarés, comme le roi et la reine, un peu niais comme le second fils, un peu cocorico à pleurer d'innocence, comme Nicomède. Les seuls protagonistes intelligents, équivoques, sont les deux étrangers : le Romain et l'Arménienne. Mais rien n'est sérieux vraiment. Les vers de pure plaisanterie succèdent aux grandes phrases creuses. Et c'est très réussi.

Le « problème » de *Nicomède*, c'est que les enseignants, conservateurs du patrimoine, et les acteurs, qui tiennent à leur réputation, et les metteurs en scène, qui ne veulent pas se faire accrocher, ont obstinément refusé d'admettre que Corneille, avec cette pièce, *« s'écarte un peu du grand chemin »*. Pour que Nicomède devienne une tragédie avouable, ils inventent mille fausses raisons.

Par exemple, Corneille, dans le personnage de Nicomède, aurait voulu décrire Condé, et ce serait une pièce sur la Fronde, où Corneille prendrait le parti des insurgés.

Aberrant. N'oublions pas que l'une des causes des troubles de la Fronde fut l'arrestation, à Paris, du conseiller Pierre Broussel, le 26 août 1648. Le peuple, à Paris, refusait la chasse aux sorcières, l'épuration. Dès que l'on sut Broussel arrêté, *« l'on éclata tout d'un coup : l'on s'émut, l'on cria, l'on ferma les boutiques »*, dit le cardinal de Retz.

Corneille suit cela de près, comme tout un chacun. Il n'a rien d'autre à faire. Les théâtres ferment. Les acteurs sont sur le pied de guerre. Or la chasse aux sorcières se prolonge soudain à Rouen. Le procureur-syndic des Etats de Normandie, Jacques Baudry, est destitué par Mazarin qui, accompagné du roi et d'Anne d'autriche, s'est rendu à Rouen. Et qui Mazarin nomme-t-il, à la place de Jacques Baudry ? – Pierre Corneille. Cela ne va pas lui porter bonheur. Un libelle court les rues : *« Il faut qu'il soit l'ennemi du peuple, c'est un Mazarin. »* Un an plus tard, le 15 mars 1651, Baudry sera rétabli, Corneille déguerpira et Baudry, remarquable avocat, réclamera à Corneille ses appointements de procureur.

Mais c'est ainsi : Corneille s'est obstinément maintenu du côté du manche. Jamais il ne se serait permis, dans *Nicomède*, d'évoquer avec sympathie Condé et les hommes de la Fronde.

Machiavel en renfort

Une autre façon de sauver *Nicomède*, de faire rentrer cette pièce dans le rang, est d'avancer que Corneille s'y emploie à une analyse très affinée des *« obligations de sévérité »* du pouvoir. Afin de préserver la marche de la cité, le souverain serait conduit, parfois, à l'ingratitude envers ses « héros ». Et ici Machiavel est appelé en renfort.

Mais non, Corneille est bien plus brusque que cela. Pour lui la force va de soi. Il s'agit de maintenir l'ordre, c'est tout. En pleine Fronde, Corneille publie un livre, *les Triomphes de Louis le Juste* ; ce sont des poèmes à la gloire des campagnes de « punition » exercées par Louis XIII contre des villes françaises rebelles. Les poèmes sont précédés d'une lettre de Louis XIV adressée à Corneille : le roi le charge de cette tâche, il lui dit qu'il saura la réussir.

Et qu'écrit Corneille ? Par exemple, au sujet d'une petite ville du Quercy, Negrepelisse, où Louis XIII, tout simplement, avait fait passer au fil de l'épée la population entière, femmes et enfants compris, un avant-Oradour, Corneille dit :

Qui veut affermir un trône légitime
Doit semer la terreur.

Françoise Seigner met en scène *Nicomède* à Comédie-Française. Le décor de Jean-Pierre Barfier, un placard géant à portes coulissantes, qui mange tout l'espace du plateau, est embarrassant et nigaud. Les costumes, rois de carnaval ou chasseurs d'ours dans la banquise, sont grotesques. Mais Françoise Seigner a le mérite de ne pas truquer, pour une fois, la « fantaisie » de Corneille. Jean-Pierre Bouvier donne un Nicomède chien fou, pas sorcier, charmant. François Beaulieu un ambassadeur romain satanique, courtois. Paul-Emile Deiber un vieux roi collabo qui simule gâtisme.

La reine, c'est Christine Fersen. Elle a toujours l'allure d'un modèle de Degas qui interpréterait « Gervaise » de Zola, mais elle est parfaite dans tous les rôles, elle a l'art drama dans la peau. La reine d'Arménie, c'est Martine Chevalier, qui est une actrice singulière, distanciée elle sait faire de grandes et belles choses lorsqu'elle quitte terre pour extravaguer dans l'azur : il semble que le metteur en scène lui ait interdit de prendre l'envol, ici, mais Martine Chevalier reste très bien Bérengère. Dautun a dix mots à dire, elle est la confidente de la reine d'Arménie. C'est désolant, Bérengère Dautun est une merveilleuse actrice. Comédiennes et comédiens devraient échanger tous leurs rôles, d'un soir à l'autre. Il n'y a pas de justice.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h 30 en alternance.

« Jok » au Théâtre 13

Une nouvelle tête

Jouer Molière et Shakespeare, très bien, mais un directeur de théâtre a charge d'une autre mission : découvrir les nouveaux auteurs, et leur donner leur chance. C'est ce que fait, et ce n'est pas la première fois, Marcel Maréchal, en présentant *Jok* de Jean-Louis Bourdon.

Que Bourdon soit un dramaturge, c'est clair. Lisez par exemple, parue récemment chez Flammarion, sa visite d'un père à son fils, c'est remarquable. Le père va voir son fils en prison. Le père est fuyant, immature, rusé. Le fils est net, responsable, ouvert. Il a pour son père un attachement, au-delà d'une infinie distance. Le dialogue est froid. C'est beau.

Jok est une œuvre moins évidente. Parce que, même si certaines « constantes » de l'œuvre de Bourdon sont là,comme la dureté de l'amour-haine entre parents, ou une obsession de la maison natale, il n'en reste pas moins que *Jok* se présente d'abord comme une curieuse parodie de cinéma américain. Sur scène, ce sont deux frères, et la « femme » de l'un d'eux, et ils sont comme des Américains doublés en français. Il y a une illusion d'optique, inhabituelle.

Le décor – une plaule sordide – est très beau. Il est du peintre soviétique Iuri Kuper qui, dans ses tableaux comme dans ses décors, a un toucher très sensible de la mémoire des chambres, des rêveries de la lumière. Kuper est un poète du décor.

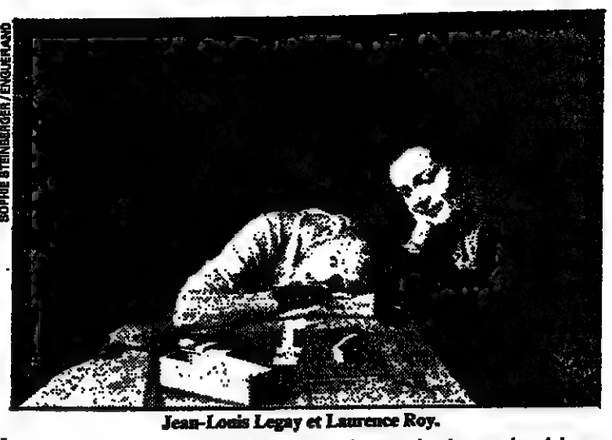

SOPHIE STEINBRCHER / ENGUERAND

Jean-Louis Legay et Laurence Roy.

Le rôle principal de *Jok*, un infirme que la douleur a fait devenir sauvage, est tenu par Jean-Claude Leguay, et c'est intéressant, car Leguay est un comédien d'une exceptionnelle finesse, plutôt un artiste de comédie, et ici comme souvent le contre-emploi est un atout : comme s'il radiographiait la pièce, par strates.

Laurence Roy, comédienne remarquable, donne dimension et perspectives poignantes à une figure de femme durcie par les échecs. Laurence Roy est d'une tenue rare, mais elle diffuse un feu.

Le rôle du jeune frère de l'infirme est confié à Eric Deshors. Il est très juste, très attachant. La mise en scène de Maréchal est ce qu'elle doit être pour une pièce où tout est déjà dit : c'est une orientation de jeu, sans faille.

Souhaitons belle carrière à Jean-Louis Bourdon : les nouveaux auteurs, c'est ce qui manque le plus.

M. C.

★ Théâtre 13, 20 h 30.

« Premières fiançailles de Franz K. » au Paris Villette

Lettres volées

Prague, Berlin, Vienne.
Un homme, Kafka,
deux femmes,
Felice et Grete.
Quelques lettres volées
par Bernadette Le Saché.

« Si je devais atteindre ma quarantième année, note Franz Kafka dans son journal le 9 octobre 1911, *j'épouserais probablement une vieille fille aux dents de devant proéminentes et quelque peu découvertes par la lèvre supérieure. Les incisives supérieures de Mlle K., qui a visité Paris et Londres, sont déjetées comme des jambes que l'on croise rapidement en pliant les genoux. Mais il y a peu de chances que j'atteigne ma quarantième année. »* Les dents de Felice, sa première fiancée, semblent obséder Kafka, et elle les avait fort mauvaises, si l'on en croit Grete, l'amie berlinoise.

Kafka était tombé éperdument amoureux de Felice, entr'aperçue au cours d'un dîner chez son ami Max Brod. Il lui écrit donc, deux, trois fois par jour. Il insiste, elle finit par répondre, il la demande en mariage, elle hésite, elle accepte. Il recule, elle aussi. Une amie de Felice, Grete, installée à Vienne, intervient. Kafka et Grete s'écrivent, se rencontrent, se plaisent. La date des fiançailles avec Felice est enfin fixée. Le mariage n'aura jamais lieu. En 1920, s'adressant à une autre « fiancée », sa traductrice tchèque Milena, Kafka note : *« Ecrire des lettres c'est se mettre à nu devant des fantômes. Ils attendent ce geste avidement. Les baisers écrits ne parviennent pas à leur destination. Les fantômes les boivent en chemin. »* Il les aimait pourtant, ces fantômes vampires de baisers. Dans sa correspondance, l'écriture semble dévorer ses forces, son énergie. Il s'y mortifie, harcèle l'autre de mille questions : quelle robe portes-tu, quel livre lis-tu, comment dors-tu, que fais-tu le dimanche ? Il dit ses peurs, son impuissance. Sa douleur.

Bernadette Le Saché a eu une drôle d'idée. Elle imagine ce que Felice et Grete répondaient à Kafka. Elle prête son visage de petite fille un peu dure, sa voix faussement enjouée à Felice. Edith Scob est Grete, l'amie pas vraiment sympathique qui se faufile dans les lézardes de l'amour. Il lui revient le mot de la fin : Kafka serait ce cloporte laid, méchant, étalant sa douleur, un cloporte dont on ne saurait se passer, comme la Grete de *la Métamorphose*.

Le « cloporte », Michael Lonsdale, signe la mise en scène. Corps empêché; pas vraiment maladroit mais emprunt d'une fausse impavidité où bouillonnent mille passions tortueuses. Ses intonations sont de la même teneur : sans dramatisation, au contraire. Il relève souvent ses fins de phrase. Un grand acteur jouant à jouer Kafka, mais aussi l'auteur Kafka regardant se débattre un pauvre insecte nommé Franz. Sa présence, la musique aussi, composée par Ami Flammer, sauvent ce spectacle par ailleurs statique, dont le propos même laisse sceptique.

ODILE QUIROT.

★ Au Théâtre Paris-Villette, 21 heures.

DANSE

Dana Reitz au Festival d'automne

Il faut parfois des yeux de chat pour la distinguer dans l'obscurité dont elle aime s'envelopper. Mais ses lumières, quand lumières il y a, sont sublimes de parcimonie, d'évanescence, de sensualité caressante.

Vêtue d'une robe blanche aux reflets satinés, elle apparaît comme une lune, un fantôme, un rêve, disparaît aussi mystérieusement et reparaît ailleurs. Ses gestes sont simples ; elle se dégourdit les doigts comme un pianiste, ou bien exécute ces menus mouvements d'assouplissement du buste, des épaules, des bras, qu'on fait le matin pour bien habiter sa peau.

Pas un son, pas une note de musique pour l'accompagner ; on n'entend même pas le bruit de ses pieds nus sur le sol, on retient son souffle.

C'est de l'art minimaliste. Curieusement, ce n'est pas vraiment ennuyeux, Dana Reitz réussit donc à retenir l'attention pendant une heure.

SYLVIE DE NUSSAC.

★ Centre Pompidou, 20 h 30 (le dimanche à 16 heures), jusqu'au 20 novembre.

« Le Procès » de Kafka adjugé pour 11 millions de francs

Jeudi, chez Sotheby's à Londres, *le Procès* de Franz Kafka est devenu le manuscrit littéraire moderne le plus cher au monde. Acheté par la RFA pour plus de 11 millions de francs, il ira rejoindre les œuvres de Schiller, Hölderlin et Hesse au Deutsches Literatur Archiv Museum près de Stuttgart.

Le Procès, rédigé en allemand dans les derniers mois de 1914, compte 316 pages annotées de la main de l'auteur. Kafka avait confié la tâche de brûler tous ses manuscrits après sa mort à son ami Max Brod, son « exécuteur littéraire ». Heureusement, Brod lui désobéit et fait publier dès 1925 en Allemagne l'histoire de Joseph K. *Le Procès* ne tarde pas à être traduit dans le monde entier.

Quatorze ans plus tard, fuyant devant l'arrivée des nazis à Prague, Max Brod emporte avec lui en Israël, puis en Suisse, les manuscrits qu'il avait précieusement conservés. Entre-temps, il avait en vain proposé l'ensemble ces œuvres à diverses institutions publiques américaines de renom, demandant à en assurer la conservation. Thomas Mann était même intervenu personnellement en sa faveur auprès de la Bibliothèque publique de New-York en 1939.

Finalement, en 1961, Brod, à la demande des héritiers de l'écrivain tchèque, fera don des manuscrits à la Bodleian Library d'Oxford (Grande-Bretagne). Il ne conservera alors que *le Procès*, qui, après sa disparition, passera aux mains d'un collectionneur privé en Europe.

ALICE SEDAR.

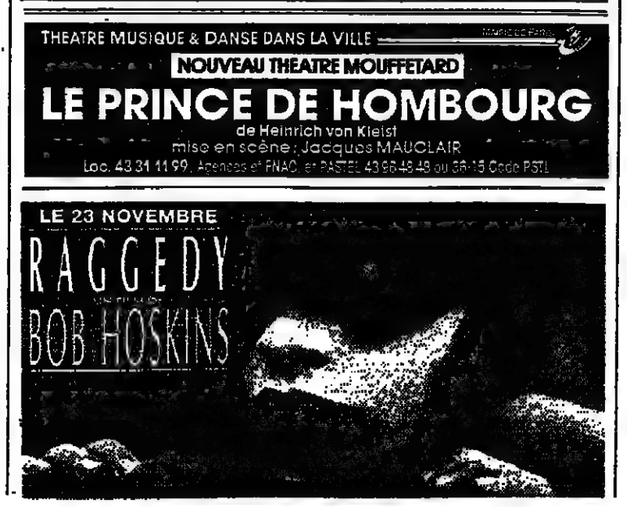

Culture

VARIÉTÉS

Michel Rivard au Bataclan

Retour des Québécois

L'ancien leader de Beau Dommage annonce un réveil de la chanson québécoise.

Auteur-compositeur, chanteur et comédien, Michel Rivard fait partie de la génération québécoise qui a suivi celle de Félix Leclerc et de Gilles Vigneault, celle qui n'a plus besoin de saisir la chanson comme une carte d'identité. Avec le groupe Beau Dommage dont il était, dans les années 70, l'élément moteur, comme en cavalier solo, Rivard n'oublie pas ses racines, les grands espaces, le vent, les fleuves, mais c'est d'abord en habitant d'une grande métropole nord-américaine qu'il chante sur des ballades, du blues ou de la musique country.

Après un entracte de quelques années consacré à son deuxième métier de comédien, Michel Rivard revient pour une courte semaine au Bataclan avec un joli spectacle. Entre les chansons nouvelles (*Marchand de bonheur, Un trou dans les nuages, Je voudrais voir la mer, Bille de verre*, cette dernière écrite avec Maxime Le Forestier) Michel Rivard s'amuse au rôle de conteur truculent, chaleureux dans des monologues « goûteux », des drôleries de la vie, des parodies comme celle de Renaud et des histoires roulant à vive allure et peuplées de personnages pittoresques. L'une des chansons les plus émouvantes est celle qui raconte l'exil des habitants d'une ville inventée il y a quarante ans par une compagnie minière en plein Nord, en plein froid et qui est, du jour au lendemain, rayée de la carte par suite de l'épuisement de la mine.

Le Bataclan se spécialise peu à peu dans un rôle tenu autrefois par Bobino. Les Québécois l'ont pressenti depuis déjà quelques mois : après Louise Forestier en septembre dernier et Michel Rivard aujourd'hui, c'est Robert Charlebois qui fera sa rentrée au music-hall du boulevard Voltaire en avril prochain.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Le Bataclan, 20 h 45.

Les états généraux de la culture à Strasbourg

Vers des assises de la coopération artistique

Les états généraux de la culture, animés par l'ancien ministre Jack Ralite, ont fait escale à Strasbourg avec une soixantaine d'artistes ou de responsables culturels de plusieurs pays européens. Cette réunion s'est tenue dans l'immeuble du Parlement européen, pour travailler notamment sur l'espace audiovisuel européen, le rôle de l'argent dans les télévisions, et s'insurger une fois encore contre les inserts publicitaires dans les films diffusés sur les chaînes commerciales.

Plusieurs grands Européens du monde de la culture s'étaient joints aux travaux, comme le député et écrivain italien Alberto Moravia, l'administrateur de la Comédie française, Antoine Vitez, ou le cinéaste grec Stavros Constantarakos.

Le principe de prochaines « Assises de la coopération » a été posé. *« Je préfère le mot coopération au mot coproduction*, a expliqué M. Ralite. *Pour un film, par exemple, une coproduction prend un ingénieur du son français, un comédien américain et une actrice italienne pour fabriquer un mélange qui rallie le plus de public ; une vraie coopération créerait un fonds financier commun, et le metteur en scène choisirait souverainement ce dont il a besoin comme talents, comme hommes, comme techniciens... »*

Dans l'esprit de M. Ralite, ces futures assises devraient permettre de susciter des projets artistiques européens. « On se battra alors pour que les financements soient assurés », a-t-il expliqué.

J.F.

CINÉMA

« Les Portes tournantes », de Francis Mankiewicz

Le journal de Céleste

En 1987, Blandelle, un artiste peintre d'une quarantaine d'années (Gabriel Arcand), séparé de sa femme Landa (Miou-Miou), vit avec son fils Antoine (François Méthé). Il reçoit un cahier, un journal intime avec des lettres et des photographies. Il vient de sa mère, qu'il n'a pratiquement pas connue, Céleste Beaumont, pianiste de jazz à New-York. Il s'est cru abandonné d'elle. Il va la découvrir, tandis qu'Antoine, intrigué par la conduite de son père, cherche à savoir.

C'est, on le dit comme un compliment, un mélodrame avec un goût de sirop d'érable, un parfum et un accent de terroir canadien, l'évocation d'un petit monde provincial, des années 20 aux années 30. Céleste apparaît, adolescente puis jeune femme, sous les traits de Monique Spaziani. Elle rêve, elle veut être artiste. Elle joue du piano dans un cinéma muet. Elle devient célèbre dans sa bourgade. Mais le cinéma parlant anéantit ses ambitions. Céleste épouse, par amour, Pierre Blandelle (Jacques Penot). Il est soumis à ses riches parents. Elle regimbe contre la belle-mère autoritaire et possessive (Françoise Faucher), mais quand son fils vient au monde, elle perd la partie. La vie d'artiste n'est pas conciliable avec la vie et la morale bourgeoises. On ne badinait pas là-dessus au Canada. Encore moins qu'ailleurs. Céleste, qui ressemble aux tendres héroïnes de Griffith, s'émancipe au prix d'une souffrance affective. Elle annonce, en somme, la femme moderne que représente Miou-Miou, dont le rôle est trop court à notre gré (c'était avant *la Lectrice* de Michel Deville). Et, pour renouer la chaîne familiale, Antoine part à la recherche de sa grand-mère. Le film s'égare alors un peu, mais on s'attache à l'essentiel : la sensibilité de la mise en scène, la beauté des images, la nostalgie et le ton doux-amer, les interprètes. Cela fait beaucoup.

J. S.

Duo à trois, de Ron Shelton

Présenté au festival de Deauville, le film de Ron Shelton, *Duo à trois*, s'appelait *Bull Durham*, nom de l'équipe de base-ball d'une petite ville américaine. La coutume veut, semble-t-il, que les jeunes filles de cette ville entretiennent pendant l'année une intrigue avec les joueurs. C'est mieux que d'imiter les hooligans. Elles suivent en tout cas l'exemple d'un professeur, Susan Sarandon, qui connaît parfaitement les règles de l'érotisme et celles du base-ball, et qui a l'habitude de prendre totalement en charge un garçon, de le former dans tous les domaines. Fidèle à son principe, elle entreprend d'éduquer ce grand dadais de Tim Robbins et ignore les avances de Kevin Costner – ancien joueur venu relever le niveau de l'équipe.

Evidemment, sans cette bourde stupide et invraisemblable, il n'y aurait pas de film. Un film fauché, sympathique, un peu endormi, non seulement parce que l'équipe est minable, et que, de toute façon, le base-ball est un jeu vraiment énigmatique mais parce qu'on ne peut pas y croire quand on voit Susan Sarandon – qui ne semble pourtant pas née de la dernière pluie – laisser Kevin Costner sur la touche tandis qu'elle s'échine, en vain, à enseigner quelques raffinements à son lourdaud.

COLETTE GODARD.

PACO IBANEZ et ATAHUALPA YUPANQUI sur une même scène

Après l'Olympia en 1988, avec le Cuarteto Cedron, le voici en Dordogne avec Atahualpa Yupanqui, poète et guitariste argentin.

— Vendredi 18 novembre à 21 heures au Bugue.
— Samedi 19 novembre à 21 heures à la Force.

« Fenêtres sur cour », un nouveau réseau de diffusion en milieu rural de la F.O.L.
BP 1055, 24001 PÉRIGUEUX Cedex.

Communication

Les dixièmes Journées internationales de l'IDATE

L'Europe de l'audiovisuel en question

Réunion des ministres des douze pays de la CEE vendredi 18 novembre à Bruxelles, réunion des ministres de la culture et de l'information des vingt et un pays du Conseil de l'Europe, la semaine prochaine à Stockholm... L'Europe de l'audiovisuel a du mal à définir son cadre juridique, comme l'a confirmé un débat organisé à Montpellier lors des dixièmes Journées internationales de l'IDATE (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe).

MONTPELLIER de notre envoyé spécial

« L'Europe de l'audiovisuel existe... grâce aux programmes américains ! » La boutade d'Antonio Cascino, un des responsables de la RAI, la télévision publique italienne, n'est pas nouvelle. Mais toujours vraie. Pourtant, les Européens réfléchissent à la construction d'un espace audiovisuel commun. Ils savent que la libre circulation des images s'imposera en toute hypothèse, ne serait-ce que sous la poussée des nouvelles techniques. *« La question est plutôt de savoir : avec ou sans réglementation minimale ? »*, déclare Mme Isabelle Benoliel, des services de la Commission européenne. La commission a préparé une « directive » qui doit être discutée, amendée et éventuellement adoptée par les Douze, auxquels elle s'imposerait alors. Elle fixe des règles sur la protection de la jeunesse, les droits d'auteur, la publicité et les quotas de production ou de diffusion, notamment celui de 60 % de programmes d'origine communautaire. Son adoption (pas avant le deuxième semestre 1989) imposerait donc une série de règles minimales à toutes les chaînes d'Europe, en échange de quoi tout programme émis de l'un des douze pays serait diffusable sans contrôle ultérieur sur les onze autres.

De son côté, le Conseil de l'Europe prépare une convention qui ne régirait que les programmes transfrontières. Son texte ne recueille pas encore un consensus suffisant pour être soumis à signature lors de la prochaine réunion de Stockholm, mais il n'engagerait, de toute façon, que les pays signataires.

Directive, convention..., les positions ne sont pas encore fixées et les lobbies divers s'activent. Les publicitaires s'élèvent ainsi contre des mesures trop restrictives pour leurs activités et souhaitent un alignement sur la réglementation nationale la plus souple. Les auteurs, qui ont rassemblé leurs revendications dans une « charte de Delphes », veulent au contraire faire prévaloir leurs droits sur les impératifs purement commerciaux. Soucieux de ne pas laisser le monopole des décisions aux « technocrates », des professionnels ont ainsi créé une *« task force »* qui soumet ses propres propositions de règlement.

Enfin, les positions des pays divergent. Si, en Europe du Sud, on admet facilement un rôle actif de l'Etat (par exemple par le biais de fonds de soutien nationaux communautaires pour la production), tel n'est pas, généralement, le cas en Grande-Bretagne. En ce domaine comme en d'autres, Margaret Thatcher récuse l'interventionnisme européen.

Aucun texte ne changera du jour au lendemain une situation difficile, ont reconnu tous les orateurs de l'IDATE. Les échanges de programmes intra-européens forment à peine 5 % du marché mondial, et les flux commerciaux sont d'abord transatlantiques. *« Le premier problème, c'est le sous-emploi de la production européenne »*, estime Antonio Cascino, car, si elle est insuffisante, elle est également mal connue et mal distribuée. D'où la proposition d'une sorte de banque de données des productions européennes qui doit être discutée à Stockholm. L'application de quotas elle-même n'est pas la panacée. D'abord parce que les statistiques ne sont pas forcément fiables, ensuite parce que ces quotas peuvent être vidés de leur sens par des diffusions nocturnes sans spectateurs. Eclairé par l'exemple français, un des participants de l'IDATE a fait remarquer que *« le spectre des documentaires danois à 4 heures du matin hante l'Europe des quotas... »*

Avec ce spectre-là et une législation fantomatique, l'Europe de l'audiovisuel a du mal à prendre consistance.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

L'audience des radios

La progression résolue des radios thématiques

Les cartes du paysage radiophonique français se redistribuent doucement mais de façon résolue. La publication quasi bimensuelle des résultats de l'enquête de Médiamétrie donne bien sûr aux professionnels (gens de radio et annonceurs) des repères utiles pour suivre l'évolution des audiences, mais c'est surtout leur accumulation et leur confrontation sur une longue période (deux années) qui révèlent le mieux les tendances et mouvements de fond.

Prenons par exemple l'évolution globale du marché et la part d'audience des stations depuis le début de 1987. L'ensemble des radios dites encore « périphériques » comptabilisait alors 47 % de parts de marché. En mai-juin 1987, le chiffre passait à 44,8 %, puis en septembre-octobre à 44,7 %, en novembre-décembre à 43,7 %, en janvier-février 1988 à 41 % pour atteindre 39,7 % en septembre-octobre 1988. Parallèlement, l'ensemble des radios locales privées (le mot local est inapproprié, étant donnée la proportion croissante des réseaux reliés par satellite) connaissait l'évolution inverse : 29,6 % en janvier-février 1987, 30 % en mars-avril, 35 % en mai-juin, 35,7 % en janvier 1988, 36,9 % en mars-avril et 38,3 % en septembre-octobre de cette année.

Cette tendance se confirme donc en cette rentrée. Toujours largement en tête, RTL passe de 20,8 % d'audience cumulée en octobre 1987 (1 point = 440 000 auditeurs) à 19,6 % le mois dernier, et donc de 25,3 % de parts de marché l'an passé à 22,4 % cet automne. RMC passe de 6,3 % l'an passé à 6,4 % d'audience cumulée en septembre-octobre ; France-Inter perd un point et passe de 15,5 % en septembre-octobre 1987 à 14,5 % cette année ; quant à Europe 1, elle est la seule à augmenter légèrement son audience depuis mai-juin dernier en passant de 13,6 % à 13,8 % sans rattraper ses 14,5 % de septembre-octobre 1987.

De leur côté, les stations thématiques de la bande FM continuent dans l'ensemble de progresser. France-Info, dotée, il est vrai, d'un réseau performant, passe de 2,4 % d'audience cumulée en juin dernier à 2,5 %. Europe 2 confirme un succès rapide et franchit la barre des 2,5 % (2,2 % en juin dernier) ; Nostalgie fait un bond et passe de 3,7 % d'audience cumulée en septembre-octobre 1987 et de 3,1 % en juin 1988 à 4,2 % aujourd'hui. Sky-Rock apparaît pour la première fois dans ce sondage avec 2,3 % d'audience cumulée, tandis que Fun rétrograde en tombant de 2,3 % en juin dernier à 2 % aujourd'hui. Enfin, NRJ s'affirme encore comme leader incontestée de la FM en atteignant 11,2 % d'audience (contre 10,7 % en juin dernier, 10,2 % l'an passé), ce qui lui donne 11,8 % de parts de marché. Largement derrière RTL mais avant France-Inter (10,7 %) et Europe 1 (10,1 %).

A. Co.

M. Rupert Murdoch lance une OPA sur l'éditeur britannique Collins

M. Rupert Murdoch, patron du groupe de communication News Corporation, a lancé, jeudi 17 novembre, par le biais de sa filiale britannique News International, une offre publique d'achat (OPA) sur l'éditeur britannique William Collins. Sa filiale possède déjà, depuis 1981, 41,7 % des actions de la maison d'édition de Glasgow, éditrice de livres scolaires, de dictionnaires et d'ouvrages grand public, et propriétaire d'un réseau de distribution de livres et de papeterie.

Implanté en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et aux Etats-Unis, William Collins a réalisé en 1987 un bénéfice de 257 millions de francs. News International et William Collins sont déjà associés à parts égales dans le capital de la maison d'édition américaine Harper and Row, rachetée l'an dernier. L'annonce de l'OPA du groupe de M. Murdoch a presque quadruplé la cote des actions de l'éditeur à Londres.

L'opération, cependant, est loin d'être réalisée : le président de William Collins, M. Ian Chapman, l'a, en effet, rejetée le 17 novembre, *« avec énergie »* à l'issue d'un conseil d'administration, ce qui pourrait avoir pour effet de faire monter les prix – l'offre de News International se situe à 3,1 milliards de francs – et de retarder l'opération.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE PRINCE TRAVESTI. Espace Acteur (42-62-35-00), 20 h 30.

LE BONNET DU FOU. Tac Studio (43-73-74-47), 21 h.

LE PROCÈS LOUIS XVI. Théâtre du Tambour Royal (48-06-72-34), 20 h 30.

LA NUIT SUSPENDUE. Vitry-sur-Seine, Th. Jean-Vilar (46-82-84-90), 21 h.

LA FROUSSE. Potinière (42-61-44-16), 20 h 35.

VOTRE GRAND-MÈRE QUI VOUS AIME. Nanterre, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30.

LA VRAIE VIE. Th. Montparnasse (43-22-77-74), 21 h.

UNE FEMME SANS HISTOIRE. Comédie des Champs-Elysées (47-23-37-21), 21 h.

LA LIBERTÉ OU LA MORT. Palais des Congrès (48-78-40-90), 20 h 30.

WONDERFUL CASTING. Amandiers de Paris (43-66-42-17), 20 h 30.

LE DRAME DE LA VIE. Athénée-Louis-Jouvet (47-42-67-27), 19 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Wonderful Casting : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 20 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Baudelaire : 20 h 30.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Djebels : 20 h 30.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Ariane ou l'Age d'or : 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-34). Baby Boom : 21 h.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Le Drame de la vie : 19 h.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 20 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 20 h 30.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30.
CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Les Brûlants : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Le Bal de N'Dinga : 20 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ça rira, ça rira, ça rira !... : 21 h.
CENTRE D'ANIMATION MATHIS (40-34-50-80). Le Palais des vents : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45.
CIRQUE D'HIVER (48-78-75-00). Astérix : 20 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30. La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Une femme sans histoire : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Nicomède : 20 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Mesure : 21 h.
DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). Le Tour du monde en quatre vingts jours : 20 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 21 h.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30.
EDGAR (43-20-85-11). Les Bobas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Le Prince travesti : 20 h 30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 19 h. Voyance : 21 h. Salle II. ◇ Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Matthieu : 21 h.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-27-22-09). Bonjour Monsieur Gould : 20 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !... : 21 h.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 20 h 45.
GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 18 h 45. Le Festival de Cuculaon : 20 h 30. Etreintes : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Tokyo : 21 h 30.
JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Paris-Nord, attractions pour noces et banquets : 21 h.
L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.
LA BASTILLE (43-57-42-14). Petite salle. Rencontres avec Bram Van Velde. Festival d'automne à Paris 1988 : 19 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Métamorphoses d'une mélodie : 21 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Le Grand Ecart : 20 h.
LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15. Eric Blanc : 22 h.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h.
LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Le commissaire est bon enfant, l'Epreuve : 21 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Les Sept Miracles de Jésus : 18 h. La Foire d'empoigne : 21 h.
MARAIS (42-78-03-53). Une vie bouleversée : 18 h 30. Le Grand Invité : 20 h 30.
MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. La Ténèbre : 20 h 30. Toutou Arthur : 22 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Lecoeq fait l'oeuf à Marigny : 21 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Si c'est pas Montagné, j'en veux pas : 21 h.
MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 21 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 19 h.
MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15.
MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). La Vraie Vie : 21 h.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Voyage au bout de la nuit : 20 h. Paroles : 21 h 15.
MUSÉE DE CIRE (HISTORIAL DE MONTMARTRE) (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Prince de Hombourg : 20 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.
ODÉON (43-25-70-32). Retours : 20 h 30.
ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Les Mots amoureux : 18 h.

Vendredi 18 novembre

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45.
PALAIS DES CONGRÈS (48-28-40-90). La Liberté ou la Mort d'après Danton et Robespierre : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Les Vamps : 21 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h.
PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Premières Fiançailles de Franz K. : 21 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h.
PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 20 h 30.
POTINIÈRE (42-61-44-16). La Frousse : 20 h 45.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 21 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 20 h 45.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). K. von G., d'après Ancun lieu, nulle part : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.
STUDIO DES ARTS-HÉBERTOT (43-27-40-27). Marie, au matin : 19 h.
TAC STUDIO (43-73-74-47). Le Bonnet du fou : 21 h.
THÉATRE 13 (45-88-16-30). Jock : 20 h 30.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Camp : 20 h 45.
THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Résistible Ascension d'Arturo Ui : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Fanny : 20 h 30. La Pièce montée : 22 h. Salle II. L'Ecume des jours : 20 h 30.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Faiseur de théâtre. TNP Coproduction Festival d'automne - Théâtre de la Ville, 20 h 30.
THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Marie 89 : 20 h 30.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Le Procès Louis XVI : 20 h 30.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'aimes combien ? : 20 h 30.
THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). La Dame de Bayreuth : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Théâtre Gémier. Le Funambule : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Réveille-toi, Philadelphie : 20 h 30. Petite salle. Une visite inopportune : 21 h.
THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert. Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30. M.L.T. Lectures scéniques : 18 h 30 et 21 h. Petite salle. Lettres d'une religieuse portugaise : 20 h 30.
TINTAMARRE (48-87-33-82). Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au pont de Grenelle : 19 h. God Marion : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Riffifoin dans les labours : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : 20 h 30.

cinéma

Cinémathèque

Festival Musinage 88 : carte blanche à Henri Colpi : Saint Louis Blues (1929), de Dudley Murphy, les Joyeux Garçons (1934, v.o. s.t.f.), de G. Alexandrov, 16 h ; The Ghost Camera (1933, v.o.), de Bernard Vorhaus, 19 h ; le Clochard (1965, v.o.), de Rainer Werner Fassbinder, le Petit Chaos (1966, v.o.), de Rainer Werner Fassbinder, l'Amour est plus fort que la mort (1969, v.o.), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h.

CENTRE POMPIDOU GRAND FOYER

Vidéodanse : 200 vidéos en non-stop, un panorama de la danse contemporaine depuis dix ans. Jusqu'au 21 novembre, tous les jours de 14 h à 21 h - gratuit.

Le Cinéma géorgien : Limites (1968, v.o. s.t.f.), de Lana Gogoberidze, 14 h 30 ; le Paradis perdu (1937, v.o. s.t.f.), de David Rondeli, 17 h 30 ; Il était une fois un merle chanteur (1970, v.o. s.t.f.), d'Otar Iosseliani, 20 h 30.

Paris, le cinéma des photographes : Raymond Depardon : Urgences (1988) de Raymond Depardon, 14 h 30 ; De la photographie au cinéma : l'Expression des passions : Duchenne de Boulogne (1985) de Joël Farges, Bleu comme une orange (1968) de André S. Labarthe, 16 h 30 ; Conférence diaporama : Stavros Moressopoulos (v.o.), 18 h 30 ; Brassaï et Man Ray : le Photographe de Picasso, Brassaï (1965) de Francis Wurtz, Brassaï (1971) de Claude Gallot, Man Ray (1961) de Claude Fayard, 18 h 30 ; Agnès Varda et les Parisiennes : les Dites Curistides (1984) d'Agnès Varda, Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda, 20 h 30.

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LA COULEUR DU VENT (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96).
DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
L'ÉTUDIANTE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Chuny Palace, 5e (43-54-07-76).
LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LE HASARD (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
LA LECTRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
PETITE REVANCHE (vénézuélien, v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
LE PIGEON EST DE RETOUR (It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).
RAMBO III (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE REPAS DU DRAGON (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES RUES DE MON ENFANCE (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

DILAN. Film suisso-turco-allemand d'Erden Kiral, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
DISTANT VOICES. Film britannique de Terence Davies, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).
DUO A TROIS. Film américain de Ron Shelton, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
NOTES POUR DEBUSSY. Film français de Jean-Patrick Lebel : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).
LE PALANQUIN DES LARMES. Film franco-canadien-chinois de Jacques Dorfmann, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
PAYSAGE DANS LE BROUILLARD. Film grec de Théo Angelopoulos, v.o. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LES PORTES TOURNANTES. Film canadien de Francis Mankiewicz : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LES SURPRISES DE L'AMOUR. Film français de Caroline Chomienne : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 19 NOVEMBRE

« Orsay, de la gare au musée », 9 h 20, 1, rue de Bellechasse, entrée des groupes (l'Art pour tous).

« L'Ile Saint-Louis », 11 heures, métro Pont-Marie (M. Foyer).

« Le symbolisme », 11 heures, Petit Palais (Arcas).

« Exposition : la peinture italienne du dix-septième siècle », 13 h 30, Grand Palais, hall (Mme Cazes).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel de Soubise », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (E. Bourdais).

« Passages et vieux village de Belleville », 14 h 30, angle de la rue de Belleville et de la rue Piat (Flâneries).

« Le Val-de-Grâce et le salon d'Anne d'Autriche », 14 h 45, 277 *bis*, rue Saint-Jacques (Tourisme culturel).

« Les jardins du Palais-Royal, berceau de la Révolution », 14 h 45, métro Palais-Royal, sortie place Colette (D. Ficuriot).

« Hôtel de Mondragon. Mariage de Bonaparte... », 15 heures, 3, rue d'Antin (L. Hauller).

« Versailles : appartements de mesdames, du dauphin et de la dauphine », 15 heures, cour d'honneur du château, statue de Louis XIV (La France et son passé).

« Exposition : les Champs-Elysées », 15 heures, 158, boulevard Haussmann (Paris et son histoire).

« Exposition Vieira da Silva », 16 h 30, Grand-Palais, entrée de l'exposition (P.-Y. Jaslet).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Le Musée postal », 15 heures, 34, boulevard de Vaugirard.

« Le garde-meuble de la couronne, siège de l'état-major de la marine », 15 heures, 2, rue Royale (pièce d'identité).

« Le canal Saint-Martin : site, activités et atmosphère », 15 heures, 30, boulevard Jules-Ferry.

POUR LES JEUNES

« Le Musée des plans-reliefs », 14 h 30, cour d'honneur des Invalides, devant la statue de Napoléon (Monuments historiques).

DIMANCHE 20 NOVEMBRE

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30 ; « Résistants et collabos au Père-Lachaise », 14 h 30, boulevard de Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Redon et les symbolistes français », 10 h 30, hall du Petit Palais (Mme Cazes).

« Le symbolisme », 10 h 45, Petit Palais, entrée de l'exposition (P.-Y. Jaslet).

« La pyramide de verre dans l'aménagement du Grand Louvre », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Tuileries (C.-A. Messer).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (E. Bourdais).

« La Mosquée », 14 h 30, entrée place du Puits-de-l'Ermite (M. Pohyer).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« Salons du ministère de la marine », 14 h 30, 2, rue Royale. Pièce d'identité (La France et son passé).

« Notre-Dame, témoin de l'Evangile des Templiers », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Exposition : les dessins de Rembrandt au Louvre », 11 heures, porte de Flore, quai des Tuileries (D. Bouchard).

« L'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève », 15 heures, 23, rue Clovis (D. Bouchard).

« L'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (E. Romann).

« La cathédrale russe », 15 h 30, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

« Saint-Denis : musée municipal d'art et d'histoire (ancien carmel) », 16 heures, 22 *bis*, rue Gabriel-Péri (Office du tourisme).

MONUMENTS HISTORIQUES

« L'ancienne abbaye Saint-Martin et son réfectoire », 11 h 30, entrée du musée, 270, rue Saint-Martin.

« Hommes célèbres du Père-Lachaise », 15 heures, métro Père-Lachaise, sortie côté escalier mécanique.

« L'hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

« L'hôtel Lamoignon (visite) et le quartier du Parc Royal », 15 heures, 24, rue Pavée.

CONFÉRENCES

SAMEDI 19 NOVEMBRE

Saint-Denis, maison de la jeunesse, 12, place de la Résistance, 15 heures : « La prise de la Bastille le 14 juillet 1789 » (Office de tourisme).

Avenue Franklin-Roosevelt, 15 heures : « Les outils préhistoriques », par Jean Tixier (Palais de la Découverte).

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « La Renaissance en Ile-de-France », par Mme Meyniel (Monuments historiques).

47, rue Raynouard, 17 h 30 : « Un atlas de Paris au temps de Balzac », entretien avec M. Fleury et J. Derens (Maison de Balzac).

« ISTEG (salle n° 2), 107, rue de Reuilly, 19 heures : « Se préparer à la mort dès la naissance. La thanatothérapie comme art de vivre », par G. Le Guen (Université libre de Paris et d'Ile-de-France).

184, boulevard Saint-Germain, 18 h 30 : « Dublin, l'année du millénaire », par B. Dumortier (Société de géographie).

DIMANCHE 20 NOVEMBRE

60, boulevard La Tour-Maubourg, 14 h 30 : « L'Inde au quotidien » ; 16 h 30 : « La Thaïlande » ; 18 h 30 : « La pré-révolution », par M. Brumfeld (Rencontre des peuples).

18, rue de Varenne, 14 h 30 : « Mexique » ; 16 heures : « Venise au-delà des miroirs » ; 17 h 30 : « Brésil de tous les rêves », par Ch. Cousin.

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Prédictions mondiales pour 1989 », par Jacques et Natya.

68, rue Daguerre, 15 h 30 : « Athènes, berceau du monde moderne », film présenté par D. Duquet (Espace Orphée).

MC93 BOBIGNY
Soufflé, jeté, battu
Katia et Marielle LABEQUE
Dvorak
Stravinsky
Bernstein - West Side Story
Places 95 F
27 NOV.
48 31 11 45

PETIT ODEON
DU MARDI AU SAMEDI A 18H
DIMANCHE A 18H30
15 novembre–25 décembre
Claude Bourgeyx
LES MOTS AMOUREUX
Une interview imaginaire de Violette Leduc
Mise en scène Jean-Louis Thamin
avec Martine Pascal, Gérard Laurent

THEATRE DE GENNEVILLIERS
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL
DIRECTION BERNARD SOBEL
de neige fondue
Dostoïevski

LE DESESPOIR TOUT BLANC
d'après le roman de Clarisse Nicoïdski
mise en scène Daniel Mesguich
SALLE GERALD ROBARD
Lun., mar., ven. et sam. 21h, dim. 16h
Places 100 F et 70 F.

MADE IN BRITAIN
de David Leland
mise en scène Stéphanie Loïk
SALLE JEAN-MARIE SERREAU
Lun., mar., ven. et sam. 21h, dim. 16h
Places 65 F et 45 F.

VERT PETIT POIS TENDRE
Concert à six voix
de Muriel Mayette
LE TERRIER
Tous les jours sauf mercredi et jeudi à 18h30
Places 30 F

Daniel Mesguich
THEATRE GERARD PHILIPE - 59, Boulevard Jules Guesde - 93200 Saint-Denis - Réservation 42.43.17.17 - Agences et FNAC.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ◻ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 18 novembre

TF 1

20.40 Variétés : Avis de recherche. Invitée : Dorothée. Variétés : Tristan, Laurent Voulzy, Denise Grey, Vaya Con Dios, Marc Lavoine. **22.35 Magazine : Sirocco.** De Denis Chegaray. Sommaire : Beauty parlour ; Les fantômes du lagon de Truk ; Le chasseur d'ombres ; Des criquets par millions ; La cathédrale d'Orléans. **23.15 Journal et Météo. 23.35 Série : Des agents très spéciaux. De 0.25 à 6.45 Rediffusions. 0.25 Série : Drôles d'histoires. 0.45 Feuilleton : Symphorien. 1.10 Magazine : Sirocco. 2.05 Documentaire : Histoire des investitions. 2.55 Documentaire : Histoires naturelles. 4.15 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles. 5.35 Documentaire : Histoire des investitions. 6.25 Série : Drôles d'histoires.**

A 2

20.35 Série : Hôtel de police. Protection rapprochée. **21.40 Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Les livres du mois : Paul Bowles (*Réveillon à Tanger-La jungle rouge*), Carlo Fruttero et Franco Lucentini (*la Prédominance du crétin*), Robert Sabatier (*Histoire de la poésie française du XXe siècle*, tome III), Liliane Siegel (*la Clandestine*), Jean d'Ormesson qui présente *Pour quoi ? l'éternité* (troisième volume des mémoires de Marguerite Yourcenar). **23.00 Journal. 23.15 Cinéma : le Crime de M. Lange** ■■ Film français de Jean Renoir (1935). Avec Jules Berry, René Lefèvre, Florelle, Nadia Sibirskaïa (N.). *Un éditeur véreux exploite un doux naïf qui invente un héros de western pour des brochures à bon marché. Acculé à la faillite, il disparaît. On le croit mort et les ouvriers de son imprimerie s'organisent en coopérative. L'esprit anarchisant de Jacques Prévert et de ses copains du groupe Octobre, les idées de gauche de Jean Renoir, Jules Berry en crapule, Florelle en blanchisseuse, rachant ce que l'amour veut dire, René Lefèvre en rêveur et tout le petit monde d'une cour où l'on vit porte à porte. Tourné en 1935, sorti en janvier 1936, ce film annonçait les espoirs du Front populaire.* **0.35 Magazine : Du côté de chez Fred** (rediff.).

FR 3

20.30 Feuilleton : Tourbillons. Proposé par Pierre Grimblat et réalisé par Josée Dayan. Avec Fabienne Babe, Johan Leysen. (7e épisode). ▶ **21.30 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud, Alain Colas, l'histoire d'une légende. **22.20 Journal et Météo. 22.45 Documentaire : L'Europe de la Toison d'or.** Ou l'histoire de la maison de Bourgogne (1360-1530), de Jean Antoine. 1. Le défi bourguignon (1360-1419). **23.35 Musiques, musique.** Jazz, avec Horatio Salgan (piano), Ubaldo de Lio (guitare). **23.55 Fantastique Urbain. 0.00 Téléfilm : Le matin des jokers.** De Pierre Pelot.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Condamné au silence. De Peter Levin, avec Peter Coyote, Dabney Coleman, Caroline McWilliams. *Les aveux d'un meurtrier mettent deux avocats dans une situation difficile.* **22.05 Spectacle : Le monde du cirque, Barnum. 22.55 Flash d'informations. 23.00 Cinéma : la Malédiction de la panthère rose** ◻ Film américain de Blake Edwards (1978). Avec Peter Sellers, Herbert Lom, Robert Webber. *Les responsables de la « french connection » font assassiner l'inspecteur Clouseau. Dreyfus, sorti d'un asile psychiatrique, doit retrouver les assassins. Mais Clouseau lui apparaît. Cinquième épisode des aventures du policier français et gaffeur de la Panthère rose. Le scénario part dans tous les sens, les dialogues sont d'une affligeante grossièreté. Le réalisateur est essoufflé et Peter Sellers cabotine encore plus que d'habitude.* **0.40 Cinéma : la Vallée fantôme** ■ Film franco-suisse d'Alain Tanner (1987). Avec Jean-Louis Trintignant, Jacob Berger, Laura Morante. *Un cinéaste habitant dans la région de Genève et en panne d'inspiration prend comme assistant un jeune homme sorti d'une école de cinéma et le charge de retrouver une comédienne italienne qui a disparu après des débuts prometteurs. Réflexion sur la création cinématographique et sur les utopies. C'est ce qu'on appelle un film intellectuel. Il dérive agréablement dans la deuxième partie, où un certain romantisme remplace le désenchantement.* **2.15 Cinéma : le Jour du fléau** ■■ Film américain de John Schlesinger (1975). Avec Donald Sutherland, Karen Black, William Atherton (v.o.). **4.35 Cinéma : le Yacht de Fanny.** Film français classé X de Michel Ricaud (1982). Avec Monique Guru, Christine Chavert. **5.55 Concert : Paul Simon.** Graceland, the African Concert.

LA 5

20.30 Téléfilm : Défis mortels. De William Wiard, avec Anthony Geary, Shelley Hack. *Maggie a un besoin vital de grands frissons. Elle va être servie !* **22.30 Série : Matlock. 23.20 Capitaine Furillo** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 Capitaine Furillo** (suite). **0.35 L'inspecteur Derrick** (rediff.). **1.35 Miss** (rediff.). **2.30 L'adieu aux as** (rediff.). **3.25 Journal de la nuit. 3.30 Vive la vie !** (rediff.). **3.45 Voisin, voisine** (rediff.). **4.40 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 5.05 Voisin, voisine** (rediff.).

M 6

20.35 Téléfilm : Opération beaumoïde. De Gus Trikonis, avec Robert Forster, Adrienne Barbeau, Ray Milland. *Une expérience de clonage sur un être humain.* **22.20 Magazine : Charmes.** Sommaire : Comment vous évanouir de manière érotique ; Chaussures de charme ; Saisie d'amour ; Clin d'œil ; Auto-stop ; Liberté chérie ; Sexy huit. **22.50 Série : Clair de lune. 23.45 Journal. 0.00 Série : A vous de jouer Milord. 0.35 Feuilleton : Deux ans de vacances. 1.50 Série : Docteur Caraïbes. 2.20 Sexy clip. 2.50 Musique : Boulevard des clips. 3.40 Docteur Caraïbes** (rediff.). **4.10 A vous de jouer Milord** (rediff.). **5.05 Deux ans de vacances** (rediff.). **6.00 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Des goûts et des couleurs. **21.30 Musique : Black and blue.** Ballade américaine. **22.40 Nuits magnétiques.** Confidences. 4. La vie est un songe. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** La vie en bleu, Memphis Slim.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Stuttgart) : Symphonie n° 38 en ré majeur, K 504, de Mozart ; Trois pièces pour orchestre, op. 6, de Berg ; Concerto pour piano et orchestre n° 21 en ut majeur K 467, de Mozart ; Prélude et fugue en ini bémol majeur, de Bach (orchestration de Schoenberg), par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. Christoph Eschenbach. **22.20 Premières loges.** Œuvres de Canteloube, R. Strauss, Massenet. **23.07 Club de la musique ancienne.** Œuvres de Cange, de La Halle, de Fournival, de Wolfenbuttelz, Brule, de Lescurel, par Dominique Vellard (chant et luth), Emmanuel Bonnardot (chant et vièle), Pierre Hamon (flûtes, traverse, cornemuse). **0.30. Poissons d'or.** Dead can Dance, Bastien, Budd. A 0.30 Les Poissons d'or du passé : Giorgio Federico Ghedini.

Samedi 19 novembre

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. De Michèle Cotta et Jean-Claude Paris. Opération dragon. **13.50 La Une est à vous. 13.55 Série : Matt Houston. 14.45 La Une est à vous** (suite). **15.45 Tiercé à Vincennes. 15.55 La Une est à vous** (suite). **17.50 Trente millions d'amis.** Sommaire : chasse à courre à l'européenne ; Irène Frain : Vivi de nabab ; Noisette, héritière de Nini. **18.20 Feuilleton : Saint les bomards. 18.50 Météo. 18.55 Football.** Eliminatoires de la Coupe du monde : Yougoslavie-France (1re mi-temps). **19.45 Journal. 20.00 Football.**

Yougoslavie-France (2e mi-temps). **20.55 Tapis vert et tirage du Loto.** ▶ **21.05 Les victoires de la musique.** Emission présentée par Patrick Sabatier. Invité d'honneur : Julio Iglesias. Hommages à Elton John et Patrick Sébastien. **23.40 Feuilleton : La Mafia II.** Avec Michele Placido, Nicole Jamet, François Périer (2e épisode). **0.50 Journal et Météo. 1.05 Série : Les incorruptibles. De 1.55 à 6.45 Rediffusions. 1.55 Série : Drôles d'histoires. 2.45 Feuilleton : Symphorien. 3.10 Documentaire : Histoires naturelles. 4.30 Musique. 5.00 Documentaire : Histoires naturelles. 6.15 Série : Drôles d'histoires.**

A 2

13.20 Magazine : L'assiette anglaise. Présenté par Bernard Rapp. Au sommaire : Recherche de paternité pour une souris, par Sylvie Nicollet (à l'occasion des soixante ans de Mickey ; Les nouvelles pub sur le travail « intérimaire », par François Berheim ; Enfin un projet démesuré pour le bicentenaire, par Bertrand Renard : La revue de presse de Philippe Aubert. **14.10 Magazine : Aventure passion.** L'Ile au trésor bleu, film cubain de Roger Montanes et Fernando Perez. **15.00 Magazine : Samedi passion.** Rugby : Ecosse-Australie, en direct d'Edimbourg. **18.10 Série : L'homme qui tombe à pic.** Aventure sous-marine. **18.55 INC. 19.00 Feuilleton : Anges et loups. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Plaisir de rire :** Alf. Vive la science. **20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Variétés : Champs-Elysées.** Emission présentée par Michel Drucker. Avec Michel Sardou, Diane Tell, Jeanne Moreau, The Boys, Noël Hardy, Guy Bedos, Les Ballets de Redha, Muriel Robin, Mathilda May, Roland Giraud. **22.15 Série : Crime story.** Héros et héroïne. **23.05 Journal. 23.15 Magazine : Lunettes noires pour nuits blanches.** De Catherine Barma et Thierry Ardisson. Présenté par Thierry Ardisson. Interviews : Bob Hoskins, Lio, Philippe Ramon, Hélène Garouste et Mattia Bonneti, Michel Charasse.

FR 3

13.00 Magazine : 12-14. 14.00 Espace 3 : Des cadres et des entreprises. 14.15 Espace 3 : Samedivision. 14.45 Espace 3 : UAP. 15.45 Espace 3 : ARC. 16.00 Magazine : Sports loisirs. Chars à voile : les Six Heures de Berck ; Treizième cross international *Nice Matin* ; Tennis nostalgie. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Dimmy Channel.** Les aventures de Winnie l'ourson ; Dessins animés : Champ de bataille ; A travers le miroir ; Tends la patte ; Mickey gaucho ; La remorque de Mickey ; Mickey magicien. **18.00 Feuilleton : Diligence express. 19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.52 Dessin animé : Il était une fois la vie.** Le cœur. **20.02 Jeu : La classe. 20.30 Dimmy Channel.** Présenté par Vincent Perrot. Dessins animés : La bande à Picsou, Bal de campagne, le cirque de Mickey ; et à 21.05, un épisode de la série : Super Flics. **21.45 Journal et Météo. 22.10 Magazine : Le divan.** Invité : Philippe Druillet, dessinateur de BD (2e partie). **22.30 Magazine : Musicales.** D'Alain Duault. Pianoforte, doux et fort, avec Agnès Gillieron, soliste. **23.30 Magazine : Sports 3.** Sommaire : Portrait de l'invité ; La séquence anniversaire souvenir ; Le film de la semaine ; Le dossier médical ; L'aventure ; Les régions ; L'actualité de la semaine ; Le concours. **0.35 Documentaire : Histoire et passion.**

CANAL PLUS

13.05 Magazine : Samedi 1 heure. De Jean-Louis Burgat, Erik Gilbert et Frédérick L. Boulay. Invité : Mgr Gaillot. **14.00 Téléfilm : le Bras de fer,** de Lombardo. **15.25 Football : Monaco-les étrangers de France** (au profit des sinistrés de Nîmes). **17.30 Documentaire : le Monde inconnu des serpents. 17.50 Série : La malédiction du loup-garou. 18.10 Cabou cadin.** Moi, Renart ; SOS fantômes ; Comte Mordicus ; Trip trap. **19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **20.30 Téléfilm : Echec au roi.** De Clive Donner, avec Robert Wagner, Teri Garr. *Mission périlleuse pour une chanteuse de cabaret pendant la seconde guerre mondiale.* **22.25 Les superstars du catch. 23.15 Flash d'informations. 23.20 Cinéma : le Decameron** ■ Film italien de Pier Paolo Pasolini (1971). Avec Franco Citti, Ninetto Davoli. *Au quatorzième siècle, à Naples, les aventures gaillardes et galantes, de divers personnages, y compris les religieuses d'un couvent. Huit histoires empruntées au Décaméron de Boccace, pour recréer les mœurs d'une époque, exalter l'érotisme et la sensualité. Pasolini joue le rôle du peintre Giotto, amenant ainsi une réflexion esthétique sur l'univers de Boccace. Les images sont très belles. Mais le film n'échappe pas à certaines complaisances « commerciales ».* **1.10 Cinéma : Des gens comme les autres** ■ Film américain de Robert Redford (1980). Avec Donald Sutherland, Mary Tyler Moore, Judd Hirsch (v.o.). **3.05 Cinéma : le Charme discret de la bourgeoisie** ■■ Film français de Luis Bunuel (1972). Avec Fernando Rey, Paul Frankeur, Delphine Seyrig, Bulle Ogier. **4.45 Cinéma : Nuit docile** ■ Film français de Guy Gilles (1987). Avec Patrick Journé, Claire Nebout, Pascal Kelaï. **6.15 Documentaire : le monde inconnu des serpents.**

LA 5

13.30 Série : Supercopter. 14.20 Série : K 2000. 15.15 Série : Au cœur du temps. *De 16.45 à 18.03 Dessins animés.* **16.45 Karim,** l'aventurier du Nouveau Monde. **17.10 Vas-y Julie ! 17.35 Laura ou la passion du théâtre. 18.03 Série : Captain Power. 18.30 Dessin animé : Olive et Tom,** champions du foot. **18.55 Journal images. 19.00 Jeu : La porte magique. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Le crime de la loi.** De Michael Miller, avec Andy Griffith. *C'est une jeune étudiante parfaite. Sa seule faute ? Etre rentrée trop tard un soir.* **22.20 Magazine : Télé-matches. 22.35 Série : La belle et la bête** (2e épisode). **23.35 Série : Supercopter** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.03 Série : Supercopter** (suite). **0.40 Les enquêtes du commissaire Maigret** (rediff.). **2.05 Boulevard Bouvard** (rediff.). **2.30 Journal de la nuit. 2.35 Vive la vie !** (rediff.). **2.50 Voisin, voisine** (rediff.). **3.50 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 4.40 Voisin, voisine.**

M 6

12.40 Série : La petite maison dans la prairie. 13.35 Série : L'incroyable Hulk. 14.25 Feuilleton : Deux ans de vacances. 15.20 Série : A vous de jouer milord. 16.10 Série : Docteur Caraïbes (rediff.). **16.40 Hit, hit, hit, hourra ! 16.45 Série : Vegas. 17.30 Magazine : Aventure.** Kayak extrême ; Headache ; Pascal Budin. **18.00 Informations : M 6 express. 18.05 Série : Brigade de nuit. 19.00 Dessins animés : Graffi'6. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cher oncle Bill. 20.35 Feuilleton : Nana.** De Maurice Cazenave, d'après Emile Zola, avec Véronique Genest, Guy Tréjean (1er épisode). *La destinée d'une fille du peuple au siècle dernier.* **22.10 Téléfilm : La clandestine du FBI.** De Bill Duke, avec Howard Rollins, Richard Lawson. *Une femme noire et pauvre peut très bien rivaliser avec les meilleurs policiers blancs !* **23.45 Journal. 23.55 Sexy clip. 0.25 Feuilleton : Nana** (rediff.). **1.50 Musique : Boulevard des clips. 4.35 Feuilleton : Nana** (rediff.). **6.00 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Thierry Mugler, couturier. **20.45 Dramatique.** Nefertiti, d'André Benedetto. **22.35 Musique : Opus.** Terry Riley. Concert enregistré le 24 septembre à Musica 88 de Strasbourg. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné les 7 et 8 octobre à l'Opéra du Rhin) : La marche de Radetzky, opéra d'après le roman de Joseph Roth, de Koering, par l'Orchestre symphonique du Rhin, dir. Luca Pfaff. **23.05 Musique de chambre. 0.30 La terrasse des audiences au clair de lune.** Yvon Repérant, clavecin.

Dimanche 20 novembre

TF 1

13.00 Journal. ▶ **13.20 Série : Texas police.** La valse des gogos. **14.15 Jeu : Music-chance.** Présenté par Bernard Montiel et Fanfan. **14.55 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. 15.50 Tiercé à Auteuil. 16.00 Variétés : Interchallenges. 17.05 Série : Pour l'amour du risque. 18.00 Mondo Disco. 18.25 Série : Vivement lundi ! 19.00 Magazine : 7 sur 7.** Présenté par Anne Sinclair. Invité : Pierre Arditi. **19.50 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.30 Météo et Tapis vert. 20.40 Cinéma : Attention, une femme peut en cacher une autre** ■ Film français de Georges Lautner (1983). Avec Mion-Mion, Roger Hanin, Eddy Mitchell, Charlotte de Turckheim, Dominique Lavanant. *Une jeune femme travaillant comme esthéticienne à Paris, et employée dans un centre de thalassothérapie à Cabourg, a un mari et des enfants dans chaque ville. Une comédie de mœurs écrite par Jean-Loup Dabadie, évitant les situations scabreuses. Un ton nouveau chez Lautner. Et bravo, Mion-Mion !* **22.30 Magazine : Sport dimanche. 23.25 Journal et Météo. 23.45 Magazine : Au-delà des pages.** De Luce Perrot. Eugène Ionesco. **0.45 Concert. De 1.20 à 6.27 Rediffusions. 1.20 Série : Drôles d'histoires. 1.45 Feuilleton : Symphorien. 2.10 Documentaire : Histoires naturelles. 4.00 Musique. 4.15 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.**

A 2

13.00 Journal et Météo. 13.25 Le monde est à vous. De Jacques Martin. Avec Lio. **15.00 Série : Magnum. Les bas-fonds. 15.55 L'école des fans.** Invitée : Douchka. **16.40 Série : Eurocops-Eurollies.** Les morts ne voyagent pas, de Jean-Pierre Heizmann. **17.30 Documentaire : Le commandant Cousteau.** A la rédécouverte du monde. Nouvelle-Zélande : La rose et le dragon. **18.25 Magazine : Stade 2.** Automobile : Didier Auriol ; Rugby : Ecosse-Australie à Murrayfield et Cognac-Biarritz à Cognac ; Football : Yougoslavie-France ; Basket : Limoges-Villeurbanne, avant la coupe d'Europe ; Ski : présentation des équipes de France. **19.30 Série : Magny.** Retrouvailles que vaille ! **20.00 Journal et Météo. 20.35 Feuilleton : Le clan** De Claude Barma. Avec Victor Lanoux, Mario-José Nat, Jean Sorel, Jeanne Manson (7e épisode). **22.10 Magazine : Musiques au cœur.** Emission d'Eve Ruggieri. Un printemps à l'automne. Hommage à Yvonne Printemps avec Elisabeth Vidal, Mady Desplé, Martine Mahé. Extraits de ses films, évocation de sa carrière et de sa vie privée. **23.25 Journal. 23.45 Magazine : Apos.** De Bernard Pivot. **0.00 Documentaire : Le commandant Cousteau** (rediff.).

FR 3

12.57 Flash d'informations. 13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre. Magazine agricole de Jean-Claude Widemann. **13.30 Forum RMC-FR3. 14.50 Magazine : Sports loisirs.** Sports en scène ; Le catch, de François Reichenbach ; Super motards ; Premier Grand Prix international de danse sur glace de Grenoble ; A terre, à cheval au pays de l'homme ; Badminton ; Bowling. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Magazine : Montagne.** De Pierre Ostian et Jean-Pierre Locatelli. Les bulles de la nuit. **17.30 Auzou 3.** Concours Nintendo ; Diplodo (Les arbres volants). **18.00 Dessins animés : L'anniversaire de Mickey.** Les 60 ans de Mickey. Nombreux dessins animés et documents inédits. **19.05 Série : Lady Blue. 19.55 Flash d'informations. 20.00 Série : Benny Hill. 20.30 Feuilleton : Federico Garcia Lorca, mort d'un poète.** De J.-A. Barden, avec Nickolas Grace. (7e épisode). **21.20 Océaniques : Le magazine.** De Pierre-André Boutang. L'actualité culturelle. **21.55 Journal et Météo. 22.20 Magazine : Sports en scène.** Bob la châtaigne, de Thomas Gilou. **22.30 Cinéma : les Jeunes Filles de San Frediano** ■ Film italien de Valerio Zurlini (1954). Avec Antonio Cifariello, Rossana Podesta, Giovanna Ralli, Julia Rubini (v.o.). *Dans un quartier populaire de Florence, les aventures sentimentales d'un beau garçon qui a un faible pour les femmes et ne recule devant aucun mensonge pour les séduire. Comédie populiste relevant d'un courant issu, alors, du néoréalisme. Dino Risi y participa également à ses débuts. Le film est inédit en France.* **0.00 Musiques, musique.** Quatuor opus 135 (adagio), de Beethoven, par le Quatuor Enesco. **0.10 Documentaire : Inventaire des campagnes.**

CANAL PLUS

13.00 Flash d'informations. 13.05 Magazine : Mon zénith à moi. De Michel Denisot. Invité : Guy Bedos. **14.00 Téléfilm : Dollars en cavale.** De Paul Wendkos, avec Bo Svenson, Cybill Shepherd. **15.35 Documentaire : Au cœur du Kalahari, un paradis menacé. 16.00 Série : Bergerac. 17.00 Football américain. 18.00 Cinéma : Police academy** ◻ Film américain de Hugh Wilson (1984). Avec Steve Guttenberg, G.-W. Bailey, George Gaynes. **19.30 Flash d'informations. 19.35 Dessins animés : Ça cartoon.** Présentés par Philippe Dana. **20.30 Cinéma : Maladie d'amour** ◻ Film français de Jacques Deray (1987). Avec Nastassja Kinski, Jean-Hugues Anglade, Michel Piccoli. *Une jeune shampouineuse, à Bordeaux, aime un interne mais devient la maîtresse d'un cancérologue, patron de celui-ci, qui lui fait connaître la vie facile. La jeunesse semble, d'abord, gagner contre l'argent et la gloire. Mais... Si Jacques Deray avait été Douglas Sirk, nous aurions eu un vrai mélo, formidablement émouvant. Hélas, la « qualité française » est passée par là. L'histoire et les interprètes tombent dans le ridicule.* **22.25 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : le Fantôme de la liberté** ■■ Film français de Luis Bunuel (1974). Avec Jean-Claude Brialy, Michael Lonsdale, Michel Piccoli. *Après un début énigmatique, à Tolède, au temps de l'invasion napoléonienne, une chaîne d'événements et de faits divers se produit à la période contemporaine. On passe de personnages en personnages pour des comportements « à l'envers » des significations morales et sociales traditionnelles. Un savoureux film surréaliste où l'humour de Bunuel s'exerce contre l'intolérance, les préjugés, les tabous, les censures.* **0.10 Cinéma : la Cavale impossible** ◻ Film américain de Stephen Gyllenhall (1985). Avec Tatum O'Neal, Irène Cara, Nicholas Campbell. **1.30 Cinéma : Vous n'avez rien à déclarer ?** ◻ Film français de Clément Duhour (1959). Avec Darry Cowl, Jean Richard, Jean Poiret, Michel Serrault.

LA 5

13.00 Journal. 13.25 Téléfilm : La poursuite implacable. De Ken Johnson, avec Mike Preston, Eric Pierpoint.

15.00 Téléfilm : La disparition. De Philip Leacock, avec Cloris Leachman, Ross Martin. **16.15 Série : Amicalement vôtre. 17.15 Magazine : Télématches. 18.15 Série : Si c'était demain. 18.55 Journal images. 19.02 Série : Si c'était demain** (suite). **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Un flic aux trousses** ■ Film américain de Jeff Kanew (1982). Avec Kirk Douglas, John Schneider, Lee Purcell. *Un jeune ouvrier condamné pour s'être rebellé contre un patron malhonnête s'enfuit pour rejoindre sa famille à la frontière mexicaine. Un policier âgé le poursuit avec obstination. Adroite combinaison du mélodrame et du film d'action.* **22.25 Série : L'enfer du devoir. 23.25 Téléfilm : La poursuite implacable** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 Téléfilm : La poursuite implacable** (suite). **1.10 Magazine : Reporters** (rediff.). **1.40 Boulevard Bouvard** (rediff.). **2.05 Amicalement vôtre. 3.05 Journal de la nuit. 3.10 Série : Voisin, voisine. 5.10 Feuilleton : Le clan Beaulieu.**

M 6

12.00 Informations : M 6 express. 12.05 Magazine : Ciné 6. 12.35 Série : La petite maison dans la prairie. 13.30 Série : Drôles de dames. 14.20 Série : Erreurs judiciaires. 14.45 Feuilleton : La fin du marquisat d'Auriel. 15.40 Série : Cagney et Lacey. 16.30 Hit, hit, hit, hourra ! 16.40 Série : Vegas. 17.30 Magazine : Le glaive et la balance. L'affaire Pietkiewicz. **18.00 Informations : M 6 express. 18.05 Magazine : Turbo** (rediff.). **18.35 Variétés : Studio 22. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cher oncle Bill. 20.35 Cinéma : la Légion des damnés** ◻ Film italien d'Umberto Lenzi (1969). Avec Jack Palance, Tom Hunter, Curd Jurgens. *Début juin 1944, des soldats britanniques sont envoyés en mission secrète sur les côtes normandes pour faciliter le débarquement allié. Un mauvais film de guerre qui aurait pu rester aux oubliettes.* **22.10 Journal. 22.25 Capital** (rediff.). **22.30 Cinéma : l'imprécateur** ■ Film français de Jean-Louis Bertuccelli (1977). Avec Jean Yanne, Michel Piccoli, Jean-Pierre Marielle, Jean-Claude Brialy. *Une société multinationale a installé sa filiale française dans la tour Montparnasse à Paris. Des événements bizarres se produisent. Un « imprécateur » met en cause le pouvoir de la société. Fable sociale tirée d'un roman de René-Victor Pilhes (Prix Fémina, 1974). Une sorte de cauchemar enraciné dans le réel. Mise en scène d'une panique dans laquelle tous les rapports humains se dégradent.* **0.10 Revenez quand vous voulez** (rediff.). **1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.30 Série : Erreurs judiciaires. 2.00 Feuilleton : Les Mohicans de Paris. 2.15 Feuilleton : Le dessous du ciel. 2.30 Feuilleton : Docteur Erika Werner. 3.25 Feuilleton : La fin du marquisat d'Auriel. 4.20 Docteur Erika Werner** (rediff.). **5.15 Les Mohicans de Paris** (rediff.). **5.30 Le dessous du ciel** (rediff.). **5.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Hêtre Don Juan. **22.35 Musique : Le concert.** Inédits de Schumann. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 19 novembre au Théâtre des Champs-Elysées) : La Marseillaise pour soliste, double chœur, chœur d'enfants et orchestre, de Rouget de Lisle ; Symphonie n° 1 en sol mineur, de Mehul ; Symphonie n° 3 en mi bémol majeur, op. 55, de Beethoven, par le Nouvel Orchestre philharmonique, le Chœur et la Maîtrise de Radio-France, dir. Marek Janowski ; Sol. : Christiane Eda-Pierre, soprano, Jean-Louis Manrette, ténor. **23.05 Climats.** Musiques traditionnelles. L'échelle pentatonique : Nord et sud de l'Inde, Vietnam, Chine, Sud-Est asiatique. **0.30 Archives dans la nuit.** Furtwangler-Berlin 1942-1944. Symphonie n° 104 en ré majeur, de Haydn ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 en si bémol majeur, op. 83, de Brahms.

Audience TV du 17 novembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, France entière — 1 point = 183 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
18 h 22	53.5	Sans-Barbara 20.3	Actual. région. 10.0	Actual. région. 11.4	Top 50 4.3	Porte magique 3.5	Routes paradis 3.8
19 h 45	58.9	Rous forraine 32.0	Tel père tel fils 7.4	19-20 info 8.8	Nulle part 4.9	Boulev. Bouvard 2.2	Routes paradis 3.4
20 h 16	65.0	Journal 26.6	Journal 16.3	La classe 11.1	Nulle part 3.4	Journal 5.0	Cosby show 4.4
20 h 55	71.2	Questions dom. 11.5	Chasseur de... 26.1	Un médecin... 12.0	Diva 3.9	Casanova 11.2	Ces messieurs... 6.5
22 h 5	61.6	Questions dom. 12.9	Chasseur de... 29.3	Journal 2.3	Diva 3.4	Casanova 11.0	Ces messieurs... 2.4
22 h 44	33.9	Sur-oil 12.4	Résistances 3.8	Océaniques 1.8	Mad Max 2 0.7	Casanova 13.4	Le Saint 2.0

ACTIONNAIRES DE SUEZ, prenons le petit déjeuner ensemble le samedi 19 novembre à 9 h sur FR3 et le samedi 26 novembre à 8 h 30 sur M6.

Suez Magazine n°1 : *Reportage sur la SGB, nouvelles du Groupe.*
Une émission de la Direction de la Communication.

GROUPE SUEZ

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 NOVEMBRE 1988 A 0 HEURE TU

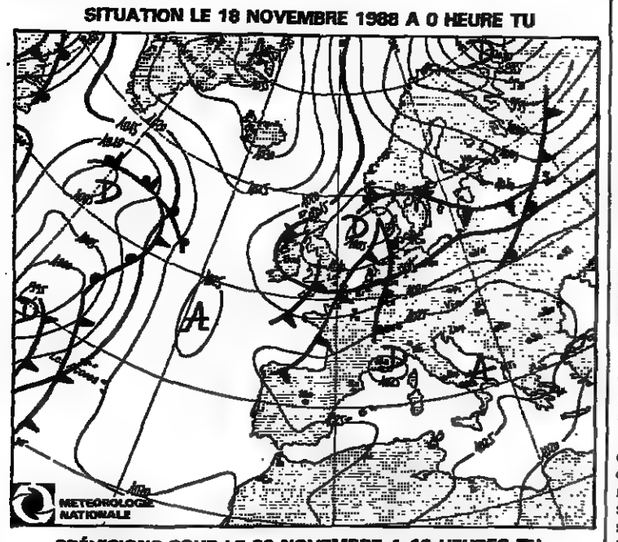

PRÉVISIONS POUR LE 20 NOVEMBRE A 12 HEURES TU

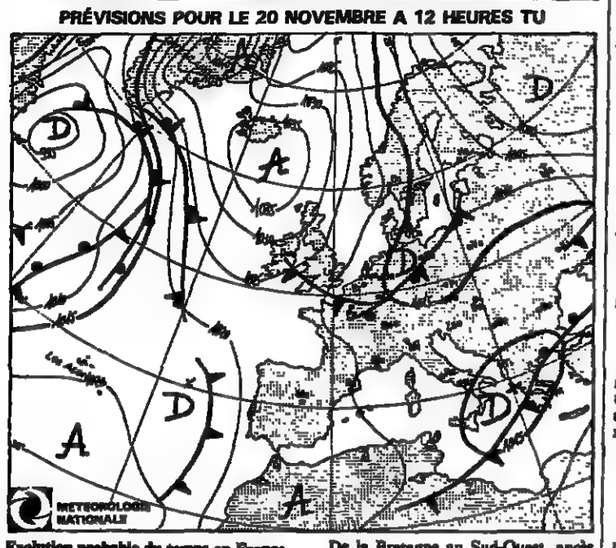

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 18 novembre à 0 heure et le dimanche 20 novembre à 24 heures.

Avec l'orientation des vents au secteur nord, le temps va nettement se rafraîchir. Côté ciel, les passages nuageux seront fréquents sur le Nord et l'Est. Sur les autres régions, le soleil prédominera.

Samedi : après-midi fraîche et ensoleillée.

De la Normandie au Massif Central, au nord des Alpes et au Nord-Est, des nuages cumuliformes se développeront rapidement. Ces nuages s'accompagneront par moments d'averses. Celles-ci seront plus fréquentes sur le relief où il neigera au-dessus de 1 000 mètres. En cours d'après-midi, les nuages deviendront moins menaçants, et les périodes ensoleillées plus longues.

De la Bretagne au Sud-Ouest, après la dissipation rapide des brouillards matinaux, le soleil sera prédominant. Seuls quelques cumulus de beau temps le cacheront de temps en temps.

Sur les régions méditerranéennes, le mistral et la tramontane souffleront fort. Ils dégageront le ciel du Languedoc-Roussillon et de la Provence. Sur la Côte d'Azur et la Corse, quelques averses passagères sont à craindre.

Dimanche : nette détérioration.

Au nord d'une ligne Nantes-Grenoble, le ciel se couvrira progressivement. Les ondées seront fréquentes. Il neigera au-dessus de 800 mètres.

Au sud de la ligne précitée, la matinée sera ensoleillée. L'après-midi, les nuages deviendront plus nombreux. Seules les régions proches des Pyrénées profiteront encore d'un bon ensoleillement. Le mistral faiblira nettement.

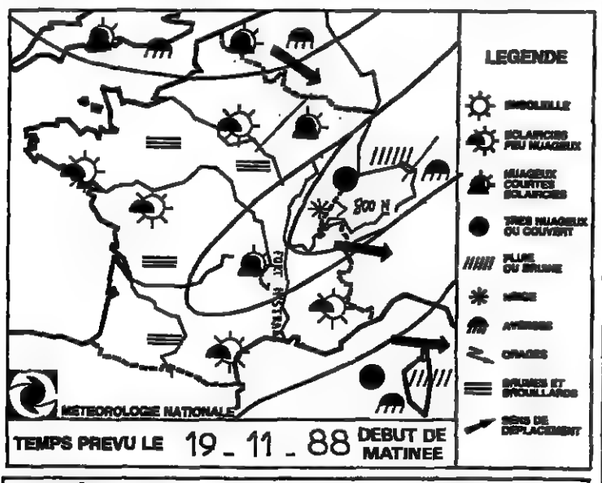

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 17-11-1988 à 6 heures TU et le 18-11-1988 à 6 heures TU — le 18-11-1988

FRANCE			
AJACCIO	20	11	P
BIARRITZ	19	8	N
BORDEAUX	12	7	B
BOURGES	14	8	C
BREST	15	10	A
CAEN	14	10	D
CHERBOURG	12	10	A
CLERMONT-FERR.	15	1	N
DIJON	6	1	P
GRENOBLE St-M-H	12	3	B
LILLE	7	7	P
LIMOGES	13	7	P
LYON	14	1	B
MARSEILLE-MAR.	19	11	B
NANCY	12	2	P
NANTES	16	10	P
NICE	18	9	D
PARIS-MONTS.	12	10	D
PAU	18	4	D
PERPIGNAN	17	7	D
RENNES	14	9	D
ST-ETIENNE	14	0	N
STRASBOURG	9	0	P
TOURS	10	9	P
TOULOUSE	18	3	B
POINTE-A-PITRE	29	23	N

ÉTRANGER			
ALGER	23	10	D
AMSTERDAM	8	3	B
ATHÈNES	9	7	C
BANGKOK	29	23	N
BARCELONE	19	10	D
BELGRADE	5	−3	D
BERLIN	6	3	C
BRUXELLES	9	7	P
LE CAIRE	21	9	D
COPENHAGUE	8	5	P
DAKAR	31	23	D
DELHI	27	13	B
DJERBA	18	14	A
GENÈVE	9	0	D
HONGKONG	23	19	D
ISTANBUL	7	3	N
JÉRUSALEM	18	4	B
LISBONNE	19	13	D
LONDRES	14	9	N
LOS ANGELES	21	11	D
LUXEMBOURG	8	2	P
MADRID	17	5	B
MARRAKECH	23	13	D
MEXICO	24	9	B
MILAN	8	4	C
MONTRÉAL	15	2	A
MOSCOU	−4	−4	*
NAIROBI	27	15	C
NEW-YORK	16	7	D
OSLO	3	1	*
PALMA-DE-MAL.	22	8	D
PÉKIN	11	0	D
RIO-DE-JANEIRO	24	21	N
ROME	16	8	N
SINGAPOUR	31	24	P
STOCKHOLM	3	0	*
SYDNEY	20	14	C
TOKYO	15	7	P
TUNIS	17	12	D
VARSOVIE	5	3	P
VENISE	11	4	C
VIENNE	8	1	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

Le 125e anniversaire de la Croix-Rouge

La Poste mettra en vente générale, lundi 21 novembre, le timbre annuel traditionnel de la Croix-Rouge, qui fête cette année son 125e anniversaire. D'une valeur faciale de 2,20 F, le timbre est affecté d'une surtaxe de 0,60 F qui sera entièrement reversée au profit de la Croix-Rouge.

En juin 1859, la bataille entre les armées franco-sarde et autrichienne, près du petit village lombard de Solferino, provoque un véritable carnage : près de quarante mille morts et des milliers de blessés abandonnés sans soins. La vision de ce terrible champ de bataille inspire un Genevois, Henri Dunant (1828-1910), qui rédige un livre, édité en 1862, intitulé *Un souvenir de Solferino*.

Dès lors, Dunant ne cesse d'œuvrer à la mise en place d'une organisation caritative universelle neutre et indépendante, ayant pour seul but de prévenir et d'alléger les souffrances des hommes. Avec quatre de ses compatriotes – Gustave Moynier, Louis Appia, Th. Maunoir et le général Dufour – il fonde, en 1863, un comité, embryon de l'actuel Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

La première conférence de Genève adopte, en 1863-1864, la première convention assurant en temps de guerre les soins médicaux aux blessés quels qu'ils soient. La conférence adopte également l'emblème uniforme que reproduit le timbre-poste : une croix rouge sur fond blanc. Le croissant rouge, emblème équivalent, fut adopté par la Turquie en 1876, par la Syrie et l'Irak (1929), puis par tous les pays musulmans. L'Iran choisit, en 1923, le signe du lion-et-soleil rouge.

Le timbre, format vertical de 30x35,75 mm (notice PTT n° 40-1988), est dessiné par Michel Gouju, gravé par Raymond Costantiec et imprimé en feuilles de trente. Ce timbre est aussi conditionné en carnet de dix figurines vendu 28 F.

P. J.

En haut, à droite, le timbre dessiné par Michel Gouju et gravé par Raymond Costantiec. Autour, trois projets non adoptés signés Michel Granger et Jacques Combet.

★ Vente anticipée au Bourget (Seine-Saint-Denis) les 19 et 20 novembre, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Musée de l'air et de l'espace, à l'aéroport du Bourget ; le 19 novembre, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste du Bourget.

★ Souvenirs philatéliques : enveloppes et cartes « premier jour », encart de luxe, document PTT, etc., s'adresser au Conseil départemental de la Croix-Rouge française, 6, rue du Docteur-Roux, 93600 Aulnay-sous-Bois. A noter que le samedi 19 novembre, à 19 heures, à l'aéroport du Bourget, cinquante documents philatéliques uniques seront vendus aux enchères sous le ministère de Me Touati.

★ Télécarte : la Croix-Rouge met en vente une télécarte (100 F pour 50 unités) qui reproduit, fait unique dans l'histoire de la télécarte, le motif du timbre Croix-Rouge. Le produit de cette vente servira à couvrir une partie des frais d'appel du téléphone vert « Croix-Rouge écoute » (05-21-48-88). Commandes et règlement à adresser à la Croix-Rouge, 1, place Henry-Dunant, 75384 Paris Cedex 08.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*, 24, rue Chanchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

● **Expositions cartophiles.** – Le Cercle philatélique et cartophile de Bezons (Val-d'Oise) organise une exposition pour le bicentenaire de la Révolution, les 19 et 20 novembre, avec bureau de poste temporaire et, le 20 novembre plus particulièrement, son quatrième Salon de la carte postale. Rendez-vous salle Louis-Aragon, rue Francis-de-Pressensé, à Bezons. Entrée gratuite (Souvenirs philatéliques : M. Soubrane, 22, rue de Sartrouville, 95870 Bezons).

Le quatrième Salon du papier de collection à la Conciergerie (Ile de la Cité, 1, quai de l'Horloge, à Paris) se déroulera du 25 au 27 novembre. Le thème de l'exposition : « La presse sous la Terreur ». (Renseignements : Arts-Expo, 10, rue Thénard, 75005 Paris. Tél. : 46-34-05-80.)

● **Inventaire des cartes postales Fortier.** – François-Edmond Fortier, Vosgien d'origine, est né en 1862 et mort à Dakar en février 1928. Avec près de 7 500 clichés signés entre 1900 et 1925, concernant sept pays d'Afrique occidentale, il est le maître incontesté de la carte postale ouest-africaine du début du siècle.

L'auteur de *l'Inventaire général des cartes postales Fortier*, Philippe David, s'est efforcé de retracer la carrière de ce photographe prolifique et génial. Troisième et dernier volume, 76 pages, 2 700 références et 128 reproductions noir et blanc, 125 F port compris, prix spécial 270 F pour les trois volumes (Philippe David, 14, rue des Messageries, 75010 Paris).

● **Programme philatélique des TAAF.** – L'Agence des timbres-poste d'outre-mer (ATPOM) vient de publier son programme philatélique 1989 pour les Terres australes et antarctiques françaises : treize valeurs pour un montant de 72,40 F. Comme chaque année, une gravure originale tirée à 2 500 exemplaires seulement sera émise en 1989 sur le thème du bicentenaire de la Révolution française. Elle sera réalisée par Jacques Gauthier. Son prix est fixé à 160 F. Les philatélistes peuvent acquérir timbres et gravure par souscription en s'adressant le plus rapidement possible à l'ATPOM, 85, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris. Les quantités sont toujours très limitées.

LE WEEK-END DU CHINEUR

Samedi 19 novembre

Drouot, 14 heures, tableaux modernes, art déco, bronzes.

Dimanche 20 novembre

Drouot, 15 heures, tableaux modernes, sculptures, jouets, illustrations de Gustave Doré, objets d'art, art 89 Révolution ; 20 heures, tableaux modernes.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 19 novembre

Argenteuil, 14 h 30, tableaux modernes ; **Compiègne**, 14 heures, vins ; **Enghien**, 21 heures, tableaux et sculptures modernes.

Dimanche 20 novembre

Argenteuil, 14 h 30, chasse ; **Coulommiers**, 14 heures, tableaux, mobilier, bijoux ; **Fontainebleau**, 14 heures, objets d'art, mobilier ; **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30, tableaux modernes ; **Provins**, 14 heures, archéologie, Extrême-Orient, mobilier ; **Sens**, 14 h 30, médecine, pharmacie.

PLUS LOIN

Samedi 19 novembre

Auch, 10 heures et 14 h 30, grands vins ; **Bergerac**, 14 heures, mobilier, armes, tapis ; **Epernay**, 14 h 30, souvenirs de 1914-1918 ; **Lorient**, 14 h 15, mobilier, tableaux, verreries ; **Nantes**, 14 heures, mobilier, livres, bijoux ; **Nice**, 10 heures et 14 h 30, objets d'art, tableaux, mobilier ; **Poitiers**, 14 h 30, vins ; **Rodez**, 14 heures, livres, autographes ; **Vendôme**, 14 h 30, livres.

Dimanche 20 novembre

Boulogne-sur-Mer, 14 h 30, mobilier, tableaux ; **Castres**, 14 heures, vins et alcool ; **Châlons-sur-Marne**, 14 heures, bijoux, mobilier, tableaux ; **Dijon**, 14 heures, mobilier, tableaux, objets d'art ; **Saint-Dié**, 14 heures, bijoux, mobilier, objets d'art ; **Saumur**, 14 h 30, verrerie, tableaux, gravures ; **Tarbes**, 14 h 30, objets d'art, mobilier, tableaux ; **Troyes**, 14 heures, argenterie, jouets, mobilier ; **Vendôme**, 14 h 30, livres ; **Vichy**, 14 heures, art nouveau, art déco, jouets.

FOIRES ET SALONS

Boulogne-Billancourt, Evry-II, Cholet, Vourey, Pont-sur-Yonne, Courbevoie, Bourg-la-Reine.

CAMPUS

Entreprise et communication

L'Institut des sciences de l'information et de la communication (ISIC) de l'université Bordeaux-III organise, les 23, 24 et 25 novembre, un colloque « Entreprise et communication », troisième du genre, qui réunira étudiants, chercheurs, chefs d'entreprise, de la PMI locale à l'établissement public national. Pour la première fois, des associations, des syndicats, des administrations, des institutions, en tête desquelles l'Eglise catholique, seront associées aux débats. Mgr Di Falco, porte-parole de la Conférence des évêques de France, assistera au colloque.

Pour l'ISIC, cette manifestation *« se situe dans le cadre d'un partenariat entre praticiens et chercheurs »*. Le philosophe Jacques Ellul ouvrira les débats par une conférence sur *« la communication placebo »*. Les jours suivants, les participants analyseront les raisons qui conduisent les entreprises à engager une stratégie de communication, ainsi que ces stratégies et leurs acteurs. Expression concrète du partenariat avec les entreprises, une convention sera signée entre l'ISIC et la société Bull : Bull accueillera pendant un an deux ou trois étudiants en DESS de l'information technique et professionnelle multimédias, qui compléteront leur formation à l'audit dans l'entreprise.

G. de M.

(ISIC, Université Bordeaux-III, Domaine universitaire, 33406 Talence Cédex. Tél. : 56-84-50-60 ou 56-84-50-58.)

● Information télévisée

Le CERTEIC (Centre de recherche en technique d'expression information et communication de l'université Lille-III) et le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information) organisent, les 25 et 26 novembre à Lille, deux journées d'études sur *« l'information télévisée, modèles descriptifs et stratégies pédagogiques »*.

(CERTEIC : université Lille-III, BP 149, Villeneuve d'Ascq. Tél. : 20-91-62-02.

● Droit et informatique

L'université de Toulouse-I vient de créer un *« certificat d'informatique appliquée au droit »*. Elle propose également un *« certificat d'informatique appliquée à la gestion »* et un *« certificat d'informatique appliquée à l'économie »*.

(Université des sciences sociales, place Anatole-France, 31042 Toulouse Cédex. Tél. : 61-63-36-03.)

● Commerce international

Le Centre d'éducation permanente de l'université Paris-X et le département du Val-d'Oise organisent de janvier à juin 1989 une formation en commerce international sanctionnée par un diplôme universitaire de second cycle (bac + 3). Ouverte aux salariés et aux demandeurs d'emploi ayant un DEUG ou pouvant justifier de six ans d'expérience professionnelle, elle fournit les connaissances juridiques et économiques et les techniques pratiques permettant d'assumer la fonction de chef de projet export.

(CEP, Paris-X, rue des Chênes-Pourpres (IUT), 95000 Cergy. Tél. : (1) 30-30-46-73.)

CHASSE

Inquiétude dans les fédérations

Le nouveau président de l'Union nationale des fédérations de chasseurs, M. Pierre Daillant, vient d'évoquer, au cours d'une conférence de presse, les craintes suscitées par les mises en cause dont le monde cynégétique fait, à diverses occasions, actuellement l'objet.

En visant la loi Verdeille qui oblige même les non-chasseurs à mettre leur propriété dans le domaine chassable, le Parlement européen vient en effet de dénoncer ce qu'il appelle « l'organisation antidémocratique de la chasse française ». Les parlementaires ont demandé, en outre, le remplacement des plombs de chasse par un autre métal pour limiter les effets du saturnisme sur certaines espèces. Or la majorité des chasseurs français utilisent des cartouches à plombs.

Plus préoccupants pour les chasseurs sont les jugements rendus par des tribunaux administratifs français qui interdisent la pratique des filets – ce qui menace ainsi les chasses traditionnelles – et ceux qui ont cassé les arrêtés de fermeture générale du tir au 28 février, date jugée par certains comme trop tardive.

Le Conseil d'Etat, saisi par des associations d'écologistes, a cassé, par ailleurs, dans 18 départements sur 19, les arrêtés ministériels des ouvertures d'été de la chasse au gibier d'eau, les estimant en contradiction avec la directive européenne sur la protection des oiseaux.

Interrogé par les chasseurs, le ministre de tutelle, M. Brice Lalonde, les a rassurés. Le ministre a affirmé, dans un communiqué, qu'il ne remettrait pas en cause les « vraies chasses traditionnelles » (voir à ce propos l'entretien publié dans *le Monde* du 24 septembre).

Sur la question des ouvertures et fermetures, il a souligné la nécessité de constituer un dossier scientifique et technique pour décider des dates par espèces et par régions. Le Muséum d'histoire naturelle et l'Office national de la chasse ont été chargés d'établir ensemble ce dossier.

EN BREF

● **Métro insolite.** – Dans la soirée du 3 décembre, une ancienne rame verte du métro parisien – dite « Sprague » – quittera de sa retraite pour une sortie exceptionnelle dans les sous-sols de la capitale. Ce train spécial partira à 18 h 30 de l'atelier de La Villette. Il y reviendra vers minuit, après avoir parcouru, sans changement mais en empruntant plusieurs raccordements de service, les lignes du métro urbain. La rame sera équipée d'un bar. Et le parcours, commenté, comportera plusieurs « arrêts-photos ».

★ **Inscriptions, 180 F par personne, en écrivant, avant le 24 novembre, au COPEF (Centre ouest parisien d'études ferroviaires), 19, rue d'Amsterdam, 75008 Paris. Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi de la convocation.**

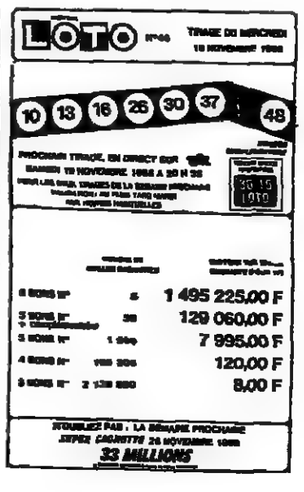

LA BOURSE Le 1 AUX STAGES

Etudiants*. 100 stages en Europe à gagner dans Le Monde dès lundi et jusqu'au 30 novembre 1988.

La bourse aux stages du Monde Campus, la Commission des Communautés européennes et 35 entreprises vous offrent la possibilité de gagner 100 stages en Europe.
Sur Europe 1, un indice par jour au journal de 20 heures pendant toute la durée de la Bourse.

* Bac + 3 minimum obtenu courant 1989.

Lisez le Monde *ou demandez votre bulletin de participation gratuit au Centre d'information et d'orientation de votre université ou au secrétariat de votre école.*

avec la participation de la (programme Comett)

Valeo · NIXDORF COMPUTER · GROUPE SNECMA · AGFA · L'AIR LIQUIDE · Esso · legrand · Auchan · MUST · XP · SOCIÉTÉ GÉNÉRALE · SAFT · RHÔNE-POULENC · Texas Instruments · OSRAM · Ernst & Whinney · CENTI · Sanofi

Le Monde CAMPUS avec EUROPE 1

REGLEMENT

EXTRAIT DE REGLEMENT
La bourse aux stages du « Monde Campus »

ARTICLE 1er

La SARL Le Monde, capital [illegible] F, RC B 552 01 0151, 7, rue des Italiens, 75009 Paris, éditeur du quotidien *Le Monde*, organise une bourse aux stages intitulée La bourse aux stages du Monde Campus.

ARTICLE 2

Cette bourse est ouverte à toute personne étudiante d'un particulier quel, en juin 1989, au minimum le niveau baccalauréat plus trois ans d'études, étant au maximum âgée de vingt-cinq ans et résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des collaborateurs du journal *Le Monde*, de la radio Europe 1 et des membres de leur famille directe.

ARTICLE 3

Cette manifestation est ouverte du 21 novembre au 30 novembre inclus. Il n'est d'aucune sorte prévu aucune obligation d'achat.

ARTICLE 4

Entre le lundi 21 novembre et le mardi 29 novembre 1988 inclus, *Le Monde* (daté du 22 novembre au 30 novembre) publiera au total 35 affirmations sur, respectivement, 35 entreprises et 2 questions formées sur la Commission de la Communauté européenne à raison de : 5 affirmations pendant 7 jours, 2 questions le dernier jour.
Pour aider les participants, un indice sera révélé du 21 novembre au 29 novembre 1988 inclus sur Europe 1 pendant le bulletin d'informations de 20 heures.

ARTICLE 5

Le mercredi 30 novembre 1988, *Le Monde* (daté 1er décembre) publiera le bulletin de participation comprenant les 35 logos des entreprises et les 2 questions formées, la question subsidiaire, une demande de renseignements et l'extrait du règlement.
Chaque candidat est invité :
— à reconstituer chaque entreprise sur lesquelles d'une affirmation et à attribuer le numéro de cette affirmation au logo qui lui correspond ;
— à répondre aux deux questions formées ;
— à répondre à la question subsidiaire ;
— à remplir la demande de renseignements et à cocher l'une des 4 catégories de stages proposés ;
— à fournir une attestation de scolarité.

ARTICLE 6

Dès le démarrage de l'opération, soit le lundi 21 novembre 1988, des bulletins de participation seront disponibles dans tous les centres d'information et d'orientation des universités, aux secrétariats des écoles.
En outre, il sera possible de demander un bulletin de participation par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La bourse aux stages du *Monde Campus*, BP n° 4, 93290 Les Lilas, entre le 21 novembre et le 30 novembre 1988 inclus, le cachet de la poste faisant foi (timbre remboursé sur simple demande au tarif normal).
Il ne sera communiqué aucun renseignement par téléphone.

ARTICLE 7

Les bulletins de participation dûment complétés sont à expédier à :
La bourse aux stages du *Monde Campus*, BP n° 4, 93290 Les Lilas, avant le 30 décembre 1988 minuit, le cachet de la poste faisant foi.
Le timbre utilisé sera remboursé sur simple demande.

ARTICLE 8

La sélection sera faite d'abord effectuée en tenant compte du nombre de réponses exactes aux 35 affirmations et aux 2 questions formées. Pour les 35 affirmations, sera considérée comme une réponse exacte toute bonne association entre une affirmation et un logo correspondant une entreprise.
Les bulletins réponses seront classés par catégorie de stage.
Les éventuels ex aequo seront départagés par la question subsidiaire et par les éléments fournis dans la demande de renseignements.

ARTICLE 9

La question subsidiaire et la demande de renseignements :
— Les candidats devront répondre dans l'espace prévu à cet effet à la question subsidiaire :
« Que représente un stage en Europe pour votre année professionnelle ? »
Les critères de sélection pour cette question subsidiaire sont l'originalité, la crédibilité, le style et l'argumentation du texte.
— Les candidats devront répondre dans l'espace prévu à cet effet à une demande de renseignements les concernant. Ils seront à fournir tous les éléments demandés.
En application de la loi du 6 janvier 1978, ils bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification. Le critère retenu, lors de l'examen des éléments fournis par la demande de renseignements, sera l'adéquation du profil de chaque candidat à l'un des profils recherchés pour les différents stages.
— Le jury pour cette sélection sera composé de :
représentants du *Monde Publicité* ;
représentants du *Monde* ;
et de consultants en recrutement.
— À un stade, au moins deux cents candidats seront retenus. Ils seront convoqués à Paris, sur rendez-vous, mercredi 1er février 1989 au cas où décideront les candidats qui bénéficieront effectivement d'un stage. Cette dernière phase de sélection se déroulera sous la forme d'un entretien entre les candidats retenus et les représentants des entreprises proposant des stages.
Cet entretien pourra s'effectuer dans la langue du pays où se déroulera chaque stage.

ARTICLE 10

La bourse aux stages du *Monde Campus* est dotée d'une centaine de stages en entreprises situées en Europe.

ARTICLE 11

Il ne sera pas possible d'échanger un stage dans une entreprise contre un autre stage ou contre des espèces. Les dates des stages seront fixées par les sociétés et ne pourront être changées. En aucun cas *Le Monde* ne sera responsable et l'entreprise ne tenant pas le stage prévu à un candidat sélectionné.
Le transport et l'hébergement inclusifs pour le stage sont à la charge du candidat retenu, sauf si l'entreprise concernée les prend à sa charge.

ARTICLE 12

Les gagnants autorisent par moyen les organisateurs à utiliser leur nom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à cette bourse, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 13

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs. La participation à cette bourse implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 14

Le règlement complet ainsi que les noms et modalités de contrôle sont déposés chez Me Vincent, huissier de justice à Neuilly-sur-Seine et peuvent être obtenus en écrivant à : La bourse aux stages du *Monde Campus*, BP n° 4, 93290 Les Lilas. (Timbre remboursé sur simple demande.)

Lettres

François-Olivier Rousseau Grand Prix du roman de l'Académie française

L'Académie française a décerné, jeudi 17 novembre, son Grand Prix du roman à François-Olivier Rousseau, pour *la Gare de Wannsee*, publié chez Grasset. F.-O. Rousseau a obtenu 13 voix contre 10 à Jean-François Deniau pour *la Dérobade* (Orban). Le Grand Prix de l'Académie est doté d'un montant de 100 000 F.

Bien qu'il ait déjà été récompensé par des prix littéraires – le Médicis en 1981 pour *l'Enfant d'Edouard*, le Marcel-Proust en 1986 pour *Sébastien Doré* (1), F.-O. Rousseau n'avait pas encore atteint l'audience que méritaient son talent et l'ambition de son entreprise créatrice. Peut-être parce que c'est un homme qui a décidé une fois pour toutes de dire ce qu'il a à dire dans ses livres plutôt que sur les ondes et sur les écrans. Vivant retiré dans une vieille maison de l'île de Man, l'auteur de *la Gare de Wannsee*, qui a aujourd'hui quarante et un ans, s'est entièrement voué à l'écriture de ses romans, acceptant la solitude et les contraintes d'une vie matérielle difficile.

Il ne fait pourtant aucun doute que François-Olivier Rousseau est l'architecte d'un édifice littéraire ample et durable et que ses livres vivront encore lorsque sera retombé le rideau de la scène médiatique. Ils ne participent d'aucune mode ni d'aucune école et n'existent que par leurs qualités propres : la rigueur et la richesse de l'écriture, la force de l'interrogation morale et esthétique, la variété et la souplesse d'un art qui parvient à dire ensemble la vérité intérieure des personnages et la vérité historique de l'époque où ils évoluent.

La Gare de Wannsee est un roman passionnant. Il met en scène deux jeunes Suédois, Sven et Nils, qui débarquent à Berlin au début du siècle pour y apprendre et y pratiquer la peinture et qui vont participer à la création de la nouvelle école expressionniste. Evocation superbe de la capitale de l'empire au sommet de sa gloire et subissant les premières atteintes du mal mortel qui la ronge, reconstruction vigoureuse et colorée d'un monde extravagant, enivrant et dangereux dont émanent les idées les plus folles, les passions les plus libres et les rêveries les plus nocives, mais aussi réflexion de moraliste menée de manière implacable et tranchante sur les frontières troubles de l'activité créatrice et de l'exigence éthique. François-Olivier Rousseau possède une palette d'une grande richesse, passant de l'ironie la plus mordante à la poésie intime, du croquis de rue lestement enlevé aux descriptions presque cliniques des labyrinthes de la conscience.

Mais *la Gare de Wannsee* est beaucoup mieux qu'un livre brillant, traversé de pages d'anthologie et de solos de virtuose, c'est une œuvre grave et profonde, orchestrée avec autant de subtilité que de puissance. Chez F.-O. Rousseau, l'exercice de la lucidité, mené parfois avec une allégresse presque méchante, est inséparable de l'intensité et de la vérité des émotions.

PIERRE LEPAPE.

(1) Tous deux au Mercure de France.

(Publicité)

VENTE A CHARTRES
GALERIE DE CHARTRES
DIMANCHE 20 NOVEMBRE à 14 h
FAIENCES des 18e et 19e
ARGENTERIE du 18e, VITRAUX ANCIENS, MOBILIER BRESSANT, PIANO quart de queue PLEYEL
Me J. & J.-P. LELIEVRE c.-priseurs
1 bis, pl. du général-de-Gaulle
28000 CHARTRES.
Tél. : 37-36-04-33

Le Carnet du Monde

Décès

– Paris, Nice, Solaro.

M. et Me Jean-Laurent Andreani,
Jean-Alexandre,
Olivia,
Me veuve Toussainte Andreani,
ses enfants et petits-enfants,
Me veuve Yvonne Andreani,
M. et Me Philippe Donzel
et leurs enfants,
M. et Me Marc Donzel,
Me veuve Pradelle,
née Marie De Ortoli,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Me veuve Dieudonne,
née Eugénie De Ortoli,
ses enfants et petit-fils,
M. et Me Jean-Baptiste De Ortoli,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Me Joseph Bagni,
leurs enfants et petite-fille,
Me veuve Yvette De Ortoli,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Me Jean-Louis De Ortoli
et leurs enfants,
M. et Me Jean-Louis Lemon
et leurs enfants,
Me Elliot-Bartoli,
M. J.-D. Marcotorchino,
M. et Me Félix Franchi,
leurs enfants et petits-enfants,
Parents, alliés et amis,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Baptiste ANDREANI,

leur père, grand-père, beau-frère, oncle,

survenu le 10 novembre 1988 à Phoenix (Arizona, USA).

La levée de corps aura lieu chez Roblot SA, 1, avenue Sainte-Marguerite, Nice (Alpes-Maritimes), le lundi 21 novembre, à 13 h 30.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église d'Eze-Village, le lundi 21 novembre, à 15 heures.

L'inhumation suivra, le même jour, au cimetière d'Eze-Village (Alpes-Maritimes).

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue de Prony,
75116 Paris.
Villa Roc Saint-Laurent,
06360 Saint-Laurent-d'Eze.

– Sarah Dajez,
son épouse,
Frédéric et Chantal Dajez,
Mina et François Le Monnier,
ses enfants,
Eléonore, Thomas, Julien, Elisa,
ses petits-enfants,
Moshe Zalcman,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Leib DAJEZ
« Henick »,

survenu à Paris, le 16 novembre 1988, dans sa quatre-vingtième année.

L'incinération aura lieu à 14 heures, le mardi 22 novembre 1988, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise,

et rappellent le souvenir de sa fille

Victoria,

assassinée par les nazis, à l'âge de six ans.

9, rue Le Bua,
75020 Paris.

– La Société française des seizièmistes
Et l'association Réforme, humanisme, renaissance,
font part avec tristesse du décès, le 13 novembre 1988, de

M. Claude FAISANT,
professeur de littérature française
à l'université de Nice.

– M. Guy FRANKEL,
a rejoint son épouse Eliane, le samedi 12 novembre 1988.

Selon ses dernières volontés, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité, mardi 15 novembre, en l'église de Marcil-Marly.

Laurent et Christine Frankel,
1, rue de l'Echelle,
75001 Paris.

Jacques et Ginette Frankel,
8, allée des Gardes-Royales,
Résidence Champs Lagarde,
78000 Versailles.

– Callian (Var).

La famille et les amis d'Edouard et Elena Goerg font part du décès de

Elena GOERG,
née Peyrot,
veuve d'Edouard Goerg,

qui a été inhumée à Callian (Var), le 15 novembre 1988. Ils rappellent combien Edouard et Elena Goerg ont été unis pendant leur vie.

– Michel et Martine Boucher,
ses enfants,
Samuel et Delphine,
ses petits-enfants,
Françoise Maous,
sa sœur,
Ses neveux, nièces, cousins et cousines,
Toute sa famille
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Me Lucienne KAHN,
née Motte,

survenu le 10 novembre 1988, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

16, avenue de Villiers,
75017 Paris.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Le directeur général
Et les professeurs

de l'Ecole supérieure de journalisme de Paris,

de l'Ecole des hautes études politiques et sociales

et de l'Ecole des hautes études internationales,

ont la douleur de faire part du décès, survenu le 16 novembre 1988, de

M. André LE JULES,
professeur d'histoire diplomatique,
directeur général honoraire
de ces établissements qu'il dirigea pendant trente-sept années.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 21 novembre 1988, à 8 h 30, en l'église Sainte-Marguerite, 36, rue Saint-Bernard, Paris-11e.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Louis MANSUY,
neurochirurgien,
professeur honoraire de l'Université,
chirurgien honoraire
des Hôpitaux de Lyon,

survenu à Lyon le 16 novembre 1988.

– Le colonel (E.R.) et Me Daniel Bommart,
M. et Me Roland Dézielt,
Me Josiane Bommart,
M. et Me Pascal Grange,
M. et Me Hervé Bommart,
M. et Me Michel Bro,
ses enfants,
Ses seize petits-enfants,
Ses onze arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Guyenne de MAUSSION-BOMMART,

le 17 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 21 novembre 1988, à 10 h 30, en l'église de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), suivie de l'inhumation.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Jean Mettas,
M. et Me Jacques Seince,
M. et Me Jean-Pierre Mettas,
M. et Me Gérard Papelier,
M. et Me Emmanuel Seince,
Le docteur et Me François Coudroyer,
M. et Me Jean-Luc Seince,
M. et Me Patrice Pin,
MM. Benoît et Frédéric Mettas,
Me Catherine Mettas,
M. et Me Eric Papelier,
Le docteur Jean-Marc Papelier,
M. et Me Alain Duvillier,
Me Nathalie Papelier,
Charlotte, Philippine, Delphine, Eloïse, Adélaïde et Geoffroi,
Le général et Me Huré,
M. et Me Maxime Huré,
Me Pierre Huré,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Jean METTAS,
née Colette Huré,

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur et belle-sœur,

survenu le 15 novembre 1988, à Paris.

Les obsèques seront célébrées en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, 96, boulevard Murat, Paris-16e, le lundi 21 novembre 1988, à 13 h 45.

L'inhumation aura lieu à Treignac (Corrèze).

32, rue de la Tourelle,
92100 Boulogne.

– M. Bertrand Larrera de Morel,
président-directeur général de l'ANVAR,
M. Christian Marbach,
président d'honneur de l'ANVAR,
Le conseil d'administration,
Le comité d'entreprise,
Et tout le personnel de l'ANVAR,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Eugène QUEMENEUR,
délégué à l'action régionale,
chevalier
dans l'ordre national du Mérite,

survenu le 16 novembre 1988.

ANVAR : 43, rue Caumartin,
75436 Paris Cedex 09.

[M. Eugène Quemeneur, né le 6 septembre 1936 à Brest, titulaire d'un doctorat d'Etat en sciences physiques, a été nommé délégué aux relations industrielles en Haute-Normandie (1977), puis délégué régional de l'ANVAR dans le Centre (1979), dans le Nord-Pas-de-Calais (1982), en Ile-de-France (1985), avant d'être nommé en 1988 à la direction générale de l'ANVAR comme délégué à l'action régionale.]

– Me Robert Rist,
Le docteur et Me Kural,
Me Edmond Lanier,
M. et Me Michel Rist,
Me Catherine Rist,
ses enfants,
Me Martine Rist,
Me Roxane Kural,
Le docteur et Me Philippe Menasché,
et leurs enfants,
M. Jean-Pierre Rist
et ses enfants,
M. et Me Thierry Waldart
et leurs enfants,
M. et Me Philippe Essig,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Me Henri Lanier
et leurs enfants,
Le docteur et Me François Lanier
et leurs enfants,
M. et Me Jean Lanier
et leurs enfants,
M. et Me Alain Rist
et leurs enfants,
M. et Me Olivier Rist
et leurs enfants,
M. Christian Rist,
M. Xavier Rist,
Me Laurence Rist,
M. et Me Arnaud Rist
et leurs enfants,
Me Lorraine Rist,
ses petits-enfants,
Me Hélène Cotte,
Les familles Bailliart, Rist, Trocmé, Schaller, Barat,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Edouard RIST,
née Madeleine Roy,

survenu le 12 novembre 1988, dans sa cent unième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 16 novembre 1988.

Cet avis tient lieu de faire-part.

233, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Anniversaires

– Il y a dix ans, le 20 novembre 1978,

Louis ALHERITIERE,

nous quittait.

Alice,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et son arrière-petit-fils,
rappellent son souvenir dans la prière à ceux qui l'ont connu et aimé.

– En ce vingtième anniversaire de sa mort, la famille de

André BERTRAND,
1913-1968,
agrégé des facultés de droit,

rappelle son souvenir.

Services religieux

– Jacqueline
SMADJA DE STHEN,

les prières d'usage seront dites pour la commémoration annuelle de l'anniversaire de son décès par les familles Smadja, Zeitoun, Coscas, Saingh,

le samedi 19 novembre 1988, à 11 heures, à la synagogue de la rue de la Victoire.

Communications diverses

– Sixième colloque de la Société internationale d'histoire de la psychiatrie et de la psychanalyse, Paris, samedi 26 novembre 1988, de 9 heures à 17 heures : « Sources antiques de la psychopathologie ». La Salpêtrière, amphithéâtre Charcot, 47-83, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

– *L'Abbaye Saint-Wandrille*, n° 37, publie une étude sur « Les archives du monastère depuis les origines », « L'abbaye pendant la Révolution », « Lettres inédites de Dom Pothier ». Tirage limité. Abbaye Saint-Wandrille, 76490 Caudebec-en-Caux.

– En raison des perturbations des services postaux,

L'ASSOCIATION AMICALE
des anciens élèves de
l'ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE
DES MINES DE PARIS,

a le regret de faire part de l'annulation de la soirée de la

SAINTE-BARBE,

prévue le 2 décembre 1988 et qui est reportée à une date ultérieure.

Renseignements au 47-20-37-82.

– DINER
ANCIENS SAINT-LOUIS
LE MANS,

26 novembre 1988. Tél. : 45-06-32-84 (Girard), 48-73-36-64 (Aveline).

Rectificatif

– Dans l'avis de décès du

pasteur
Philippe, Charles, Gabriel DEBU,

l'adresse : 15, clos des Perroquets, à Champigny-sur-Marne, est celle de Me Liliane Debû et non celle du temple.

(Voir *le Monde*, daté 18 novembre 1988.)

● RECTIFICATIF. – Une fausse information nous a fait annoncer hier (*le Monde* du 18 novembre) le mariage de Claude Jade et Bruno Pradal. Il s'agit d'une erreur.

M. Pierre Messmer est élu à l'Académie des sciences morales et politiques

L'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, au siège précédemment occupé par Léon Noël dans la section générale. Le résultat de l'élection était acquis au premier tour de scrutin par 23 voix contre 15 à M. Puaux et 3 bulletins blancs.

[Né en 1916 à Vincennes, M. Pierre Messmer, officier de la Légion étrangère, avait rejoint dès 1940 les Forces françaises libres à Londres. Il restera un gaulliste inconditionnel tout au long de sa carrière. Il prend une part active à la libération de Paris en 1944, puis à la guerre d'Indochine. De 1952 à 1959, il assure en Afrique noire, en phase de décolonisation, plusieurs charges importantes de gouverneur et de haut commissaire, à Dakar notamment. Le général de Gaulle rappelé au pouvoir nomme M. Messmer ministre des armées, un ministère qui durera neuf ans. Ensuite, M. Messmer est élu député de la Moselle (1968). Georges Pompidou, président de la République, le nomme ministre des départements et territoires d'outre-mer (1971-1972), puis premier ministre en remplacement de M. Jacques Chaban-Delmas (juillet 1972 à août 1974). En 1962, M. Messmer avait joué un rôle important au centre de préparation et d'évaluation de l'arme atomique. Il devait s'en servir lors de la crise de l'énergie en mettant sur pied un vaste programme nucléaire. Il a également à son actif l'organisation de la réforme régionale et le succès de la majorité aux élections de 1973.]

Pulls Opox Rapax
12, rue de la Ferronnerie Paris 1
La maison n'a pas de succursale
MEFIEZ-VOUS DES CONTRE FAÇONS

RÉDUCTION D'IMPÔTS ?

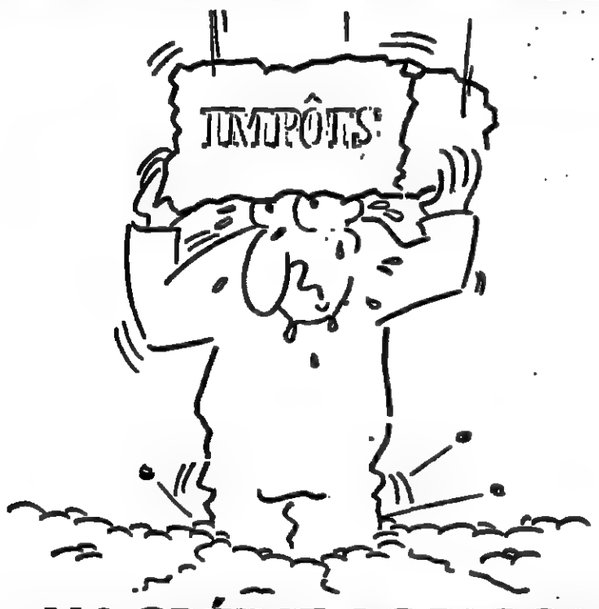

AU CRÉDIT AGRICOLE, NOUS VOUS DONNONS LES MOYENS D'ALLÉGER VOTRE FACTURE 89.

Savez-vous que vous pouvez déduire de votre prochaine déclaration d'impôts 4 000, 8 000, 14 000 F et peut-être bien plus...? Comment ? Tout simplement, en souscrivant à l'un, ou à plusieurs, des placements "spécial impôts" du Crédit Agricole.

Et, qu'il s'agisse de valeurs mobilières, de Plan Épargne Retraite ou d'Assurance-vie, tous les placements du Crédit Agricole vous font profiter d'une rentabilité souvent citée en exemple.

Agissez dès maintenant et surtout avant le 31 décembre 1988 : vous bénéficierez, dès 1989, de réductions d'impôts.

Venez voir rapidement votre Conseiller du Crédit Agricole. Vous découvrirez tout l'intérêt de nos placements, vous saurez lesquels choisir en fonction de votre situation... et aussi, comment vous pouvez alléger vos impôts dès l'année prochaine.

CRÉDIT AGRICOLE
Le bon sens en action

HDM

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde CADRES

Le Groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés récemment :

CARRIERE CONSEIL

• CONSULTANT CONSEIL EN MOBILITE PROFESSIONNELLE Réf. VMMCC 88

Clermont-Ferrand

• FUTUR RESPONSABLE D'UNITE Réf. VM 15/2861 A

Si vous êtes intéressé par l'un des postes, nous vous proposons de nous adresser un dossier de candidature en précisant la référence choisie à :

GROUPE EGOR
8, rue de Berri - 75008 PARIS

EGOR

PARIS BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL UNITED KINGDOM BRASIL

DEMANDES D'EMPLOIS

CONTROLEUR DE GESTION

CHEF DE DÉPARTEMENT respon. ass Compta & Gestion (18 pers. d... A.M.)

26 ans, 3 ans d'exp. prof. Form. Ec. sup. commerce.

Rech. poste resp. domaine Audit/Gestion/Fin./Compta. Tél. : (1) 45-43-56-59.

J.H. maîtrise échanges internationaux, bachelor of arts, bilingue anglais, cherche poste VSNE. Tél. : (16) 31-63-82-15.

J.H. 23 a., cuisinier spécial. antillaises, sérieux, lib. O.M., ch. place stable. Étudie ttes propos. même plonge. Libre de suite. Tél. : 39-83-29-34.

RESPONSABLE COMMUNICATION

H. 38 ans, 13 ans d'exp.

POSTE A RESPONSAB.

PARIS-PROVINCE 47-28-76-00 (dom. et rép.).

Le « GIER-CADRES » organise des déjeuners de cadres de plus de 50 ans au rest. des affaires sociales (à prix réduit).
ACCUEIL : chaque lundi, 12 h 15, salle 343 (ou 344) au ministère des affaires sociales. 8, AV. SÉGUR, 75007 PARIS.

J.F. 27 a., Sc. Po, DESS droit des affaires et fiscalité après stages en entreprises et cabinets, ch. poste juriste ou fiscaliste. Tél. : 42-61-59-72, après 18 h 30.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi

vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

J.H. – ESC, étudiant ICH, anglais, dynamique, bureautique, 2 ans expérience secteur immobilier.

RECHERCHE : responsabilité commerciale tous secteurs confondus, si possible dans l'immobilier. Mobilité et capacité commerciale importante. (Section BCO/DDS 1 267).

CADRE COMMERCIAL. – 17 ans expérience dans le prêt-à-porter ayant les responsabilités de la direction d'une centrale d'achats. Chef de produit et actuellement direction des ventes. Anglais courant.

RECHERCHE : fonction à responsabilités ou exportatrice d'une société de prêt-à-porter milieu haut de gamme. Mobile. (Section BCO/BD 1 268).

INGÉNIEUR ORGANISATION. – 41 ans. Formation IESTO, CNAM, anglais courant. Expérience de l'entreprise dans les activités : industrie de pointe, ingénierie chimique et pétrochimique, BTP dans les domaines suivants : organisation, qualité, expertise et audit, interface entre utilisateurs et informaticiens, négociation contrats marchés, mise au point et suivi planning (budget).

SOUHAITE : apporter contributions à entreprise. (Section BCO/MH 1 269).

CADRE POLYVALENT. – Formation supérieure. Expérience diversifiée, riche en enseignements, sachant établir diagnostic de situation complexe ou coordonner activités multiples ou promouvoir nouvelle opération.

ACCEPTERAIT : toute mission de courte durée même dans entreprise en difficulté également dans organisation professionnelle ou autre organisme à vocation économique. (Section BCO/BD 1 270).

JURISTE. – 35 ans. Maîtrise droit privé (1986) + DEA finances publiques et fiscalité (1988), Paris-2, ASSAS. Nationalité française et américaine. Expérience du travail en équipe, très adaptable, cadre fonction publique.

RECHERCHE : poste collaborateur dans un cabinet juridique (études de cas de fiscalité, droit des affaires, droit du travail, droit civil). (Section BCO/AB 1 263).

CADRE SUPÉRIEUR. – International, fort bagage marketing, expérience prouvée. 48 ans. Double nationalité française et américaine, 5 langues, voyage à travers le monde pour prendre responsabilités du développement international ou direction de filiales ou implantations à l'étranger. Zones géographiques Amérique du Nord, Europe, Asie du Sud-Est. (Section BCO/DDS 1 264).

PME-PMI. – FONCEZ A L'EXPORT avec cadre expérimenté, capable fixer objectifs et appliquer stratégie permettant de les atteindre. Homme de terrain et très disponible pour prospection et suivi commercial avec réseau agents. Sens relationnel, anglais-espagnol. (Section BCO/JV 1 265).

F. CHARGÉE D'ÉTUDES. – Senior marketing grand public, études industrielles. Spécialisée domaine création d'entreprise, 12 ans expérience cabinet conseil.

RECHERCHE : organisation intégrante à ses objectifs, domaine création d'entreprise. Tempérament commercial, complètes compétences techniques. Habitude gestion budget et conduite équipe travail. Doctorat sociologie industrielle. (Section BCO/MH 1 266)

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

Le Monde IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

46, RUE SAINTE-ANNE
Pptaire vend dans imm. historique 17e s., p. de taille, 165 m², 3e ét. 3 400 000 F. Samedi, 15 h à 17 h.

2e arrdt

OPÉRA

15, place Gaillon.
Imm. caract., 3 appts, tt cft, studio-duplex, 2 p., liv. + 2 ch. Sur place ce jour et sam. 19, 12 h 30 à 17 h 30.

5e arrdt

EXCEPTIONNEL
Propriétaire vend appartement, réception, 6 chambres + bureau, 3 terrasses, 280 m², entièrement refait. PROMOVIM, 42-36-56-26.

EXCEPTIONNEL.
Propriétaire vend dans immeuble rénové, duplex 200 m², 2 terrasses Sud, 3 ou 4 chambres, 77 m² de réception avec poutres apparentes et verrière. PROMOVIM, 42-36-66-26.

MOSQUÉE. Bel imm. p. de t., 4e ét., 3 p., asc., 65 m², gd ch. 1 650 000 F. 4, rue des Fossés-St-Marcel. Sam., 14 h-17 h ou 46-44-66-07.

LUXEMBOURG

Mo PORT-ROYAL
Bon imm., tt cft, soleil, 3 p., entrée, cuis., bains, calme, possib. profes. lib. 12 bis, rue du Val-de-Grâce. Sam.-dim.-lun., 14 h-17 h.

6e arrdt

VUE S/JARDIN RELIGIEUX
GRAND STUDIO tt cft, REFAIT NEUF.
Tél. : 46-33-44-00 ou (16) 35-90-27-06.

7e arrdt

Mo SÉGUR

Bon imm., p. de taille, asc., liv. avec cuis. américaine incorporée. 1 chbre, entrée, cuis., bns, s/rue, soleil, chff. cent. ind., peu de charges. 83, AVENUE DE SÉGUR. Sam.-dim., 14 h-17 h.

14e arrdt

RUE D'ALÉSIA

Pr. Mo Alésia de imm. p. de t., 2 p., 57 m². Sd. Sud, chbre s/jard., gds balc. 1 200 000 F. AGENCE DU MARCHÉ, 46-81-84-00

9, RUE BOULARD
Studio + mezzanine, 22 m², grand charme. Calme. 460 000 F. Sam., 14 h-17 h. Tél. : 42-60-04-28.

16e arrdt

VUE SUR TOUT PARIS
Avenue Kennedy, dernier étage, 78 m² + terrasse. Prix : 2 400 000 F. Tél. : 46-24-63-33.

PRÈS VICTOR-HUGO
sur parc, 6e étage, 170 m², VUE. Balc. Service Park : Tél. : 46-24-63-33.

17e arrdt

PRIX INTÉRESSANT

BATIGNOLLES

Mo PLACE CLICHY
Bon imm., 4e ét., asc., séj., 1 chbre, entrée, cuis., bains, calme, chauffage central. Peu de charges. 2, RUE BIOT. Sam.-dim.-lun. 14 h-17 h.

GROUPE IPM

DANS HOTEL PART.
JOUFFROY 86 m²
Très original 2.500.000 F
Ex 65 m² 2.000.000 F
Poss. de faire DUPLEX.
45-24-25-25

PTE CHAMPERRET. Appart 4 P. 75 m², 3e sans asc., dble living, 2 chbres, s. de bains, WC, cave à rénover. 1.500.000. Réf. 035, André Korchia SA 43-70-69-65.

Mo BROCHANT 2 P., 35 m², dans bel imm., 6e ét., clair, calme, vue très dégagée, charme, à saisir. 400.000 F. 40-26-42-47/40-26-42-74.

VILLIERS

2 p. 47 m², chbre, séj., cuis. équipée, cave. 1.050.000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15

NOUS RECHERCHONS POUR NOTRE CLIENTÈLE TOUS APPARTS HAUT DE GAMME

WAGRAM

Gd appt triple récept., 3 chbres + ch. serv., park.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

R. DE TRUFFAUT

3 p., 65 m², appt rénové, imm. anc. 1.325.000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
Standing, grand et beau 3 p., tt cft. 61, av. Secrétan, escalier C, 3e étage. Samedi, lundi 13 h à 17 h.

20e arrdt

Village de Charonne dans mais. 19e s., 4/5 p., 100 m² env. Prestat., cuis. éq., rue/jard., expo. O.-E. Prix : 2 300 000 F. 43-63-69-00/48-72-41-27.

78-Yvelines

BORD DE SEINE

Beau 5 p. de sup. résidence, tennis, piscine. 900 000 F. Cab. Versailles 39-19-21-27.

PARLY II

Superbe 5 pces, type II. Prix : 1 600 000 F. Cab. Versailles 39-19-21-27.

ANDRESY

(BORD SEINE) BEAU 4 P., 86 m² + terr. 745 000 F. Cab. Versailles 39-19-21-27.

PRÈS RER CONFLANS

SUPERBE 3 P., BOX. Prix : 800 000 F. Cab. Versailles 39-19-21-27.

Rocquencourt (pr. Versailles), part. vend de dom. : Duplex, gd st., 132 m², liv. 42 m², 3 chbres, 2 s.-d.-bns, terr. 26 m², 2 pkg en ss-sol, gde cave, cuis. éq. 2 290 000 F. Ag. s'abst. Tél. bur. : 43-61-37-69, d. 39-64-35-36.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY
30, BD DU CHATEAU
Sup. récepts, 3 ch., 3 bns, 168 m², gd balcon, park. Samedi, lundi 14 h à 17 h.

11, RUE JACQUES-DULUD
NEUILLY, 185 m²
Pptaire vd en cours rénov. soignée. S/pl. sam., 11 h à 13 h ou Tél. : 46-24-63-33.

PRIX INTÉRESSANT

BOULOGNE
Mo JEAN-JAURÈS

Bon imm. s/jardin, calme, gd studio, ent., petite cuis., bns, w.-c., gde cave, réf. tf. Peu de ch. 6, r. de La Rochefoucauld. Sam.-dim., 14/17 h.

NEUILLY, PRÈS MÉTRO

140 m², CALME.
Ch. de service + box.
9 bis, rue Casimir-Pinel, bât. F, samedi 15 à 17 h.

Province

Centre-ville PERPIGNAN, vd appt grand stdg, 225 m². Ecr. M. ALCARAZ, BP 2031, 66011 Perpignan cedex. Tél. : 68-66-29-65.

appartements achats

CH. URGT 110 A 140 m²

Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 3e. PAIE CPT. 48-73-35-43.

locations non meublées offres

Région parisienne

Aux ab. Seine, 92 Puteaux, résid. Bellerive, loue studio neuf, 30 m² équipés, 8e ét., balcon, S.-O. 2 800 F + ch. Tél. : 42-04-27-10.

locations non meublées demandes

Paris

Loue appt 2 pces, jardinet + cheminée, décembre-janvier, Mo Robespierre. 4 000 F. Electr./chauff./tél. compris. T. : 48-70-96-10.

viagers

LIBRE STUDIO

Mo Lamarck, tt cft, 440 000 francs + 2 100 F/mois. 74/78 ans. Viagers Cruz, 42-66-19-00.

immeubles

Part. ch. PARIS ou proche banlieue, imm. d'habit. même avec travaux. Ecr. M. BERGIN. 18, Levée du Port, 01140 THOISSEY.

STÉ J. AZOULAY
ach. pr investir imm. sur Paris ou banl. pr., même mauv. état. Décision rap., paiemt cpt. 46-34-19-18.

P.H.I.

Paris Hoche Investissements achète tous immeubles, habitation ou commerciaux, discrétion, décision rapide, paiement comptant. Intermédiaires sollicités.

P.H.I. 45-61-10-20.

240, fgb St-Honoré, Paris-8e.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

Constitutions de sociétés et tous services 43-55-17-50.

OPÉRA
15, pl. Gaillon. Bel. imm., asc., burx s/façade, 110 m² env./50 m² env. S/pl. ce jeudi sam. 19, 12 h 30-17 h 30.

VOUS PAYEZ AU MOINS 40 000 F D'IMPOTS N'EN PAYEZ PLUS

Dernier délai pour profiter de la défiscalisation 1988.
Placements de qualité.
Une équipe pluridisciplinaire à votre disposition.

RENSEIGNEMENTS : (1) 49-11-01-19.

COTE D'AZUR - FRANCE
CAP BENAT

VOTRE TERRE A BATIR — Gardienne toute l'année — DOMAINE PRIVÉ — Face aux îles d'Or

2 200 m² 1 140 000 FF TTC
2 800 m² 1 460 000 FF TTC

VUE MER

Documentation sur demande
POSIDONIA : Département vente
Domaine privé du Cap BENAT, 83230 BORMES-LES-MIMOSAS.
Tél. : (33) 94-71-27-28 (29), Telefax : (33) 93-75-53-81.

ALPES

217.000 F* Votre appartement 4 personnes + cuisine équipée + casier à skis + parking
*à partir de

Une très belle résidence de 3 chalets savoyards dans une station exceptionnelle Été/Hiver. Avec 5% à la réservation. Crédit personnalisé sur 10, 15 ou 20 ans.

Groupe AMARO S.A., 87, bd Haussmann, 75008 PARIS (1) 47.42.07.07

NOM
ADRESSE
TÉL

Amaro Mer-Montagne

L'AGENDA

Décoration

L'ENTREPOT DU CANAPÉ

Les 18 et 19 novembre, vente exceptionnelle de canapés et fauteuils. Nombreux modèles en cuir et tissu.
Par exemple canapé 3 places entièrement déhoussable : 2 490 F. Canapé 3 places cuir pleine fleur aniline 9 900 F au lieu de 17 400 F.

Venez vite pour avoir le choix, ts les modèles sont disponibles.

Entrepôt Porte-de-Pantin, 26, rue des 7-Arpents Le Pré Saint-Gervais. Tél. 48-44-83-81. Ouvert de 10 h à 19 h.

Vacances Tourisme Loisirs

SKI DE FOND

JURA

Pleine zone nordique sur pistes de fond. Studios à louer tt cft, pour 4 pers. Sauna GX, possib. repas, location matériel sur place. Tél. : (16) 81-49-00-72.

ASSOCIATIONS

Appel

POÈMES EN LIBERTÉ

SUR MINITEL
3615 CLP

M. Bruno Malafronte, président de l'association Psychiatrie sans frontières fondation Henri Collomb, invite les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire, le 2 décembre 1988 en l'Abbaye Pasteur, 30, av. de la Voie-Romaine 06000 Nice. Tél. : 93-81-71-71 poste 3279.

Conférences

L'UNION CONTRE LE TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS
Organise sous la présidence de Pierre BAS, Membre Honoraire du Parlement, Maire du 6e arrondissement, une réunion sur le thème : « PORNOGRAPHIE, PROSTITUTION ET VIOLENCE », le jeudi 24 novembre 1988 de 18 h 30 à 20 h à la Mairie du 6e, Place Saint-Sulpice.

ROSE-CROIX D'OR

L'Homme, une pensée DIVINE
11, rue Cailloux 75013 Paris à 20 h 30.

Sessions et stages

FORUM
104, rue de Vaugirard
SOIRÉE-DÉBAT avec Claude GEFFRE
DU CHOC DES CULTURES AU DIALOGUE DES RELIGIONS
JEUDI 24 NOVEMBRE
18 h 30-22 h 30. Repas s/place. Inscriptions. Tél. : 45-44-01-87.

THÉATRE QUAND MÊME

Cours par professionnels tous âges – tous niveaux – tous handicaps physiques 6 h/sem. Tél. : 42-51-40-63.

- Prix de la ligne 44 F TTC (25 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au J.O.
- Chèque libellé à l'ordre du Monde Publicité, et adressé au plus tard le mercredi avant 11 heures pour parution du vendredi daté samedi au Monde Publicité, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les vendredis, sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

DEAUVILLE

Au cœur de la vie deauvillaise, entre l'hippodrome et l'hôtel du Golf, votre appartement grand confort dans le "Domaine des Yearlings," prestigieuse résidence avec piscine privée.

475.000 F*

*A partir de et jusqu'à épuisement du stock

Spie Loisirs
LE MEILLEUR EMPLACEMENT
LE MEILLEUR PLACEMENT
75, avenue Marceau
75116 PARIS
Tél. : 47.23.00.67

Veuillez m'envoyer votre documentation "Deauville"
Nom :
Adresse :
Tél. dom. : Tél. bur. :

Pour passer une annonce immobilière.
Tél. : 45-55-91-82 poste 4126.
Appel gratuit province n° vert 05-03-01-00.

Économie

SOMMAIRE

■ Les banques centrales de douze pays sont intervenues dans un effort « sans précédent » pour enrayer la glissade du dollar tombé à Tokyo à 122 yens *(lire ci-dessous)*.

■ M. Edmond Maire quitte le secrétariat général de la CFDT, le 25 novembre : bilan de dix-sept ans à la tête de la centrale *(lire page 31)*.

■ Journée de protestation des pharmaciens mécontents de la diminution de leur marge *(lire page 31)*.

■ M. Friderichs, ancien ministre de l'économie de la RFA, a été nommé patron d'Airbus industrie (lire ci-dessous).

REPÈRES

Construction

Vive reprise des mises en chantier aux Etats-Unis

Les mises en chantier de logements ont progressé de 7,2 % en octobre après un recul de 0,8 % en septembre et de 1,1 % en août, annonce le département du commerce américain. Cette hausse est la plus forte depuis février dernier et a surpris par son ampleur les analystes, même si les signes de dynamismes de l'activité économique ont tendance à se multiplier.

Exportations

La RDA impose des restrictions sur quatre-vingts produits

Les autorités est-allemandes ont adopté une nouvelle réglementation douanière interdisant l'exportation de plus de quatre-vingts produits *« dans l'intérêt des citoyens de la RDA »*, a annoncé l'agence de presse ADN. Cette liste comprend des produits alimentaires et des articles aussi divers que des chaussures, des draps de lit, des vêtements d'enfants, des médicaments, des articles ménagers. Ces nouvelles restrictions à l'exportation frappent notamment les ressortissants d'autres pays socialistes qui viennent en RDA acheter des marchandises pratiquement introuvables chez eux, selon les observateurs occidentaux de Berlin-Est. Mais elles reflètent aussi une situation tendue sur le marché intérieur est-allemand.

Grande-Bretagne

Le chômage continue de baisser...

Le taux de chômage a reculé, pour le vingt-septième mois consécutif, pour s'inscrire à 7,7 % de la population active en octobre contre 7,8 % en septembre, annonce le ministère de l'emploi. Le nombre des sans-emplois revient ainsi à 2,16 millions, son niveau le plus bas depuis décembre 1980. Il avait atteint un plafond de 3,2 millions de chômeurs, soit 11,7 % de la population active durant l'été 1981. Les analystes soulignent toutefois que le rythme du recul du chômage s'est légèrement ralenti, passant d'une moyenne mensuelle de quarante-trois mille sept cents personnes durant la période novembre-avril à quarante mille cinq cents entre mai et octobre.

... la hausse des salaires reste élevée

La progression des salaires, en données corrigées des variations saisonnières, a atteint 9,25 % sur les douze mois terminés en septembre. Elle n'a cessé de s'accélérer, passant de 7,5 % en rythme annuel durant l'été 1987 à 8 % à la fin de cette année, 8,5 % au premier trimestre 1988 et 9 % en juillet. Le ministère de l'emploi souligne toutefois que cette poussée tend à se ralentir dans le secteur manufacturier, où la productivité, en vive hausse, a augmenté de 7,4 % sur un an.

Prix

Entre + 0,2 % et + 0,3 % en octobre pour la France

En France, la hausse des prix de détail a été comprise entre 0,2 % et 0,3 % en octobre, selon les calculs provisoires de l'INSEE. En un an (octobre 1988 comparé à octobre 1987) la hausse est de 3 %. L'écart d'inflation avec la RFA calculé sur un an est de 1,7 point en défaveur de la France (3 % pour la France, 1,3 % pour la RFA) après 1,6 point en août et septembre.

● **RECTIFICATIF.** — Une coquille a fait dire à Paul Fabra le contraire de ce qu'il écrivait dans son article « Jamais de fin à la rigueur ». (*Le Monde* du 18 novembre). — A la quatrième ligne de la première page, il fallait lire : *« La vérité est qu'il est de l'essence d'une politique qui s'en réclame* (de la rigueur) *de ne pouvoir que se prolonger indéfiniment. »*

Très fortes interventions des banques centrales pour stopper la baisse du dollar

La journée du jeudi 17 novembre a été un peu folle sur les marchés des changes, où le dollar est retombé un moment à son plus bas cours historique à Tokyo depuis la guerre, un peu plus de 121 yens, touché fugitivement à la fin de l'année dernière. A Paris, il glissait à 5,87 F *(lire page 34)* et à Francfort revenait à 1,7125 deutschemark. Sa chute était provoquée par une interprétation pessimiste des résultats de la balance commerciale américaine pour le mois de septembre, bien que son déficit ait été ramené de 12,16 milliards de dollars à 10,46 milliards.

Aussitôt, les banques centrales intervenaient massivement pour stopper cette chute, au premier rang desquelles la Banque du Japon, qui, à 122 yens, rachetait d'abord 500 millions de dollars dans la bataille, puis 1 milliard supplémentaire. Elle était, alors, assistée par les banques centrales des Etats-Unis, d'Allemagne fédérale, d'Angleterre, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Belgique, d'Autriche, de Suède, du Danemark, de Norvège et d'Autriche une bonne douzaine au total.

Ces interventions étaient qualifiées de *« sans précédent »* par le ministre des finances japonais, M. Kiichi Miyazawa : en fait, elles ont été les plus importantes depuis le mois de janvier, autre période de faiblesse pour le dollar. Elles ont, dans l'immédiat, permis de stabiliser un peu la devise américaine, dont les cours remontaient, vendredi, aux environs de 122,75 yens, 1,7350 DM et 5,93 F, sans beaucoup de conviction pour les opérateurs qui qualifiaient cette remontée de *« précaire »*. *« La chute du billet vert a pris tout le monde par surprise »*, déclarait l'un d'entre eux. *« On ne pensait pas qu'elle serait si brutale »*. C'est dire à quel point pèsent les incertitudes sur la politique future du président élu, M. George Bush, dans le domaine budgétaire. Le président Reagan a tenté de lui prêter main-forte en affirmant que la réduction du déficit budgétaire était *« une priorité »* et qu'*« il fallait se mettre au travail immédiatement »*. Ce qui n'a pas convaincu complètement les milieux financiers internationaux.

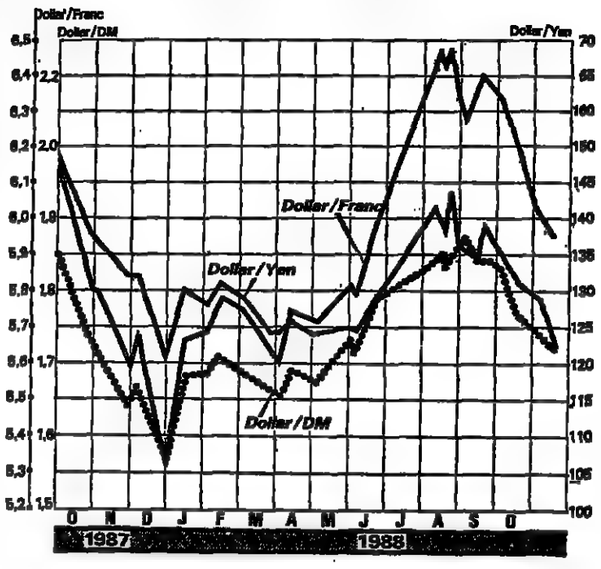

BILLET

La « banque verte » sous l'œil de Matignon

Douroux ou pas Douroux ? Donné, il y a dix jours, comme futur directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), M. Lucien Douroux a lui-même mis fin au suspense le 17 novembre (*le Monde* du 18 novembre). L'actuel secrétaire général de la Fédération nationale des caisses de crédit agricole (FNCA) a, de sa propre initiative, annoncé qu'il ne serait pas candidat à la succession de M. Auberger, démis de ses fonctions, le 8 novembre, par le conseil d'administration de la « banque verte ». Seul candidat déclaré de l'intérieur du Crédit agricole, M. Douroux avait vu sa cote se briser à la porte de l'hôtel Matignon.

La mise hors jeu « spontanée » de M. Douroux jette une lueur nouvelle sur la loi de mutualisation du Crédit agricole votée en janvier dernier. Le texte prévoit que le directeur général est nommé en conseil d'administration — donc par ses pairs, — puis reçoit l'agrément des ministres des finances et de l'agriculture. Dans le cas présent, la candidature de M. Douroux semblait réunir suffisamment de suffrages au sein du conseil, même si deux de ses membres lui vouent une hostilité affichée. Rue de Rivoli, pas plus qu'au ministère de l'agriculture, on ne s'est prononcé contre l'actuel secrétaire général.

En réalité, bien qu'il ne soit pas officiellement concerné par ce choix, c'est M. Rocard qui a tranché. L'homme déplaît à Matignon. Il passe, à juste titre, pour l'inspirateur et l'artisan de la mutualisation, que les socialistes ont toujours combattue. Dans l'entourage du premier ministre, on présentait M. Douroux comme le candidat de la division. Actuel directeur du cabinet du premier ministre, M. Jean-Paul Huchon n'a pas oublié son passage, avant mars 1986, à la direction générale de la Caisse nationale, ni ses divergences avec Lucien Douroux. Le premier souhaitait un rééquilibrage en douceur des compétences entre l'organe central et les caisses régionales, avec la volonté de faire l'économie d'une mutualisation. L'autre voulait, au contraire, *« démolir la maison et la reconstruire sur de nouvelles bases »*, selon l'expression d'un directeur de caisse régionale, avec le secret espoir, au moins le pensait-on, de diriger le nouvel ensemble, affranchi de la tutelle de l'Etat.

M. Douroux est-il victime d'un règlement de comptes ? Certains insistent avec malice sur son amitié, dont il ne se cache pas, avec l'ancien ministre chiraquien de l'agriculture, M. François Guillaume. Mais il serait trop simple de rattacher M. Douroux à un parti. N'est-il pas le beau-frère de M. Michel Debatisse, député centriste européen et gourou agricole de M. Raymond Barre ? D'aucuns affirment son indépendance d'esprit, qui l'a conduit par le passé vers le Club Jean-Moulin ou, plus récemment, vers Echanges et progrès de M. Jacques Delors.

Dans ses propres rangs, Lucien Douroux passe pour un *« réducteur de têtes »*, malin et terriblement ambitieux, rêvant, selon un familier *« d'occuper un jour un de ces postes qui reviennent de droit à un inspecteur des finances »*. Mais ce beau projet d'autodidacte semble mal finir, même si certains continuent de prétendre que le pouvoir à la « banque verte » sera *« là où est M. Douroux »*.

ÉRIC FOTTORINO.

Un nouveau président pour Airbus

Les vraies réformes sont remises à plus tard

LONDRES
de notre correspondant

Les quatre ministres européens responsables d'Airbus sont parvenus, jeudi 17 novembre à Londres, à se mettre d'accord sur le nom du président du conseil de surveillance du consortium qui succédera à Franz Josef Strauss, récemment décédé, mais ils n'ont pu aboutir au même résultat pour les différents postes, dont celui de directeur financier, dont la création avait été réclamée par un rapport de quatre « sages ». Si Airbus est incontestablement un succès en termes de ventes, avec près de mille appareils livrés ou commandés, il continue cependant à perdre de l'argent.

Il a donc été décidé de réorganiser les structures de direction pour tenter de faire fonctionner davantage ce regroupement de quatre constructeurs européens comme une entreprise privée, obéissant à la seule logique commerciale. La nomination de M. Hans Friderichs à la tête du conseil de surveillance va dans ce sens.

Les Britanniques souhaitaient que le poste de directeur financier leur revienne. La décision a été repoussée à la fin de l'année, lors d'une nouvelle réunion, « avant Noël », à Toulouse, des quatre ministres concernés : M. Michel Delebarre (France), M. Erich Riedl (RFA), lord Young (Grande-Bretagne) et M. Fernando Panizo (Espagne). Le nouvel organigramme complet devrait alors être annoncé.

La baisse du dollar pourrait poser de nouvelles difficultés dans les semaines qui viennent. La garantie d'une intervention du gouvernement ouest-allemand, si le dollar descendait en dessous de 1,60 mark, était une des conditions mises par Daimler-Benz pour la reprise du constructeur aéronautique Messerschmitt Boelkow Blohm (MBB), un des partenaires d'Airbus. Cette forme de subvention déguisée a suscité les foudres du gouvernement américain.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Le débat sur la rigueur et les noyaux durs

M. Bérégovoy : « La rigueur c'est la bonne gestion »

« La rigueur c'est la bonne gestion (...) nous entendons bien gérer les affaires de la France, ne pas dépenser plus que l'on a (...) quand l'économie va bien [la rigueur] *est nécessaire, quand elle va mal, c'est encore plus indispensable »*. En faisant cette déclaration, jeudi 17 novembre, à la télévision, dans l'émission « Questions à domicile » sur TF1, M. Bérégovoy a aussitôt ajouté qu'il ne fallait pas confondre rigueur économique et rigueur sociale. *« Il y a*, dit-il, *un besoin de promotion sociale qu'il nous faut satisfaire, qu'il nous faut comprendre »*.

Le ministre de l'économie et des finances a de nouveau insisté sur le fait que *« s'il y avait à nouveau un dérapage inflationniste qui devait creuser nos déficits, les progrès que nous avons accomplis risqueraient d'être remis en cause »*.

Interrogé sur le comportement du gouvernement à propos des noyaux stables du capital des entreprises privatisées, M. Bérégovoy a déclaré : *« Je demande aux entreprises publiques de ne pas se comporter comme* le bras de l'Etat *mais de penser d'abord aux intérêts des entreprises dans lesquelles elles sont. »*

Quant à la présence de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le capital de Marceau Investissements tout comme dans celui de la Société générale, le ministre de l'économie a déclaré que cette institution agissait comme elle l'entendait et qu'il n'était pour rien dans cette situation. Il a une nouvelle fois répété que c'était à la demande de son prédécesseur, M. Edouard Balladur, que la CDC avait acheté des titres de la banque privatisée alors que *« l'action se portait mal »*.

M. Balladur : « Il faut que chacun profite des fruits de la croissance »

Interrogé sur les remous actuels autour des sociétés qu'il a privatisées, l'ancien ministre de l'économie, M. Edouard Balladur estime, dans un long entretien publié par *l'Expansion* (18 novembre/1er décembre), que *« le gouvernement a le droit de vouloir renationaliser, mais alors, qu'il le dise clairement et qu'il le fasse au grand jour »*. Ce que le dirigeant RPR trouve *« anormal »* actuellement, c'est *« l'intervention de l'Etat dans le capital des entreprises privatisées, à travers une institution financière assise sur un monopole — la Caisse des dépôts — dont la vocation n'est pas celle-là, avec les intérêts les plus divers »*.

S'exprimant sur la situation sociale, l'ancien ministre estime que *« nous devons certes poursuivre notre effort d'investissement, mais il faut aussi que chacun profite des fruits de la croissance retrouvée »*. A propos de la fonction publique, M. Balladur estime que, *« lus encore que d'une progression de leur salaire, les fonctionnaires ont besoin d'autres modes de gestion, moins bureaucratiques, faisant plus de place à la participation et à l'initiative individuelle »*. *« Cela pourrait faire l'objet d'un contrat »*, suggère l'ancien ministre.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN FORMALITÉS D'ENTREPRISES

Déclarée à la Préfecture de Police sous le n° 882872
Loi du 1er juillet 1901

Les statistiques démontrent que 75 % des formalités d'entreprises sont traitées par des mandataires professionnels.

Trop longtemps tenus à l'écart des instances où s'élaborent les réformes en cette matière, les professionnels en formalités d'entreprises ont décidé de se grouper en une association, ayant pour but de les représenter vis-à-vis des pouvoirs publics et des organismes auprès desquels ils accomplissent leur mandat, afin d'assurer la défense de leur profession et des intérêts généraux de leurs mandants.

Dans l'immédiat, l'association s'est fixé pour objectif de faire respecter par les Centres de Formalités des Entreprise, les dispositions législatives et réglementaires imposant la gratuité de leurs prestations.

L'association, ouverte au concours de tous les bienfaiteurs (avocats, notaires, conseils juridiques, etc.) intéressés par les objectifs qu'elle poursuit, accueille également parmi ses membres ceux qui veulent la soutenir dans son action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Maurice Perrot	Trésorier :	Sylvie Bouette
Vice-Président :	Michèle Bargain	Trésorier Adjoint :	Jean-Louis Vergonjanne
Vice-Président :	André Achache	Administrateur :	François-Régis d'Espalungue
Secrétaire :	Roland Ferrari	Administrateur :	Jean-Gaston Moore
Secrétaire Adjoint :	Bruno Vergé	Administrateur :	Jean-René Tancrede

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

Bargain Formalités — Bureau Central des Formalités — Bureau Commun des Services de l'Ordre des Avocats — EDI-LEG — Ferrari & Cie — FCJA — France Formalités — Goy et Pierrot — La Gazette du Palais — La Loi — La Vie Judiciaire — Le Publicateur Légal — Les Affiches Parisiennes — Les Petites Affiches — Mofor — Odal — Office Spécial de Publicité — Patrick Soule SA — Publicité Vero France — Journal spécial des Sociétés — Tancrede SA.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN FORMALITÉS D'ENTREPRISES
35, rue Etienne-Marcel
75001 PARIS
Tél. : 42-96-65-18

Économie

Après la décision du gouvernement de réduire leur marge

Dix mille pharmaciens ont manifesté à Paris

Les pharmaciens se sont mobilisés, jeudi 17 novembre, pour protester contre la remise de 2,87 % sur le prix des médicaments remboursés décidée par un arrêté paru dimanche 13 novembre. A Paris, notamment, la majorité des officines étaient fermées, un service de garde étant assuré. Environ dix mille personnes ont défilé jeudi après-midi dans la capitale : pharmaciens, assistants, et de nombreux étudiants en pharmacie de Paris et de province (près du tiers du cortège).

Les présidents des trois associations de pharmaciens d'officines, MM. Yannick Marzin (Fédération des syndicats pharmaceutiques de France), Albert Arbon (Union nationale des pharmacies de France) et Jacques Lachamp (Association des pharmacies rurales) n'ont pu rencontrer aucun responsable à l'hôtel Matignon : le premier ministre avait annoncé que M. Claude Evin, ministre de la santé et de la protection sociale, était prêt à les recevoir. Les trois responsables syndicaux ont suspendu leur participation aux instances officielles (pour les avis sur les ouvertures de pharmacie, la fixation du nombre des internes en pharmacie, etc.), laissant comme interlocuteur aux pouvoirs publics le président du conseil de l'ordre.

Seule concession obtenue par les pharmaciens, M. Pierre Bérégovoy a précisé la mesure déjà annoncée : le déblocage d'un crédit de 100 millions de francs pour les jeunes pharmaciens *en difficulté*. Les syndicats professionnels estiment qu'un millier de jeunes pharmaciens très endettés pourraient être amenés à fermer par suite de la réduction de leur marge.

Selon les données du Centre d'études des revenus et des coûts, les bénéfices moyens par pharmacie s'établiraient entre 422 000 et 453 000 F pour 1987 : au cours des années 1984-1987, leur pouvoir d'achat a augmenté de 14,5 % à 22,9 %, et la progression a été encore plus rapide en 1988 que les années précédentes. Mais les situations sont très variables selon les officines. L'application rigoureuse du *numerus clausus* a entraîné une hausse considérable des prix d'achat de l'ordre de 30 % en deux ans, selon un organisme de crédit spécialisé — mais assure la rentabilité de l'investissement.

La décision gouvernementale a relancé la discussion sur les marges et le mode de rémunération des pharmaciens. Les grandes surfaces affirment qu'elles peuvent vendre des médicaments avec une marge inférieure de moitié à celle des pharmaciens et réclament *« la libre concurrence »*. Certaines d'entre elles, notamment les centres Leclerc, ont déjà embauché des pharmaciens diplômés pour vendre de la parapharmacie, comme le réclament les laboratoires. De son côté, l'Association nationale des pharmaciens, petite organisation de gauche, qui proteste contre l'arrêté qui *« jette les pharmaciens en pâture à l'opinion publique »*, propose une rémunération des pharmaciens qui ne soit pas exclusivement un pourcentage du prix de vente.

De Plouédern à Paris

Le grand écart des revenus

Il y a encore cinq ans, Plouédern, dans le Finistère, ne possédait pas de pharmacie. Les deux mille six cents habitants du bourg se rendaient à quelques kilomètres de là, non sans maugréer contre la lente agonie du village. Chaleureusement encouragée par le maire, une officine a vu le jour en 1983, s'ajoutant aux trois commerces du lieu, une épicerie et deux cafés. En Bretagne, les pharmacies rurales se vendent, dit-on, à des prix « raisonnables », 100 % du chiffre d'affaires annuel réalisé lors du dernier exercice par le propriétaire précédent contre 150, voire 160 % dans les grandes villes du sud de la France. C'est ce qui a décidé les époux Boissy, vingt-neuf ans, à renoncer au soleil de la Drôme où tous deux exerçaient tranquillement des professions salariées : elle était assistante en pharmacie, il était éducateur.

Rachetée en septembre 1987 pour la somme de 2 millions de francs, l'officine de Plouédern a nécessité un apport immédiat de 100 000 F associé à un crédit sur douze ans.

Le taux de marge des pharmacies françaises est certes supérieur à 30 %, mais tous les mois les époux Boissy doivent soustraire de leurs 150 000 F de chiffre d'affaires les 23 000 F de remboursement de leur prêt, les 5 000 F de loyer et les 5 000 F de paiement du stock laissé par le propriétaire précédent. Eux qui gagnaient, dans la Drôme, grâce au cumul de leurs salaires, 15 000 F par mois, se contentent désormais, disent-ils, d'un peu plus de la moitié. Sans regrets. *« Nous en avions envie,* dit aujourd'hui Bernard Boissy, *c'est pour ça que j'ai abandonné mon travail pour participer à la gestion de l'officine. »* Mais, pour cette première année, tout a été calculé au plus juste. Comme beaucoup d'officines rurales, la parapharmacie, dont on parle volontiers comme d'une mine d'or, représente un bien modeste pourcentage du chiffre d'affaires, 2 % à 3 %. *« Il y a une grande surface à 5 kilomètres »*, et les délégations de paiement qui transfèrent les charges financières des clients aux organismes sociaux retardent les versements de vingt, voire de trente jours.

Désertification rurale

La veille de la manifestation, lorsque le comptable des époux Boissy est venu étudier les taux de TVA, il en a profité pour tenter d'évaluer les conséquences de la baisse de 2,87 % sur les médicaments remboursables décidée par le gouvernement : leur salaire, qui représente environ 5 % du chiffre d'affaires mensuel, sera le seul poste à pâtir de cette mesure puisque les autres sont incompressibles. *« Et cela représentera,* affirment-ils, *une baisse de nos revenus de 25 % à 30 %. »*

N'ont-ils pas la malchance de cumuler tous les inconvénients : une officine récente, un endettement important et des recettes de parapharmacie négligeables ? Pour simplifier sa gestion et réduire ses frais de comptabilité, Bernard Boissy venait d'acquérir un système informatique en leasing d'une valeur de 80 000 F. Il vient de le renvoyer au fournisseur.

« Ce sont ces petites pharmacies rurales, dont les équilibres sont fragiles, qui sont menacées en priorité, note Jacques Huguen, président du syndicat des pharmaciens du Finistère. *Nous craignons une certaine forme de désertification dans ces zones. Pourtant, elles sont bien utiles. »*

Le cas des Boissy n'est certes pas aussi répandu que les syndicats veulent bien le dire. Les propriétaires de grosses officines, en particulier à Paris, sont bien loin des calculs serrés des pharmaciens de Plouédern. Bon nombre d'entre eux préfèrent d'ailleurs taire prudemment leur chiffre d'affaires, de peur, disent-ils, qu'il ne soit mal interprété, et la plupart admettant sans difficulté qu'ils tirent une grande part de leurs bénéfices des produits autres que les médicaments, tels que les pots pour bébés ou les cosmétiques.

Installée dans une galerie marchande dont elle refuse de dire le nom, l'une des responsables de ces officines dit réaliser un chiffre d'affaires annuel de 11,9 millions de francs. Soit le triple du chiffre moyen français évalué à 3,4 millions de francs par une étude de la société InterFimo rendue publique en octobre dernier. La baisse annoncée par Claude Evin est certes, dit-elle, une *« catastrophe »*, mais elle ne saurait mettre cette affaire prospère en péril. Les dernières mensualités du crédit contracté en 1973 ont été réglées il y a huit mois et la parapharmacie, dont les marges sont bien supérieures à celles des médicaments, représente plus de 20 % du chiffre d'affaires. Dans cette officine, nul doute qu'aucun des sept salariés n'est réellement menacé.

ANNE CHEMIN.

FISCALITÉ

Le gouvernement va relever les taxes sur les entreprises en Ile-de-France

M. Michel Rocard a annoncé, le 17 novembre, à l'issue du comité interministériel d'aménagement du territoire sur les contrats de plan (*le Monde* du 18 novembre) que, pour accroître les enveloppes financières consacrées à la région Ile-de-France, il avait décidé de moduler les taxes que payent les entreprises de cette région sur les transports.

Dans les Hauts-de-Seine et Paris (les deux départements les plus riches), le taux du « versement transport » passera de 2 % à 2,2 %. En revanche, dans la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, plus défavorisés, le taux tombera de 2 % à 1,8 %. Cette « mesure d'équité » proposée par le préfet d'Ile-de-France rapportera 250 millions de francs par an et 500 millions de francs si, comme c'est probable, le conseil régional double la mise.

D'autre part, le gouvernement a adopté le principe (mais les modalités seront précisées ultérieurement) d'un relèvement de la redevance sur les bureaux en Ile-de-France, a indiqué M. Maurice Faure, ministre d'Etat, ministre de l'équipement. Passant de 900 F à 1 600 F par mètre carré au maximum, cette taxe, payée par les promoteurs et « tombant » dans les caisses du conseil régional depuis le début 1987, rapporterait environ 3 milliards de francs sur cinq ans. De la sorte pourrait être honoré un programme de travaux routiers de 11 milliards.

Enfin, le gouvernement a examiné un programme spécial d'équipement en faveur de la région Picardie. Outre un programme routier et autoroutier important, M. Jacques Chérèque, ministre de l'aménagement du territoire et des reconversions, et M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat chargé du plan, ont indiqué qu'Amiens serait un jour desservi par une ligne ferroviaire de TGV vers le tunnel sous la Manche, sans donner une date précise.

Edmond Maire, le dérangeant

(Suite de la première page.)

Comme les autres, la CFDT a été frappée par une crise du syndicalisme, crise qu'Edmond Maire a été le premier à diagnostiquer dans son annuel exercice août-ien dans *le Monde*, le 18 août 1979. *« Notre syndicalisme est en retard sur son temps »*, écrivait-il, en soulignant qu'il avait *« laissé la distance s'accroître avec les travailleurs les plus démunis, les plus dominés, les plus délaissés »*. Malgré ce déclin militant, la CFDT a légèrement amélioré son audience électorale. Aux élections aux comités d'entreprise, elle est passée de 18,9 % en 1971 à 21,3 % en 1987. Aux élections prud'homales de 1987, elle a globalement retrouvé son score de 1979 : 23,02 % contre 23,1 % huit ans plus tôt.

Dérangeant, à contre-courant ou plutôt souvent à trois longueurs d'avance de ses militants, M. Maire l'était déjà quand il n'était que secrétaire général de la fédération de la chimie. N'était-ce pas lui qui en 1968 affirmait que *« la transformation du régime capitaliste en régime socialiste démocratique ne se fera que par étapes »* ? N'était-ce pas lui qui en 1969 faisait la leçon à ses amis du PSU accusés d'avoir une conception *« léniniste »* des rapports syndicats-partis ? N'était-ce pas lui encore qui, en 1971, voyait dans l'échelle mobile *« une forme de sclérose »* et prenait ses distances avec les grèves de longue durée ?

L'unité « irréversible »

Elu secrétaire général le 22 avril 1971 (avec 23 voix sur 29), à l'âge de quarante ans, il avait une partie d'autant plus difficile à mener, lui, l'héritier du courant « Reconstruction », qui avait milité pour la déconfessionnalisation de la CFTC, qu'il n'avait pas eu les faveurs de son prédécesseur, M. Eugène Descamps. De surcroît, il se trouvait « coiffé » — par une sorte de mise en surveillance qui ne sera que temporaire — par un président en la personne de M. Laurent Lucas. En fait, il réussit à prendre rapidement ses marques et à asseoir son autorité au point d'obtenir lors de son premier congrès, à Nantes en 1973, un quitus de 86,95 % ! La gestion Maire recouvre trois périodes : l'affirmation autogestionnaire (de 1971 à 1976), l'amorce du recentrage (de 1976 à 1980) et le combat de l'adaptation du syndicalisme (de 1981 à 1988).

D'emblée, M. Edmond Maire fait sensation. Juste avant de prendre officiellement ses fonctions de secrétaire général, le 1er septembre 1971, il accorde une longue interview à *l'Humanité*, où il juge l'unité d'action avec la CGT *« irréversible »*. Mais cette unité sera toujours conflictuelle, les chauds et froids se succèdent au rythme des rencontres « au sommet » avec M. Séguy et des journées nationales d'action à répétition. Comme si M. Maire avait voulu jouer les continuateurs sur l'unité pour mieux concurrencer — et en définitive en combattre l'hégémonie — la CGT sur son propre terrain. Le 26 juin 1974, il signe une importante déclaration commune avec la CGT sur les objectifs et les méthodes de l'unité d'action. Désaccords de fond, divergences tactiques, se révéleront aussi nombreux et importants que les défilés et les grèves unitaires. *« La CGT,* déclarait M. Maire le 20 décembre 1975, *n'est pas sur une ligne unitaire, mais sur celle du Parti communiste. »*

Jouera dans cette unité conflictuelle la distance critique d'une CFDT soucieuse d'autonomie vis-à-vis du programme commun de gouvernement PS-PCF-MRG de 1972. *« Le programme commun,* soulignait la confédération le 15 septembre 1972, *comporte des mesures anticapitalistes, mais l'anticapitalisme n'engendre pas nécessairement le socialisme sans un rassemblement conscient des travailleurs et des travailleuses pour un projet socialiste. »* Le 17 janvier 1973, M. Maire enfonçait le clou : *« Si l'action syndicale se met à être dépendante de l'action gouvernementale (...), alors un gouvernement de gauche sera réduit à l'impuissance. »*

Au programme commun, M. Maire préféra l'*« union des forces populaires »*, proposant, le 29 janvier 1974, que les syndicats élaborent une plate-forme commune d'où pourrait sortir, après une confrontation avec les partis de gauche, un *« constat de convergences capable de rassembler et de mobiliser l'ensemble des forces populaires sur des objectifs de transformation conduisant au socialisme »*. La démarche n'eut guère de succès. Et M. Maire n'empêcha pas, parallèlement, nombre de ses militants, souvent haut placés, de s'engager dans les *« assises nationales du socialisme »* en octobre, qui avaient pour but de créer une *« grande force socialiste »*. Aujourd'hui encore, cet engagement — qui confortait M. Bergeron quand il qualifiait la CFDT de *« parti syndical »* — est à l'origine de bien des ambiguïtés et des aigreurs entre le PS et la CFDT.

Champion de l'autogestion, adoptée par la centrale en 1970, M. Maire sut aussi prêcher rapidement le réalisme. *« Il n'y aurait pas de risque plus grave,* disait-il au congrès de Nantes en mai 1973, *que celui de fuir les difficultés du réel pour les délires de l'utopie et de l'abstraction. »* Au même moment, il fustigeait ses gauchistes : *« La coupure est infiniment plus grande entre les enfants de Trotski et la masse des travailleurs qu'entre les sections syndicales CFDT et les inorganisés. »* Mais, en 1975, il menait bataille en faveur des « comités de soldats ». Il faudra attendre le congrès d'Annecy, en mai 1976, pour que la rupture avec les gauchistes — qui *« font la politique du coucou et viennent mettre leurs œufs dans notre nid »* — paraisse consommée.

La resyndicalisation

Le congrès d'Annecy est un tournant qui déjà amorce le *« recentrage »* de la deuxième période. Confronté à une *« contribution »* d'opposants de gauche menés par M. Hénnier, M. Maire obtient un quitus de 66,04 %, mais voit plusieurs de ses lieutenants menacés d'élimination. *« Il faut changer de cap et de méthode,* lance-t-il au

cours d'une réunion houleuse du bureau national en juillet 1976, *sinon, au congrès de 1979, le cartel des refus constituera une majorité négative. »* Les problèmes internes, les pertes d'adhérents et le contexte politique expliquent ce *« recentrage »* appelé par la suite *« resyndicalisation »*. Lors de la rupture PCF-PS en septembre 1977, M. Maire charge lourdement les communistes. Le *« recentrage de la pratique syndicale »*, c'est le refus de subordonner les espérances de transformations sociales aux changements politiques, le refus d'une unité d'action avec la CGT ramenée à des journées interprofessionnelles aussi fréquentes qu'inefficaces, la prise en compte des crises, celle de l'économie, celle du syndicalisme, la réhabilitation de la négociation.

Adopté en janvier 1978, le fameux rapport Moreau, âme de ce *« recentrage »*, affirme : *« Obtenir des résultats concrets, donner espoir, passe par les nécessaires compromis avec ceux qui dirigent l'économie et la vie sociale »*. Après l'échec de la gauche en mars 1978, M. Maire accuse le PCF d'avoir *« assassiné l'espérance »* et demande spectaculairement, pour la première fois, audience à M. Giscard d'Estaing, qu'il avait qualifié trois ans plus tôt de *« prestidigitateur triste »*. La centrale est en état de choc. M. Maire fonce. Il joue le jeu de l'*« ouverture sociale »* avec M. Barre et le CNPF, qui se soldera par un demi-échec. Mais le train de l'adaptation est lancé.

A partir de ce moment-là, les rapports avec le PCF et avec la CGT iront en se dégradant. En juin 1980, la CGT entretient le soupçon que son « alliée » est en train d'emprunter progressivement le chemin de la collaboration de classes. Le 4 septembre 1980, à Nantes, M. Maire consacre la rupture avec la CGT, dont l'orientation lui paraît marquée par *« un alignement complet sur la politique d'isolement sectaire et de durcissement idéologique du PCF »*. L'unité n'était donc pas *« irréversible »*. Il est vrai qu'auparavant la stratégie de M. Maire avait été confortée par le congrès de Brest, en mai 1979, où, sur l'objectif de *« reconstruire l'espoir syndical »* (sans le subordonner *« à la seule action politique »*), il obtient un « quitus » de 56,81 % (mais avec 31,07 % de « contre »).

Rigueur et lucidité

La troisième période, qui s'ouvre en 1981, commence pourtant dans la difficulté avec, paradoxalement, le succès de M. Mitterrand à l'élection présidentielle. La resyndicalisation n'était-elle pas aussi une réponse à une absence de perspective de changement politique ? M. Maire n'avait-il pas annoncé, en décembre 1979, l'*« échec »* du candidat de la gauche à l'élection présidentielle ? Tant pis, au soir de l'élection de M. Mitterrand, M. Maire affirme que *« la CFDT est dans la joie »*. De fait, la CFDT ne veut pas que l'expérience de gauche ne soit qu'un *« feu de paille »*. Plusieurs de ses dirigeants rejoignent les nouveaux cabinets ministériels. Et la centrale accueille avec satisfaction la hausse immédiate de 10 % du SMIC, les lois Auroux et la plupart des réformes sociales.

Le 17 février 1982 pourtant survient le premier accroc important. M. Maire dénonce le *« faux pas sérieux »* de M. Mitterrand qui a tranché pour une semaine de trente-neuf heures payée sur la base de quarante... Dans la foulée, il réclame *« une politique de rigueur et de lucidité »* en mettant en garde contre les risques de dérapage économique et monétaire. Il le répète lors du congrès de Metz, en mai, où il obtient à 59,25 % un « quitus » sur le thème des *« nouvelles solidarités »*, à rechercher aussi à l'intérieur du salariat, entre d'un côté les salariés les plus protégés et de l'autre les plus démunis, afin de privilégier la lutte contre le chômage. En juin 1982, c'est le blocage des salaires. Mais le 31 janvier 1983 M. Maire persiste et signe. Sur le perron de l'Elysée, il proclame que l'hypothèse d'un deuxième plan de rigueur *« doit maintenant être envisagée »*. Effet choc. Quand ce plan arrive, en mars 1983, il le critique, lui reprochant de sacrifier l'emploi et de ne pas reposer sur un projet social.

A son corps défendant, M. Maire cultivera ainsi l'image d'une organisation *« pro-gouvernementale »*. Il le paiera durement aux élections du 19 octobre 1983 à la Sécurité sociale, où la CFDT se retrouvera avec 18,36 % en troisième place ! Déclarations assassines, propos douche froide, petites phrases coup de poing, la pédagogie de M. Maire lui vaut bien des problèmes avec ses amis du PS, mais aussi de sérieux ennuis à l'intérieur de sa confédération, avec une « base » qu'il déroute ou irrite souvent. En décembre 1984, de nouvelles turbulences internes surgissent. Le bureau national de la CFDT donne un *« avis positif »* à un projet d'accord avec le CNPF sur la flexibilité de l'emploi. Pour M. Maire, l'objectif de la CFDT était que *« les forces sociales soient au centre du changement et du règlement* [contractuel] *des modifications sociales »*. Mais la *« base »*, celle des échelons intermédiaires, désavoue la tête. C'est l'échec. Pour l'occasion, M. Maire, qui prône depuis 1982 une *« unité d'action à plusieurs vitesses »* (et à plusieurs partenaires), s'entretient secrètement avec M. Bergeron.

Ce paysage économique et politique difficile n'empêche pas M. Maire de faire franchir à la *« resyndicalisation »* de nouvelles étapes. En juin 1985, au congrès de Bordeaux, il est pourtant contraint de tempérer les ardeurs de ses amis les plus modernistes et d'élargir sa majorité à ceux qui ne veulent pas que, sous couvert d'adaptation, on fasse table rase du passé et du projet autogestionnaire de la CFDT. Il obtient un bon « quitus » de 63,65 %. Mais les révolutions culturelles reprennent aussitôt après : en décembre 1985, la CFDT décide de ne plus donner de consigne de vote aux élections politiques et donc de ne plus soutenir la gauche, ce qui sera appliqué en 1986 et en 1988, non sans que la droite soit alors — surtout lors de son retour au pouvoir — davantage critiquée... En mars 1986, M. Maire, approfondissant une réflexion de 1984 sur la nécessité d'actualiser les orientations de 1970 sur la planification, la socialisation et l'autogestion, plaide pour une nouvelle conception de l'entreprise — lieu de *« coopération conflictuelle »* — et pour un *« anticapitalisme sans simplisme »*. Le manichéisme est renvoyé aux oubliettes.

Même si l'adaptation du syndicalisme, voulue par M. Maire, est loin d'être achevée, du moins est-elle bien lancée au point d'apparaître irréversible. Les méthodes de M. Maire ont été souvent critiquées. On lui a reproché de ne pas jouer suffisamment le jeu de la démocratie interne, de ne pas écouter assez une « base » qu'il visitait peu, d'écarter trop facilement ses rivaux ou même ses alliés devenus les boucs émissaires de ses revers (de M. Rolant à M. Moreau en passant par M. Mercier ou M. Chérèque). Mais son apport au syndicalisme a été considérable. Il l'a forcé à évoluer. Il a été l'artisan de son renouveau. Et surtout, malgré son déclin, il lui a redonné espoir.

MICHEL NOBLECOURT.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CREDITEL
Société de Financement par Crédit-bail pour les Télécommunications

Le Conseil d'administration de Creditel réuni le 14 novembre 1988 sous la présidence de M. Henri Filho, a examiné l'évolution des affaires de la société au cours des derniers mois.

Dans le domaine du crédit-bail en faveur des Télécommunications, un protocole portant sur 310 millions de francs HT a été signé avec France Telecom au titre de 1988.

Par ailleurs, les opérations immobilières se sont poursuivies activement, les engagements contractés depuis le début de l'année dans le secteur de la location simple atteignant 72 millions de francs HT.

Les comptes provisoires au 30 septembre et les éléments actuellement disponibles confirment la prévision d'un résultat 1988 voisin de celui de l'exercice précédent, la contribution du secteur immobilier passant du quart au tiers du total.

Le Conseil a pris connaissance du projet de modification des dispositions législatives régissant les Sociétés de financement des Télécommunications qui, sous réserve d'une filialisation de leurs activités de Sicomi, devrait permettre aux sociétés qui le souhaiteraient de développer toutes activités de droit commun. Il est bien précisé que le régime juridique et fiscal des relations avec France Telecom restera inchangé jusqu'à la fin des contrats et que de nouveaux engagements significatifs seront pris avec cette administration jusqu'en 1992 inclus.

Il s'agit d'une option aux sociétés de financement des Télécommunications dont le principe et les conséquences fiscales sont exposés dans une lettre aux actionnaires publiée ce jour et qui peut être obtenue sur simple demande adressée au siège de la Société : 35, rue de Rome, 75008 Paris, (Tél. : 43-87-05-66).

RÉSULTAT DU DERNIER SONDAGE MÉDIAMÉTRIE SEPTEMBRE / OCTOBRE (ENQUÊTE 55000)

POUR LA 36EME FOIS DE SUITE*

RTL

1ERE RADIO DE FRANCE

RTL Y'A RIEN DE TEL !

* DEPUIS JANVIER 1982 RTL A GAGNÉ TOUS LES SONDAGES SUR L'AUDIENCE DES RADIOS (CESP ET MÉDIAMÉTRIE)

Économie

ÉTRANGER

Le Canada et l'ombre du grand voisin

L'ogre américain n'a pas tout obtenu

Les relations avec le grand voisin américain pèseront de tout leur poids dans les élections législatives qui vont avoir lieu au Canada, lundi 21 novembre (*le Monde* du 18 novembre)

L'accord de libre-échange signé entre les deux pays est au cœur du problème.

OTTAWA
de notre envoyé spécial

Euphorie du moment ? Quand on les interroge, beaucoup de chefs d'entreprise canadiens ne paraissent pas du tout effrayés par la complète disparition des droits de douane en dix ans.

A Boucherville, non loin de Montréal, Michel Saint-Onge, président du « groupe plastique moderne », n'a manifestement aucune crainte de l'avenir. Sa société emploie 400 personnes au Canada, 150 en France, et fabrique des articles ménagers en plastique. « *Au Québec les entrepreneurs sont très jeunes et très dynamiques. Ils vont très bien réussir.* » Michel Saint-Onge a tout prévu, dit-il : le marché unique européen (il y est déjà présent), la zone de libre-échange américano-canadienne. « *Ce qui va changer, c'est qu'au lieu de distribuer un produit d'est en ouest sur tout le Canada, je me concentrerai sur un axe nord-sud. New-York n'est qu'à une journée de route.* »

Même confiance dans le secteur des services : commerce, tourisme, finances et banques. La règle va pourtant devenir – comme pour les biens et les investissements – celle du « traitement national » : chaque pays devra accorder à l'autre les mêmes droits que les siens, ce qui est une des dispositions les plus importantes du traité.

La confiance est d'autant plus grande qu'un certain nombre de services sensibles ont été exclus du « free trade agreement » : activités culturelles, télécommunications, transports par air, mer, rail et route, services juridiques.

Les délocalisations d'entreprises, qui vont avoir lieu au fur et à mesure de la suppression des droits de douane et en fonction de nouveaux calculs de rentabilité, vont donner beaucoup de travail aux cabinets conseils, aux avocats et aux banques. « *Nous pouvons être amenés à reconsidérer nos implantations* », déclare François Renard, vice-président de May and Baker (Rhône-Poulenc Canada). « *Le traité risque finalement de changer beaucoup de choses dans les cinq ans.* »

Les banques... Elles seront probablement les gagnantes de la nouvelle donne libre échange (1). De ce côté, les risques pris par le Canada sont limités à un Canada qui attend avec impatience le démantèlement du Glass-Steagall act pour pénétrer aux Etats-Unis.

Autre argument majeur en faveur du traité et qui a fait basculer le Québec – pourtant dirigé par un libéral – dans le camp du free trade : la richesse du pays en ressources énergétiques. Le Québec va pouvoir vendre beaucoup d'électricité aux Etats-Unis sans craindre de restrictions (le GATT, curieusement ne « couvrait » pas cette forme d'énergie). Il pourra surtout développer avec plus d'assurance les énormes projets de barrages dont la rentabilité était jusqu'à maintenant discutée.

Le pacte auto

Quand on a dit tout cela, on n'a pas tout dit. L'Ontario et ses syndicats ouvriers s'inquiètent de la modification du pacte auto qui liait, depuis 1965, les deux pays. Un pacte qui, au fil des années, a de plus en plus avantagé les Canadiens habiles dans l'art d'interpréter les textes à leur avantage.

Inquiétude justifiée parce que les nouvelles dispositions arrachées par les Américains concernant l'automobile vont être moins favorables au Canada que celles qui prévalaient jusqu'ici. Il y a vingt ans, les Canadiens, craignant que toute la construction automobile ne se concentre de l'autre côté de leurs frontières, avaient obtenu que soit établie une règle exigeant que pour chaque véhicule vendu sur leur territoire on en produirait un au Canada. A cette époque, les Etats-Unis avaient dans ce secteur une balance commerciale excédentaire et leur objectif le plus pressant était de voir disparaître le droit de douane de 14 % qui frappait leurs véhicules à l'entrée au Canada.

Le pacte auto supprima ce droit à cette réserve près que, pour en bénéficier, les voitures construites devaient intégrer au moins 50 % de valeur ajoutée nord-américaine, en fait essentiellement des salaires locaux. Cela pour éviter les réexportations pures et simples de voitures étrangères aux Etats-Unis à partir du Canada.

Au fur et à mesure que les années passaient, les Canadiens prenant confiance en eux se fixèrent de nouveaux objectifs : exporter aux Etats-Unis, c'est-à-dire fabriquer plus de voitures qu'il n'en était vendu sur leur territoire. C'est dans ce but que les constructeurs japonais, et depuis peu coréens, furent attirés moyennant des avantages appréciables : les droits de douane furent réduits sur les pièces et les automobiles importées au Canada des pays tiers, la règle d'intégration devenant peu à peu 60 % de valeur ajoutée d'origine canadienne et non plus nord-américaine. Conséquence : la balance commerciale entre les deux pays est devenue dans ce secteur excédentaire pour Ottawa.

Le traité de libre-échange remet l'ogre américain dans le pacte auto. Les avantages accordés aux Japonais et aux Coréens en échange d'engagements d'exportation disparaissent immédiatement. Les fabricants asiatiques installés au Canada paieront désormais des droits de douane pour vendre aux Etats-Unis, et cela jusqu'à l'extinction totale dans dix ans des barrières tarifaires.

On imagine la fureur des Japonais et des Coréens qui jurent qu'on ne les y prendra plus. Seul Suzuki, associé à General Motors dans la grande usine d'Ingersoll à l'ouest de Toronto, échappe aux nouvelles règles. « *General Motors était contre le* free trade », rappelle Buzz Hargrove, assistant du président du syndicat automobile CAW (Canadian Auto Workers) laissant clairement entendre que cet avantage fut le résultat d'une négociation plus politique qu'économique.

L'intégration du travail local qui identifie un produit a été modifiée : 50 % de valeur ajoutée nord-américaine, celle-ci ne comprenant plus que les coûts de production directs à l'exclusion des coûts commerciaux. Ce qui veut dire que la valeur ajoutée pourra n'être plus du tout canadienne mais complètement américaine. Un risque évident dans le domaine des pièces détachées et des composants automobiles, domaine dans lequel l'industrie canadienne est encore fragile et incapable de satisfaire l'ensemble des besoins de son grand voisin. Les craintes des syndicats de l'automobile apparaissent donc justifiées, même s'il est très peu probable que les constructeurs japonais modifient leurs implantations. Le marché américain est tout de même beaucoup plus proche qu'il ne l'est vu du Japon. Les années à venir seront pourtant moins faciles quand les Canadiens verront apparaître des surcapacités de production que les syndicats estiment à 30%. Frank Stronach, président de la plus grosse société de pièces et d'équipements automobiles – Magna International – a traduit cette inquiétude en se présentant aux élections aux côtés de John Turner.

Dans d'autres domaines aussi – les textiles, le meuble, la petite métallurgie, mais aussi la vigne, les fruits et légumes, une partie de l'agro-alimentaire, – l'application du traité, c'est-à-dire la disparition de droits de douane protecteurs, ébranlera quelques professions. « *Nous prendrons en charge tous les problèmes d'adaptation qui se poseront* », avait promis M. Mulroney. Un conseil exécutif d'adaptation mis en place en décembre 1987 et dans lequel on retrouve notamment le PDG de Bell, M. Jean de Grandpré, n'a rien révélé de ses conclusions. Preuve peut-être que celles-ci ne sont guère encourageantes. Seule certitude : l'aide à la vigne et aux vignerons très menacés, par les vins américains.

La grande interrogation

Ayant pesé les avantages et les inconvénients du *Free Trade Agreement*, les milieux d'affaires ont penché « pour ». L'opinion publique semble au contraire très partagée, peut-être même majoritairement hostile, craignant que des acquis, des politiques essentiellement canadiennes ne soient progressivement remises en cause : avantages sociaux, politique d'aides aux territoires lointains par des subventions, aides à l'agriculture...

Sur tous ces points, force est de dire que le traité ne prévoit aucune modification des habitudes nationales. La grande agriculture, notamment, pourra conserver son système d'organisation de la production, de la commercialisation et, dans une moindre mesure, des transports (la côte ouest est seule touchée par le traité). Pas de « glasnost » pour les tarifs des transports de céréales, qui resteront fixés dans le plus grand mystère malgré l'insistance mise par les Américains pour les pénétrer.

Les subventions destinées à soutenir les exportations vers les pays tiers ne devront pas gêner les intérêts du partenaire. C'est tout et c'est si peu que l'on doit attendre quelques frictions ultérieures quand il s'agira de se disputer les marchés des pays communistes.

A défaut de bouleverser rapidement les habitudes, le traité favorisera-t-il l'absorption du capital canadien par le capital américain? Les acquisitions en Bourse nécessiteront, encore une approbation gouvernementale chaque fois qu'elles dépasseront un certain montant : 25 millions de dollars canadiens l'année prochaine, 150 millions de dollars en 1993. Ottawa s'est même réservé le droit de nationaliser des entreprises et de réserver à des intérêts canadiens, celles qui seront privatisées.

On le voit, l'ogre américain n'a pas tout obtenu...

A bon entendeur...

Le Canada aurait probablement tort de rejeter un traité le mettant relativement à l'abri des démons protectionnistes qui continuent d'agiter les couches profondes de la société américaine. Il existe, c'est certain, un risque d'éclatement géographique du pays entre Est et Ouest. Mais ce risque d'américanisation accélérée de la société canadienne a toujours existé. Encore qu'il soit beaucoup plus ressenti par l'Ontario anglophone, qui reste fondamentalement « loyaliste », que par l'Alberta, où l'on se sent volontiers Texan. Au Québec, la langue et un grand appétit pour les affaires mettent à l'abri des complètes entretemps à l'égard du grand voisin.

Le traité de libre-échange avec le Canada est une façon pour Washington de montrer comment on agira si les négociations internationales menées dans le cadre du GATT n'apportent pas satisfaction, sur les subventions à l'agriculture tout spécialement. On fera comprendre au début du mois prochain, lors de la réunion ministérielle de Montréal consacrée au bilan à mi-parcours de l'Uruguay round, qu'en cas d'échec du GATT, la multiplication d'accords bilatéraux pourra être une solution de remplacement aux procédures multilatérales.

Et Washington fera peut-être savoir discrètement que des pourparlers sont déjà en cours avec le Mexique pour un nouveau *free trade agreement*. A bon entendeur...

ALAIN VERNHOLES.

(1) Les huits grandes banques canadiennes, fortes de provisions qu'elles ont abondamment constituée, sur leurs prêts aux pays en voie de développement, fortes aussi de l'assouplissement des règles anciennes qui interdisaient le cumul des fonctions de banques de dépôts, d'affaires, d'assurances, de fiducie, ne craignent pas les américaines encore cloisonnées par la loi Glass-Steagall de 1932.

Compromis sur les crédits italiens à l'URSS

Le ministre italien du Trésor, Giuliano Amato, a finalement donné, jeudi 17 novembre, son feu vert à l'attribution d'une ligne de crédits de 1040 milliards de lires à taux préférentiels à l'URSS. Ces crédits avaient été bloqués, lundi 14 novembre parce que la différence entre les taux proposés (de 7% à 7,5% selon la durée des crédits) et les taux du marché (8% à 9%) devait être financée sur les fonds propres de l'Institut financier public à l'origine des prêts, Mediocredito Centrale. Un compromis a été trouvé. Cette différence sera intégralement payée par les entreprises passant des contrats avec l'Union soviétique grâce aux crédits Mediocredito Centrale. En compensation, les industriels italiens pourront obtenir un escompte de 40% sur leurs primes d'assurances à l'exportation.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE DU ZAIRE
DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS ET COMMUNICATION
RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES

AVIS DE PRÉSÉLECTION

1. – Intitulé du projet : « Renforcement de la piste et renouvellement des aides visuelles ».
2. – Lieu d'exécution : « Aéroport international de KINSHASA/N'DJILI » - KINSHASA - ZAIRE.
3. – Maître de l'ouvrage : Régie des voies aériennes du Zaïre (RVA).
4. – Financement : La régie des voies aériennes prévoit de faire financer le projet sur un prêt de la Caisse centrale de coopération économique.
5. – Mode de passation du marché : Appel d'offres restreint.
6. – Participation : La présélection est ouverte à toute entreprise en mesure de respecter la clause d'origine spécifique à la Caisse centrale de coopération économique.
7. – Objet du marché : aménagement d'infrastructure aéroportuaire comprenant.

1re partie « génie civil » : renforcement de la piste et d'une bretelle et adaptation de l'aire de manœuvre à la circulation B. 747, avec fourniture et mise en œuvre de 120 000 tonnes de matériaux enrobés, 5 000 m² de chaussée pour avion, 20 000 m² de revêtement antisouffle.

2e partie « aides visuelles » : renouvellement des aides visuelles lumineuses, et réfection du réseau d'alimentation électrique HT/BT des aides.

8. – Répartition des tâches. le marché sera passé :
– soit avec une entreprise générale (ou une association momentanée d'entreprises solidaires) qui sera chargée de la partie « génie civil » ; la partie « aides visuelles » étant alors exécutée en sous-traitance par une entreprise spécialisée.
L'agrément de l'entreprise sous-traitante sera soumis à l'approbation du maître d'ouvrage lors de la présélection.
– soit avec un groupement d'entreprises conjointes dont l'une est chargée de la partie « génie civil », l'autre de la partie « aides visuelles ».
L'entreprise (ou association momentanée) chargée de la partie « génie civil » est obligatoirement le mandataire du groupement d'entreprises conjointes. Chaque cotraitant pourra recourir à la sous-traitance pour certaines prestations incluses dans la tâche qui lui est assignée.
Les groupements ou associations momentanées devront être constitués au moment du dépôt de la déclaration d'intention de soumissionner.
9. – Délai d'exécution : le délai d'exécution ne devra pas dépasser 18 mois.
Date prévue de démarrage des travaux à la fin du 2e trime. e de 1989.
10. – Présentation des candidatures : L'acte de candidature doit parvenir par lettre recommandée ou être déposé contre récépissé, avant le 15 décembre 1988 à 12 heures, heure locale, à l'adresse suivante :

« CONSEIL DES ADJUDICATIONS
DE LA RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES »
(A l'attention du président du conseil des adjudications de la RVA)
BP 6574 KINSHASA 31 à KINSHASA/N'DOLO (ZAIRE).

L'enveloppe devra porter, au coin supérieur gauche, de manière très lisible, la mention « candidature à la présélection pour le marché - renforcement piste et renouvellement aides visuelles de N'DJILI » et, en dessous, la mention « NE PAS OUVRIR. »
Une copie de la déclaration d'intention de soumissionner doit être envoyée simultanément à l'adresse suivante :

Caisse centrale de coopération, économique
35-37, rue Boissy-d'Anglas 75379. - PARIS Cedex 08

11. – Renseignements et justifications demandés : les demandes d'admission à participer à l'appel d'offres restreint doivent obligatoirement comporter les documents suivants (un original et une copie) :

1. – une déclaration d'intention de soumissionner désignant explicitement :
– l'entreprise (ou l'association momentanée d'entreprises solidaires) chargée de l'exécution de la partie « génie civil » (et, le cas échéant, le chef de file) ;
et, selon le cas,
– l'entreprise envisagée pour l'exécution de la partie « aides visuelles », entreprise faisant l'objet d'un agrément en tant que sous-traitant lors de la présélection ;
ou
l'entreprise cotraitante de la partie « aides visuelles ».

2. – un dossier comprenant :
– les statuts de la ou des sociétés, accompagnés des pièces dûment certifiées indiquant leur constitution ;
– les justifications prouvant que le candidat est techniquement et financièrement en mesure d'exécuter les travaux, notamment :
● nature et potentiel des matériels susceptibles d'être affectés aux travaux durant la période de réalisation prévue (1989-1990).
● références relatives aux travaux de nature et d'importance similaires réalisés au cours des cinq dernières années,
● renseignements sur les principaux chantiers en cours,
● rapport d'activité et bilans des trois dernières années ;
– le cas échéant, la répartition des tâches entre les membres de l'association momentanée ;
– la part des travaux susceptibles d'être sous-traités et tous renseignements sur les sous-traitants envisagés.

12. – Entreprises sélectionnées
Aucun changement ne pourra intervenir dans la composition d'un groupement d'entreprises sélectionnées, sous peine de l'exclusion du groupement entier de la participation.
Les entreprises faisant partie d'un groupement ne sont pas sélectionnées en qualité d'entreprises mais dans le cadre du groupement agréé.
Une entreprise faisant partie d'un groupement présélectionné ne peut donc participer seule ou avec d'autres entreprises ou groupements agréés à l'appel d'offres restreint.
Par contre, les groupements d'entreprises agréés ou les entreprises ayant posé indépendamment leur candidature et agréées comme telles peuvent créer, entre eux, des associations en vue de soumettre des offres conjointes et solidaires.
13. – Langue : les dossiers de demande de présélection doivent être rédigés en français.
14. – Renseignements complémentaires :
Auprès de la : RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES (DIRECTION TECHNIQUE)
BP 6574 KINSHASA 31 KINSHASA (ZAIRE). - Tél. : 22.996 - 24.812.

BENNETON
Graveur-Héraldiste
Papier-à-lettre - Cartes de visite - Faire-part de mariage
Chevalières gravées
75, bd Malesherbes - Paris 8 - tél. : (1) 43.87.57.39

Marchés financiers

De Benedetti poursuit son expansion dans la péninsule Ibérique

Avec pour objectif l'acquisition de nouvelles participations dans des sociétés espagnoles, la Cofir, holding espagnol du groupe italien De Benedetti, va augmenter avant la fin de l'année son capital, pour un montant de 12,1 milliards de pesetas, soit 627 millions de francs. L'assemblée générale des actionnaires, qui a examiné les comptes du groupe, vient d'approuver cette opération financière qui se fera sur la base de cinq actions nouvelles de 2 200 pesetas (114 francs) pour huit actions anciennes de 1 000 pesetas (51,82 F). Les fonds propres de Cofir vont être ainsi portés à 23,52 milliards de pesetas (1,22 milliard de francs).

Cofir, qui récemment a pris des participations dans les sociétés espagnoles Pascual Hermanos, Sanitas et NH Hoteles, a dégagé à la fin septembre un bénéfice avant impôts de 1,09 milliard de pesetas (103 millions de francs).

Par ailleurs, le groupe De Benedetti va implanter au Portugal, avec la création de la Cofip (Corporation Financiera Portuguesa), une société qui sera dotée de 1,5 milliard d'escudos. Les cinq actionnaires de la Cofip seront Cofir à hauteur de 55 %, le groupe portugais Americo Amorin (30 %), la Compania de Investimento Y Servicio Financiero (5 %), le groupe espagnol Construcciones y Contratas-Banco Zaragozano (5 %) et la Banco Bilbao-Vizcaya (5 %).

Le groupe Nestlé permet aux non-Suisses d'acquérir ses actions nominatives

Les investisseurs étrangers pourront désormais acquérir des actions nominatives de Nestlé *« dans une perspective de globalisation et de libéralisation croissante des marchés financiers »*, a annoncé, le 17 novembre, le premier groupe suisse dans un communiqué. Le conseil d'administration a cependant décidé qu'aucun investisseur ou groupe d'investisseurs agissant de concert, qu'il soit suisse ou étranger, ne pourra acquérir plus de 3 % du capital d'actions nominatives de Nestlé, qui représente lui-même 67,5 % du capital total de Nestlé.

La motivation majeure de cette décision réside dans l'étroitesse du marché des actions nominatives en Suisse, qui rend difficile à un groupe comme Nestlé de procéder à des augmentations de capital. En introduisant cette flexibilité, Nestlé entend toutefois conserver toute son indépendance. Le droit de vote sera ainsi limité à 3 % de l'ensemble du capital par actionnaire, quelle que soit la part réelle que celui-ci détient, en titres au porteur et en actions nominatives. *« Les événements de ces dernières semaines montrent que toute société est bien avisée de se munir d'un dispositif de sécurité raisonnable mais non discriminatoire pour maintenir son indépendance »*, indique le communiqué.

Les investisseurs américains s'élèvent contre les « mégaprojets » de rachats d'entreprises

Le bon sens est-il en train de reprendre ses droits à Wall Street ? Après l'escalade dans les projets de rachats d'entreprises par les salariés (LBO – Leverage buy out) qui ont atteint leur paroxysme avec RJR Nabisco (21 milliards de dollars), l'action judiciaire engagée, après celle d'ITT, par Metropolitan Life (MetLife) le 17 novembre contre ce projet, tendrait à le prouver.

Compagnie d'assurances discrète mais qui compte au nombre des trois plus gros investisseurs américains, MetLife a engagé devant la Cour suprême de New-York un procès contre RJR Nabisco, géant américain de l'agro-alimentaire, en l'accusant de menacer la situation financière des institutions qui détiennent des obligations RJR Nabisco. Les LBO reposent en effet sur un endettement accru de la société rachetée. Selon MetLife, la surenchère lancée par l'état-major de RJR Nabisco pour reprendre son entreprise a dévalué de 1 milliard de dollars la valeur des titres existants qui représentaient 5 milliards de dollars.

« Réduire la valeur des dettes à long terme, c'est mettre en péril l'avenir de notre système capitaliste », a affirmé John Creedon, le patron de MetLife, qui est ainsi le second investisseur à s'opposer au projet de Nabisco. Le 16 novembre, ITT avait en effet demandé des dommages et intérêts à RJR Nabisco pour la perte subie par sa filiale d'assurances Hartford, détentrice d'obligations RJR Nabisco. Ces deux actions judiciaires et la grogne grandissante des banquiers risquent de remettre en cause le projet lancé par l'état-major de RJR Nabisco et ses deux financiers conseils, Kohlberg, Kravis, Roberts (KKR) et Shearson.

● **Baisse de 14 % des résultats pour NTT.** – NTT (Nippon Telegraph and Telephone Corp.) devrait subir une baisse de 14 % de son profit avant impôt durant l'année fiscale en cours (avril 1988-mars 1989). Ce profit devrait atteindre 425 milliards de yens (21 milliards de francs contre 496 milliards de yens (24 milliards, en 1987-1988. La concurrence de trois nouvelles compagnies de téléphone expliquerait cette contre-performance. Le profit avant impôt semestriel de NTT est estimé à 170 milliards de yens (8,4 milliards de francs), contre 199,9 milliards de yens pour la période correspondante (avril-septembre) de l'an dernier.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MOHAMMEDIA

AVIS AUX ACTIONNAIRES

L'acheminement du courrier étant actuellement perturbé, il est porté à la connaissance des actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire a été convoquée :

le 22 novembre 1988 à 11 h 30

dans les locaux de la MUTUELLE ASSURANCE ARTISANALE DE FRANCE, 143, boulevard Haussemann, 75008 PARIS,

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Augmentation du capital en numéraire, de 11 025 000 F, par l'émission à 180 F, de 245 000 actions de 45 F chacune, entièrement libérées à la souscription ; détermination des modalités de cette augmentation de capital, établissement d'un droit préférentiel de souscription à titre réductible ; répartition des actions restant disponibles après exercice des droits préférentiels de souscription à titre irréductible et à titre réductible ; faculté de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, si celui-ci atteint les trois quarts au moins de l'augmentation de capital ; autorisation au conseil d'administration pour arrêter les conditions de l'émission.

– Modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social ;

– modifications statutaires, et plus spécialement :

suppression à la fin du premier alinéa de l'article 2 des statuts des mots « et notamment au Maroc », suppression également du 6e alinéa du même article,

– modification de la dénomination sociale en CFM (Compagnie financière de la MAAF),

– transfert du siège social à Paris (8e), 143, boulevard Haussmann, mise en harmonie du nombre d'administrateurs et de directeurs généraux avec les dispositions des lois no 85-15 et 88-17 du 5 janvier 1988,

– fixation à soixante-douze ans de la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président et de directeur général,

– adjonction de dispositions relatives au vote par correspondance et/ou par procuration,

– possibilité d'offrir aux actionnaires le paiement des dividendes ou des acomptes sur dividendes en espèces ou en actions.

– Pouvoirs pour les formalités.

Les actionnaires qui seraient dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée peuvent obtenir un bulletin de vote par correspondance au siège social de la compagnie, 60, rue de Londres, 75008 Paris.

Le Monde

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

NEW-YORK, 17 novembre ↑

Reprise technique

Succédant à la récente baisse des cours, une reprise technique s'est produite, jeudi, à Wall Street. Durant la majeure partie de la séance, les cours ont évolué nerveusement dans les deux sens, avant de s'orienter à la hausse. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 2 052,45 (+ 13,87 points). Le bilan de la journée est, lui, resté négatif. Sur 1 957 valeurs traitées, 825 ont encore fléchi, 618 ont monté et 514 n'ont pas varié.

Les interventions des banques centrales sur les marchés des changes pour stopper la chute du dollar ont un peu rassuré la communauté boursière. Mais la confiance n'est pas pour autant revenue autour du Big Board. *« Le marché n'est pas convaincu de la capacité de la nouvelle administration à résoudre les problèmes pendants »*, affirmait un gérant de portefeuille. Et d'ajouter : *« Nous traversons une période de déprime, qui freine les initiatives en dépit des opportunités d'achats. »*

L'activité s'est ralentie, et 141,28 millions de titres ont changé de mains, contre 161,70 millions la veille.

VALEURS	Cours du 16 nov.	Cours du 17 nov.
Alcoa	51	51 1/4
A.T.T.	27 5/8	27 1/2
Boeing	60 3/4	61 7/8
Chase Manhattan Bank	27 1/2	27 5/8
Du Pont de Nemours	79 3/4	80
Eastman Kodak	43 3/4	44 3/4
Exxon	41 1/8	41 1/2
Ford	49 3/8	49 3/8
General Electric	42 5/8	43 1/4
General Motors	79 1/4	80
Goodyear	48 3/4	48 1/4
I.B.M.	115	115 3/8
I.T.T.	48	47 7/8
Mobil Oil	42 1/8	41 7/8
Pfizer	54 6/8	54 1/2
Schlumberger	33 1/2	33 3/8
Texaco	45 5/8	45 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	98 1/4	97
Union Carbide	25 3/8	26 3/8
U.S.X.	28 1/4	28 1/2
Westinghouse	49 5/8	50 3/8
Xerox Corp.	54 6/8	54 5/8

LONDRES, 17 novembre ↑

Nouvelle hausse

Encouragée par la reprise de Wall Street à son ouverture, la Bourse de Londres a encore amélioré ses positions, jeudi, dans une ambiance active.

L'indice Footsie des cent valeurs a gagné 16,3 points, à 1 823,6. L'action concertée des banques centrales pour soutenir le dollar a été remarquée au Stock Exchange, qui vit toujours à l'heure des OPA, et des bons résultats dégagés par plusieurs groupes au cours de ces derniers mois.

La plupart des secteurs ont bénéficié d'achats. L'annonce de bons résultats par plusieurs groupes n'a fait qu'accentuer les demandes : Beecham a gagné 8,5 points à 463,25, British Telecom 7 à 254 et BAA 1,5 à 283,5.

Le groupe pétrolier Ultramar a progressé de 13 pence à 248, à la suite de rumeurs de prise de participation du groupe néo-zélandais de M. Rion Brierley. Les autres titres pétroliers se sont appréciés également. La compagnie d'édition William Collins a bondi de 148 pence à 685, après le lancement d'une offre de rachat du groupe de presse News International dirigé par l'Australo-Américain Rupert Murdoch.

Les fonds d'Etat se sont repliés d'un demi-point. De nombreuses mines d'or ont gagné plus de 1 dollar.

PARIS, 18 novembre ↓

Méfiance

Un grand sentiment de méfiance a régné vendredi rue Vivienne. Déjà beaucoup plus résistante la veille au soir, la Bourse de Paris avait dans la matinée esquissé un timide mouvement de reprise (+ 0,15 %). Elle n'allait cependant pas tarder à réviser son jugement. Dès midi, l'effritement avait repris et le marché devait durant la majeure partie de la journée se maintenir légèrement en dessous de son niveau précédent (– 0,15 %).

Les vedettes de la cote ont, pour la plupart, collé à la tendance générale et dans le rang des hausses n'ont généralement figuré que des valeurs de second ordre.

Le dollar va mieux. Mais il le doit surtout aux interventions redoublées des banques centrales. A la veille du week-end, prudence et expectative étaient donc la règle au palais Brongniart.

« Le sentiment n'est pas noir, mais il n'est pas blanc non plus », disait un professionnel. « La Bourse en profite pour consolider ses positions », affirmait un autre.

Un fait est certain, la résistance s'organise, ce qui est plutôt bon signe. Il est non moins évident que des gérants de portefeuille mettent à profit cette pause pour ajuster leurs positions.

D'une façon générale, l'activité n'a pas été bien importante, témoignant du souci des uns et des autres de ne prendre aucune initiative hardie.

Les turbulences monétaires ne sont sûrement pas finies et, même si la crainte d'une hausse des taux d'intérêt est moins vive de ce côté de l'Atlantique que de l'autre, elle n'en constitue pas moins un obstacle aux placements d'actions.

Lourd vingt-quatre heures auparavant, le marché obligataire a été plus soutenu, le MATIF aussi.

Baisse de Nestlé (– 17 %) sur de gros arbitrages entre les actions au porteur et les actions nominatives moins chères.

TOKYO, 18 novembre ↑

De record en record

La Bourse de Tokyo vole de record en record. Vendredi, pour la sixième séance consécutive, elle a progressé sensiblement, propulsant l'indice Nikkeï au niveau de 29 180,20 points, soit une hausse de 103,39 ou 0,36 %. Il n'y a pas de risque de surchauffe du marché, a déclaré, vendredi, un courtier de Sanyo Securities, cherchant ainsi apparemment à apaiser les craintes du gouverneur de la Banque du Japon. En effet, M. Satoshi Sumita avait exprimé, il y a quelques jours, son inquiétude face à la vive progression des cours. *« J'espère que les cours ne sont pas trop spéculatifs*, avait-il notamment déclaré, *ajoutant qu'ils devaient essentiellement refléter la bonne santé des entreprises et de l'économie réelle. »*

VALEURS	Cours du 17 nov.	Cours du 18 nov.
Akaï	578	580
Bridgestone	1 290	1 280
Canon	1 350	1 320
Fuji Bank	3 300	3 300
Honda Motors	1 920	1 890
Matsushita Electric	2 360	2 370
Mitsubishi Heavy	998	986
Sony Corp.	6 220	6 310
Toyota Motors	2 500	2 640

FAITS ET RÉSULTATS

● **Benckiser rachète Panigal.** – La firme chimique allemande Henkel ne renforcera pas sa deuxième place sur le marché italien des lessives. Son concurrent, Benckiser (RFA), lui a soufflé le contrôle de Finpanigal Spa, holding coiffant le groupe Panigal, un important fabricant transalpin de lessives et de produits agro-alimentaires (confitures, conserves de légumes...). Benckiser annonce avoir acquis la totalité des actions de ce holding pour 165 milliards de lires (739 millions de francs). Panigal devrait réaliser, pour 1988, un chiffre d'affaires de 310 milliards de lires (1,43 milliard de francs), dont 58 milliards provenant des produits d'entretien et de la chimie des corps gras. Selon la presse ouest-allemande, BSN pourrait être candidat au rachat de la branche agro-alimentaire (42 % des ventes). Mais la direction de Benckiser indique qu'il est « encore trop tôt » pour se prononcer sur l'avenir de ce secteur. C'est la deuxième fois que Benckiser, étoile montante dans l'industrie internationale des détergents, fait obstacle à l'expansion du géant Henkel. En février 1987, il lui avait déjà ravi la société italienne Mira-Lanza, acquise au groupe Ferruzzi. Benckiser (6,5 milliards de francs environ de chiffre d'affaires) réalise 72 % de ses ventes à l'étranger. Il est déjà très connu, en France, avec des marques comme Calgon (lessives pour la vaisselle), Baranne (cirages) et Saint-Marc (produits d'entretien) rachetés il y a deux ans.

● **Fiat bientôt coté à New-York.** – Les actions du groupe italien Fiat seront bientôt cotées à la Bourse de New-York. La société turinoise attend le feu vert de la SEC (Security Exchange Commission). Pour partir à la conquête du marché américain, Fiat utilisera des certificats ADRS (American Depositary Receipt), des titres échangés sur les places étrangères, qui ne sont pas traités sur la place d'origine, en l'occurrence Milan. A l'étranger, Fiat est déjà coté à Francfort et à Paris.

● **Parfinance va augmenter sa participation dans Imétal.** – Parfinance, du groupe Pargesa, dirigé par M. Gérard Eskenazi, détiendra à terme 36,8 % du capital d'Imétal, après la levée de l'option qu'elle détient sur 7,4 % du capital. Au total, compte tenu des 28,8 % déjà détenus, l'investissement de Parfinance dans Imétal sera de l'ordre de 750 millions de francs.

● **Hausse de 15,6 % du bénéfice semestriel de Beecham.** – Beecham, fabricant britannique de produits pharmaceutiques, cosmétiques et diététiques, a dégagé, au premier semestre, un bénéfice avant impôts de 216,8 millions de livres (2,3 milliards de francs), contre 187,5 millions pour la période correspondante en 1987, soit une hausse de 15,6 %. Le chiffre d'affaires a légèrement diminué à 1,2 milliard de livres (12,5 milliards de francs).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	290	....
Amault & Associés	....	518
Asystel	273	280
B.A.C.	350	350
B. Demachy & Assoc.	578	553
B.I.C.M.	540	538
B.I.P.	....	698
Boiron	415	415
Bolloré Technologies	810	810
Buitoni	1050	1050
Câbles de Lyon	1453	1450
Calberson	690	695
Cardif	857	857
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	285
C.A.T.C.	137	136 50
C.D.M.E.	1180	1178
C. Equip. Elect.	344	346
C.E.G.I.D.	741	740
C.E.G.E.P.	....	220
C.E.P.-Communication	1535	1515
C.G.I. Informatique	962	966
Cinéma d'Origny	525	538
C.R.I.M.	....	420
Concept	246	248
Conforama	....	846
Creeks	485	480 50
Dafsa	186	189
Dauphin	....	1098
Devanlay	1007	987
Deville	610	635
Dmitri-Labbé	1000	1000
Editions Belfond	115 20	112
Elysées Investiss.	25	24 60
Finacor	220	233
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	230	238
Groupe Pinault	383	383 90
Guintoli	510	510
I.C.C.	....	230
IDIA	225	223
I.G.F.	99	101
IM2	186	185

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Int. Metal Service	....	510
La Commande Electro.	312	313
Le gd livre du mois	....	295
Loca Investissement	265	285
Locamic	....	154 10
Metallurg. Minière	128	133 10
Métrologie Internat.	500	500
Métroservice	169 50	165
M.M.B.M.	815	818
Molex	208	208
Navale-Delmas	....	720
Olivetti-Logabax	....	202
Om. Gest. Fin.	....	339 50
P.F.A. S.A.	445	442
Presbourg (C. In. & Fin.)	....	97
Présence Assurance	418	419
Publicat. Filipacchi	....	485
Razel	750	749
St-Gobain Emballage	....	1470
St-Honoré Matignon	211 20	222
S.C.G.P.M.	....	262 50
Segin	415	415
Sema-Metra	450	465
S.E.P.	....	337 50
S.E.P.R.	....	1235
S.M.T. Goupil	....	285
Sodinforg	830	830
Supra	....	253
TF 1	310	310
Unilog	180	180
Union Financ. de Fr.	395	396 60

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 17 novembre 1988

Nombre de contrats : 9 840

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Accor	440	90	–	1,80	–
CGE	400	15	31	19,50	27
Elf-Aquitaine	400	1	–	48	–
Lafarge-Coppée	1 300	87	135	11,50	29
Michelin	164	16,40	24,20	2,10	–
Midi	1 500	115	180	26	–
Paribas	440	36	58	9	–
Peugeot	1 200	54	105	40	–
Saint-Gobain	560	11	28	28	33
Société générale	480	43	62	13,50	–
Thomson-CSF	180	18,80	27,30	1,50	5

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 nov. 1988

Nombre de contrats : 62 359.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89	ÉCHÉANCES Juin 89
Dernier	106,10	105,80	105,20
Précédent	106,25	105,90	105,25

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS DE VENTE Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Mars 89
106	0,38	1,15	0,25	1,57

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,94 F ↑

Les banques centrales sont, de nouveau, intervenues, vendredi 18 novembre, pour empêcher un nouveau dérapage du dollar. Résultat : la devise américaine est remontée, cotant notamment 5,9460 F (contre 5,8730 F la veille). Les cambistes qualifiaient les marchés de « très nerveux ».

FRANCFORT	17 nov.	18 nov.
Dollar (en DM)	1,7150	1,74

TOKYO	17 nov.	18 nov.
Dollar (en yens)	121,52	122,40

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (18 nov.)	7 3/4-7 13/16 %
New-York (17 nov.)	7 1/2-3 13/8 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-87*)

	16 nov.	17 nov.
Valeurs françaises	137,1	136,7
Valeurs étrangères	114,9	113,2
(*Sbf, base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	392,6	389,6
(*Sbf, base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 474,25	1 459,93
(*OMF, base 100 : 31-12-81*)		
Indice OMF 50	408,26	405,66

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

Industrielles	2 038,58	2 052,45

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

Industrielles	1 477,1	1 487,5
Mines d'or	177,9	178,3
Fonds d'Etat	88,08	87,94

TOKYO

	17 nov.	18 nov.
Nikkeï Dow Jones	29 076,81	29 180,20
Indice général	2 240,10	2 252,11

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,9150	5,9180	– 40	– 25	– 120	– 95	– 270	– 190
$ can.	4,8207	4,8290	– 111	– 83	– 246	– 191	– 704	– 583
Yen (100)	4,8246	4,8310	+ 137	+ 178	+ 274	+ 319	+ 841	+ 980
DM	3,4137	3,4169	+ 82	+ 104	+ 170	+ 203	+ 524	+ 597
Florin	3,0294	3,0325	+ 60	+ 74	+ 129	+ 151	+ 396	+ 451
FB (100)	16,2993	16,3210	+ 47	+ 179	+ 119	+ 302	+ 597	+ 982
FS	4,0609	4,0730	+ 121	+ 143	+ 238	+ 273	+ 755	+ 857
L (1 000)	4,5879	4,5938	– 155	– 108	– 312	– 258	– 821	– 675
£	10,7653	10,7767	– 345	– 300	– 732	– 669	– 2040	– 1844

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 3/16	8 7/16	8 9/16	8 11/16	9 1/8	9 1/4	9 1/16	9 3/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 11/16	4 13/16	4 7/8	5	4 15/16	5 1/16
Florin	5 1/8	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16
F.B. (100)	7	7 1/2	7 1/16	7 3/8	7 1/8	7 7/16	7 1/8	7 7/16
F.S.	5	5 1/2	4 1/4	4 3/8	4 5/16	4 7/16	4 3/16	4 5/16
L (1 000)	10 1/4	10 3/4	11 1/8	11 1/2	11 1/2	11 7/8	11 3/8	11 3/4
£	11 5/8	11 7/8	11 13/16	11 15/16	12 1/16	12 3/16	12 1/8	12 1/4
F. franç.	7 11/16	7 15/16	7 15/16	8 1/8	8 1/8	8 3/8	8 1/4	8 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 18 NOVEMBRE

Cours relevés à 14 h 52

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3640	C.N.E. 3% ★	3650	3641	3650	....
1052	B.N.P. T.P.	1048	1048	1048	....
1132	C.C.F. T.P.	1139	1143	1143	+ 0 36
1135	Créd. Lyon. T.P.	1080	1080	1080	....
1362	Renault T.P.	1360	1364	1364	+ 0 29
1620	Rhône-Poul. T.P.	1634	1630	1630	- 0 24
1256	St-Gobain T.P.	1266	1266	1266	....
1246	Thomson T.P.	1275	1270	1270	- 0 39
530	Accor	525	530	525	....
665	Air Liquide	545	541	538	- 1 28
2330	Alcatel ★	2400	2380	2400	....
1420	Als. Superm.	1465	1496	1495	+ 2 05
320	A.L.S.P.I.	316	319	315 10	- 0 28
365	Alsthom ★	373	377 70	377	+ 1 07
2140	Arjom. Prioux ★	2330	2300	2310	- 0 86
580	Asseedat-Rey ★	579	583	576	- 0 52
1090	Aux. Entrepr. ★	1055	1065	1080	+ 0 47
650	Av. Dassault ★	648	630	623	- 4 01
415	BAFIP ★	374	382	380	+ 1 60
286	Bail-Equipem. ★	294 50	290 10	294	- 0 17
825	Bail Investiss.	869	860	869	....
320	B.N.P. C.I. ★	295	298	298	+ 1 02
480	Cie Bancaire ★	480	486	481	+ 0 21
475	Bazar H.-V.	545	540	540	- 0 92
515	Béghin-Say ★	519	515	521	+ 0 38
1120	Berger (Mle)	894	895	895	+ 0 11
820	Bic ★	818	820	820	+ 0 24
2260	B.I.S.	2186	2230	2181	- 0 18
2780	Bongrain S.A. ★	2750	2750	2780	+ 1 09
630	Bouygues ★	585	575	585	....
67	B.P. France ★	65 90	65	63 60	- 3 49
5680	B.S.N. ★	5670	5680	5690	+ 0 35
600	Canal Plus	568	569	567	- 0 18
2330	Cap Gem. S. ★	2284	2290	2275	- 0 39
460	Carnaud ★	510	519	518	+ 1 57
2710	Carrefour ★	2840	2852	2845	+ 0 18
166	Casino	174 80	175	174 50	- 0 17
116	Casino A.D.P.	119	120 90	119 90	+ 0 76
....	Castor. Dob. Inv.	834	834	834	....
1100	C.C.M.C.	1067	1067	1067	....
650	Cetelem	615	608	608	- 1 14
400	Cerus ★	385 10	385 50	390	+ 1 27
1740	C.F.A.O. ★	1830	1837	1810	- 1 08
350	C.G.E.	394	395 30	392 50	- 0 38
1300	C.G.I.P. ★	1250	1250	1268	+ 1 44
1220	Chargeurs S.A. ★	1280	1270	1245	- 2 73
1080	Ciments franc. ★	1080	1085	1080	....
475	Club Méditerr. ★	503	505	503	....
186	Codetel ★	178 70	179 90	180 10	+ 0 78
295	Colimeg	353	350	347	- 1 70
630	Coles ★	655	650	655	....
215	Compt. Entrepr.	231	233 20	229 80	- 0 52
750	Compt. Mod. ★	770	770	779	+ 1 17
760	Créd. Foncier ★	875	875	915	+ 4 57
435	C. F. Immeub. ★	458	456	454	- 0 87
140	C.C.F.	168	167 10	167 50	- 0 30
516	Cr. Lyon. (CI) ★	480	480	479 50	- 2 14

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
880	Crédit Nat. ★	890	890	895	+ 0 56
825	CSEE (exSign.) ★	589	590	590	- 1 53
425	Crouzet ★	473	472 90	474	+ 0 21
2840	Damart S.A. ★	3300	3300	3300	....
1720	De Dietrich	1730	1730	1730	....
198	Dév. R.d.C. (Li)	217 50	218	218	+ 0 23
440	D.M.C.	428	428	430	+ 0 47
365	Drouot Assur. ★	352	353	351	- 0 28
2400	Docks France ★	2564	2640	2555	- 0 35
780	Dumez ★	728	728	723	- 0 82
1470	Eaux (Gén.)	1540	1520	1521	- 1 23
1630	Ecco ★	1613	1610	1610	- 0 19
875	Electrofinanc. ★	858	862	860	+ 0 23
425	El. S. Dassault	403	401 50	408	+ 1 24
335	Elf-Aquitaine	348	348	348	....
285	— (certific.) ★	301	298 50	302	+ 0 33
930	Epeda-B-Faure ★	1215	1214	1213	- 0 16
2890	Essilor	3466	3421	3428	- 1 13
1680	Essilor Int. (DP)	1791	1790	1800	+ 0 50
275	Esso S.A.F. ★	270	270	266	- 1 48
1460	Eurafrance	1534	1530	1477	- 3 72
1340	Eurocom ★	1346	1380	1366	+ 1 49
2200	Euromarché	2264	2265	2250	- 0 62
570	Europe n° 1 ★	612	610	610	- 0 33
36	Eurotunnel ★	41 26	41 50	42 50	+ 3 03
1190	Exor ★	1233	1229	1236	+ 0 24
1010	Facom	1133	1130	1130	- 0 26
865	Fichet-bauche	984	990	980	- 1 41
196	Finextel ★	200	200	200	....
152	Fives-Lille ★	155 50	154	156 90	+ 0 90
1420	Fromageries Bel	1473	1481	1470	- 0 20
1120	Gal. Lafayette ★	1335	1345	1297	- 2 85
370	Gascogne	418	425	425	+ 1 67
1500	Gaz et Eaux	1700	1730	1690	- 0 59
465	Géophysique ★	423	423	414 50	- 2 01
545	Gerland	536	533	533	- 0 56
3070	Groupe Cité ★	3250	3250	3250	....
705	GTM-Entrepose	805	800	798	- 0 87
710	Guyenne-Gas. ★	732	745	734	+ 0 27
265	Hachette ★	268	269 90	263 90	- 1 53
695	Havas ★	700	710	705	+ 0 71
550	Hénin (La)	580	570	566	- 2 41
1130	Hutchinson ★	1180	1185	1180	....
270	Imétal ★	265 90	263	264 60	- 0 49
305	Imm. Plaine-M.	320	329	320	....
370	Ingénico ★	368	365	350	- 4 89
4730	Inst. Mérieux	5320	5330	5300	- 0 38
535	Interbail ★	543	543	540	- 0 55
1140	Intertechnique	1310	1280	1290	- 1 53
980	J. Lefebvre	984	984	971	- 1 32
895	Labinal ★	882	890	890	+ 0 91
1480	Lab. Bellon	1532	1550	1535	+ 0 20
1380	Lafarge-Coppée	1358	1352	1351	- 0 52
1180	Lebon ★	1208	1184	1205	- 0 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3080	Legrand ★	3100	3150	3200	+ 3 23
2400	Legrand (DP) ★	2381	2420	2400	+ 0 80
950	Leroy-Somer ★	970	980	988	+ 1 85
2090	Lesieur	2050	2090	2080	+ 1 46
880	Locabail Immob.	701	700	701	....
385	Locafrance ★	407	400 10	396	- 2 70
850	Locindus	869	866	869	....
356	Luchaire	299 10	300	300	+ 0 30
3150	L.V.M.H. ★	3149	3130	3152	+ 0 10
1480	Lyonn. Eaux ★	1476	1475	1480	+ 0 27
58	Mais. Phénix	58 65	59	59 10	+ 0 77
205	Majorette (Ly)	210	207	207	- 1 43
380	Mar. Wendel ★	365 50	360	368	+ 0 68
196	Matra ★	224 30	229	223 60	- 0 31
3080	Merlin-Gerin ★	3318	3300	3305	- 0 39
177	Michelin	177 50	175 50	175 50	- 1 13
1630	Midi (Cie)	1576	1580	1570	- 0 38
177	Midland Bk SA ★	183	185	186	+ 1 64
475	Min. Salsig. (Ma)	465	454	454	- 2 58
82	M.M. Penarroya	87 70	89	86 60	- 1 25
112	Moulinex	107 80	108 50	108	+ 0 37
1230	Navig. Mixte ★	1225	1210	1212	- 1 06
129	Nord-Est ★	122 20	122 10	124	+ 1 47
375	Nordon (Ny)	366	380	380	+ 3 83
465	Nouvelles Gal.	617	614	613	- 0 65
770	Occid. (Gén.) ★	740	740	736	- 0 54
1370	Omn. F. Paris	1441	1442	1421	- 1 39
345	Olida-Caby ★	386 50	392	395 60	+ 2 35
3830	Oréal (L')	3880	3800	3870	- 0 26
465	Paribas	464	460	459 50	- 0 97
415	Paris-Réesc. ★	420	421	420	....
1080	Pechelbronn ★	1113	1108	1105	- 0 72
416	Penhoet	373	380	372	- 0 27
1230	Pernod-Ricard ★	1203	1200	1200	- 0 25
1170	Peugeot S.A.	1208	1229	1224	+ 1 32
565	Poliet ★	573	575	569	- 0 70
1080	Présabail Sic.	1095	1091	1092	- 0 27
725	Primagaz	677	678	683	+ 0 89
600	Printemps ★	578	579	570	- 1 38
2140	Promodès	2520	2470	2495	- 0 99
565	Radiotechn. ★	645	643	642	- 0 47
63	Raff. D. Total ★	66	68	70	+ 6 06
3110	Redoute (La) ★	3035	3035	3040	+ 0 16
340	Robur financière	323	323	323	....
1340	Roussel-Uclaf ★	1305	1296	1290	- 1 15
895	R.-Uclaf-CN ★	834	835	834	....
3400	R. Impériale (Ly)	3360	3350	3350	....
165	Sade	173	170	170	- 1 73
1640	Sagem ★	1625	1630	1625	....
590	Saint-Gobain	540	543	536	- 0 37
1020	St-Louis ★	1036	1037	1045	+ 0 87
1810	Salomon	2000	2000	2000	....
680	Selvepar	670	670	670	....
820	Sanofi ★	787	787	781	- 0 76

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
760	S.A.T. ★	802	820	803	+ 0 12
295	Saul.-Chât. (Ni) ★	280	276 10	276 10	- 1 39
1040	Saupiquet (Ns)	1000	1030	1030	+ 3
490	Schneider ★	546	580	555	+ 1 65
63	S.C.D.A.	52 10	52	48 75	- 6 43
670	S.C.R.E.G. ★	651	651	651	....
890	Seb ★	800	800	798	- 0 25
390	Sefimeg ★	438	436	438	....
1360	S.F.I.M.	1370	1365	1355	- 1 09
....	S.G.E.	173	172	170 10	- 1 68
690	Silic	733	721	722	- 1 50
460	Simco-U.P.H. ★	555	540	538	- 3 06
1060	Skis Rossignol	1204	1220	1219	+ 1 25
900	Sligos ★	886	890	889	+ 0 34
510	Société Générale	520	520	523	+ 0 58
140	Sodexco	140	140	140	....
189	Sodero (Na)	189	188 50	188 50	- 0 30
2650	Sodexho ★	2930	2980	2995	+ 2 22
112	Sogeral (Ny)	106	107	107	+ 0 94
280	Sogenap	283	283	288	+ 1 77
2150	Somm.-Allib. ★	2250	2249	2240	- 0 44
1170	Source Perrier ★	1322	1330	1322	....
675	Sovac ★	688	864	860	- 1 20
425	Spie-Batignol. ★	440	445	435	- 1 14
700	Strafor ★	743	746	750	+ 0 94
305	Suez	316	316	313	- 0 95
380	Synthélabo ★	381 10	388	388	+ 1 81
....	Talcs Luzenac ★	1210	1215	1202	- 0 66
4400	Tél. Elect.	4211	....	....	....
184	Thomson-C.S.F.	199 50	200	200	+ 0 25
315	Total (CFP) ★	314 10	315	315	+ 0 28
72	— (certific.)	72 10	71 80	72	- 0 14
1020	T.R.T. ★	1113	1102	1144	+ 2 79
370	U.F.B.-Locab. ★	374	377	375	+ 0 27
825	U.I.C. ★	847	847	847	....
500	U.I.F. ★	580	553	555	- 0 89
800	U.I.S.	834	827	845	+ 1 32
189	U.C.B. ★	173	169 50	169	- 2 31
700	Unibail	720	703	702	- 2 50
605	Valéo ★	604	607	600	- 0 66
210	Vallourec ★	246	254	248 10	+ 0 85
360	Via Banque	370	366 50	367 50	- 0 68
700	Elf-Gabon ★	680	679	675	- 0 74
134	Amax Inc.	133 50	135 20	135 20	+ 1 27
175	Amer. Express	156 70	158 50	159 50	+ 1 79
189	Amer. Teleph.	162	163	163	+ 0 62
91	Anglo Amer. C.	95 30	94 50	94 50	- 0 84
425	Amgold	427	420	421	- 1 41
860	BASF (Akt)	915	926	926	+ 1 20
1060	Bayer	993	1015	1010	+ 1 71
77	Buffelsfont.	80 50	79 90	79 90	- 0 75
185	Chase Manh.	162	164 20	164 20	+ 1 36
102	Echo Bay Mines	91 80	91	91	- 0 87
73	De Beers	64 50	63 85	63 90	- 0 93

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1830	Deutsche Bank	1730	1756	1755	+ 1 45
1020	Dresdner Bank	994	1006	1006	+ 1 21
54	Driefontein Cpd	53 10	53 10	53 10	....
510	Du Pont-Nem.	471	478	478	+ 1 49
295	Eastman Kodak	256 50	264	264	+ 2 92
28	East Rand	28 10	28	28 05	- 0 18
255	Electrolux	249	252 50	254	+ 2 01
305	Ericsson	301 20	308	308	+ 2 26
275	Exxon Corp.	247	247 80	247 80	+ 0 32
320	Ford Motors	295	295	295	....
48	Freegold	50 50	49 30	49 30	- 2 38
87	Gencor	90 20	90	90	- 0 22
270	Gén. Electr.	251	256	256	+ 1 99
665	Gén. Belgique	685	688	688	+ 0 44
470	Gen. Motors	471	479 50	479 50	+ 1 80
133	Goldfields	129	128	128	- 0 78
50	GdMetropolitain	48 95	48 60	49 50	+ 1 12
39	Harmony	38 35	37 20	37 30	- 2 74
72	Hitachi	74	74 90	74 90	+ 1 22
1050	Hoechst Akt.	1015	1026	1026	+ 1 08
113	Imp. Chemical	108	107 80	107 80	- 0 19
750	IBM	685	688	688	+ 0 44
320	ITT	283 10	284 20	284 20	+ 0 39
183	Ito-Yokado	197 90	197 90	197 90	....
306	Mac Donald's	270	276	277	+ 2 59
115	Matsushita	112 30	113 80	113 80	+ 1 34
360	Merck	320	328	328 50	+ 2 66
380	Minnesota M.	351	358	356 50	+ 1 57
275	Mobil Corp.	251 90	251	251	- 0 36
220	Morgan J.P.	209	207	207	- 0 96
35600	Nestlé	35000	28600	28850	- 17 57
1390	Nixdorf	1310	1290	1280	- 2 29
94	Norsk Hydro	90 90	90 90	91	+ 0 11
125	Ofsil	126 50	125	125 10	- 1 11
2100	Petrofina	2050	2025	2020	- 1 46
585	Philip Morris	538	546	546	+ 1 49
90	Philips	92 60	93 30	93 30	+ 0 76
83	Placer Dome	77 50	76 50	76 50	- 1 29
330	Quilmès	368 90	374	374	+ 1 38
400	Randfontein	424	413	420	- 0 94
690	Royal Dutch	665	666	673	+ 1 20
48	Rio Tinto Zinc	47 40	47 60	47 60	+ 0 42
39	Saat. & Saatchi	38 80	38 75	38 80	....
45	St Helena Co	46 90	46 05	46 05	- 1 81
210	Schlumberger	198	198	198	....
108	Shell transp.	105 10	104 30	104 30	- 0 76
1650	Siemens A.G.	1594	1624	1620	+ 1 63
300	Sony	295 50	302 10	301 90	+ 2 17
49	Telefonica	45 80	46 40	46 40	+ 1 31
196	T.D.K.	203 80	199 50	203	- 0 39
46	Toshiba Corp.	49 40	49 30	49 30	- 0 20
350	Unilever	330	337 50	340	+ 3 03
255	Unit. Techn.	229 50	229 80	229 80	+ 0 13
420	Vaal Reefs	428	415	415	- 3 04
345	Volvo	326	333	333	+ 2 15
184	West Deep	185 90	184	184	- 1 09
355	Xerox Corp.	324 50	328	328	+ 1 08
186	Yamanouchi	188 50	189	189	+ 0 27
2 16	Zambia Corp.	2 11	2 16	2 16	+ 2 37

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	128 20	4 318
8,80 % 78/93	103 20	3 464
10,80 % 79/94	105 96	2 219
13,25 % 80/90	104 70	6 098
13,80 % 81/89	100 81	11 613
16,20 % 82/90	108 45	13 721
16 % juin 82	110 90	7 101
14,60 % fév. 83	112 40	10 810
13,40 % déc. 83	119 30	12 192
12,20 % oct. 84	112 10	1 370
11 % fév. 85	113 31	8 146
10,26 % mars 86	107 70	7 068
OAT 12,75 % 83	1982	..
OAT 10 % 2000	108 88	4 796
OAT 9,90 % 1997	108 18	9 224
OAT 9,80 % 1996	105 55	7 845
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	103 01	3 538
CNB Paribas	103	3 538
CNB Suez	103	3 538
CNI janv. 82	103 10	3 538
PTT 11,20% 85	111 80	9 887
CFF 10,30% 86	105 25	7 874
CNE 11,50% 85	109 15	4 764
CNT 9% 86	99 60	4 993
CRH 10,90% déc. 85	109 80	5 684
C.N.C.A. T.P.	1050 20	105
Drouot Ass. Obl. conv.	2690	..
Mécalogie I. 6% 6/7	....	5 305

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	....	1895
A.G.F. (St Cent.)	....	802
Applic. Hydraul.	....	755
Arbel	500	504
Astorg	205	205
Avenir Publicité	818	820
Ban C. Monaco	345	341
Banque Hypoth. Eur.	380	380
Beghin-Say (C.I.)	382	381 50
Blanzy-Ouest	600	600
B.N.P. Intercontin.	242	242
Bénédictine	6200	6100
Bon-Marché	....	979
B.T.P.	....	114
Café	840	628
Cambodge	....	610
C.A.M.E.	139	139
Carbone-Lorraine	680	680
Case-Poclain	31	32 50
C.E.G.Frig.	....	545
Centen. Blanzy	....	1630
Centrest (Ny)	209	209 50
Cerabati	....	145 50
Champex (Ny)	160	160 10

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.C. (Financ. de)	....	171
C.I. Maritime	....	595
Citram (B)	2010	....
Clause	....	701
Cotradel (Ly)	1150	....
Cogifi	....	364
Comiphos	....	347
Cie Industrielle	....	2950
Comp. Lyon-Alem.	....	440
Concorde (La)	....	775
C.M.P.	15	....
Créd. Gén. Ind.	530	525
Cr. Universel (Cie)	....	570
Créditel	....	148
Darblay S.A.	....	625
Degremont	240	249 80
Delalande S.A.	1350	1400
Delmas-Vieilj. (Fin.)	....	1850
Didot-Bottin	....	....
Eaux Bass. Vichy	....	1025
Eaux Vittel	2300	2370
E.C.I.A.	1460	1450
Electro-Banque	....	310
Eli-Antargaz	730	730
E.L.M. Leblanc	....	802
Enelfi-Bretagne	....	326
Entrepôts Paris	....	462
Epargne (B)	3880	4050 d
Europ. Accumul.	....	78 30
Europe Soudre Indust.	130	130
Eternit	2600	2550
Finalens	222	220
FIPP	420	....
Fnac	1050	1090
Foncière (Cie)	431	430
Fonc. Lyonnaise	420	430
Foncina	....	450 10
Forinter	1105	1105
Fougerolle	....	369
France I.A.R.D.	271	274
France (La)	6100	6110
From. Paul Renard	....	....
GAN	....	788
G.F.I.I.	309	306
Gaumont	642	649
Gévelot	....	900
Gr. Fin. Constr.	....	405
Gds Moul. Paris	....	494
Groupe Victoire	780	789
G. Transp. Ind.	576	588
Harbo-Roglio-Zan	....	222
Imminvest	....	....
Immobail	383	383
Immobanque	....	682
Immob. Marseille	....	6390
Immofice	456	457
Invest. (Sté Cent.)	840	840
Jaeger	207 80	208
Lafitte-Bail	460	451
Lambert Frères	....	340 50
Lille-Bonnières	....	797
Loca-Expansion	....	255
Locafinancière	....	354 90
Locatel	....	589
Louis Vuitton	655	674

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	2370	2370
Lucia	1360	1360
Machines Bull	....	90
Magasins Uniprix	167 50	169
Magnant S.A.	111	111
Maritimes Part.	....	406 50
Métal Déployé	432	....
Mors	....	....
Navig. (Nat. de)	....	95 10
Nozal	273	270
Optorg	375	390
Oréal (L') C.I.	2140	2100
Origny-Desvroise	1300	1301
Palais Nouveauté	....	650
Paluel Marmont	....	640
Parfinance	201 30	201 10
Paribas-CIP	400 10	400 10
Paris France	246 50	249 90
Paris-Orléans	....	233
Partenha	....	329
Patern. Rég. Dir.	1235	1245
Pathé-Cinéma	....	....
Pechiney (cert. inv.)	277	277
Piles Wonder	1418	1400
Piper-Heidsieck	2240	1870 o
P.L.M.	....	187
Porcher	....	489 50
Promodès	....	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3550
Rhône-Poul. (c. inv.)	444	447
Rochefortaise S.A.	....	830
Rochette-Cenpa	89 10	89 10
Rosario (Fin.)	730	750
Roudière	208 40	198 o
Rougier et Fils	105 50	172 60
Sacer	560	550
SAFAA	313 60	326 10
Safic-Alcan	940	900
SAFT	....	1578
Saga	....	213
Salins du Midi	495	495
Santa-Fé	145	143 60
Satam	....	80 30
Savoisienne (M)	222 50	222 50
SCAC	458	458
Semelle Maubeuge	....	403
S.E.P. (M)	160	160
Siel	....	377
Sicotel	....	301
Simnor (Li)	....	....
Sinvim	284 90	285 90
Siph (Plant. Hévéas)	....	335
Sofal financière	....	1989
Sofical	....	880
Soffo	600	600
Soficomi	....	710
S.O.F.I.P. (M)	189	175 90
Sofragi	1080	1100
Sopragi	170	170
Soudure Autog.	551	551
Sovabail	....	606
Suez (Fin. de)-CIP	233	229
Stemi	....	....
Taittinger	2850	2860
Testut-Aquitaine	301	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Tour Eiffel	....	360
Ulner S.M.D.	....	671
Ugine A. Chat. Gueug.	266	265
U.A.P.	308	....
U.T.A.	2190	2150
Vicat	....	1774
Vinipix	....	1230
Virax	148	152
Waterman S.A.	....	650
Brass. du Maroc	132	132

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	640	620
Akzo	430	460
Alcan Alum.	176	175
Algemene Bank	123 90	....
American Brands	315	301
Am. Petrofina	425	....
Arbed	586	....
Asturienne Mines	175	....
Banco de Santander	345	343
Bco Pop Espanol	466	465
Banque Ottomane	2040	2000
B. Régl. Internat.	40100	39850
Br. Lambert	565	580
Canadian-Pacific	92 10	91 10
Chrysler corporation	139	143
CIR	25 10	25 10
Commerzbank	800	834
Dart. and Kraft	600	603
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	497	485
Gén. Belgique	685	698
Gevaert	1200	....
Glaxo	118	118
Goodyear	295	292 10
Grace and Co	180	159
GTE corporation	259	....
Honeywell Inc.	351	366
I.C. Industries	196	182
Johannesburg	740	....
Kubota	43	42
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	44 50	45
Mineral-Ressourc.	68 90	68 90
Noranda	106	107 10
Olivetti	24 50	25 70
Pakhoed Holding	280	280
Pfizer Inc.	315 50	319
Procter Gamble	468 40	463 10
Ricoh Cy Ltd	55	51 30
Rolinco	261 60	265
Robeco	281	280 20
Rodamco	470	472
Saipem	9 50	9 60
Saam Group	33	33
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	328	....
Steel Cy of Can.	100	94
Squibb	420	397
Tenneco	295 10	....
Thorn EMI	67 50	69 50
Toray indust. inc	40 20	40
Vieille Montagne	1650	1681
Wagons-Lits	1150	....
West Rand	8 30	8 20

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	288	....
Calciphos	175 50	175 50
Chambourcy (M.)	978	978
Cochery	281	....
Cogesbar	128 70	129 60
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	348 40	348 40
Gachot	62	62
Guy Degrenne	710	614 o
Hoogovens	170	....
Marin Immobilier	240	240
Metroservice (bons)	16	18 50 d
Nicolas	590	....
Particip. Perrier	353	....
Rémy et Associés	289	290
Rorento N.V.	183 90	183 90
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	481	....
Sté Lecteurs du Monde	530	....
Ulinex	380	....
Union Brasseries	136	....

SICAV (sélection) 17/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	903 91	881 66
Actilion	209 46	203 87
Actions France	472 68	455 51
Actions sélectionnées	561 76	541 47
Aedificandi	612 08	589 96
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1056 19	1030 43
A.G.F. 5000	578 86	564 74
A.G.F. ECU	1036 10	1009 22
A.G.F. Foncier	109 02	105 36
A.G.F. Interfonds	432 05	421 51
A.G.F. Invest	112 59	109 84
A.G.F. OBLIG.	1093 59	1066 15
A.G.F. Sécurité	10888 19	10888 19
Agfimo	603 77	589 04
Altefi	218 13	210 25
A.L.T.O.	188 23	181 43
Amori-Gan	5338 93	5096 83
America-Valor	643 85	626 15
Amplitude	554 60	538 45 ◆
Arbitrages court terme	5594 16	5588 57
Associc	1189 86	1189 86
Atout Futur	316 57	308 16
Aurecic	1376 18	1336 10
Avenir C.I.C.	104 49	101 45
Axa Europe	118 47	113 10
Axa Investissements	113 07	107 94
Axa Valeurs Fr	106 64	101 80
Bred Associations	2656 12	2646 18
Capital Plus	1733 33	1733 33
Cardan-Pierre	28 66	27 61
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	5119 27	5111 60 ◆
Comptabilia	112 91	109 62 ◆
Convertimmo	360 52	346 65
Credinter	486 03	471 87
Drouot-France	724 87	692
Drouot-Investiss.	965 08	921 32
Drouot-Sécurité	252 35	240 91
Drouot-Sélection	142 43	135 97
Ecocic	1209	1191 13
Ecureuil Monétaire	30946 93	30946 93 ◆
Ecureuil Privatisations	364 24	353 63 ◆
Energie	227 37	217 06
Epacic	2808 84	2808 84
Epacourt Sicav	4281 36	4270 68 ◆
Epargne Associations	25249 10	25210 28
Epargne-Capital	8318 90	8236 53
Epargne Court-Terme	606 28	606 28
Epargne Croissance	1448 20	1409 44
Epargne-Industr.	76 43	72 96
Epargne Inter	583 21	567 80
Epargne J	54827 79	54827 79
Epargne Long-Terme	178 58	173 80
Epargne Monde	1126 69	1096 64
Epargne Première	12013 60	11924 17
Epargne-Oblig.	199 40	194 06
Epargne-Quatre	1110 83	1081 10
Epargne-Unie	1201 32	1157 90
Epargne-Valeur	425 49	414 10
Euroblig	1314 88	1312 38 ◆
Eparlon	1118 60	1107 62
Eurinvest Croissance	1183 07	1129 42
Eurinvest Rendement	1141 83	1090 05
Eurocic	9349 71	9211 54
Eurodyn	1074 64	1039 30
Euro-Gan	5488 11	5239 25
Euro-Maif	28 41	25 02
Finord Placement	61282 11	61282 11
Finord Valorisation	13905 29	13632 64
Fonsicav (div. par 10)	11125 71	11125 71 ◆
Foncival	259 04	249 92
France-Gan	6808 09	6499 37
France-Garantie	280 13	278 57
France-Investiss.	399 69	381 78
France-Obligations	457 13	452 60 ◆
Francic	405 97	395 12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	103 16	100 16
Francic Régions	1040 04	1009 75
Fructi-Associations	28 03	28 03
Fructi-Epargne	28 17	27 48
Fructicapi	32 80	32 32
Fructicourt	111073 16	111073 16
Fructidor	244 09	240 46
Fructifrance	783 41	774 06
Fructimmo	27 34	26 87
Fructiver	4330 27	4319 47
Fructi ECU	580 34	571 76
Fructi-Première	11261 07	11094 65
Futuroblig	1129 65	1092 50
Gestilion	59821 74	59473 06
Gestion Associations	149 82	146 62
H.L.M. Monétaire	10096 03	10096 03 ◆
Horizon	1126 17	1093 37 ◆
Imobilig	12181 82	11722 90
Immobilier France	461 15	447 72
Invest. net	15301 78	15271 34 ◆
Invest. Obligataire	18740 92	18703 51 ◆
Japacic	190 82	185 26
Jeune épargne	239 58	235 04
Laffitte-Amérique	230 25	219 82
Laffitte Europe	253 25	241 77
Laffitte-Expansion	270 94	258 65
Laffitte-France	319 74	305 24
Laffitte-Immobilier	245 27	234 16
Laffitte-Japon	388 80	369 07
Laffitte-Oblig.	145 19	138 61
Laffitte-Rend.	209 20	199 71
Laffitte-Tokyo	350 73	334 83
Latitude	5188 21	5180 47 ◆
Lion-Associations	11820 34	11820 34
Lion-Institutionnels	23852 97	23803 24
Lionplus	762 84	755 29
Lion Trésor	2098 75	2077 97
Livret Bourse Investis.	486 56	452 97 ◆
Livret portefeuille	865 30	836 21 ◆
Médiacroissance	170 30	162 58
Mondiale Investissements	420 33	401 27
Monécic	5863 82	5863 82
Monédor	52681 78	52681 78
Moné J.	59435 94	59435 94
Morgan court terme	14516 77	14516 77
Mutuelle Unie Sél.	150 18	143 37
Natio-Epargne	14137 11	13997 14
Natio-Epargne Trésor	6409 85	6397 06
Natio-Court terme	219240	219240
Natio-Inter.	1231 97	1199 ◆
Natio-Obligations	584 27	549 17 ◆
Natio-Patrimoine	1392 16	1354 89
Natio-Placements	67031 19	67031 19
Natio-Revenus	1051 47	1041 06 c
Natio-Sécurité	11748 85	11748 85
Natio-Valeurs	718 97	699 73
Nippon-Gan	6074 17	5798 73
Nord-Sud Dévelop.	1218 57	1216 14
Normatif	13511 79	13246 85
Obli Associations	126 32	124 08
Oblicic Régions	1034 46	1008 58
Obligations Convert.	429 07	409 61
Oblig. toutes catég.	156 25	154 24
Oblilion	1127 09	1116 93
Oblisécurité	10043 41	10043 41 ◆
Optimavalor	206 92	201 93
Oraction	1212	1172 15
Orvalor	5701 18	5486 11
Paribas Croissance	598 85	584 84
Paribas Epargne	16252 04	16219 60
Paribas France	96 50	94 08
Paribas Oblimonde	1009 93	995
Paribas Opportunités	113 83	110 51
Paribas Patrimoine	521 17	499 92
Paribas Revenu	93 86	92 95

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1108 10	1105 99
Patrimoine Retraite	174 89	171 46
Pervalor	625 08	607 84
Phénix Placements	256 62	255 34
Pierre Investiss.	667 40	658 23
Placement A	991 82	991 82
Placement court-terme	73353 55	73353 55
Placement J	56158 05	56158 05
Placement Premier	54882 31	54882 31
Pléiade	113 95	110 90 ◆
Première Obligations	10912 25	10880 47 ◆
Prévoyance Ecureuil	112 35	109 34 ◆
Prir'Association	22834 71	22834 71
Quartz	115 37	112 53
Quatre-quarts Rendem.	1 08	1 08
Rentacic	184 79	182 35
Revenus Trimestriels	5515 57	5460 96 c
Revenu Vert	1182 08	1164 61
St-Honoré Assoc.	14681 57	14609 02
St-Honoré Bio-aliment.	774 98	739 82
St-Honoré Pacifique	551 76	526 73
St-Honoré P.M.E.	470 67	449 33
St-Honoré Real	11823 36	11776 27
St-Honoré Rendement	11852 73	11693 26
St-Honoré Services	502 70	483 37
St-Honoré Technol.	751 04	716 98
St-Honoré Valor	12380 54	12380 54
Sécuricic	5549 66	5544 12
Sécuri Taux	10859 78	10859 78
Sélection Croissance	518 28	503 18
Slanden (Cardan BP)	723 52	712 93
Sicav-Associations	1440 56	1438 40
S.F.I. fr. et étr.	634 62	616 14 ◆
Sicav 5000	364 54	354 78
S.I.G.	773	737 61
Silvafrance	569 08	552 93
Sliam	413 09	402 03
Silvarente	213 33	211 22
Silvinter	424 29	412 93
S.N.I.	1153 52	1119 92
Sogepargne	350 98	338 29
Sogevar	982 75	947 77
Sogister	1307 13	1247 85
Soleil Investissement	487 92	465 79
Stratégie Actions	1094 56	1052 48
Stratégie Rendement	1139 85	1104 07
Technocic	1114 26	1081 61
Techno-Gan	6002 39	5730 21
Transcontinents	82 78	81 16
Tallin	5344 92	5292
U.A.P. Investiss.	401 38	385 87
U.A.P. moyen terme	107 23	103 36
Uni-Associations	116 22	116 22
Unifrance	497 05	479 08
Unifoncier	1236 25	1191 57
Uni-Garantie	1383 64	1356 48
Uni-Régions	2816 25	2714 46
Univers	2364 20	2286 46
Univar	189 44	189 44
Univers-Actions	1110 81	1074 28
Univers-Obligations	1615 49	1562 36
Valorem	513 32	500 80
Valorg	1618 38	1616 77
Valrel	41459 46	41438 74
Vauban	23584 04	23550 46

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/11	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 873	5 946	5 650	6 150
ECU	7 078	7 082	....	....
Allemagne (100 DM)	341 790	341 840	331	351
Belgique (100 F)	16 305	16 312	15 650	16 650
Pays-Bas (100 fl.)	303 050	303 180	293	313
Danemark (100 krd)	88 410	88 570	85	92
Norvège (100 k)	89 990	90 150	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 782	10 783	10 400	11 100
Grèce (100 drachmes)	4 106	4 118	3 700	4 400
Italie (1 000 lires)	4 591	4 595	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	407 390	407	394	416
Suède (100 krs)	97 600	97 900	94	101
Autriche (100 sch)	48 620	48 600	47 100	50 100
Espagne (100 pes.)	5 193	5 187	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 090	4 102	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	4 771	4 816	4 550	5 050
Japon (100 yens)	4 821	4 839	4 670	4 990

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/11
Or fin (kilo en barre)	80500	80600
Or fin (en lingot)	80950	80700
Pièce française (20 fr)	475	465
Pièce française (10 fr)	388	.....
Pièce suisse (20 fr)	504	498
Pièce latine (20 fr)	465	484
Souverain	591	588
Pièce de 20 dollars	2725	2690
Pièce de 10 dollars	1360	1350
Pièce de 5 dollars	790	.....
Pièce de 50 pesos	3005	3005
Pièce de 10 florins	481	485
Or Londres	423 30	419 75
Or Zurich	423 60	420
Or Hongkong	422 75	420 65
Argent Londres	.....	.....

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

ÉTRANGER

3 Jérusalem lance une contre-offensive politique.
4 L'acquittement de Modest von Korff.
– Manifestation albanaise au Kosovo.
6 Etats-Unis : la constitution de la future équipe présidentielle.
7 M. Gorbatchev en Inde.

POLITIQUE

8-9 La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale et les relations PC-PS.
10 M. Barre présente la Convention libérale, européenne et sociale.
12 Cinquante et un militants du FLNKS libérés.

SOCIÉTÉ

13 M. Claude Evin lance la campagne nationale pour l'utilisation des préservatifs.
14 M. Lionel Jospin obtient 1 800 postes supplémentaires pour les lycées et les écoles.
21 Sports : le financement des fédérations.

CULTURE

22 *Nicomède* à la Comédie-Française.
– Le manuscrit du *Procès* de Kafka adjugé pour 11 millions de francs.
23 Les états généraux de la culture à Strasbourg.
– Communication.

ÉCONOMIE

30 Les banques centrales interviennent pour stopper la baisse du dollar.
31 Dix mille pharmaciens dans les rues de Paris.
33 Le Canada et l'ombre du grand voisin américain.
34-35 Marchés financiers.

SERVICES

Abonnements 2
Campus 26
Carnet 28
Jeux 20
Météorologie 26
Philatélie 26
Radio-Télévision 25

TÉLÉMATIQUE

● *L'actualité de la semaine* ..... REP
● *La météo du week-end* ..... METEO
● *L'information 24 h sur 24* ..... FLASH
● *Sports : les résultats du week-end* ..... SPO
36-15 tapez LEMONDE

Sans aller jusqu'à reconnaître l'Etat lui-même

Moscou « reconnaît la proclamation » de l'Etat palestinien

L'Union soviétique a décidé de « *reconnaître la proclamation de l'Etat palestinien* », a annoncé, vendredi matin 18 novembre, le premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Alexander Bessmertnykh. L'URSS, précise-t-on à l'agence officielle Tass, citée par l'AFP, ne peut pas reconnaître l'Etat palestinien lui-même puisque ce dernier n'a pas de frontières précises. Au cours d'une conférence de presse, M. Bessmertnykh a déclaré : « *Respectueuse du principe fondamental de la liberté de choix et guidée par la compréhension du fait qu'un règlement global conduire aussi à la réalisation pratique de ce processus historique de création d'un Etat, l'Union soviétique reconnaît la proclamation de l'Etat palestinien.* »

[En réaction à l'autoproclamation par l'OLP d'un Etat palestinien, l'URSS a donc adopté une solution médiane : elle « *reconnaît* » la proclamation de l'Etat sans reconnaître l'Etat lui-même. Cette position est proche de celle de l'Egypte, avec laquelle Moscou a maintenu, sur cette affaire, une étroite coopération. Le président Moubarak avait souligné, jeudi, que l'« *appui de son pays aux résolutions du CNP d'Alger était plus fort qu'une reconnaissance* ».

A la mi-octobre, rappelle notre correspondant à Moscou, les Soviétiques avaient freiné les Palestiniens sur la création de l'Etat et la formation du gouvernement, car ils craignaient que le démarrage de ce processus avant les élections israéliennes ne pèse en faveur du Likoud. Les Egyptiens les soutenaient sur cette position, et les uns et les autres semblaient avoir convaincu les Palestiniens de freiner le mouvement. Compte tenu du résultat des élections, les Soviétiques n'avaient plus les mêmes arguments et pas d'autre choix que de prendre acte de la proclamation d'Alger.]

Les conflits sociaux

Plusieurs centres de tri postal restent bloqués en province

Des grèves localisées continuent dans les PTT, même si le nombre de centres de tri bloqués diminue. Le travail est redevenu normal dans la région parisienne, les salariés du centre de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ayant décidé de reprendre le travail jeudi 17 au soir, après avoir obtenu une réduction du nombre des emplois supprimés l'an prochain, l'appel à des auxiliaires pour des remplacements, la promesse de pourvoir des postes vacants et un crédit de près de 2 millions de francs pour améliorer les conditions de travail.

En province, les centres d'Amiens, Nice et Bordeaux restent complètement bloqués. Des grèves continuent dans les centres de Marseille et de Rognac (Bouches-du-Rhône), mais les proportions de grévistes étaient plus faibles (de 20 % à 45 %) vendredi 18 au matin que dans la brigade de nuit. Un centre de tri parallèle a été mis en place pour les entreprises à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) ; à Bordeaux, les grévistes sont intervenus dans celui qui avait été installé par le direction locale.

La distribution du courrier est perturbée aussi par des grèves, très suivies, des chauffeurs de camions postaux à Marseille, Bordeaux et Toulouse. Des mouvements de grève ont eu lieu aussi dans certains bureaux de poste, notamment au bureau central de Caen.

A Lyon, on constate une reprise progressive dans les transports urbains. Vendredi 18 novembre, trois autobus sur quatre circulaient, contre un peu moins de la moitié dans la journée de jeudi, et deux rames de métro sur deux, dans deux des trois lignes.

A Paris, la CGT a annoncé une journée d'action avec une manifestation pour le 25 novembre, à l'occasion de la réunion du conseil d'administration de la RATP.

GRANDE-BRETAGNE

L'inflation s'accélère

L'indice des prix de détail a progressé de 1 % en octobre, une hausse de 6,4 % sur douze mois qui confirme l'accélération de l'inflation en Grande-Bretagne. Le ministère de l'emploi, qui publie ces statistiques, vendredi 18 novembre, rappelle qu'en septembre la hausse sur un an avait été de 5,9 %. Compte tenu de la hausse des salaires et d'une consommation toujours vive, la surchauffe se confirme outre-Manche.

● **Contributions internationales à la reconstruction du Bangladesh.** – Un demi-milliard de dollars, en mesures d'assistance diverses, ont été promis au Bangladesh, frappé il y a deux mois par des inondations catastrophiques, ont indiqué les Nations unies mercredi 17 novembre.

Le numéro du « Monde » daté 18 novembre 1988 a été tiré à 520 146 exemplaires

M. Hervé Bourges est nommé directeur général de RMC

L'assemblée générale des actionnaires de Radio-Monte-Carlo, présidée par M. Charles-César Solamito, réunie vendredi 18 novembre à Monaco, a nommé M. Hervé Bourges au poste de directeur général de la station. M. Hervé Bourges, qui remplace ainsi M. Pierrick Borvo, démissionnaire, actuellement conseiller auprès de la Sofirad, prendra ses fonctions le 5 novembre.

Vingt-quatre heures après l'accident du Cessna-441

Un appareil d'Air Littoral s'écrase au décollage : quatre morts

Moins de vingt-quatre heures après l'accident d'avion qui, près de Toussus-le-Noble (Yvelines), a coûté la vie au pilote et aux six passagers d'un Cessna-441 qui venait de décoller à destination de Montluçon *(voir ci-dessous)*, une autre catastrophe aérienne s'est produite vendredi matin 18 novembre, précisément à Montluçon, où un bimoteur de la compagnie aérienne Air Littoral s'est écrasé au décollage, provoquant la mort de quatre personnes, le pilote, le copilote et les deux passagers.

Selon les premiers renseignements, l'accident est survenu peu après 6 h 30, alors que l'appareil, un Metro Swearingen, venait de décoller. Après que le pilote eut tenté de le poser en urgence, l'appareil en perdition aurait heurté une route puis une haie située à moins de 2 kilomètres de l'aéroport de Lépaud. Selon un témoin, l'avion s'est alors désintégré et a pris feu immédiatement.

Quatre personnes se trouvaient à bord de cet avion – susceptible de transporter, outre l'équipage, seize passagers – et ont été tuées : le pilote, Gérard Van Der Veecken, le copilote, M. Christian Rémondon, et les deux passagers, Robert Aupetit, trente-deux ans, PDG de l'entreprise industrielle Gibard de Boussac (Creuse), et Patrick Desdoit, employé d'Air-Inter.

L'appareil accidenté assurait la liaison quotidienne entre Montluçon et Paris, liaison desservie par la compagnie Air Littoral. Cette ligne, qui relie les deux agglomérations de Guéret (Creuse) et Montluçon (Allier) à partir de l'aéroport de Lépaud, est cogérée par les chambres de commerce et d'industrie des deux villes.

Les victimes de l'accident de Toussus-le-Noble

L'identité des sept personnes, le pilote et six passagers, qui ont trouvé la mort dans l'accident d'avion survenu, jeudi 17 novembre, peu après 9 h 15, au sud de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (Yvelines), au lieudit la Mare, à Gif-sur-Yvette (*le Monde* du vendredi 18 novembre), a été communiquée par la police de l'air et des frontières.

Outre le pilote de l'appareil, Daniel Douzard, trente-huit ans, cinq journalistes spécialisés dans le sport automobile ont trouvé la mort : François-Xavier Beaudet, trente-trois ans, responsable de rubrique à *l'Equipe* ; Denis Charpentier, quarante ans, chef de fabrication à *l'Argus de l'automobile* ; Raymond Bochet, trente-trois ans, essayeur à *Sport-Auto* ; Geoffroy Lemaignen, trente-huit ans, directeur de publicité au *Journal de l'Automobile* ; Marc Dnick, trente-neuf ans, photographe indépendant. La septième victime, Jean-Claude Depincé, quarante et un ans, était directeur du marketing et des relations publiques du garage du Bac, un important concessionnaire BMW, qui avait organisé ce voyage de presse au cours duquel les journalistes spécialisés devaient participer à Montluçon à une visite des usines Dunlop et à des essais sur BMW M3, un véhicule destiné à la compétition.

Une information judiciaire a été ouverte vendredi matin par le parquet de Versailles afin de déterminer dans quelles circonstances l'avion-taxi, un Cessna-441 bimoteur appartenant à la compagnie JC Air et loué par une autre société de transport aérien, Taxi-Dynair, a pu échapper au contrôle de son pilote après avoir décollé de Toussus-le-Noble à destination de Montluçon (Allier).

[La rédaction du *Monde* s'associe à la tristesse des familles touchées par le drame. Ceux qui ont pu côtoyer les disparus lors des essais automobiles qui, régulièrement, se déroulent sur les circuits, garderont des victimes le souvenir d'hommes de métier qui savaient associer compétence et gentillesse. – C. L.]

En moins d'une dizaine de jours

Un deuxième bombardier B-1 s'écrase aux Etats-Unis

Pour la deuxième fois en moins de dix jours, un bombardier stratégique américain B-1 s'est écrasé, dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 novembre, alors qu'il se préparait à atterrir sur la base d'Ellsworth, dans le Dakota du Sud.

Ce nouvel accident s'est produit deux jours après la décision de l'armée de l'air américaine d'autoriser, après inspection, la reprise des vols des deux tiers des B-1, cloués au sol à la suite de l'accident du premier bombardier, le 8 novembre. En fin de matinée du vendredi 18 novembre, on ignorait le sort de l'équipage du B-1 qui s'est écrasé à Ellsworth. L'équipage du premier B-1 qui s'est écrasé au Texas avait réussi à faire fonctionner les sièges éjectables.

Dès la naissance du programme B-1, l'armée de l'air avait fait l'objet de nombreuses et violentes critiques sur la manière dont elle avait mené à bien la construction du bombardier. En 1984, en effet, un prototype s'était déjà écrasé à proximité de la base d'Edwards, en Californie. Les Etats-Unis ont construit cent exemplaires de ce bombardier intercontinental à flèche variable, pour une somme de 28,5 milliards de dollars. Malgré ces dépenses, l'avion souffre de nombreux problèmes techniques, et ses détracteurs estiment qu'il ne remplirait pas ses missions qui sont de pénétrer, à très basse altitude et à vitesse supersonique, en URSS.

Sur le vif

SOS couples !

– Allô, c'est toi ? C'est Patricia. Tu sais, mon couple, ça va pas.

– Ah bon, qu'est-ce qu'il a ?

– Ben, il s'essouffle, il fatigue, il est constipé, il a perdu l'appétit, il est morose, avachi, il me fait malaise sur malaise.

– Ecoute, chérie, ça tu le savais, un couple c'est fragile, ça grippe pour un rien. Tu le couves trop aussi, le tien. T'arrêtes pas de lui prendre sa température : c'est tombé à 37°2... Tiens, qu'est-ce qui se passe, il y a six mois, il m'avait encore piqué un 38°4... Regarde autour de toi, les couples des copines : ils sont éteints, raplapla. L'été encore, le soleil, les bains de mer, ça les ravigore un peu, mais l'hiver, c'est la Bérésina. Et on n'a pas trouvé de vaccin pour ça.

– Ben si, justement, tu connais Hiroko ?

– Non, je vois pas.

– Mais si, la copine de Marion. Elle est vendeuse chez Vuitton. La clientèle japonaise. Ben, à Tokyo, ça y est, ils ont décrété une Journée nationale du couple.

– Pareil que pour les cannes blanches, la lèpre, le cancer et le SIDA, le 1er décembre ?

– Ouais, c'est ça, sauf que là-bas ce sera le 22 novembre. Tous les 22 novembre. S'agit de sensibiliser l'opinion à un drame douloureux, déchirant, qui...

– Là, tu pousses ! Ils ont pas tellement de problèmes de ce côté-là, au Japon. Les mecs s'astreignent à une hygiène de vie très pénible, mais très bonne pour la santé du couple. Ils dégagent en courant à 6 heures du mat et reviennent, complètement pétés, à minuit passé. Ils bossent le samedi. Le dimanche, ils jouent au golf avec les collègues. Jamais de pont, jamais de vacances. Grâce à quoi les cabinets des conseillers conjugaux et autres sexologues sont vides. Ils ont pas une consultation.

– Si c'était vrai, pourquoi ils la feraient, alors, cette...

– Tu les connais, c'est des maniaques de la politesse. C'est simplement pour obliger les maris à dire ce jour-là, en prenant la porte : au revoir, chérie, à l'année prochaine !

CLAUDE SARRAUTE.

M. Chirac reproche au ministre de l'intérieur la dégradation de la circulation dans Paris

M. Jacques Chirac a adressé, mercredi 16 novembre, à M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, une longue lettre pour se plaindre de la « *dégradation constante des conditions de la circulation dans Paris depuis quelques mois* », qu'il juge « *extrêmement préoccupante* ».

Le maire de Paris avait auparavant réuni les maires d'arrondissement et les adjoints concernés par ces problèmes et qui, tous, se sont vivement plaints. M. Chirac et les membres de la municipalité redoutent que les difficultés fréquentes et croissantes de la circulation automobile dans la capitale – qui ne seraient pas toutes inéluctables ni spontanées – ne provoquent l'irritation grandissante des Parisiens et que ceux-ci n'en fassent retomber la responsabilité lors des élections municipales sur la majorité sortante et sur le maire de la ville.

Dans sa lettre, M. Chirac rappelle tout d'abord que, depuis 1986, la préfecture de police bénéficie de 1 200 appelés du contingent « *qui sont hébergés et entièrement pris en charge par la Ville de Paris* ». Il ajoute : « *Malgré cet effort, il devient, hélas, banal de constater que les effectifs des policiers affectés à la circulation ne cessent de diminuer, alors même que leur présence aux carrefours éviterait bien des embouteillages. C'est particulièrement le cas lorsque des manifestations de tous ordres ont lieu, avec leurs inévitables conséquences.* »

M. Chirac rappelle que les autorités responsables en la matière sont le préfet de police et le ministre de l'intérieur alors que le maire de Paris « *ne possède pas de pouvoir propre* » et il poursuit : « *Pour la moindre manifestation, ce sont des quartiers entiers qui sont bloqués pendant des heures. La défense des bâtiments officiels contre des cortèges innocents s'étend sur des périmètres impressionnants et bloque de nombreuses rues, sans considération pour ceux qui voudraient pouvoir travailler et circuler normalement.* » Il cite la visite du prince de Galles et le transfert des cendres de Jean Monnet au Panthéon. Il assure que les contraintes ne sont pas « *établies avec mesure ni les dispositifs sur le terrain calculés au plus juste* ». Il conclut : « *Les Parisiens, qui savent les efforts qui ont été faits pour augmenter les effectifs de policiers, ne comprennent pas que ces efforts semblent avoir un effet contraire à celui qui était recherché. C'est avec beaucoup de gravité et de solennité que j'attire donc votre attention sur ces problèmes, en ajoutant que, si rien n'est fait pour mettre fin à cette dégradation, les conséquences risquent d'être préoccupantes dans un proche avenir.* »

● **Prochaine rencontre Mitterrand-Thatcher.** – Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, rencontrera le président François Mitterrand le 30 novembre au Mont-Saint-Michel, a annoncé vendredi 18 novembre le Palais de l'Elysée.

Subtil ! Précisez VOLVIC.

« Légère, naturelle et minérale, elle est sur ma table comme une petite touche de magie, parfaitement intégrée à ma cuisine... »

VOLVIC chez PIERRE « À LA FONTAINE GAILLON » Paris 3e Tél. : 47 42 63 22

Elle accompagne les meilleurs plats de Paris

PIANOS DAUDÉ 75 bis, av. de Wagram 75017 PARIS 47-63-34-17 — 42-27-88-54

VOTRE PIANO depuis 8 500 F TTC
En location-vente 190 F/mois - 61 mois
LIVRAISON GRATUITE
GARANTIE 10 ANS
LOCATION depuis 200 F/mois + Frais de transport
OUVERT LE DIMANCHE

CE QUI VA SANS DIRE VA MIEUX EN LE DISANT... ET
LE PRÊT-A-PORTER MASCULIN SIGNE DES GRANDS COUTURIERS
à des prix **É-TON-NANTS** (de – 25 % à – 35 %)
C'EST **STEPHANE MEN'S** de luxe
JE VOUS LE GARANTIS.
2 MAGASINS « RÉVOLUTIONNAIRES » A PARIS A VOTRE SERVICE
Ouverts (en fond de cour) de midi à 19 h 30 du lundi au samedi
Champs-Elysées : 5, rue de Washington — Métro George-V
Rive gauche : 130, bd Saint-Germain — Métro Odéon
A Strasbourg : 19, faubourg National (1 étage)

JUSQU'AU 30 NOVEMBRE
PROMOTION PNEUS D'HIVER
PROFILS MULTIPLES
Dès aujourd'hui, retenez-les, les pneus achetés peuvent être gardés chez SELZ et être montés à la date de votre choix
SELZ
Montage, équilibrage, freins, amortisseurs, train avant
LE SERVICE D'UN GRAND PROFESSIONNEL
Renseignements : **46.28.90.00**

SELZ PARIS-12e	24, RUE DE PICPUS	NATION
SELZ PARIS-16e	58, AV. DE VERSAILLES	PONT MIRABEAU
SELZ OUEST-92	148, ROUTE DE LA REINE	BOULOGNE
SELZ EST-94	5, AV. LOUIS-BLANC	ST-MAUR-LA VARENNE

DÉPÔT
E. KHANH
HOMMES ET FEMMES DES GRIFFES DE QUALITÉ DES PRIX AVANTAGEUX
UNE ADRESSE A NE PAS MANQUER
FACE AU FORUM DES HALLES - 1er ÉTAGE - MÉTRO, RER CHATELET-LES HALLES (sortie Pierre-Lescot) Parking Forum
ouvert du lundi au samedi de 10 h à 19 h, 6, rue Pierre-Lescot, 75001 PARIS

CHARLES LE GOLF
Chemise 250 f
3 cols différents, 10 colors, 100 % coton, double surpiqûre, fabrication française.

A C D E F G H